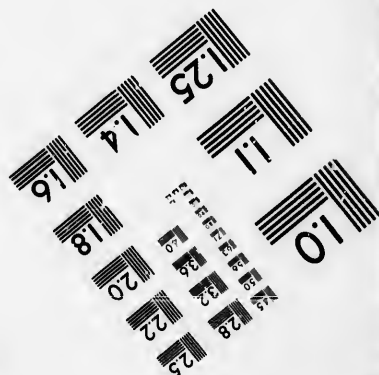
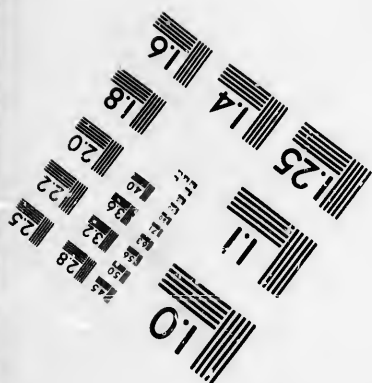
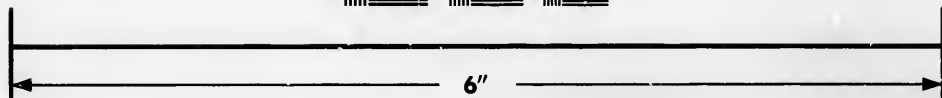
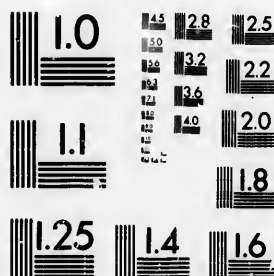


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

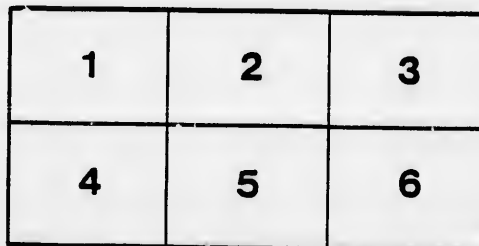
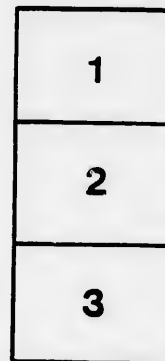
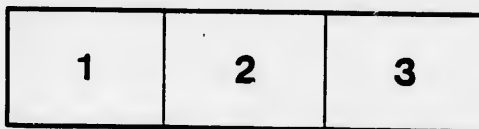
Législature du Québec  
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec  
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., pouvant être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire  
détails  
es du  
modifier  
er une  
filmage

es

errata  
to  
pelure,  
on à

D

243

LE RÈGNE  
DU CHRISTIANISME.

—  
TOME II.



THE  
LIBRARY OF THE  
MUSEUM OF MODERN ART



D

*P*

R

243

# LE RÈGNE

DU

# CHRISTIANISME

DANS LE MONDE,

PAR

M. L'ABBÉ A. LAVIRON,

CHANOINE HONORAIRE DE BORDEAUX, AUMONIER DU COLLÈGE-CHAPTAL,  
A PARIS.

Proposuit Deus... omnia instaurare in Christo  
quæ in cælis et quæ in terra sunt.

*Ephes. cap. v, 10.*

*Ouvrage approuvé par S. E. le Cardinal Archevêque  
de Bordeaux.*

TOME SECONDE

Du Progrès moral, intellectuel et social  
des peuples, en vue des  
idées chrétiennes.

*Petit Séminaire de Québec*

2268

PARIS,

EUGÈNE BELIN,

LIBRAIRIE CLASSIQUE,

Rue de Vaugirard, n° 52.

AMBROISE BRAY,

LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue des Saints-Pères, n° 66.

1857.

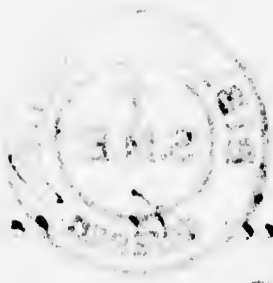
Bibliothèque,  
Le Séminaire de Québec,  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, QUE.





CHATELAIN

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> DELIN.



*Handwritten text, possibly a signature or date, including the number 1858.*

---

## INTRODUCTION.

---

Parmi les faits importants qui se sont accomplis dans l'histoire de l'humanité, il en est un qui domine tous les autres, qui remplit à lui seul une place immense dans le monde, et dont les conséquences sont incalculables : je veux parler de l'avènement du Christianisme, qui parut au milieu des temps, dans un pays à peine connu, pour étendre rapidement ses conquêtes sur l'univers tout entier. C'est un beau spectacle, digne de l'attention du philosophe et du poète, de suivre la marche progressive de la religion chrétienne au milieu de ce flux et de ce reflux d'événements qui se pressent et s'entrechoquent, et qui tous concourent directement ou indirectement au triomphe de l'Évangile et à l'établissement du règne de Dieu sur la terre !

Les commencements de cette religion sainte sont modestes. Avant d'arriver à conquérir le monde, le Christianisme n'eut, pendant trois siècles, qu'une existence militante, souvent menacée par le glaive des persécuteurs qui avaient juré sa ruine, et qui montrèrent assez combien ils tenaient à remplir leur serment ; dans la suite des temps, sont survenus

d'autres obstacles, desquels il n'a pu triompher qu'avec l'aide d'une assistance divine.

Dès l'origine, disons-nous, la doctrine de Jésus-Christ souleva parmi les hommes des contradictions et des haines qui se traduisirent par de violentes persécutions; héritier de celui de qui il avait été dit : *il sera exposé à la contradiction* (1), le Christianisme fut obligé d'accepter l'existence militante qui lui était faite, et de chercher dans l'épreuve sa principale condition de durée; tous les pouvoirs, en effet, se sont levés successivement contre lui pour le combattre et l'anéantir; mais, au moment de la tempête, il s'inclinait pour laisser passer l'orage, et relevait ensuite majestueusement sa tête meurtrie et anoblie en même temps par la persécution!

Esquissons en quelques lignes sa situation aux principales époques de l'histoire.

C'est d'abord la puissance matérielle qui lui déclare une guerre implacable, et qui, pour l'étouffer, appelle à son aide les chevalets et les bûchers, les tortures et les échafauds! Pendant trois siècles, le glaive de la persécution est suspendu sur la tête de quiconque ose se dire chrétien; mais à la fin, le paganisme est obligé de s'avouer vaincu et de déposer les armes; le bras des persécuteurs s'arrête, fatigué par la constance des martyrs! La faiblesse a triom-

(1) Luc. cap. III, v. 2.

phé de la force ; le lion a poussé un dernier rugissement en se voyant terrassé par l'agneau !

Vient ensuite la puissance intellectuelle , qui compte d'illustres représentants dans les écoles de Rome et d'Athènes ; les rhéteurs font appel à toutes les ressources de leur éloquence, pour combattre la religion nouvelle ; les philosophes emploient tour à tour le sophisme et la raillerie pour écraser, sous le poids du ridicule, les mystérieuses obscurités de nos dogmes. Mais alors, Dieu suscite pour défendre son œuvre de savants docteurs, et le Christianisme se venge noblement dans les pages éloqu岸tes de ses immortels apologistes !

Enfin, paraît un troisième ennemi, plus dangereux encore que les deux autres, le relâchement des mœurs et de la discipline qui s'attaque à la pureté de la morale évangélique ; mais pour combattre efficacement le vice qui lève fièrement la tête , le Christianisme lui oppose avec succès les exemples de ses saints qui, en accomplissant, dans toutes les classes de la société, les actes les plus héroïques, protestent contre la dépravation du siècle, et apprennent à une société gangrenée par la corruption que la vertu ne sera jamais exilée de ce monde et qu'elle aura toujours un sanctuaire inviolable dans les cœurs véritablement chrétiens !

Ainsi l'Eglise a-t-elle toujours soutenu noblement et victorieusement les combats que lui ont livrés ses

ennemis ; ces luttes incessantes , loin de l'épuiser, n'ont fait que retremper ses forces, et maintenant encore, après tant d'années de combats, elle est aussi radieuse et aussi forte qu'aux jours de sa première jeunesse.

C'est donc une tâche facile, actuellement surtout que tout le monde rend hommage à l'action bienfaisante et civilisatrice du Christianisme, de parler des services qu'il a rendus à la société ; il ne s'agit point d'écrire une apologie désormais inutile, le procès entre l'œuvre divine et ses détracteurs étant jugé depuis longtemps, et en dernier ressort ! Mais si l'écrivain catholique n'a plus à combattre un esprit d'hostilité systématique et d'opiniâtre opposition à la religion chrétienne, il doit signaler une tendance de notre siècle qui n'est pas moins dangereuse. Emportés que nous sommes vers l'avenir avec cette effrayante rapidité qu'accélèrent tous les jours les admirables découvertes de la science, nous oublions trop facilement le passé ; nous jouissons avec orgueil des bienfaits de notre civilisation, sans faire attention au bienfaiteur dont la doctrine a régénéré le monde, et dont les exemples ont transformé les relations sociales. La tâche de l'apologiste chrétien ne consiste plus sans doute à faire de la controverse ; il doit quitter le terrain de la discussion, pour aborder franchement celui d'une critique sage et éclairée des grands faits sociaux qui se sont accomplis, et présenter en

quelque sorte la philosophie de l'histoire du Christianisme. Encore une fois, il n'a plus à défendre des dogmes qu'on n'attaque pas, mais à rappeler des bienfaits qu'on oublie.

C'est pour répondre à ce que nous regardons comme un des premiers besoins de notre époque, que nous avons entrepris ce travail, dans lequel nous essayerons de montrer que notre civilisation moderne est fille légitime de la religion chrétienne. La civilisation, en effet, avant d'arriver au degré de développement où nous la voyons, a rencontré deux vices constitutifs qui devaient hâter la dissolution de l'ancien monde, et empêcher la reconstitution de la société moderne, je veux dire : La corruption des nations du Midi, et la barbarie des peuples du Nord. C'est contre ces deux obstacles qu'a lutté le Christianisme, avec une supériorité et un succès incontestables ; seul, il a pu triompher de ces adversaires redoutables, et sa victoire est devenue une preuve palpable de l'assistance divine qui l'a toujours accompagné.

Il ne s'agit point d'exposer ici, dans tous leurs détails, les améliorations successives qui se sont introduites dans les différentes institutions, sous l'influence des idées chrétiennes ; mais, circonscrivant notre plan dans des limites plus étroites, nous nous bornerons à présenter, dans ce volume, un simple résumé des principales réformes qui se sont accom-

plies, sous l'inspiration de l'enseignement chrétien, dans l'ordre moral, dans l'ordre intellectuel, et dans l'ordre social. Cette tâche est assez belle et assez noble pour que nous nous en contentions; car il s'agira de faire voir d'abord comment les maximes de l'Évangile sont devenues le principe du perfectionnement moral qui a présidé à la constitution des sociétés modernes; il faudra montrer ensuite les efforts par lesquels l'Église a réussi, soit à sauver les monuments des sciences anciennes, soit à agrandir le domaine des connaissances humaines; enfin, nous aurons à faire connaître le principe de réforme sociale contenu dans la doctrine religieuse, et appliqué sous différentes formes par les institutions monastiques, établies ou reconnues par l'Église.

Tel est le plan que nous avons cru devoir adopter; il nous permettra de résumer d'une manière logique un ensemble d'idées qui se lient et s'enchaînent, pour continuer l'œuvre que nous avons commencée précédemment.

En écrivant ces pages d'une main inexpérimentée, nous demandons à Dieu de bénir ce travail, et de nous aider à le continuer plus tard, s'il peut être utile à sa gloire, et devenir une pierre obscure dans l'œuvre de reconstruction sociale et religieuse que notre siècle est appelé peut-être à voir s'accomplir sous l'influence du Christianisme!

---

---

## AVANT-PROPOS.

---

On peut considérer le Christianisme comme philosophie ou comme religion.

Comme philosophie, il donna des leçons de charité et d'humanité qui ne pouvaient manquer d'exercer une influence salutaire sur les rapports sociaux; il proclama l'égalité de tous les hommes devant les lois divines et humaines; enfin, il travailla au perfectionnement de l'ordre moral et à la réforme de la législation pour la mettre en harmonie avec la loi promulguée par l'Évangile.

Comme religion, le Christianisme s'efforça de faire pénétrer dans la conscience publique la véritable notion du devoir, dont l'obligation devint sacrée et inviolable depuis qu'elle eut une base plus solide dans la volonté de Dieu, une sanction plus efficace dans la crainte des châtimens, ou dans l'espoir des récompenses de la vie future.

D'un autre côté, son mépris pour les biens terres-



tres, et ses efforts pour en détacher les esprits et les cœurs, eurent pour effet de produire plus de désintéressement, et de diminuer les rigueurs de ces vieilles institutions païennes, telles que l'esclavage, par exemple, qui avaient leur principal fondement dans des privilèges condamnés par la doctrine nouvelle. Le Christianisme tendait essentiellement à faire disparaître les distinctions de race, de cité; il voulait se servir de tous les éléments dont se composait l'ordre social ancien pour reconstruire une société nouvelle sur les bases de la justice et de la charité; aussi, son influence sur la civilisation et sur les institutions sociales fut immense. Avant d'en parler, essayons de mettre en regard les principaux caractères de la civilisation ancienne et de la civilisation moderne, en reproduisant le parallèle suivant, emprunté à l'un de nos savants jurisconsultes :

« Le génie de la civilisation antique, dit M. Giraud (1), c'est l'unité, l'esprit de famille, l'esprit de race, l'esprit de cité.

» Le génie de la civilisation moderne est la diver-

(1) Extrait d'un discours prononcé devant l'Académie d'Aix, le 23 juin 1838.

sité, l'individualité, la liberté, un sentiment religieux d'humanité.

» Chez les anciens, un principe unique et exclusif soutient la société; et la société périt avec le principe.

» Chez les modernes, cent principes divers nourrissent la société; chacun s'y meut librement, les pondérances d'idées ne sont qu'accidentelles, et la société survit à toutes les lattes, parce que ses racines sont fortes et nombreuses. Il y a place dans son sein pour toutes les pensées, pour toutes les situations personnelles.

» Chez les anciens, chaque nation émanait d'une communauté d'origine, d'où suivait la communauté d'inclination.

» Chez les modernes, les nations les plus civilisées sont un corps formé de toutes pièces. La variété infinie de ses éléments semble même contribuer à la prospérité de l'Etat. Témoin l'Angleterre, la France, les Etats-Unis d'Amérique. Si l'Allemagne elle-même nous offre une nationalité vigoureuse, n'est-elle pas divisée par une infinité de dogmes religieux et politiques?

» Chez les anciens, l'homogénéité semble être la loi du monde organisé.

» Chez les modernes, la diversité, la liberté.»

Cette différence, entièrement à l'avantage de la civilisation moderne, est due surtout à l'influence du Christianisme, qui eut la gloire de faire concourir les éléments les plus divers et les plus hétérogènes à l'harmonie et à la prospérité générales de la société.

C'est cette influence du Christianisme sur le progrès moral, intellectuel et social que nous allons exposer d'une manière générale, dans ce livre; ailleurs nous examinerons cette même influence de la religion chrétienne sur les différentes institutions sociales en particulier.

# LE RÈGNE DU CHRISTIANISME

DANS LE MONDE.

---

## LIVRE PREMIER.

DU PROGRÈS MORAL ACCOMPLI SOUS L'INFLUENCE  
DU CHRISTIANISME.

---

### CHAPITRE I.

GRANDEUR ET DÉCADENCE DE LA CIVILISATION PAIENNE.

Lorsque le Christianisme parut, la puissance romaine avait absorbé toutes les nationalités dont se composait le monde ancien ; Rome avait organisé la plus vaste centralisation qui fut jamais ; tout l'univers travaillait pour elle ; il y avait bien au delà des frontières des peuples menaçants, mais l'orgueilleux serviteur des Césars ne les comptait encore que pour recruter ses esclaves et ne reconnaissait à ces barbares aucun droit humain.

En faisant peser un joug de fer sur toutes les nations conquises, le peuple-roi n'était que le continuateur d'un système adopté et suivi dès les temps les plus reculés. Les sociétés civilisées de l'antiquité avaient toujours présenté le spectacle de plusieurs races hu-

maines coexistant sous le joug des mêmes lois politiques, mais les unes à l'état de race dominante, et les autres à l'état de race vaincue ; telle avait été la société grecque d'abord ; telle fut la société romaine ensuite ; de là , ces luttes continuelles qui armèrent les peuples les uns contre les autres ; de là , ces spoliations des vaincus par les vainqueurs ; de là , ces proscriptions, ces exterminations, qui ensanglantent les pages de l'histoire ; de là , ces différents systèmes politiques, fondés sur la violence , et consacrant les plus révoltantes injustices.

Toutefois , si , d'un côté, la civilisation ancienne fut déshonorée par les plus regrettables excès, de l'autre, elle brilla d'un éclat que n'ont jamais pu effacer les âges suivants. Le principe social se développa, soit en Grèce, soit à Rome, avec une prodigieuse rapidité. On trouve chez ces peuples une puissance créatrice presque sans bornes, qui enfanta d'immortels chefs-d'œuvre dans les sciences, dans la littérature et dans les arts ; il n'est donc pas permis de traiter avec dédain une civilisation qui a produit des hommes illustres dans toutes les carrières ouvertes à l'activité humaine ; il suffit de citer les noms de ces demi-dieux de la pensée, de l'intelligence et du courage, pour reconnaître la fécondité des siècles qui leur ont donné le jour ; tout le monde connaît leurs noms ; tout le monde admire, comme législateurs : Solon, Lycurgue, Numa ; comme guerriers : Epaminondas , Miltiade, Léonidas , Alexandre , Annibal, Jules César ; comme historiens : Thucydide, Xénophon , Plutarque , Tite-Live, Tacite ;

comme philosophes : Platon, Aristote, Sénèque ;  
comme orateurs : Démosthènes et Cicéron ; comme  
poètes : Homère, Sophocle, Virgile, Horace ; comme  
artistes enfin : Phidias et Appelles ! Quels hommes !  
Quels siècles ! Géants de l'intelligence et de la pensée,  
ne semble-t-il pas qu'ils aient reculé les bornes des  
facultés humaines jusqu'à leurs dernières limites ? En  
nommant le siècle de Périclès et celui d'Auguste, on  
rappelle à l'imagination tout ce que l'esprit humain a  
produit de plus grand et de plus illustre !

Nous sommes donc loin de vouloir abaisser l'anti-  
quité païenne au profit de la doctrine qui a régénéré  
la société ; non, le Christianisme n'a pas besoin de di-  
minuer la gloire des siècles qui ont précédé sa venue,  
pour se grandir aux yeux du monde ; il n'a pas be-  
soin de faire mentir l'histoire ou de dénaturer les faits,  
pour s'élever un piédestal sur le mépris ou le dédain  
du passé. D'ailleurs, cette civilisation antique, qui a  
brillé à certaines époques d'un si vif éclat, est sur plu-  
sieurs points bien imparfaite ; elle est vulnérable par  
plus d'un côté ; ainsi, après le plus admirable élan,  
tout à coup la Grèce a paru épuisée ; sa décadence a  
été aussi rapide que son élévation ; ainsi, encore,  
Rome n'éleva si haut la puissance de ses armes et la  
grandeur de son nom que pour tomber en peu de temps  
dans toutes les hontes du Bas-Empire. Aussi, tout en  
payant à la civilisation ancienne un juste tribut de  
louanges, il faut reconnaître que cet étonnant déve-  
loppement de l'activité humaine conduisit la société  
à une décadence morale, à une décadence sociale et

à une décadence politique, dont l'histoire raconte les rapides progrès.

Constatons d'abord ces progrès funestes, pour mieux comprendre ensuite comment le Christianisme a combattu le mal et comment il en a triomphé.

Il est difficile d'imaginer à quel degré de corruption était arrivée la société romaine à la suite de longues guerres civiles qui avaient jeté le désordre dans l'administration et l'anarchie dans le gouvernement. Quand l'empire remplaça la république, l'immoralité avait succédé partout à l'austérité des mœurs primitives. Si l'on veut savoir dans quel abîme de corruption était tombée la société de cette époque, il faut lire la correspondance particulière dans laquelle Cicéron raconte à ses amis les scandales qu'il a sous les yeux; on y voit les usures, les concussions, les dilapidations des deniers publics universellement pratiquées; la vénalité des fonctions judiciaires exercée publiquement (1); la justice vendue au poids de l'or; le parjure et le vol passés dans les habitudes du peuple; les voleurs et les homicides portant la tête haute, et affichant les dehors de la vertu; « belle Laverne, donne-moi l'art de tromper, dit Horace, et qu'on me croie juste et saint (2). » Tous les vices, toutes les infamies, tous les scandales affichés au grand jour, tel est le bilan de la

(1) Cicer. *ad Attic.* tom. iv, 16, p. 292. — Tom. iv, 18, et tom. xix, p. 364. Edit. Panck.

(2) . . . . . Pulchra Laverna,  
Da mihi fallere, da justum sanctumque videri.  
Horat. ep. 16, lib. i.

société romaine au point de vue moral, dans les derniers temps de la République.

Le changement de la forme gouvernementale étant survenu dans ces circonstances, le dérèglement des mœurs, loin d'être arrêté, fit de nouveaux et plus rapides progrès, favorisé par les doctrines d'Epicure, qui introduisirent cette dépravation effroyable dont les convenances ne permettent même pas de parler. La société chercha dans les délices d'une vie molle et sensuelle une compensation au despotisme qui pesait sur elle; elle poussa l'ivresse de la débauche jusqu'au vertige qui conduit à la plus atroce cruauté : on connaît ces festins somptueux qui étaient rehaussés par le plaisir du sang (1); on connaît encore les *Spinthrix* de Tibère, les incestes de Caligula, les dévergondages de Messaline, les inventions androgynes de Néron (2), les folles débauches d'Héliogabale; on connaît enfin ces cochers du cirque, ces prostituées du temple de Cybèle, qui faisaient rougir la lune de leurs affreux débordements (3); ces poursuivants de testaments, ces Trimalcions, toute cette engeance de théâtre, qui souillaient la terre de leurs crimes; génération sans pudeur, race immonde, qui allait disparaître pour faire place à un peuple nouveau et régénéré.

Un homme, en particulier, semble résumer en lui tous les vices et toutes les turpitudes de cette époque maudite; cet homme est assis sur les degrés du trône;

(1) Athen. lib. iv, p. 154, édit. 1598.

(2) Dion. lib. lxxii, p. 715.

(3) Juven. *Satir.* vi.



c'est Mécène, le favori d'Auguste, dont la muse éner-  
vée ne sait chanter que de prétendues jouissances que  
la nature condamne, que l'honnêteté la plus vulgaire  
a en horreur, mais qui sont le privilège des philoso-  
phes (1). Tel est l'homme dont les mœurs infâmes  
ont été décrites par Sénèque ; son histoire est celle de  
toute la société romaine.

Bientôt l'immoralité monte encore plus haut, et vient  
s'asseoir sur le trône impérial lui-même. Esclave des  
plus honteuses passions, Tibère devient la plus haute  
expression des deux grands vices qui faisaient le fond  
de la civilisation païenne : le sensualisme et la cruauté.  
« Voyez-le, dit M. de Champagny, dans sa sûre et dé-  
licieuse Caprée ; si à travers les gardes et les espions,  
au risque de la vie, vous pénétrez jusqu'à lui, vous  
trouverez un hideux vieillard, la face moitié couverte  
d'ulcères et moitié d'emplâtres, chauve, courbé, à  
l'haleine fétide, avec de grands yeux de chat qui  
voient la nuit, taciturne, plein de disgrâce et de hau-  
teur, achevant de s'enivrer, discutant avec les gram-  
mairiens, ses bons amis, sur les chevaux de Phébus  
ou l'âge des coursiers d'Achille, ou bien parlant bas et  
gravement à Trasyllus, qui, la nuit venant, montera  
sur la tour pour étudier le cours des astres (2). » Voilà  
le maître de l'ancien monde ; voilà le chef suprême de  
la société païenne, celui qui en est à la fois l'empereur  
et le pontife !

(1) *Non amanti sese leones, nec enim philosophantur.* Lu-  
ciani *Amores*, v. 576.

(2) *Les Césars*, p. 374.

Un peuple gouverné par un pareil maître devait descendre rapidement jusqu'au dernier degré de la dissolution morale; aussi, à aucune époque antérieure de l'histoire de Rome, les vices de la civilisation païenne ne se produisirent avec un aussi déplorable cynisme; le monde romain, malgré ses brillants dehors, dépérissait visiblement, rongé par sa propre corruption, dévoré par les ravages de l'immoralité qui faisait chaque jour de nouveaux progrès.

La peinture de ces mœurs dépravées a été retracée par un grand nombre d'historiens; écoutons Ammien Marcellin nous racontant la vie des descendants des Cincinnatus et des Publicola.

« . . . . . Au milieu des festins, on fait apporter des balances pour peser les poissons, les loirs et les oiseaux. Trente secrétaires, les tablettes à la main, font l'énumération des services. Si un esclave apporte trop tard de l'eau tiède, on lui administre trois cents coups de fouet; mais si un vil favori a commis un meurtre: « Que voulez-vous? dit le maître, c'est un misérable! je punirai le premier de mes gens qui se conduira ainsi. . . . . Cincinnatus eût perdu la gloire de sa pauvreté, si, après sa dictature, il eût cultivé des champs aussi vastes que l'espace occupé par un seul des palais de ses descendants. . . . . Le peuple ne vaut pas mieux que les sénateurs; il n'a pas de sandales aux pieds, et il se fait donner des noms retentissants; il boit, joue, et se plonge dans la débauche; le grand cirque est son temple, sa demeure, son forum. Les plus vieux

jurent par leurs rides et leurs cheveux gris, que la république est perdue si tel cocher ne part le premier et ne rase habilement la borne. . . . . (1) »

Une des causes principales de tous ces désordres venait de la complaisance coupable du législateur chargé de la répression des crimes contre les bonnes mœurs. Les dispositions des lois sur cette matière annoncent, en effet, une imprévoyance calculée de la part de ceux à qui était dévolue la surveillance de cette branche importante de l'administration.

Le gouvernement impérial, fondé sur la servitude et sur la corruption, ne pouvait guère se montrer scrupuleux et sévère sur toutes les questions qui n'intéressaient que les mœurs; aussi la législation ne se distingue-t-elle point par ses égards pour la décence et la pudeur publiques; ses principales dispositions montrent que le législateur n'envisageait que le côté matériel de la question; elles soumettaient les attentats contre les mœurs aux mêmes peines que les crimes contre les personnes ou les propriétés. Toute la vigilance de la loi se borne à tarifer l'honneur des citoyens comme on estimait à prix d'argent les autres dommages qu'ils avaient éprouvés, et à soumettre les coupables à une indemnité pécuniaire au profit de celui à qui avait été faite une injure.

Sous la République, la protection des bonnes mœurs avait été plus efficace. La répression des crimes avait son appui sur les jugements du tribunal domestique,

(1) *Amm. Marc. lib. xiv. — Lib. xxii, cap. 4. — Lib. xxviii, cap. 4.*

sur les fonctions suprêmes des censeurs , ou sur les règlements qu'ils avaient établis et fait confirmer par le peuple.

Mais avec l'avènement de l'empire ces faibles garanties disparurent. Auguste supprima le tribunal domestique, et cessa de faire nommer des censeurs; sa sollicitude n'eut d'autre effet que la promulgation de quelques lois (1), dont les dispositions étaient insuffisantes pour réprimer les mauvaises mœurs. L'objet principal de ses soins était d'affermir son gouvernement, en l'entourant de ces garanties matérielles qui assurent l'ordre; mais il semblait n'avoir pas compris que les bonnes mœurs sont la meilleure garantie de la prospérité des sociétés et de la gloire des empires.

Aussi, sa législation n'est pas seulement imprévoyante; sur plusieurs points elle est immorale. Qu'on se rappelle, en effet, les excès révoltants qu'elle autorisait contre de pauvres êtres, privés de toute espèce de protection, abandonnés aux outrages de tous ceux qui voulaient les insulter! L'esclave, toujours en dehors de la loi, ne pouvait se soustraire aux attentats dont il était menacé de la part d'un maître autorisé par le législateur à se porter sur la personne aux actes les plus criminels; et quand un étranger se livrait sur lui à des actions coupables, son maître seul avait droit à l'indemnité pécuniaire fixée par la loi. Cette tolérance légale donna lieu à un commerce honteux, qui mettait à prix la pudeur et l'innocence des esclaves, et les tarifait comme une vile marchandise. De

(1) La principale de ces lois est celle portée contre le stupre.

là, ce droit infâme, reconnu par les lois, qui permettait aux maîtres de prostituer leurs esclaves, et de livrer leur honneur et leur vertu au dernier enchérisseur; ce trafic indigne ne s'exerçait pas seulement dans les bas fonds de la société et dans l'ombre; mais on y vaquait publiquement, et plus d'une famille sénatoriale avait recours à ce commerce ignoble pour relever sa fortune compromise par de folles prodigalités; tant la dépravation et le désordre avaient fait d'effrayants et rapides progrès!

Avec de pareilles facilités, la démoralisation devait marcher à grands pas; la licence, ainsi encouragée par les lois, franchit toutes les bornes, et arriva jusqu'à la dernière limite du scandale; bientôt, ce ne furent plus seulement les esclaves qui allèrent peupler les lieux infâmes; on vit des femmes de la plus haute naissance descendre au dernier degré d'ignominie, et faire un étalage public de leur déshonneur!

Au milieu d'une si épouvantable dépravation, que faisait donc le pouvoir? Il régnait par la corruption! Auguste tolérait tous ces excès, malgré les plaintes des familles nobles, obligées de dévorer la honte que des courtisanes sans pudeur attachaient à leur nom! Plus tard Tibère fut forcé de faire droit aux réclamations devenues plus multipliées et plus pressantes; il rendit une loi défendant aux femmes et aux filles des sénateurs, et même des chevaliers, d'exercer publiquement la profession de courtisane. Ces désordres, qui se multipliaient chaque jour davantage, prouvent à quel point les femmes avaient secoué le joug du des-



potisme marital, et abusé des droits qui les avaient émancipées de la tyrannie domestique.

En voilà assez avec toutes ces hontes et toutes ces turpitudes, car il faut garder quelque retenue même en parlant d'une époque qui ne respecta aucune des lois de la décence, et qui donna l'exemple de tous les scandales; tout ce qui précède ne peut donner qu'une idée bien incomplète de la profonde immoralité qui déshonorait un siècle dont on a l'habitude de vanter la gloire littéraire et la civilisation; sans doute, la postérité a fait un acte de justice en payant un large tribut d'admiration à des noms célèbres qui ont illustré la poésie et les sciences; mais ce qu'on ignore souvent, c'est que Virgile, Horace, Sénèque et d'autres encore, si grands par l'esprit, avaient à se reprocher des faiblesses de cœur impardonnables, et donnaient impunément au peuple l'exemple de ces crimes honteux qui révoltent la nature! Quand les hommes qui marchaient à la tête de la société faisaient si bon marché des lois les plus vulgaires de la pudeur, leurs exemples devaient être suivis par le peuple; la corruption et la fange en haut ne pouvaient produire que la boue et la pourriture en bas!

Cet aperçu général sur la situation morale de la société à l'époque où parut le Christianisme, peut donner une idée de la désorganisation sociale où elle se trouvait à la même époque; ici, on aperçoit une contradiction flagrante entre les lois civiles et les institutions, d'une part, et les plus saines notions du droit naturel et de la justice, de l'autre. Partout le privilège

règne à la place du droit; partout le plus faible est sacrifié au plus fort; partout domine la force au mépris des droits les plus imprescriptibles de la nature; dans un pareil état de choses, l'oppression de la faiblesse devenait une nécessité politique et sociale; on ne pouvait admettre les droits sacrés de l'indigence ou du malheur.

Le premier être atteint par les rigueurs d'une législation sans entrailles était la femme; frappée d'incapacité pour tous les actes de la vie sociale, elle était assimilée, quant à l'exercice de ses droits civils, aux êtres privés de facultés intellectuelles; on ne lui laissait pas la moindre spontanéité pour toutes ses actions; mais quels que fussent son âge et sa condition, elle était toujours soumise à l'autorité despotique du chef de famille, qui sous le nom de père, de mari ou d'agnat, exerçait sur elle le pouvoir le plus absolu. Après qu'elle avait passé les premières années de sa vie sous le toit paternel, soumise par le droit naturel et positif à l'autorité de son père, le droit civil s'emparait d'elle, et la livrait à son mari, qui succédait à tous les droits du père; en passant sous la puissance de son mari, elle devenait son épouse par la loi du mariage, mais sa fille seulement par la loi de l'Etat; et si plus tard elle se trouvait affranchie du lien matrimonial par la mort de son époux, elle ne recouvrait point sa liberté, mais elle passait sous la tutelle de ses agnats; de telle sorte que pendant toute sa vie, elle subissait une sujétion perpétuelle; elle ne connaissait aucune espèce de liberté.

La réaction contre ce despotisme exagéré conduisit plus tard la femme à cet affranchissement funeste, qui, en lui donnant une liberté sans limites, devint la cause de ces désordres et de cette dépravation dont nous avons parlé précédemment.

La même législation, qui pesait si lourdement sur la condition de la femme, vouait également l'enfant au sort le plus précaire et le plus humiliant. La loi n'entourait son berceau d'aucune garantie contre le despotisme paternel ; l'enfant devenait la propriété de son père, au même titre que les biens mobiliers ou immobiliers qu'il possédait. De là, cette faculté pleine et entière laissée au père de disposer de la liberté de son enfant, et même de sa vie, selon son bon plaisir. Toutes les lois de la nature violées, le cri du sang étouffé, les droits les plus sacrés méconnus, tel était l'effet du système adopté par le législateur, qui, n'ayant en vue que la grandeur de l'Etat, croyait que la cité grandissait de toute la puissance laissée au père de famille sur sa femme et sur ses enfants.

Toutefois, il y avait une condition plus dure encore que celle de la femme et de l'enfant ; c'était celle de l'esclave. La liberté humaine était universellement méconnue, et l'institution de l'esclavage préconisée par les philosophes et les jurisconsultes ; elle servait de base et de fondement à la constitution sociale de l'antiquité. On croyait généralement que la nature avait fait deux classes d'hommes bien distinctes ; et que les uns ayant été créés avec des facultés supérieures et des aptitudes plus développées, étaient faits pour le



commandement, tandis que les autres, moins heureusement doués, étaient nés pour la servitude (1). Cette institution de l'esclavage était si enracinée dans la société ancienne, que pour la détruire il a fallu la plus immense des révolutions sociales (2).

Quant aux théories économiques de l'antiquité, elles montrent la même indifférence et le même mépris, de la part des sages et des législateurs, pour tout ce qui n'est point la puissance et la force. Toutes les professions utiles sont réduites à l'état d'esclavage, ou placées dans une condition analogue; ainsi Platon professe-t-il le plus profond dédain pour les classes laborieuses: « La nature, dit-il, n'a fait ni cordonniers, ni forgerons; de pareilles occupations dégradent les gens qui les exercent; vils mercenaires, misérables sans nom, qui sont exclus, par leur état même, des droits politiques. Quant aux marchands, accoutumés à mentir et à tromper, on ne les souffrira dans la Cité que comme un mal nécessaire. »

Xénophon n'est pas plus éclairé: « Les arts manuels, dit-il, sont infâmes ou indignes d'un citoyen. La plupart déforment le corps; ils obligent de s'asseoir à l'ombre ou près du feu, et il est difficile que l'esprit ne s'en ressente; ils ne laissent de temps ni pour la république, ni pour les amis. »

Tous les philosophes professent le même mépris

(1) Aristot. *Polit.* 1, 3.

(2) Nous ne faisons que rappeler ici les principaux caractères de la législation relative à la famille et à l'esclavage, parce que nous devons traiter dans un autre ouvrage ces importantes questions d'une manière plus approfondie.

pour les professions industrielles ; tous sacrifient aux *hommes de loisir*, et foulent aux pieds les hommes de travail. « Que peut-il sortir d'honorable d'une boutique, s'écrie Cicéron avec naïveté? Le commerce est chose sordide, quand il est de peu d'importance, car les petits marchands ne peuvent gagner sans mentir; c'est un métier tout au plus tolérable quand on l'exerce en grand et pour approvisionner le pays. »

Avec de pareilles doctrines, non-seulement le progrès social était impossible, mais encore les institutions ne pouvaient préserver la société d'une décadence plus ou moins rapide; aussi, ne soyons pas étonnés si cette société présentait, à l'époque de l'avènement du Christianisme, de si nombreux symptômes d'une dissolution prochaine; la vie commençait à se retirer lentement du corps social, et ce n'étaient point la législation et les institutions du paganisme qui pouvaient la lui rendre.

La constitution politique n'était point également assez forte pour conjurer une catastrophe qui semblait imminente. Avec l'avènement de l'empire, on vit toute puissance, toute spontanéité, toute activité se concentrer dans la seule personnalité de l'empereur; chef suprême de la société civile et religieuse, il était à la fois empereur et pontife; il avait une immense puissance, puisque ses ordres étaient obéis dans tout le monde connu. Et cependant, qu'a produit ce pouvoir si formidable? Quelle institution importante a-t-il fondée? Quelle amélioration durable a-t-il introduite? En parcourant l'histoire, on trouve à peine, durant le

cours de plusieurs siècles, quelques faits qui méritent les hommages et la reconnaissance de la postérité ! Et au contraire, à chaque instant, le cœur est contristé par le récit de cruautés inouïes exercées contre les hommes les plus inoffensifs et les plus innocents ! Ah ! c'est qu'au lieu de s'exercer dans l'intérêt des peuples, l'autorité des empereurs païens ne prenait trop souvent conseil que de leurs caprices ou de leur intérêt personnel ; et quand ces caprices émanaient d'une volonté cruelle, alors le sang innocent ruisselait dans la capitale et dans les provinces ; et quand cet intérêt semblait l'exiger, les confiscations, les spoliations de toutes sortes venaient ruiner les familles paisibles pour remplir le trésor impérial, appauvri par de folles prodigalités. Une pareille autorité pouvait être redoutée ; elle pouvait être haïe ; mais elle ne pouvait être longtemps honorée !

Aussi voyons-nous l'autorité impériale respectée et bafouée tour à tour par ceux qui la subissaient ; elle ne tarda pas surtout à être dépouillée du caractère qui la rend plus respectable et plus utile à la société : la stabilité ! Le peuple passait successivement, souvent dans l'espace de quelques jours, du fanatisme de l'adulation et de l'amour, au fanatisme du mépris et de la haine ; quelques mois, souvent même quelques semaines seulement, séparaient le Capitole de la roche Tarpéienne ; le triomphateur de la veille devint plus d'une fois la victime du lendemain ; le peuple s'était habitué à changer ses idoles ; aussi le vit-on parfois traîner à l'égoût le même homme qu'il avait élevé

quelques jours auparavant sur le trône impérial ! Telle fut l'autorité pendant une longue période ; voilà où l'avaient conduite les doctrines du paganisme !

Ainsi, quand on considère la situation morale, la situation sociale et la situation politique des peuples à l'époque où parut le Christianisme, on voit que la société marchait à grands pas vers une catastrophe dont on apercevait clairement de nombreux symptômes ; toute la sagesse des philosophes, toute la science des jurisconsultes, toute l'expérience des législateurs n'avaient pu conjurer le péril ; en voyant tous les éléments sociaux tomber en dissolution, les hommes prévoyants appelaient de leurs vœux une réforme radicale, sans savoir de quel côté elle devait venir.

Parmi les tentatives ayant pour objet la régénération de l'humanité, la plus sérieuse est sans contredit celle des stoïciens ; on doit dire que la doctrine stoïcienne, sans arrêter la dépravation générale, ni créer aucune institution durable, signala néanmoins un progrès sensible dans la marche de la civilisation, et servit comme de transition entre une civilisation flétrie et dégradée, et une civilisation qui allait transformer le monde en le purifiant de toutes les abominations qui le souillaient (1). La philosophie stoïcienne marqua un progrès, en ce sens qu'elle fut une protestation contre un ordre de choses que réprouvait la morale ; mais elle fut impuissante lorsqu'il s'agit d'opposer un remède efficace à la contagion du mal : elle pouvait conduire l'homme jusqu'à l'insensibilité dans

(1) Tacit. *Annal.* lib. xi, 26. — Lib. xii, 30.

la souffrance, jusqu'à l'indifférence en présence de la mort; mais elle ignorait le mérite que l'âme peut trouver dans le sacrifice; cette révélation devait être faite au monde par la croix de J.-C., qui allait enseigner des vertus inconnues jusque-là.

Le héros du stoïcisme est sans contredit Sénèque, l'homme dont un écrivain brillant de notre époque a tracé ce portrait : « Il a des idées si hautes de la dignité de l'homme,... il divinise si éloquemment l'âme vertueuse, qu'on est tenté de le placer parmi les sages dont l'enthousiasme moral préparait le monde aux sublimes leçons de l'Évangile (1). » C'est dans les écrits de ce philosophe qu'il faut aller chercher le dernier mot du stoïcisme; or, il suffit de lire les traités qu'il a composés, pour voir que la science a fait un grand pas depuis Cicéron. Sénèque a écrit un beau livre sur la Providence, dont le nom même était ignoré au temps de l'orateur romain; quand il parle, ce n'est pas un philosophe ou un historien profane, c'est un prophète ou un évangéliste qu'on croirait entendre; sa parole est presque chrétienne (2)! Il a sur la Divinité des idées

(1) M. Villemain, *Mélanges*, tom. III, p. 235.

(2) Suivant une tradition, appuyée sur de solides fondements, Sénèque a dû se trouver en relation avec saint Paul, et puiser, dans ses entretiens avec l'Apôtre, ces inspirations presque chrétiennes qu'on remarque dans ses écrits; telle est l'opinion que soutiennent la plupart des critiques modernes, entre autres : M. TRORLONG, dans son ouvrage intitulé : *De l'influence du Christianisme sur le droit civil des Romains*, chap. IV; M. FRANZ DE CHAM-PAGNY, dans son beau livre des *Césars*, tom. IV, p. 247, p. 317, 320, p. 417, 423 (Paris, 1843); FR. SCHOELL, dans son *Histoire de*

que Platon ne soupçonnait même pas ; ainsi, il dit que Dieu est notre père (1), et qu'il mérite d'être aimé et adoré par tous les hommes qui sont ses enfants (2). Ce principe lui servant de point de départ, il montre les liens de parenté qui existent entre tous les hommes, issus d'une origine commune et égaux devant Dieu (3) ; ailleurs, il prend en main la cause des esclaves, protestant au nom de la nature et de l'humanité contre les mauvais traitements dont ils étaient victimes : « Pour la manière d'agir envers un esclave, dit-il, il faut voir, non pas ce qu'on peut impunément lui faire souffrir, mais ce que permet l'équité, qui veut même qu'on épargne les prisonniers de guerre et ceux qu'on a achetés (4). » Il y a loin, sans doute, de ces nobles idées à ces distinctions de races, à ces classifications de rangs établies par Platon, par Aristote et par Cicéron ; on pourrait presque dire que Sénèque fut, dans le paganisme, le précurseur du Christianisme, l'initiateur à cette doctrine nouvelle qui allait changer le monde.

Voici en quels termes M. Giraud parle du progrès accompli par le stoïcisme : « L'humanité parut avoir sauvé ses titres ignorés ; des vérités inconnues furent proclamées : qu'il n'y avait d'utile que ce qui était bon et juste, et que rien de criminel en soi ne

*la littérature romaine*, tom. II, p. 446 (Paris, 1815) ; M. OZANAM, dans l'introduction de son ouvrage sur Dante, intitulé : *De la tradition littéraire en Italie* (édit. 1845).

(1) *Deus et parens noster*. Epist. 110.

(2) Senec. epist. 47.

(3) Epist. 47.

(4) *De Clement.* lib. I, c. 18.

pouvait jamais être utile; qu'il fallait vivre selon la nature, et que vivre selon la nature c'était ne rien faire qui fût contraire à la raison, qui était la loi générale de l'humanité; qu'il fallait suivre le parti de la vertu à cause d'elle-même, sans avoir égard à ce qui pouvait s'ensuivre, et que la vertu suffisait pour rendre l'homme heureux. L'esclave lui-même fut réhabilité dans une partie de ses droits d'homme, et l'influence du stoïcisme sur les doctrines des jurisconsultes et sur la pratique des hommes d'Etat, donna une direction plus humaine et plus morale au droit politique. Qui ne connaît les Antonins et ces pages admirables où Marc-Aurèle a montré ce que pouvait penser et faire la vertu sur le trône? Qui ne connaît ces belles lois qui ont éternisé le souvenir de la sagesse romaine? Tout cela fut l'ouvrage du stoïcisme; et pourtant la croyance de l'immortalité de l'âme manquait à ses doctrines! Voilà pourquoi les stoïciens, qui ont donné au monde le spectacle d'une sublime résignation, n'ont rien fondé de durable, et n'ont pris qu'une faible part au mouvement politique de la civilisation. Leur théorie de la fatalité anéantissait, même dans l'esprit de leurs adeptes, toute espérance d'amélioration organique: or, l'homme a besoin de foi et d'avenir, c'est une loi de sa nature; il ne s'arrête pas aux doctrines qui l'en éloignent (1). »

Ces dernières paroles attestent l'impuissance des efforts de la secte stoïcienne pour guérir le mal qui

(1) Extrait d'un discours prononcé devant l'académie d'Aix, le 6 juillet 1839.

dévorait la société; et cependant, tout ce qui peut assurer le succès d'un système se réunissait en faveur de cette doctrine : d'une part, la science et l'éloquence de ceux qui s'étaient faits ses apôtres lui attiraient de nombreux disciples, tandis que de l'autre, l'élite de la société romaine, réduite, après l'établissement de l'empire, à l'obéissance des esclaves, cherchait un point d'appui contre le malheur, et croyait trouver dans de nobles sentiments la force de supporter la servitude avec dignité. Mais, malgré ce concours de circonstances favorables, la doctrine stoïcienne fut frappée de stérilité; elle ne put réaliser que des améliorations fort peu sensibles et très-passagères; il ne lui appartenait donc pas d'accomplir l'œuvre de régénération si vivement désirée !

Dans les âges précédents, d'autres efforts avaient été tentés dans le même but et sans plus de succès; toute la sagesse des philosophes avait échoué dans la même entreprise; Platon, dans sa *République*, et Aristote, dans sa *Politique*, avaient ébauché des modèles de constitutions politiques qui devaient assurer, selon eux, le bonheur des sociétés; mais tout cet idéal de prospérité et de bien-être resta enseveli dans leurs écrits, et l'humanité continua à marcher dans ces voies funestes qui la conduisaient à des abîmes.

Ainsi, pour résumer ce qui précède, on peut dire que l'antiquité fut aussi étrangère à la vraie société qu'à la vraie civilisation; les arts, les sciences et l'industrie ne brillèrent un instant que pour éclairer la corruption des mœurs et la ruine des institutions ! Tout, dans le



monde ancien, ne s'élève que pour se précipiter ! A peine ces empires d'Orient qui, après tant de siècles, semblent encore écraser la terre, se sont-ils élevés qu'ils disparaissent ; la brillante Athènes, malgré le génie de ses grands hommes, marche à grands pas vers une décrépitude prématurée ; l'austère et orgueilleuse Sparte finit par succomber à l'appât grossier des richesses ; Rome enfin, la reine des nations, après s'être gorgée des dépouilles de l'univers asservi, expose de saleté sur cette proie immense ! Partout on ne trouve que désordres et confusion, signes de la décadence qui emporte les peuples avec leurs institutions ! Dans la Grèce, Platon rêve une république idéale en instituant l'asservissement des consciences, le meurtre des enfants, la promiscuité, l'esclavage ! Partout ailleurs on ne voit sur la terre que le règne de la matière et des sens, et les peuples ne subissent le joug du maître commun qui domine l'univers que pour tomber avec lui dans cet abîme de corruption qui conduit les nations à leur ruine, et les fait disparaître bientôt de la face du monde !

Dieu permit que l'humanité tombât dans les excès les plus humiliants, malgré les efforts de la science et de la sagesse philosophiques, afin qu'il fût bien constaté que la société ne pouvait être sauvée que par quelque moyen extraordinaire qu'il n'était donné à personne de prévoir. Pour sauver le monde, il fallait l'intervention de la Divinité, comme l'avaient pressenti plusieurs philosophes eux-mêmes. Socrate, en particulier, s'explique sur ce point en termes qu'on pourrait

attribuer à Isaïe ou à quelque prophète : « A moins , dit-il, qu'il ne plaise à Dieu de vous *envoyer quelqu'un* pour vous instruire de sa part, n'espérez pas de réussir jamais dans le dessein de réformer les mœurs des hommes (1). » Platon , dans un dialogue entre Alcibiade et son maître, met dans la bouche du même philosophe les paroles suivantes : « Le meilleur parti que nous ayons à prendre , c'est d'*attendre* patiemment. Oui, *il faut attendre que quelqu'un vienne* nous instruire de la manière dont nous devons nous comporter envers les dieux et envers les hommes (2). »

Cette intervention d'un Être surnaturel , réclamée par les vœux des philosophes anciens et par les cris de détresse de l'humanité, eut lieu en effet ; elle s'accomplit par le divin révélateur de la religion chrétienne, qui vint recueillir tous les débris épars d'un monde qui finissait, pour en faire sortir le monde nouveau qui allait renaitre. Jésus-Christ vint sur la terre , non point pour réformer l'ordre politique , non point pour changer les bases de la société civile, puisqu'il dit : « *Mon royaume n'est point de ce monde,* » mais pour accomplir une mission purement spirituelle, pour sanctifier l'homme , pour le renouveler dans la vie morale et religieuse. Cependant, par suite de l'alliance étroite et nécessaire entre les intérêts éternels et les intérêts temporels, le Christianisme, en continuant l'œuvre de J.-C., c'est-à-dire en poursuivant la réformation religieuse et morale de l'homme ,

(1) Plat., in *Apol. Socratis*.

(2) Plat., in *Alcib.*, xi ; tom. I, p. 100, 101.

obtient un changement total dans les relations de la société, et, par là, donne une direction nouvelle à la marche de la civilisation.

Il est arrivé à cette transformation radicale de l'humanité, surtout en proposant aux hommes les exemples de J.-C., d'une part, et de l'autre, en enseignant sa doctrine et en veillant à l'observation de ses préceptes.

---

## CHAPITRE II.

### RÉGÉNÉRATION SOCIALE ACCOMPLIE PAR JÉSUS-CHRIST.

#### SECTION I.

**Jésus-Christ, dans sa vie, devient le modèle des hommes, et réhabilite toutes les conditions.**

La vie de J.-C., considérée au point de vue social, devient le modèle de l'homme régénéré, qui doit s'efforcer de reproduire dans sa propre vie les exemples de celui que l'Écriture appelle le premier-né d'entre les enfants des hommes. Depuis sa naissance dans l'étable de Bethléem jusqu'à sa mort sur la croix, le divin fondateur de la religion chrétienne a confondu toutes les idées de la sagesse humaine en méprisant ce que le monde estime et en estimant ce qu'il méprise : cette vie divine contient donc le principe qui a changé la société, et c'est ce qui donne la plus haute importance aux actes les plus vulgaires, qui, dans une autre vie, eussent passé inaperçus, tandis qu'ils s'élèvent ici à la hauteur d'un enseignement donné au monde entier.

Si nous étudions d'abord sa naissance, nous la trouvons entourée de circonstances dignes de fixer l'attention de tous les chrétiens. Jésus naît dans la pauvreté ; son berceau se trouve placé dans une étable ! Ce seul fait a une immense portée sociale ; il contient le germe

d'une révolution dans les idées universellement reçues dans l'antiquité. L'ancienne société, en effet, avait tellement dénaturé l'ordre providentiel, qu'au lieu d'estimer dans l'homme les qualités qu'il tient de Dieu, et qui constituent la dignité de sa nature, elle ne lui accordait la considération que pour des qualités accidentelles, pour sa puissance; pour ses richesses; le pauvre était humilié, bafoué, foulé aux pieds: une société qui sacrifiait inhumainement l'homme vaincu par les armes, qui faisait peser cruellement le *væ victis* sur les esclaves, ne devait pas se montrer bien indulgente pour les vaincus de la fortune; aussi imposait-elle un joug de fer aux faibles et aux pauvres. C'est à ce mépris pour la pauvreté, au dédain avec lequel étaient traités les ilotes de la fortune, qu'il faut attribuer ces agitations qui, tantôt sourdes et tantôt violentes, mirent si souvent en danger l'existence même des républiques anciennes. Qu'on se rappelle Athènes et sa démocratie, Sparte, Messène et les ilotes; qu'on se rappelle le *Patriciat* et la *Plebs* des Romains, et l'on verra l'accomplissement littéral de cette parole d'Aristote: « Dans les anciennes républiques, dit ce philosophe, les nobles et les plébéiens se juraient une éternelle inimitié. »

Il s'agissait de relever la pauvreté de cet état de dégradation et d'abaissement où la tenait la richesse; et voilà pourquoi J.-C. a voulu passer par la condition réputée la plus humble dans la société. Après avoir vu le divin fondateur de la société chrétienne annoblir la pauvreté en prenant sa livrée, après l'avoir entendu

proclamer *bienheureux les pauvres*, le monde commença à voir dans l'indigent, non plus un être vil né pour l'oppression, mais une image réelle de son chef vénéré, mais un membre vivant de l'homme-Dieu; aussi, les idées commençant à prendre un cours nouveau, on vit dans la suite des milliers d'hommes, nés au sein de l'abondance et des richesses, se faire gloire d'embrasser la pauvreté pour marcher sur les traces de leur maître; le pauvre fut servi et honoré; la crèche du Sauveur lui donna ses lettres de noblesse!

Elle fit plus! elle déposa sur le front de l'enfant comme une auréole sacrée qui le protégera contre cette main de fer qui menaçait sans cesse de s'appesantir sur lui. Désormais le souvenir de Jésus enfant couvrira de son ombre sainte le berceau de l'enfance chrétienne, et tandis que, dans le passé, une société sans entrailles la traitait avec mépris et souvent avec cruauté, dans l'avenir, l'enfance réhabilitée sera entourée d'affection et d'un religieux respect; la mère chrétienne imitera la mère de Jésus par son ineffable tendresse pour le fruit qu'elle aura porté dans son sein.

Ce sentiment d'affection et de dévouement pour l'enfance, éveillé au sein de la société chrétienne par le souvenir de l'enfance du Christ, s'est développé sous l'influence des exemples de sollicitude et d'amour pour les enfants qu'il a donnés aux jours de sa vie mortelle. Quand ils le voyaient entourer les enfants des soins les plus touchants, aimer à les bénir, à les

comblé de ses caresses, ses disciples apprirent l'estime qu'ils devaient faire de ces enfants que leur divin maître proposait comme les modèles de tous ceux qui voudraient entrer dans le royaume des cieux ; aussi, l'Eglise, toujours fidèle à sa mission, a-t-elle fait constamment de l'enfance l'objet de sa première sollicitude ; par ses soins, l'existence de l'enfant a été entourée de garanties qu'elle n'avait jamais eues ; son éducation et ses progrès dans le bien lui furent toujours chers, et inspirèrent l'établissement de ces œuvres de bienfaisance où les enfants trouvent un asile et une protection contre les dangers qui entourent leurs premières années ; on peut donc attribuer à J.-C. la réhabilitation de l'enfance dans le monde !

Enfin la manière miraculeuse dont est né J.-C. a contribué à relever la femme de l'état d'abaissement où elle était tombée. Assujettie par sa faiblesse à une condition humiliante, la femme avait encore aggravé sa situation en payant un trop large tribut aux faiblesses de son sexe ; de là, ce mépris dont elle fut l'objet sous le paganisme ! Mais en prenant chair dans le sein d'une vierge, le Christ a voulu relever la femme à ses propres yeux, et aux yeux de l'homme son oppresseur. Depuis l'incarnation du Verbe, c'est à la femme, a-t-on répété souvent, que le monde doit son réparateur ; c'est elle qui a été élevée aux honneurs de la maternité divine ; et cette pensée lui a rendu le respect que réclame sa condition. Le Christ, en naissant d'une vierge, donne le plus haut prix à la virginité ; la vue de la Vierge Marie fera éclore sur le sol

fertile de l'Eglise des milliers de vierges, et cette femme, divinisée en quelque sorte par le contact du fils de Dieu, deviendra le modèle de la femme régénérée.

Mais en honorant ainsi la femme pure et sans tache, le Sauveur n'a pas voulu abandonner la femme tombée; il a daigné s'abaisser jusqu'à elle pour la relever, et lui rendre la place qu'elle avait perdue; et en voyant, dans l'Evangile, la charité sans bornes avec laquelle Jésus traite Madeleine, la femme adultère et la Samaritaine, la femme chrétienne a appris que ce n'est pas la faute qui avilit le coupable, mais l'opiniâtreté, la persistance à suivre la voie mauvaise où il est entré; aussi, par l'affection du Sauveur pour sa mère, par son indulgence pour la femme pécheresse, la femme chrétienne a recouvré ses droits si longtemps méconnus; elle doit bénir mille fois cette doctrine de l'Evangile, puisque sans elle, comme autrefois, elle serait encore esclave et méprisée; sa piété actuelle doit être inspirée par la reconnaissance autant que par la conviction!

Ces grandes leçons que J.-C. a données dans sa naissance, il les continue encore durant les deux grandes périodes qui partagent sa vie: durant sa vie privée et durant sa vie publique.

Considérons cet homme qui veut changer le monde; il passe dans l'obscurité les trente premières années de sa vie, partageant son temps entre la prière et le travail des mains; il grandit humble, inconnu des hommes qu'il vient sauver, exerçant la modeste profession d'artisan; et quand le temps sera venu de ré-



véler au monde un rayon de cette gloire cachée, les hommes, témoins des merveilles qu'il accomplira et frappés de l'éclat de sa renommée, se diront les uns aux autres avec étonnement : « Mais n'est-ce pas là le fils de l'artisan Joseph ? » Eh, oui sans doute, cet homme extraordinaire, qui vous ravit par la sublimité de sa doctrine et par la grandeur de ses miracles, est un artisan qui a passé de longues années dans l'atelier de Joseph, façonnant, comme le rapporte le philosophe saint Justin, des jougs et des charrues. Grande leçon donnée aux hommes afin de réhabiliter le travail, et de leur rappeler que l'oisiveté est condamnée par la loi de Dieu. L'homme-Dieu, exerçant la profession de charpentier, annoblit le travail, et veut par là réconcilier avec leur laborieuse et modeste condition, l'immense majorité des hommes ! En voyant un exemple auguste, venu de si haut, l'homme, dont les mains calleuses ne touchent que des instruments serviles, apprend qu'il peut être libre, et digne de l'estime et du respect de ses semblables. En présence du travail de Jésus, que sont devenues ces maximes des sages du vieux monde, qui, méconnaissant la destinée de l'humanité, osaient affirmer, d'une voix superbe, que le travail des mains ne sied qu'à l'esclave, et qu'il serait déshonorant pour l'homme libre ? Ah, sans doute, en exerçant une profession pénible, le divin fondateur du monde nouveau a voulu donner un éclatant démenti à ces doctrines fratricides qui, violant la loi de la vie humanitaire, déversaient le mépris et l'outrage sur la classe la plus nombreuse du genre

humain. Par son travail humble et grossier, le Sauveur a voulu affranchir le travailleur de l'humiliante sujétion à laquelle l'avait fait descendre l'injustice des sages du paganisme ; il a ennobli sa condition ; il a enfin puissamment contribué à replacer la société humaine sur ses véritables bases, en lui faisant traiter avec honneur ces professions industrielles, autrefois si méprisées, et cependant si dignes d'estime par les qualités de ceux qui les exercent et par les services qu'elles rendent à la société. J.-C. a donc voulu consacrer la dignité de la vie laborieuse, qui s'écoule sans bruit, et cette réhabilitation du travail a exercé sur la nouvelle civilisation une influence inappréciable.

Le temps de commencer sa carrière publique étant arrivé, Jésus quitte sa retraite obscure de Nazareth, et pour se préparer à sa mission divine, il va, dit l'Évangile, passer quarante jours au désert dans le jeûne et la prière : « Pourquoi ? demande un écrivain moderne. — Pour nous dire, répond-il, que c'est là aussi une condition de la vie sociale ; pour imposer silence à ceux qui disent : à quoi bon des hommes qui ne font que prier, chanter, jeûner ? comme s'il ne fallait pas, pour l'équilibre du corps social, un contre-poids à tant de bipèdes qui ne savent que manger, se divertir et dormir ! (1) »

Parmi les exemples admirables que donne le fils de Dieu dans sa vie publique, il en est un qui se reproduit sans cesse, et dans lequel on découvre une immense portée sociale ; c'est sa charité sans bornes

(1) Martinet, *La science de la vie*, leç. 29°.

pour les hommes. On ne saurait trop répéter que la société païenne était dévorée par l'égoïsme, qui produisait sans cesse ces funestes divisions dont le monde ancien offrait de si nombreux exemples; l'homme autrefois n'aimait point l'homme, et la place occupée maintenant par la charité envers le prochain, était remplie alors par l'amour de soi, passion essentiellement exclusive et injuste, tendant à produire des haines invétérées, qui furent ensuite plus rares dans les sociétés devenues chrétiennes. Pour combattre cette passion de l'amour de soi, Jésus a aimé les hommes, et son amour s'est manifesté par une douceur que rien ne put altérer, par une bienveillance qui ne se rebuta jamais, par un dévouement qui le conduisit à la mort de la croix! Quand on le suit au milieu des bourgades et des villes de la Judée, on le voit, semant sur ses pas des consolations et des bienfaits: « Secourable aux malades, comme dit Bossuet, miséricordieux envers les pécheurs, dont il se montre le vrai médecin par l'accès qu'il leur donne auprès de lui, faisant ressentir aux hommes une autorité et une douceur qui n'avaient jamais paru qu'en sa personne (1). » Quand il exerce sa puissance par des miracles, il agit presque toujours pour venir en aide aux misères de l'humanité. « Ses miracles, dit encore Bossuet, sont d'un ordre particulier et d'un caractère nouveau. Ce ne sont point *des signes dans le ciel*, tels que les Juifs les demandaient (2); il les fait presque tous sur les

(1) *Discours sur l'hist. univers.* 2<sup>e</sup> part., ch. 19.

(2) *Matth. cap. xvi, v. 1.*

homme mêmes, et pour guérir leurs infirmités. Tous ces miracles tiennent plus de la bonté que de la puissance, et ne surprennent pas tant les spectateurs qu'ils ne les touchent dans le fond du cœur (1). »

Cet amour de Jésus pour les hommes se manifeste dans toutes ses paroles et dans toutes ses actions ; il n'achève pas de briser le roseau à demi rompu ; il n'étouffe pas la lampe qui fume encore ; mais, rempli de tendresse et de miséricorde pour les pécheurs, il est toujours prêt à pardonner, toujours prêt à faire grâce ; tout sentiment d'aigreur et de vengeance est étranger à son cœur ; et quand ses disciples, indignés d'une injure qu'ils ont reçue dans une ville de la Judée, demandent à leur maître de faire descendre le feu du ciel sur cette ingrate cité : vous ne savez quel esprit vous anime, leur répond-il avec douceur ; mon esprit n'est point un esprit de haine et de vengeance, mais un esprit d'amour et de miséricorde !

C'est surtout aux pauvres qu'il témoigne une plus grande tendresse ; c'est pour eux qu'il a une prédilection plus marquée. Il va même jusqu'à placer au nombre des signes de sa venue parmi les hommes, l'annoblissement du peuple, la réhabilitation du pauvre. Un jour, les disciples de Jean viennent lui demander s'il est véritablement le Messie qui doit venir ? Allez dire à votre maître, leur répond le Sauveur, que les aveugles voient, que les boiteux marchent, que les lépreux sont guéris..... Et quoi encore ? *Que les pauvres sont évangélisés, pauperes evangelizantur.* An-

(1) *Disc. sur l'hist. univers.* 2<sup>e</sup> part. ch. 19.

noncer aux pauvres la bonne nouvelle, instruire le peuple, éclairer son intelligence et toucher son cœur, voilà le point important de la mission de Jésus; voilà un des principaux signes de sa venue!

Au moment où le Christ parut, le peuple n'était point enseigné; la civilisation païenne avait fini par lui accorder du pain et des spectacles, *panem et circenses*; mais elle le laissait étranger à toute culture morale et intellectuelle; et, tandis que de rares savants se retiraient à l'écart, loin de la foule, pour discourir en présence de quelques disciples choisis sur un sujet de philosophie, le peuple croupissait dans une ignorance profonde; tout accès dans le sanctuaire de la science lui était rigoureusement interdit, et ces mots du poëte peuvent être gravés sur le fronton du temple de la sagesse antique : *odi profanum vulgus et arceo!*

Mais voilà qu'un jour la lumière vint briller au milieu des ténèbres : le Christ parut, et le peuple fut évangélisé. A la différence des sages de l'ancien monde, il ne veut point que sa doctrine soit l'apanage d'un petit nombre d'adeptes privilégiés; mais il appelle toutes les intelligences à la connaissance de la vérité : « Allez, dit-il à ses disciples, enseignez toutes les nations, prêchez l'Évangile à toute créature qui se trouve sous le ciel. » On sait comment cet ordre fut accompli, et comment la prédication de la doctrine chrétienne eut, dès l'origine, un caractère spécial qui la distingua de la doctrine des sages et des philosophes de l'antiquité; elle eut dès lors et toujours un caractère populaire!

Avant de donner cet ordre à ses apôtres, la prédication de Jésus pour le pauvre s'était manifestée dans le choix même des instruments qu'il voulait employer à la continuation de son œuvre gigantesque. Il prend pour réformer le monde douze hommes du peuple; et c'est un pêcheur de Galilée qu'il revêt de la plus haute puissance qui fut jamais, en l'établissant chef de la nouvelle société; l'Eglise resta fidèle à cette origine populaire, et dans le cours de sa longue vie, il lui arriva souvent d'aller chercher ses plus hauts dignitaires dans une classe d'hommes, qui, au sein de la civilisation païenne, n'eussent été que des esclaves (1).

Enfin, jusque dans sa mort, Jésus donne à l'humanité de grandes leçons qui porteront plus tard leurs fruits; il meurt sur une croix, du supplice des esclaves, et par sa mort, il proclame l'affranchissement de tous ceux qui gémissaient dans la servitude; le sacrifice du Calvaire sera le signe précurseur d'une régénération complète de l'humanité. En même temps que Jésus mourait sur une croix, Tibère achevait d'user dans des jouissances infâmes les restes d'une vie flétrie par tous les vices; Tibère à Caprée, le Christ sur la croix, voilà deux symboles étrangement opposés! l'un est le symbole du vieux monde qui finit; l'autre le symbole du monde nouveau qui va naître!

(1) L'auteur de la vie de Louis le Débonnaire déplorait avec amertume de voir d'anciens serfs élevés à la dignité de pontifes : *quia jam dudum illa pessima consuetudo erat ut ex vilissimis servis, fiebant summi pontifices* (Thegan., *Vit. Lud. Pii*, c. 20. — Pertz, t. II, p. 535). Ce texte montre que l'Eglise allait volontiers chercher ses évêques dans les rangs inférieurs de la société.

## SECTION II.

### **Des enseignements de Jésus-Christ considérés comme principe de la réforme sociale.**

J.-C. ne se contenta pas d'instruire et de réformer le monde par ses exemples; il travailla encore à l'instruire et à le réformer par ses enseignements.

Les doctrines religieuses du Christianisme ont exercé une action très-puissante sur la civilisation, et quoique l'enseignement de J.-C. se soit produit uniquement sous une forme dogmatique ou morale, il a eu néanmoins une immense portée sociale; l'homme, en effet, ne peut réformer ses mœurs et contracter des habitudes religieuses, sans que ce changement qui s'accomplit dans sa personne et dans sa vie n'exerce une influence considérable sur la civilisation elle-même.

Le paganisme avait établi l'erreur et le mensonge pour base de l'enseignement religieux qu'il avait la prétention de donner aux hommes; il avait dénaturé la vérité qui sert de fondement à la religion : l'existence de Dieu et ses perfections; il avait perdu la trace de la révélation primitive, altéré profondément le dogme de la création, corrompu celui de la Providence; il avait enfin entièrement oublié les doctrines concernant l'origine, la nature et la fin de l'homme; et comme les mœurs sont toujours intimement liées à la croyance, l'erreur en matière de dogme avait produit, en morale, le désordre et la dépravation; la corruption

des mœurs de la société païenne était une conséquence des erreurs contenues dans sa théogonie.

Le Christ, voulant replacer l'humanité dans la voie du salut qu'elle avait quittée, commence par lui restituer le trésor qu'elle avait perdu, et par rétablir les notions des vérités si longtemps méconnues; il rétablit dans toute sa pureté le dogme de l'unité de Dieu, dénaturé par le polythéisme; et de cette vérité fondamentale découlent, comme de leur source, les dogmes qui servent de base au Christianisme; c'est d'abord la création, manifestation admirable des perfections de Dieu, et, en particulier, de sa puissance et de son amour; puis apparaît l'homme, créature intelligente, qui porte dans son âme *une image* et comme un reflet de perfections divines; l'homme doué de liberté et d'amour, qui devient le type et la souche de toutes les générations. Tous les hommes, issus d'un père commun, naissent donc avec les mêmes droits, et la nature ne connaît pas de castes parmi eux. Mais au premier homme, bientôt se trouve associée une nouvelle existence; Dieu donne à Adam une compagne qui devient son aide et non son esclave. L'infériorité sociale de la femme ne repose donc pas sur la nature; elle fut l'œuvre du paganisme.

Jusqu'ici, le passé de l'humanité se trouve expliqué; mais le présent reste encore une énigme; la cause de toutes les misères de la vie demeure inconnue. Cette énigme, Jésus-Christ ne tarde pas à en donner la solution; il nous montre le principe de tous nos maux dans la prévarication du premier homme, qui, en



succombant à la tentation, a perdu les biens précieux dont Dieu l'avait comblé, et encouru sa disgrâce et ses anathèmes. Tous les hommes, issus d'un père coupable, se sont séparés chaque jour davantage de Dieu ; et la première faute, après avoir produit la division entre Dieu et les hommes, a produit la division des hommes entre eux ; et avec la division, les haines, les injustices, sources de tant de malheurs et de tant de crimes !

Mais à l'époque marquée par les décrets célestes pour la réformation du monde, le Verbe divin, *par qui tout a été fait*, s'incarne et revêt la nature humaine pour rendre la vie à l'humanité mourante. Il commence son œuvre ; voyons comment il l'accomplira. Sachant que le principe de tout le mal dans le monde vient de ce que les hommes sont séparés de Dieu et séparés entre eux, le Christ vient, dit-il, pour rétablir cette union brisée ; il veut remplacer la division par l'union, la haine par l'amour, et, dans ce but, il annonce à ses disciples qu'ils ont un même père dans le ciel, et il leur apprend à redire avec amour : *Notre Père, qui es aux cieux*. De cette première vérité, il faut conclure que les hommes ne forment qu'une seule famille, qu'ils doivent s'aimer les uns les autres comme des frères, issus d'une origine commune, et appelés à la possession des mêmes récompenses. Et cette conclusion, Jésus-Christ lui-même la déduit de ses propres principes : « Alors Jésus, dit l'Évangile, parla » au peuple et à ses disciples, disant : Vous êtes tous » frères, et vous n'avez qu'un seul père qui est dans

» les cieux (1). » Par ces seuls mots, l'antique paganisme est condamné; le monde de l'esclavage et des privilèges, de l'idolâtrie et des saturnales, chancelle sur ses bases; le règne du démon est frappé par la foudre : « Je vois passer comme l'éclair Satan précipité du ciel (2). » La loi nouvelle assure ainsi le triomphe de la justice et de la charité.

Tels sont les caractères généraux de l'enseignement dogmatique et moral de Jésus-Christ. Etudions rapidement les conséquences qui en résultent pour l'ordre social.

Le Christ vint pour créer un ordre de choses nouveau, entièrement opposé à l'ordre ancien; or, le système de l'antiquité nous le connaissons; fondé sur l'égoïsme, il aboutissait à la haine, à la cruauté, aux discordes privées et publiques; le système nouveau, établi sur le dévouement et l'amour, aura pour effet de rétablir l'union et l'harmonie parmi les hommes. L'Évangile donnera une loi réparatrice et régénératrice en même temps, en contradiction avec tous les codes de la vieille civilisation, mais qui modifiera les relations sociales dans le sens du progrès et de la justice. Pour rapprocher les hommes, divisés par leurs intérêts et par leurs passions, Jésus-Christ ne dira qu'un seul mot, mais ce mot contiendra le germe de la révolution pacifique qu'il veut accomplir; ce mot, c'est : la CHARITÉ! Tandis que les langues de la Grèce et de Rome ne

(1) S. Matth. cap. xxiii, v. 8, 9.

(2) *Videbam Satanam sicut fulgur de caelo cadentem*. S. Luc. cap. x, v. 18.

connaissaient pas même cette expression, qui peint si admirablement la fraternité chrétienne, tandis que les Juifs eux-mêmes ne comprenaient rien au langage de Jésus-Christ, et lui demandaient quel était le prochain qu'il fallait aimer comme soi-même, le chrétien, instruit à l'école du Sauveur et de ses apôtres, sait, par la parabole du Samaritain, que les hommes ne sont plus étrangers les uns aux autres, qu'ils doivent s'aimer et se traiter comme des frères; et quand aujourd'hui on lui demande quel est ce prochain qu'il doit aimer comme lui-même, l'enfant chrétien répond sans hésiter que ce sont tous les hommes; la charité a supprimé toutes les distances, et confondu toutes les classes dans les liens d'une affection commune.

C'est surtout dans cette admirable passage que l'on appelle le Sermon sur la montagne, que Jésus-Christ glorifie toutes les conditions sociales, et qu'il condamne les préjugés et les injustices de la civilisation païenne; chaque parole contient une leçon de philosophie toute divine : *Bienheureux les pauvres!* — *Bienheureux ceux qui sont doux!* — *Bienheureux ceux qui exercent la miséricorde!* — *Bienheureux ceux qui sont pacifiques!* — *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice* (1) ! Quelle morale ! Jamais aucun homme n'avait tenu un pareil langage; jamais la philosophie humaine n'avait fait entendre aux opprimés des paroles aussi consolantes !

C'est par ces enseignements que le Sauveur préparait la délivrance du vieux monde, et l'affranchisse-

(1) S. Matth. cap. v, v. 3, 11.

ment de ces milliers de victimes que l'ancienne société tenait dans la servitude. Il est des hommes qui demandent ingénument dans quelle page de l'Évangile l'esclavage a été *positivement réprouvé et aboli* ? « Eh, mon Dieu, répondrai-je avec le P. Lacordaire, dans aucune page, mais dans toutes à la fois. Jésus-Christ n'a pas dit un seul mot qui n'ait été une condamnation de la servitude, et qui n'ait rompu un anneau des chaînes de l'humanité. Quand il se disait le fils de l'homme, il affranchissait l'homme; quand il disait d'aimer son prochain comme soi-même, il affranchissait l'homme; quand il choisissait des pêcheurs pour ses apôtres, il affranchissait l'homme; quand il mourait pour tous indistinctement, il affranchissait l'homme. Accoutumés que vous êtes, continue l'illustre orateur, aux révolutions légales et mécaniques, vous demandez à Jésus-Christ le décret qui a changé le monde; vous êtes étonnés de ne pas le rencontrer dans l'histoire, formulé à peu près comme ceci : « Tel jour, à telle heure, quand l'horloge des Tuileries aura sonné tant de coups, il n'y aura plus d'esclaves nulle part; » ce sont vos procédés modernes; mais remarquez aussi les démentis que leur donne le temps, et comprenez que Dieu, qui ne fait rien sans le libre concours de l'homme, emploie, dans les révolutions qu'il prépare, un langage plus respectueux pour nous et plus sûr de son efficacité. »

Il est certain, pour quiconque a lu l'Évangile, que, soit par ses paroles, soit par ses actes, soit par sa vie tout entière, Jésus-Christ a condamné l'esclavage; on

ne comprend pas, en effet, comment cette vieille institution aurait pu s'affermir en s'appuyant sur la doctrine de charité et de fraternité enseignée par le divin fondateur du Christianisme !

Il n'est pas nécessaire de revenir sur les paroles prononcées par le Christ, pour relever le pauvre, et concilier à cette classe nombreuse de déshérités de la fortune le respect et les sympathies des riches et des heureux du monde. Ce qui précède suffit pour montrer que, sur ce point, le Sauveur n'a pas abandonné à leurs infortunes ceux qui souffrent ; sa doctrine a consolé plus de cœurs ulcérés et séché plus de larmes, depuis dix-huit siècles, que toutes les leçons de patience données par les philosophes durant tous les âges qui avaient précédé.

C'est surtout dans les relations de famille que l'enseignement chrétien exerça la plus heureuse influence, en effaçant la distance que l'homme avait mise entre la femme et lui, et en relevant la dignité de la mère de famille, auparavant humiliée devant celui qu'elle regardait comme son maître et son tyran. Le Christ assura la dignité et l'affranchissement de la femme, en rétablissant dans toute sa sévérité la loi primitive de l'unité et de l'indissolubilité du mariage ; il condamna et la polygamie et le divorce, et par là, il éleva l'épouse à un rang et lui assura des droits que lui avait toujours refusés le paganisme ; ainsi, fut transformée la famille ; ainsi fut fondée la noble et douce grandeur du foyer domestique chrétien ; c'est surtout par l'indissolubilité du mariage, par l'inviolabilité du lien conju-

gal que la famille fut régénérée, et qu'eut lieu cette transformation complète de la société, dont notre civilisation moderne est justement fière.

Tel est le caractère général des enseignements de Jésus-Christ relativement à la condition des différents membres de la société; ailleurs nous montrerons l'influence de ces mêmes enseignements sur l'ordre politique lui-même, et en particulier sur l'autorité qui préside au gouvernement des peuples; sans anticiper ici sur des explications qui seront données ultérieurement, qu'il nous suffise d'observer que si J.-C. n'a pas voulu, à la manière des philosophes anciens, formuler de théories sur le pouvoir qui gouverne les Etats, ni développer un système politique quelconque, il résulte cependant, de l'ensemble de ses discours, qu'il a posé les bases véritables de l'autorité civile et politique; d'où il suit que pour réaliser l'idéal d'un bon gouvernement, les dépositaires du pouvoir doivent s'inspirer des maximes et de l'esprit de l'Évangile; plus un gouvernement sera chrétien, et plus l'autorité s'exercera d'une manière douce et paternelle, et en même temps, plus l'obéissance des sujets sera confiante et affectueuse; ce sont là des maximes trop souvent perdues de vue; mais l'oubli qu'on en fait n'empêche pas qu'elles ne soient toujours vraies; le jour où elles passeraient du domaine des idées dans l'ordre des faits, ce jour-là, disons-nous, le progrès humanitaire aurait avancé d'un siècle!

Ainsi, la doctrine de J.-C. tend à relever la dignité de toutes les conditions sociales, et, par conséquent,

à transformer la société tout entière. La parole, écrite dans l'Évangile, réhabilite l'enfant, la femme, l'esclave ; elle relève l'homme même qui s'appelait libre, mais qui n'était, trop souvent, comme l'esclave, qu'un opprimé d'un pouvoir violent et despotique. Cette parole abaisse les barrières élevées entre les peuples par l'égoïsme et la haine ; elle rapproche les nations, en proclamant que les hommes sont tous frères, membres de la même famille, malgré les différences de langage, de mœurs, de nationalités. Il scit de là qu'on peut regarder les maximes consignées dans l'Évangile et prêchées par les apôtres comme renfermant une doctrine éminemment sociale et humanitaire !

C'est en proclamant cette doctrine que, du sein de ce chaos moral où gémissait la société, Jésus-Christ fit sortir un monde nouveau ; la même parole qui avait produit au commencement le monde physique, reconstitua, dans le cours des âges, le monde moral, et fit briller, au milieu de la corruption, les plus pures et les plus admirables vertus.

Il est à propos de remarquer en finissant que J.-C., aux jours de sa vie publique, réunissait toujours la guérison des maladies avec le ministère spirituel de la parole : « Jésus parcourait toute la Galilée, enseignant » dans les synagogues, et prêchant l'Évangile du règne » de Dieu, et guérissant toutes les langueurs et toutes » les infirmités dans le peuple (1). » Le Sauveur unit dans sa sollicitude le corps à l'âme ; il procure en même temps le bien matériel de la santé et le bien

(1) S. Matth. cap. iv, v. 23.

spirituel de la vérité. Après avoir exercé lui-même ce ministère, il en lègue la continuation à ses apôtres :  
« Or, Jésus ayant rassemblé ses douze disciples, il leur  
» donna vertu et puissance sur tous les démons et  
» pour la guérison des maladies. Et il les envoya prê-  
» cher le royaume de Dieu, et rendre la santé aux in-  
» firmes..... Eux donc étant partis, allèrent de village  
» en village, évangélisant et guérissant partout (1). »

Après l'ascension du Sauveur, les apôtres continuèrent à remplir ce double ministère, de médecins de l'âme et de médecins du corps ; on lit dans le livre des Actes : « Et de plus en plus s'accroissait la multitude  
» de ceux qui croyaient au Seigneur, hommes et fem-  
» mes. Et ils apportaient les malades dans les rues et  
» ils les plaçaient sur des lits et sur des grabats, afin  
» que, Pierre venant, son ombre au moins passât sur  
» quelqu'un d'eux et qu'ils fussent guéris de leurs ma-  
» ladies. Et le peuple des villes voisines s'assemblait à  
» Jérusalem, amenant les malades et ceux qui étaient  
» tourmentés des esprits immondes, et tous étaient  
» guéris (2). » Ainsi J.-C. et ses apôtres étaient compa-  
tissants à toutes les misères humaines ; leur doctrine  
n'est donc pas, comme on l'a dit, indifférente aux souffrances physiques ; si le Christianisme ne déifie pas la matière, comme le paganisme, il ne frappe pas non plus la chair d'anathèmes comme le prétendent ses adversaires (3). Il la regarde comme une créature de

(1) S. Luc. cap. ix, v. 1, 2, 6.

(2) Act. Apost. cap. v, v. 14, 16.

(3) V. M. Louis Blanc, *Organisation du travail*, p. 5.



Dieu, et s'applique à combattre toutes ses misères, et à demander sans cesse au Seigneur de les soulager et de les faire cesser ; ce vœu de l'Église se retrouve expressément formulé dans sa liturgie : « Prions Dieu le » Père tout-puissant, dit-elle, afin qu'il purifie la terre » de toutes les erreurs, qu'il détruise les maladies, » qu'il fasse cesser la faim, qu'il ouvre les prisons, » qu'il brise les chaînes, qu'il accorde aux voyageurs » le retour, aux navigateurs le port de salut (1). »

Il suit de là que la doctrine de J.-C. a servi de point de départ à une régénération totale de l'humanité, et qu'en transformant les relations sociales, elle a contribué efficacement au bonheur des peuples.

(1) *Messe du Vendredi saint.*

---

## CHAPITRE III.

### DES RÉFORMES ACCOMPLIES DANS LA SOCIÉTÉ PAR LE CHRISTIANISME.

#### SECTION I.

#### *Influence de la prédication des apôtres sur l'ordre social.*

La semence de la parole évangélique devint féconde; les apôtres allèrent la répandre jusqu'aux extrémités de la terre; et bientôt on vit paraître une génération de saints au milieu d'une génération pervertie; les enfants de Dieu furent obligés de vivre à côté des enfants des hommes, comme aux premiers âges du monde; mais cette fois, au lieu de les suivre dans la voie de l'erreur et du vice, ils travaillèrent, souvent avec succès, à les ramener dans les sentiers de la vérité et de la vertu!

A peine l'Évangile fut-il annoncé au monde par les apôtres, que la doctrine de Jésus-Christ attira l'attention même des hommes qui refusaient de se soumettre à ses enseignements; les philosophes allèrent demander leurs inspirations à cette doctrine nouvelle qu'ils tournaient quelquefois en dérision; les jurisconsultes empruntèrent leurs plus belles maximes au livre divin dont ils persécutaient les disciples. Dès son apparition, le Christianisme avait frappé tous les regards par la subtilité de ses dogmes, et commandé l'admiration des

sages et des philosophes par l'excellence de sa morale.

Une des causes qui devaient hâter son triomphe, humainement parlant, c'était l'ardente sympathie que les apôtres témoignèrent toujours, à l'exemple de leur divin maître, pour toutes les misères de l'humanité. Sur ce point, on le sait, la philosophie païenne avait manifesté la plus désolante indifférence; absorbée dans ses contemplations stériles, elle ne pouvait descendre des hautes régions de la science dans la réalité de la vie pour compatir aux maux de l'humanité; elle ignorait la plus sublime vertu du Christianisme, *la charité!* Celui des philosophes qui a marché le plus avant dans la voie du progrès humanitaire, Platon parle de la fraternité comme d'une disposition qui n'est obligatoire qu'à l'égard des seuls peuples de la Grèce; la limite du territoire suffit pour délier l'homme de tout devoir à l'égard de ses semblables. Cicéron parle également des relations qui unissent tous les citoyens d'une même ville, placés sous l'empire des mêmes lois; mais qu'il y a loin de cette fraternité froide et stérile, à cette union large et féconde qui existe entre tous les membres de la grande famille chrétienne!

Pour fonder un édifice solide, et ramener dans les relations sociales la paix et l'harmonie, le Christianisme formula cet admirable système qui réunit tous les hommes dans les liens d'une fraternité et d'une solidarité universelle (1). Il faut étudier, dans la théorie de l'apôtre, les sublimes leçons de droit naturel données aux premiers chrétiens et qui arrivaient, portées

(1) Roman. cap. xii, v. 10, 16. — I Corinth. c. xii, v. 26.

par les échos des catacombes, jusqu'aux oreilles des philosophes et des maîtres du monde.

Sur la terre, l'Apôtre ne voit dans l'humanité toute entière qu'une famille de frères, enfants du même père, soumis à une loi commune, et appelés, d'une extrémité du monde à l'autre, à participer aux mêmes bienfaits et à partager les mêmes récompenses; les haines et les divisions motivées par des rivalités d'intérêts doivent cesser, car les distinctions et les privilèges qui séparaient les hommes ne sauraient exister dans une famille de frères (1). Les peuples de l'antiquité avaient toujours regardé les étrangers comme des ennemis; pour eux, toute nation vivant au delà des frontières était barbare; on pouvait la traiter sans ménagement; désormais, pour le chrétien, il n'y aura plus ni grec, ni barbare (2), ni juif ni gentil (3), ni hommes libres ni esclaves (4), ni savants ni ignorants (5); car la charité de Jésus-Christ doit supprimer toutes les distinctions et réunir tous les hommes dans les liens d'une affection mutuelle (6).

Cette loi de la charité doit porter les hommes à s'aider réciproquement, car ils ne sont pas étrangers les uns aux autres, mais membres de la même famille (7); ils doivent compatir aux misères de ceux qui souffrent, et accomplir à leur égard tous les devoirs qu'inspire une véritable charité (8). Pour faire comprendre cette obliga-

(1) Ephes. c. II, v. 11. — (2) Roman. c. I, v. 14. — (3) Roman. c. X, v. 12. — (4) Rom. c. II, v. 2; I. Corinth. c. XII, v. 13. — (5) Roman. c. I, v. 14. — (6) Roman. c. XV, v. 5. — (7) Rom. c. XII, v. 5. — (8) I. Corinth. c. XII, v. 4.

tion le grand Apôtre compare les différents membres du corps social aux diverses parties du corps humain (1); et de même que si un de nos membres souffre, tout le corps se ressent de la même souffrance, de même aussi, quand un malheur atteint quelqu'un d'entre nos frères, le contre-coup doit nous atteindre tous également (2); nous devons y être sensibles et apporter à le soulager le même empressement que nous mettrions à réparer une infortune qui nous serait personnelle.

Ainsi, les premiers hérauts du Christianisme, fidèles à l'esprit de leur divin maître, promulguaient, à la face du monde étonné, cette belle loi de la charité universelle qui allait changer toutes les relations sociales, et porter, en particulier, à l'esclavage des coups dont il lui serait impossible de se relever.

Ecoutons sur ce point les trois grands articles de l'Apôtre, qui consacrent l'affranchissement de l'esclave et de la femme, et qui abolissent ce nationalisme sauvage qui voyait dans l'étranger un ennemi : « Vous » êtes tous enfants de Dieu, dit saint Paul à ceux que » la grâce divine a régénérés par la foi qui est en » Jésus-Christ, car vous tous qui avez été baptisés » en J.-C., vous avez été revêtus de Jésus-Christ; » il n'y a plus de Juif ni de Grec, il n'y a plus d'es- » clave ni de libre, il n'y a plus d'homme ni de femme; » mais vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ (3) ! » C'est la traduction de la pensée du divin maître qui avait proclamé déjà cette fraternité consolante par la-

(1) Roman. c. II, v. 11. — (2) I. Corinth. c. XI, v. 6. —  
(3) Galat. cap. III, v. 26, 27, 28.

quelle tous les hommes ne forment qu'une seule famille : « Nous avons tous été baptisés dans le même esprit, dit encore l'Apôtre, pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit Juifs, soit gentils, soit esclaves ou hommes libres (1). » — « Dans la société fondée par Jésus-Christ, écrit-il enfin, il n'y a ni gentil ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni libre; mais Jésus-Christ est tout en tous (2). »

On connaît encore les généreux accents que le cœur du même apôtre laisse échapper dans son admirable lettre à Philémon; il parle en faveur de l'esclave fugitif de Philémon, avec une tendresse où l'on trouve parfaitement présagée la révolution qui allait s'opérer dans les idées : « Je vous prie, dit-il à ce maître, pour mon fils Onésime, que j'ai engendré dans mes fers..... recevez-le comme mes entrailles....., non plus comme un esclave, mais comme un frère bien-aimé. S'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, mettez cela sur mon compte (3). » Qui ne voit la distance qui sépare ce langage de saint Paul des théories de Platon et d'Aristote? Oui, ces paroles de l'Apôtre signalent l'avènement d'une ère nouvelle, d'une ère où toutes les barrières élevées par l'égoïsme ou la cupidité seront abaissées, où toutes les servitudes seront affranchies; oui, ces principes généreux, révélés par Jésus-Christ, enseignés par ses apôtres, incarnés dans l'Eglise, et appliqués par elle au monde nouveau qu'elle va fonder, réformeront les vieilles institutions

(1) I. Corinth. cap. xii, v. 13. — (2) Coloss. cap. iii, v. 11.  
— (3) Ad Philem. v. 10, 12 et 16.

du paganisme , et réhabiliteront la dignité de l'homme trop longtemps outragée !

La doctrine de saint Paul n'a pas seulement pour objet de réformer l'ordre social; elle se propose également la réforme de l'ordre moral; c'est en poursuivant ce but que l'Apôtre nous révèle le mystère le plus affligeant de la nature humaine, la cause de la contradiction qui existe entre nos sentiments et nos œuvres. Si l'homme fait souvent le mal lorsqu'il voudrait faire le bien (1), cela tient à un penchant qui le rend captif; la loi des sens domine en lui la loi de l'esprit; la loi du péché triomphe de la loi de la grâce (2); cette lutte continuelle de l'esprit contre la matière devient le principe de toutes les vertus comme de tous les vices (3); tous nos efforts doivent donc tendre à nous affranchir de la servitude des sens; tous les jours de la vie, nous avons à soutenir un combat contre des penchants qui nous portent sans cesse au mal, si nous voulons rendre à l'esprit l'empire qu'il doit exercer sur la matière (4). Le Chrétien doit éviter les œuvres de la chair qui sont : « la fornication, l'im-  
» pureté, l'impudicité, l'idolâtrie, les empoisonne-  
» ments, les inimitiés, les discussions, les jalousies,  
» les animosités, les meurtres, les ivrogneries, les  
» débauches.... (5) » Et s'appliquer à accomplir les œuvres de l'esprit, qui sont : « la charité, la joie, la

(1) Roman. cap. vii, v. 21. — (2) Roman. c. vii, v. 23. —  
(3) Rom. c. i, v. 23, 24; c. ii, v. 25 à 29; c. vi, v. 12, 13,  
14; vii, v. 5, 6, 7; I. Corinth. cap. ii, v. 15; c. iii, v. 7, 8.  
— (4) Galat. cap. v, v. 16, 17. — (5) Galat. cap. v, v. 19 à 23.

gnité de l'homme

seulement pour  
se propose éga-  
c'est en poursui-  
e mystère le plus  
use de la contra-  
ts et nos œuvres.

il voudrait faire  
ui le rend captif;  
de l'esprit; la loi

e (2); cette lutte  
tière devient le  
me de tous les

ac tendre à nous  
ous les jours de  
mbat contre des

esse au mal, si  
mpire qu'il doit  
n doit éviter les

ornication, l'im-  
es empoisonne-  
s, les jalousies,

vrogneries, les  
à accomplir les  
arité, la joie, la

c. vii, v. 23. —  
c. vi, v. 12, 13,  
15; c. iii, v. 7, 8.  
cap. v, v. 19 à 23.

» paix, la patience, l'humanité, la bonté, la persévé-  
» rance, la foi, la douceur, la modestie, la continence,  
» la chasteté (1). » C'est parce que, dans l'antiquité,  
l'esprit a été soumis à la matière, que la société ro-  
maine a offert le triste spectacle d'une si profonde  
corruption (2); mais tous ceux qui sont à Jésus-Christ  
doivent crucifier leur chair (3), et travailler à faire  
triumpher l'esprit, par la pratique des vertus ensei-  
gnées dans l'Évangile.

Le Christianisme avait donc pour mission d'accom-  
plir une régénération complète dans le monde mo-  
ral (4); sans attaquer les puissances établies (5), il  
proclame hautement les droits des faibles et des oppri-  
més, et revendique en leur faveur les titres que donne  
la sainteté de l'infortune; s'adressant aux maîtres, il  
exige d'eux la douceur et la bienveillance dans le  
commandement (6); il défend au père de s'irriter con-  
tre ses enfants (7); à tous, il ordonne de ne jamais  
rendre le mal pour le mal (8).

Toutefois, ces réformes ne pouvaient s'accomplir  
que lentement; le Christianisme ne voulait pas agir  
révolutionnairement; il savait que les institutions  
enracinées dans les mœurs ne se détruisent pas d'un  
trait de plume, et par un décret du législateur; aussi,  
tout en proclamant leurs sympathies pour les esclaves  
et en travaillant à améliorer leur sort, les apôtres,

- (1) Galat. cap. v, v. 24. — (2) Roman. cap. i, v. 26, 27. —  
(3) Ephes. cap. ii, v. 6. — (4) Roman. cap. xiii, v. 1. —  
(5) Ephes. cap. vi, v. 5 à 10. — (6) Coloss. cap. iv, v. 1. —  
(7) Ephes. cap. vi, v. 4. — (8) Roman. cap. xii, v. 17.



pour des raisons sur lesquelles nous aurons occasion de revenir, recommandent à l'esclave la soumission à son maître (1); à tous l'obéissance aux pouvoirs établis; la femme doit obéir à son mari (2), le fils à son père (3), le sujet au souverain (4); c'est de l'accomplissement de ces différents devoirs que dépendent l'ordre, l'harmonie et la paix de la société.

C'était donc un ordre de choses inconnu jusque-là que le Christianisme venait inaugurer dans le monde; entre le système chrétien et les doctrines philosophiques anciennes, il y a un abîme; l'abîme qui sépare le dévouement de l'égoïsme, la vérité de l'erreur, la vertu du vice; l'abîme qui sépare l'esprit de la matière! Aussi, on peut dire qu'à dater de l'époque de son apparition, commença un monde nouveau; dès le principe, il exerça son autorité sur les relations privées des citoyens, en attendant l'époque où il étendrait son action sur la société politique tout entière. Cette nouvelle religion, longtemps obligée de se cacher, et ne se montrant, pendant plusieurs siècles, que furtivement, finit par s'imposer à une société qui la repoussait. Après avoir exercé dès l'origine une autorité irrésistible sur les mœurs, par l'entraînement des exemples que donnaient ses disciples, elle eut la gloire de travailler plus efficacement, au jour de son triomphe, à la transformation de la nature de l'homme et de l'ordre moral lui-même.

(1) I. Corinth. cap. vii, v. 21, 22. — (2) Ephes. cap. v, v. 22, 23, 24. — (3) Ephes. cap. vi, v. 1. — (4) Tit. cap. iiii, v. 1.

## SECTION II.

### Efforts de l'Église pour transformer l'ordre moral.

Pour arriver à une réforme complète de l'ordre moral, le Christianisme s'appliqua d'abord à prêcher les admirables maximes de l'Évangile, qui produisirent bientôt les plus belles vertus; il prononça l'anathème contre les désordres qu'une longue prescription semblait avoir légitimés; il formula ensuite, par l'organe de ses conciles, ces sages règles de discipline qui font connaître aux hommes la volonté de Dieu, en leur rappelant les devoirs de la vie chrétienne; enfin, il apporta une attention particulière à la réforme générale des mœurs, persuadé que le jour où la société serait familiarisée avec les idées d'une morale plus saine, il serait plus facile de porter avec succès des coups décisifs aux désordres qui déshonoraient la famille et qui régnaient dans la conduite privée des hommes.

A la profession publique du vice, le Christianisme opposa la profession publique de la vertu; le vice s'était montré avec effronterie; la vertu devait à son tour paraître la tête haute, et à visage découvert; le vice avait eu ses grands hommes, ses prêtres exerçant comme un ministère sacré cet effroyable ministère de dépravation, dont les historiens racontent les abominables excès (1); il avait eu ses temples élevés

(1) Ruffin, *Hist. eccles.* lib. II, p. 245.

aurons occasion  
de la soumission à  
aux pouvoirs éta-  
(2), le fils à son  
c'est de l'accom-  
que dépendent  
ociété.

connu jusque-là  
dans le monde;  
ctrines philoso-  
l'abîme qui sé-  
érité de l'erreur,  
l'esprit de la ma-  
de l'époque de  
monde nouveau;  
rité sur les rela-  
lant l'époque où  
é politique tout  
emps obligée de  
plusieurs siècles,  
une société qui  
ès l'origine une  
par l'entraîne-  
s disciples, elle  
ement, au jour  
de la nature de  
.

Ephes. cap. V, v.  
(4) Tit. cap. III,

à des divinités impures, ses autels sur lesquels étaient exposées les images scandaleuses de toutes les voluptés ; il avait eu ses sacrifices, qui trop souvent servaient de prétexte aux crimes les plus révoltants contre les mœurs. La chasteté devait avoir de son côté ses héros, son sacerdoce, chargé de la noble mission de réformer les mœurs par l'autorité de ses enseignements, et plus encore par l'ascendant de ses exemples ; elle devait régner dans ce célèbre panthéon romain, souillé autrefois par les profanations du paganisme, mais purifié depuis par les prières des fidèles et surtout par l'immolation de la victime sans tache ; la chasteté devait avoir ses autels couronnés par l'image auguste d'une vierge, mère de Dieu ; elle devait avoir enfin ses sacrifices dans le cœur de tous les chrétiens qui, marchant sur les traces du Dieu crucifié, lui immoleraient en holocauste toutes ces passions, autrefois indomptables, mais soumises désormais par la puissance irrésistible de la nouvelle doctrine.

La chasteté avait été une vertu inconnue au monde pendant toute la durée de cet âge de fer où régnait le polythéisme ; on avait vu la corruption descendre des sommités sociales et pénétrer dans le cœur du peuple, pour flétrir jusque dans sa source la vie morale de l'humanité, comme on voit le lit d'un fleuve se dessécher quand sa source est tarie. Mais le Christianisme fit apparaître l'âge d'or de la vertu ; lui seul révéla au monde la chasteté, et en enseigna la pratique aux hommes ; lui seul, entre toutes les doctrines religieuses, eut la gloire de faire croître cette belle fleur

dans le jardin fertile de l'Eglise. Dès l'origine, il la prêcha avec un succès qui lui valut les honneurs de la persécution ; Hérode, le premier, avait déclaré la guerre à la chasteté par le meurtre de Jean Baptiste ; après lui, Néron et les autres persécuteurs voulurent étouffer dans le sang une doctrine qui troublait les jouissances qu'ils allaient demander aux voluptés les plus grossières et les plus infâmes ; mais la chasteté sortit triomphante de toutes ces épreuves, et, à la suite de la paix accordée à l'Eglise, elle compta de plus nombreux prosélytes dans toutes les classes de la société chrétienne.

Les œuvres de cette belle vertu sont vivantes et palpables ; il suffit d'ouvrir les yeux pour les voir. C'est la chasteté qui inspira les pages les plus éloquentes des écrits des Pères de l'Eglise ; c'est la chasteté qui eut la gloire de fonder ces monastères célèbres, dont les religieux donnèrent à un monde perverti de si grands exemples de pénitence et de perfection chrétienne ; c'est la chasteté enfin qui inspira cette législation formulée par les conciles pour la réforme des mœurs et la régénération de la société !

C'est aux efforts du Christianisme pour implanter cette vertu dans le monde qu'on doit le succès des tentatives faites par les empereurs pour détruire les derniers vestiges des crimes contre les mœurs, longtemps tolérés par le paganisme, et que l'autorité d'une religion véritablement divine pouvait seule achever de déraciner ; après les réformes accomplies par la

religion nouvelle, l'esprit public suffisamment préparé, accueillit avec faveur toutes les mesures auxquelles le pouvoir civil eut recours pour couronner l'œuvre poursuivie si longtemps et avec tant de sagesse par le pouvoir spirituel.

Aussi, lorsque Constantin proscrivit des crimes que toutes les tentatives de ses prédécesseurs n'avaient pu réprimer, la conscience publique avait été si bien perfectionnée par le Christianisme, qu'il put marcher hardiment dans la voie des réformes, assuré d'avoir pour lui l'opinion, qui naguère eût soulevé d'énergiques protestations contre tout essai de ce genre ; ainsi, quand il s'occupa de la répression du crime contre nature, par exemple, il fut secondé par la répulsion générale que le peuple, devenu chrétien, manifesta spontanément contre les excès révoltants qu'il s'agissait d'extirper de la société. Le progrès des mœurs est encore plus marqué quand Constance, son successeur, voulant achever de purger la société du même crime, promulgua des lois beaucoup plus rigoureuses ; le peuple confirma par un soulèvement général contre ce forfait une pénalité excessive, dont l'application eût été impossible dans les âges précédents. C'est depuis cette époque que la conscience publique flétrit toujours, malgré des faiblesses et une corruption qu'on ne peut bannir de la société, tous les attentats du même genre qui viennent scandaliser le monde ; et si ce crime existe encore, du moins il est obligé de cacher sa honte, et de dérober aux regards son ignominie !

Dans sa législation sur les mœurs, Constantin cher-

dsamment pré-  
mesures aux-  
pour couronner  
avec tant de sa-

des crimes que  
urs n'avaient pu  
été si bien per-  
ut marcher har-  
ré d'avoir pour  
vé d'énergiques  
genre ; ainsi,  
du crime contre  
par la répulsion  
étien, manifesta  
ants qu'il s'agis-  
s des mœurs est  
son successeur,  
du même crime,  
rigoureuses ; le  
général contre  
l'application eût  
nts. C'est depuis  
lique flétrit tou-  
ruption qu'on ne  
entats du même  
de ; et si ce crime  
gé de cacher sa  
n ignominie !  
Constantin cher-

chait à seconder les efforts que l'Eglise tentait dans le but du perfectionnement social ; sa pensée dominante n'était pas seulement d'introduire des réformes partielles, mais d'arriver à perfectionner les mœurs publiques, par de sérieuses garanties contre tous les désordres qui affligeaient la société ; ainsi, tandis que la législation ancienne n'avait vu dans le crime de rapt qu'un préjudice matériel, dont la réparation était due aux personnes lésées, les nouvelles dispositions de la loi le considérèrent comme un attentat aux mœurs publiques ; non-seulement elles protégèrent l'honneur de la jeune fille contre les attaques de la violence ou de la séduction, mais encore elles l'obligèrent, avec menaces, de réclamer l'intervention des magistrats ; elles allèrent même plus loin, et crurent devoir imposer aux parents, sous les mêmes peines, l'obligation de dénoncer l'enlèvement de leur fille, dans la pensée que tous les délits contre les mœurs constituaient véritablement des délits publics.

Jusqu'ici, nous avons parlé des désordres qui déshonoraient la société romaine en particulier, et des efforts du Christianisme pour y apporter un remède efficace ; jetons maintenant un coup d'œil général sur les peuples soumis par la conquête, afin de voir quelles nouvelles difficultés la religion rencontra de ce côté et comment elle en triompha.

On sait que l'empire romain se composait des éléments les plus hétérogènes ; au milieu des oppositions de langage et de mœurs des nations conquises, on peut distinguer deux civilisations complètement diffé-

rentes par leur origine et par leurs développements : la civilisation européenne, et la civilisation asiatique ; toutes les deux énervées et succombant sous le poids des excès qu'elles avaient produits, mais la seconde plus dégradée encore soit par l'influence du climat, soit peut-être parce qu'elle avait eu le triste privilège de la priorité dans le mal.

Le Christianisme avait donc à lutter davantage encore contre les mœurs efféminées de l'Orient que contre celles de l'Occident.

Il avait trouvé dans la législation romaine, au milieu d'un grand nombre de dispositions qui favorisaient l'immoralité, quelques restrictions qui semblaient une protestation que la vertu exilée avait lancée à la société, avant de disparaître. Ainsi, paraît-il, si nous en croyons Virgile (1), que les Romains, dans les premiers âges surtout, suivirent longtemps dans leurs alliances les prescriptions de la loi naturelle.

Mais l'Évangile ne s'adressait pas seulement à des populations qui avaient gardé au moins quelque sentiment de la décence naturelle ; il était enseigné encore à des peuples coupables des plus honteux excès. La famille était tombée, en Syrie et en Phénicie, par exemple, dans la plus épouvantable dissolution. La plume se refuse à retracer le récit de ces crimes qui révoltent la nature, et qui se commettaient cependant à la face du soleil ; les descendants de Chanaan semblaient avoir perdu le souvenir du triple châtement exercé autrefois par le Seigneur pour purifier la terre

(1) Virgil. *Æneid.* lib. vi, v. 623, 624.

des forfaits de leurs pères. Mais ce changement des mœurs que le déluge d'abord, que l'incendie des villes de la Pentapole ensuite, que l'extermination par la guerre enfin, n'avaient pu accomplir, le Christianisme allait le poursuivre avec succès par la triple autorité de sa prédication, de sa législation, et des exemples de ses saints !

Constantin, pour arracher ces peuples à la dégradation et à l'immoralité, commença l'œuvre de réformation par la prédication de l'Évangile ; il fit bâtir des Eglises dans ces contrées, à la place des sanctuaires élevés au crime et à la prostitution ; il y établit des évêques et des prêtres qui cultivèrent avec un zèle apostolique ces terres si ingrates jusque-là, et qui réussirent enfin à faire germer et croître les vertus chrétiennes sur ce sol si souvent maudit auparavant.

A la suite de la prédication de l'Évangile, on vit le peuple renoncer à ses dérèglements pour embrasser les austères prescriptions de la vie chrétienne ; et quelques années s'étaient à peine écoulées, que cette terre, naguère souillée de crimes, était habitée par de pieux solitaires, par des vierges héroïques qui purifiaient ce même climat en pratiquant les plus sublimes vertus, et qui montraient, par la sainteté de leur vie, que la perfection chrétienne ne se laisse décourager par aucune difficulté, ni arrêter par aucun obstacle.

Pour achever une œuvre commencée sous de si heureux auspices, les empereurs chrétiens réussirent, par une législation ferme et prudente, à réprimer les désordres isolés, et à guérir un mal que l'autorité de



la religion n'avait pu détruire entièrement. Parmi les lois qui avaient pour objet la réforme des mœurs, on peut remarquer : un édit de 339, donné à Antioche, et adressé à la Phénicie, par lequel était défendu, sous peine de mort, le mariage de l'oncle avec la fille du frère ou de la sœur (1); un autre édit, rendu à Rome en 355, défend encore le mariage entre beau-frère et belle-sœur (2). Plus tard d'autres lois furent également promulguées pour triompher des résistances que les mœurs païennes opposaient toujours aux réformes que voulait faire prévaloir le Christianisme. Enfin, pour assurer le triomphe de la loi chrétienne, les empereurs crurent devoir s'armer de toutes les rigueurs de la loi : ainsi Théodose menaça de punir par le fer et le feu le mariage entre cousins germains (3); cette loi, dont l'excessive sévérité ne tarda pas à être adoucie par Arcade (4), montre mieux que tous les raisonnements l'inflexible volonté avec laquelle les empereurs poursuivaient tous les désordres qui avaient déshonoré la société païenne, et dont le Christianisme voulait purifier le monde.

Il est un grand nombre d'autres lois rendues également dans l'intérêt des mœurs, parmi lesquelles nous nous contentons de signaler l'abolition de tous les spectacles contraires aux bonnes mœurs; la morale publique ne devait plus avoir à rougir de scandales qui avaient déshonoré si longtemps la société, et qui

(1) L. i. Cod. Theod. *De incest. nupt.* — (2) L. v. Theod. M. C. *De incest. nuptiis.* — (3) L. III. Cod. Theod. *De incest. nupt.* — (4) L. III. Theod. *id.*

désormais tombaient sous le coup d'une sévère répression (1).

Le système de surveillance exercé sur les mœurs par la législation de Constantin seconda parfaitement les efforts multipliés par lesquels le Christianisme attaquait la dépravation épouvantable qui avait gangrené la société romaine tout entière, et s'efforçait de bannir ces excès monstrueux qu'une longue tolérance semblait avoir légitimés. La même œuvre fut reprise par Charlemagne et ses successeurs, avec une persévérance et un succès qui contribuèrent puissamment au perfectionnement des mœurs et aux progrès de la civilisation.

(1) Voir Cod. Theod. *De lenonib.* xv, 8. — Id. *Ad leg. Jul. de adult.* ix, 7. — Id. *De rapt. virg.* ix, 21.

ement. Parmi les  
des mœurs, on  
né à Antioche, et  
ait défendu, sous  
avec la fille du  
, rendu à Rome  
tre beau-frère et  
is furent égale-  
résistances que  
urs aux réformes  
isme. Enfin, pour  
enne, les empe-  
s les rigueurs de  
hir par le fer et  
ins (3); cette loi,  
s à être adoucie  
s les raisonne-  
elle les empe-  
res qui avaient  
le Christianisme

s rendues éga-  
armi lesquelles  
abolition de tous  
mœurs; la morale  
ir de scandales  
société, et qui

(2) L. v. Theod.  
Theod. *De incest.*

---

## CHAPITRE IV.

### DE L'INFLUENCE DU CHRISTIANISME SUR LA CIVILISATION DES PEUPLES D'EUROPE.

#### SECTION I.

##### *La civilisation chrétienne et la société barbare.*

Lorsqu'après avoir travaillé avec succès au perfectionnement moral de la société romaine, le Christianisme se trouva, par suite des invasions, en présence d'une société nouvelle, il changea, non pas son principe qui est immuable, mais son moyen d'action qui peut se modifier d'âge en âge pour s'adapter aux transformations successives par lesquelles passent les peuples avant d'arriver à la civilisation. C'est ce que nous reconnaitrons en suivant les efforts du clergé pour réformer les mœurs, et en voyant les services qu'il rendit dans l'ordre politique.

##### *§ I. Réforme des mœurs par la législation chrétienne.*

L'œuvre de la civilisation chrétienne, qui avait déjà triomphé des épreuves les plus difficiles de la part de la société romaine, rencontra de nouveaux obstacles de la part de la société barbare, à la suite des invasions.

L'ignorance des populations nouvelles les exposait à s'égarer dans le chemin de la vérité et à se laisser

entraîner aux erreurs propagées par l'hérésie, tandis que la grossièreté de leurs mœurs rendait leur complète soumission à la loi chrétienne extrêmement difficile; ainsi, l'altération du dogme et le relâchement de la discipline, tels étaient les deux dangers principaux qu'avait à combattre le Christianisme, et c'est afin d'en triompher que les évêques s'appliquèrent toujours à conserver intact le dépôt des vérités révélées, et à travailler à la réforme des mœurs des peuples qu'ils évangélisaient; c'est vers ce double but que se dirigèrent tous leurs efforts.

Dès le iv<sup>e</sup> siècle, l'Eglise subit une crise douloureuse produite par l'hérésie arienne, qui, originaire d'Orient, avait fait ressentir son funeste contre-coup dans tout l'Occident. Négation de la divinité du Christ, la doctrine d'Arius faisait descendre au rang de simple créature le divin fondateur du Christianisme; par là, elle ébranlait les fondements de l'édifice sur lequel la religion est assise. Jamais question plus grave ni plus périlleuse ne fut soulevée dans l'Eglise. En présence de ce danger, et tandis que les échos de la grande voix de saint Athanase résonnaient encore en Orient pour défendre la vérité en péril, la grande majorité des évêques des Gaules, en particulier, opposèrent à l'erreur cette résistance inflexible qui seule pouvait assurer le triomphe de la vérité. L'arianisme fut condamné dans le concile de Cologne, tenu en 346, et la foi du concile général de Nicée, qui le premier avait fait entendre une solennelle condamnation de l'erreur, fut retrouvée dans d'illustres évêques gallo-romains, et sur-

LA CIVILISATION

été barbare.

accès au perfec-  
ne, le Christia-  
ns, en présence  
pas son prin-  
en d'action qui  
pter aux trans-  
s passent les  
. C'est ce que  
orts du clergé  
nt les services

on chrétienne.

qui avait déjà  
de la part de la  
obstacles de  
des invasions.  
s les exposait  
à se laisser

tout dans saint Paulin de Trèves et dans saint Hilaire de Poitiers, de zélés apologistes. Défenseur intrépide de la vérité, l'épiscopat du nord et du centre de la Gaule soutint, contre de puissants adversaires, et contre les empereurs eux-mêmes, une lutte longue et opiniâtre dans l'intérêt de la civilisation chrétienne menacée, dans son développement, par une doctrine qui tendait à réduire le Christianisme à l'état de pure philosophie; c'est là un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de la postérité.

Ce premier danger avait à peine disparu, qu'une hérésie nouvelle agita les esprits au v<sup>e</sup> siècle. Témoins des désastres et des ravages occasionnés par les invasions et des malheurs qui répandaient partout la désolation et qu'on ne pouvait conjurer par des prières, Pélage et son disciple Célestin proclamèrent l'indépendance absolue de la volonté et de la liberté humaines. Cette hérésie, négation de la Providence et de son action sur les déterminations de l'homme, rejetait la prière comme inutile et impuissante à obtenir les faveurs qu'on sollicite de la volonté divine. En condamnant la prière, elle détruisait l'espérance, et niait la grâce, et par là, elle brisait tous les liens qui unissent l'homme à Dieu! En présence de ce nouveau danger que courait la foi apostolique, l'épiscopat s'émut et réunit ses efforts pour garantir la croyance des fidèles; Dieu suscita de nouveaux docteurs pour éclairer les peuples, et ramener ceux qui avaient été égarés; saint Prosper d'Aquitaine combattit l'hérésie de Pélage, avec l'aide et le concours de saint Augustin,

comme auparavant saint Hilaire avait combattu l'hérésie d'Arius avec l'aide et le concours de saint Jérôme; leur science et leurs efforts finirent par assurer, de nouveau, le triomphe de la vérité.

Cependant, quelque grave que fût le danger résultant des doctrines erronées, il n'était pas le seul, ni même le plus redoutable qui menaçât la société à cette époque. La résistance que rencontrait la doctrine catholique de la part des intelligences qui refusaient de se soumettre aux enseignements de la foi, était moins difficile à vaincre que les obstacles opposés par la grossièreté des mœurs à l'accomplissement des préceptes de l'Évangile. Des hommes, habitués à la licence des mœurs païennes, trouvaient trop austères les devoirs de la morale chrétienne. Le triomphe du Christianisme, dans l'ordre moral, était donc plus difficile que son triomphe dans l'ordre intellectuel; aussi, ce fut de ce côté que se dirigèrent principalement les efforts des évêques, qui travaillèrent sans relâche à réprimer le désordre des mœurs par la législation des conciles, et par la prédication de la parole sainte; dans ce but, ils rendirent des lois pour la réforme des mœurs publiques et privées; ils organisèrent la famille en établissant, pour régler les rapports de ses membres, une législation dont nous étudierons ailleurs les dispositions principales.

Mais c'est surtout par la tenue périodique des conciles nationaux et provinciaux, que l'Église exerça, sur la doctrine et sur les mœurs, une surveillance plus active et plus efficace; l'autorité de ces conciles

était généralement acceptée par les populations, soit parce qu'elles voyaient en eux le seul pouvoir constitué à cette époque, soit parce qu'elles regardaient leurs décisions comme rendues sous l'influence d'une inspiration divine, semblable, quoique partielle, à celle qui éclairait, dans leurs délibérations, les conciles universels. La législation ecclésiastique devenant ainsi obligatoire pour tous les fidèles, parvint à circonscrire les désordres des mœurs dans de plus étroites limites; aussi, peut-on dire que cette institution des conciles nationaux et provinciaux a contribué, plus que toute autre cause, à la civilisation de la société européenne.

Qu'on ne s'étonne pas cependant si les progrès que l'action civilisatrice du Christianisme cherchait à réaliser étaient lents et peu sensibles. Le matérialisme païen, chassé des intelligences par le spiritualisme chrétien, s'était retranché dans la vie des peuples. « La société, chrétienne de nom, a dit M. Guizot, était » encore païenne au fond (1). » La réforme des mœurs, poursuivie par le Christianisme, n'avait que des succès partiels, incomplets; malgré des progrès incontestables, elle n'avait pu produire une régénération sociale radicale. C'est cette impuissance qui arrachait à Salvien des cris d'indignation et de désespoir. Le prêtre éloquent de Marseille, comme l'appelle Bossuet, adressait, non pas à quelques personnes seulement, mais à des populations entières, le reproche que saint Paul faisait aux Romains non convertis : « Vous qui

(1) *Cours d'histoire*, 1, p. 50.

» vous glorifiez d'avoir la loi, vous déshonorez Dieu  
» par la violation de la loi. C'est par vous que le nom  
» de Dieu est blasphémé entre les nations (1). » Et il  
ajoutait : « De quel crime sont donc coupables des  
chrétiens, lorsque c'est le peuple se disant le peuple  
chrétien, qui déshonore lui-même le nom [de Dieu, et  
qui devient l'opprobre du Christ ! On ne peut pas dire  
des Huns, des Saxons ou des Francs : voilà ceux qui  
se proclament les sectateurs du Christ ! Où est la loi  
catholique dans laquelle ils ont foi ? Où sont les pré-  
ceptes de piété et de chasteté qu'ils enseignent ? Ils  
lisent les Evangiles, et ils sont impudiques ; ils écou-  
tent les apôtres, et ils courent s'enivrer ; ils suivent  
le Christ, et ils ravissent le bien d'autrui ; ils se flattent  
d'avoir une loi pure, et ils mènent une vie impure !  
— Ce n'est pas des nations barbares qu'on peut dire  
toutes ces choses : non, c'est de nous ! c'est en nous  
que le Christ souffre l'opprobre ! c'est en nous que la  
loi chrétienne est maudite (2) ! »

Ces éloquents paroles montrent mieux que tous les  
raisonnements quelle résistance l'accomplissement des  
devoirs de la vie chrétienne rencontrait de la part des  
populations de cette époque, et quelle fermeté il fallait  
de la part de ceux qui avaient pris en main la direction  
morale des peuples pour accomplir leur œuvre sans  
se laisser décourager par des obstacles si nombreux  
et si difficiles. La réforme que poursuivait le clergé fut

(1) Roman. cap. II, v. 23, 24.

(2) Salvian. *De Gubern. Dei*, lib. IX, tom. I, p. 240, Edit. Co-  
lombet.



l'œuvre de plusieurs siècles ; mais ces lenteurs ne paralysèrent jamais ses efforts ; il savait que les hommes et leurs passions ne durent qu'un temps, et que la morale du Christianisme devait triompher tôt ou tard, car elle vient de Dieu qui ne passe jamais !

Ces efforts, tentés par les évêques au sein des grandes cités pour réformer les mœurs des populations, furent également employés par de zélés missionnaires qui travaillaient à éclairer les infidèles, et qui, avant de convertir à la foi chrétienne les peuplades auxquelles ils s'adressaient, devaient commencer par en faire des hommes. C'est dans les instructions que ces successeurs des apôtres donnent aux païens nouvellement convertis qu'il faut voir comment le Christianisme s'efforçait de triompher de la rudesse des barbares, et de les préparer au bienfait de la civilisation.

Voici ce que dit saint Boniface aux Anglo-Saxons :

« Ecoutez, mes frères, et méditez attentivement ce que  
» vous venez d'abjurer au baptême : vous avez abjuré  
» le démon, ses œuvres, ses pompes. Qu'est-ce donc  
» que les œuvres du démon ? Ce sont l'orgueil, l'idolâ-  
» trie, l'envie, l'homicide, la calomnie, le mensonge,  
» le parjure, la haine, la fornication, l'adultère, et tout  
» ce qui souille l'homme, le vol, le faux témoignage,  
» la gourmandise, l'ivresse, les paroles honteuses, les  
» querelles. C'est de s'attacher aux sortilèges et aux  
» incantations, de porter des amulettes, et de désobéir à Dieu. Ces œuvres et celles qui leur ressemblent  
» sont du démon ; vous les avez abjurées au baptême,  
» et, selon les paroles de l'Apôtre, ceux qui vivent de

ces lenteurs ne  
savait que les  
d'un temps, et  
riompher tôt ou  
jamais!

sein des gran-  
s populations,  
missionnaires  
t qui, avant de  
les auxquelles  
ar en faire des  
e ces succes-  
nouvellement  
Christianisme  
s barbares, et  
ion.

nglo-Saxons :  
ement ce que  
s avez abjuré  
u'est-ce donc  
gueil, l'idolâ-  
e mensonge,  
ultère, et tout  
témoignage,  
onteuses, les  
léges et aux  
et de désor-  
ressemblent  
au baptême,  
ni vivent de

» la sorte n'entreront point dans le royaume des cieux.  
» Mais comme nous croyons que, par la miséricorde  
» divine, vous avez renoncé à toutes ces choses, de  
» fait et d'intention, il me reste à vous rappeler, mes  
» frères bien-aimés, ce que vous avez promis au  
» Dieu tout-puissant.

» Car vous avez promis premièrement de croire en  
» Dieu tout-puissant, en Jésus-Christ son Fils et au  
» Saint-Esprit : un seul Dieu dans une Trinité parfaite.  
» Voici les commandements que vous devez garder :  
» Vous aimerez ce Dieu, que vous avez confessé, de  
» tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos  
» forces ; ensuite le prochain comme vous-mêmes.  
» Soyez patients, miséricordieux, bons et chastes. Fr-  
» seignez la crainte de Dieu à vos enfants et à vos ser-  
» viteurs ; mettez la paix dans les discordes ; que celui  
» qui juge ne reçoive pas de présents, car les présents  
» aveuglent même l'esprit des sages ; observez le jour  
» du dimanche, et rendez-vous à l'église pour y prier,  
» et non pour y tenir de vains discours. Donnez l'au-  
» mônne selon vos forces. Si vous avez des festins, in-  
» vitez-y les pauvres ; exercez l'hospitalité, visitez les  
» malades, servez les veuves et les orphelins, rendez  
» la dime aux églises ; ne faites point ce que vous ne  
» voulez pas qu'on vous fasse ; ne craignez que Dieu,  
» mais craignez-le toujours. Croyez à la venue du  
» Christ, à la résurrection de la chair et au jugement  
» universel (1). » C'est par ces exhortations que l'E-  
glise s'appliquait à réformer les mœurs, et à faire pé-

(1) *Opera sancti Bonifacii*, Ed. Giles, t. II, p. 57.

nétrer dans les cœurs ces maximes de l'Évangile qui devaient transformer la société.

L'œuvre de civilisation entreprise par l'Église coûta aux missionnaires des sacrifices de temps, de fatigues et même de sang. La lutte du paganisme contre les lois et les institutions de l'Évangile fut longue et opiniâtre ; longtemps les barbares conservèrent les pratiques de l'idolâtrie. Le Christianisme avait déjà conquis leurs esprits, que leurs mœurs étaient encore païennes ; on voyait l'esclavage et la polygamie régner dans les manoirs des grands ; l'incendie et le pillage faisaient l'occupation de leurs journées, et l'orgie le repos de leurs nuits. Les plus honteux désordres affligeaient la société et déshonoraient les familles. Il fallut qu'une constitution de Childebert II, publiée au Champ de Mars d'Attigny en 595, eût recours à la menace de la peine de mort contre les unions incestueuses, inutilement défendues par les canons des conciles. Pour vaincre ces résistances, les évêques redoublèrent de zèle et de vigilance ; leurs soins, longtemps inutiles, devaient finir par être couronnés de succès ; c'est parce qu'à l'opiniâtreté du vice et du scandale ils opposèrent l'opiniâtreté de la vertu et du zèle apostolique qu'ils arrivèrent enfin à triompher d'obstacles en apparence invincibles ; leur courage ne se lassa jamais, car il était fortement trempé au foyer de la charité chrétienne.

§ II. — *Services rendus par le clergé dans l'ordre politique.*

A l'époque dont nous nous occupons, la société présentait deux aspects opposés. Si l'on examine les institutions civiles, on voit que tout y était local, instable, abandonné aux caprices d'un homme, ou aux alternatives de la force; mais si l'on jette un regard sur les institutions ecclésiastiques, on trouve que tout y était constitué, invariable, dirigé d'après un plan uniforme et soumis à une volonté unique. La constitution de l'Eglise avait déjà atteint un degré de perfectionnement dont les constitutions politiques étaient bien éloignées; on peut dire que par son organisation le clergé préluait à l'unité humaine, et travaillait dans une pensée de patriotisme européen. Il avait acquis dès lors sur la société un empire qu'il devait à la double autorité de sa science et de ses exemples.

Seul dépositaire des connaissances humaines dans ces siècles d'ignorance, le clergé servit de lien entre la civilisation qui venait de sombrer et celle qui allait apparaître. Dans un temps où, parmi les laïques, une imperceptible minorité seulement savait lire et écrire, le clergé seul pouvait sauver du naufrage la littérature et les sciences; il avait préservé de la destruction la plupart des manuscrits et des richesses littéraires de l'antiquité; seul, il était en possession des annales, des titres et des monuments de la gloire ou de la fortune; et cette situation lui permit de rendre les plus éminents services à la société.

Il dut aussi en grande partie son influence à la sollicitude qu'il eut pour les intérêts qui lui étaient confiés, et en particulier à la protection qu'il accorda toujours aux pauvres et aux opprimés dont il prenait la défense contre les injustices auxquelles ils étaient exposés. Les incontestables services qu'il fut appelé à rendre au milieu des circonstances les plus critiques, son dévouement à toutes les infortunes, son empressement à venir en aide à toutes les misères, lui concilièrent le respect et les sympathies du peuple et même des grands, et préparèrent cette puissance qu'il exerça pendant près de dix siècles dans l'ordre civil aussi bien que dans l'ordre religieux. Sa domination ne fut pas le résultat d'une usurpation, mais d'une conquête morale et pacifique à laquelle les populations donnèrent très-volontiers les mains.

Après s'être interposée entre les vainqueurs et les vaincus, pendant les invasions, après avoir empêché, en partie, les crimes qui devaient les accompagner, l'Eglise travailla de toutes ses forces à réformer les mœurs des barbares, et à développer chez ces peuples le bienfait de la civilisation chrétienne ; tout le monde lui rend justice sur ce point : « L'Eglise, dit M. Michelet, fut un immense asile : asile pour les vaincus, » pour les Romains, pour les serfs des Romains ; les » serfs se précipitèrent dans l'Eglise ; plus d'une fois » on fut obligé de leur en fermer les portes ; il n'y » eut personne pour cultiver la terre. Asile pour les » vainqueurs : ils se réfugièrent dans l'Eglise contre » le tumulte de la vie barbare, contre leurs passions,

» leurs violences dont ils souffraient autant que les  
» vaincus. Ainsi les serfs montèrent à la prêtrise ; les  
» fils des rois, des ducs, descendirent à l'épiscopat ;  
» les petits et les grands se rencontrèrent en Jésus-  
» Christ. En même temps, d'immenses donations en-  
» levaient la terre aux usages profanes pour en faire  
» la dot des hommes pacifiques, des pauvres, des  
» serfs. Les barbares donnèrent ce qu'ils avaient pris ;  
» ils se trouvèrent avoir vaincu pour l'Eglise.

» Et il en devait être ainsi ; comme asile, comme  
» école, l'Eglise avait besoin d'être riche. Les évêques  
» devaient marcher de pair avec les grands pour en  
» être écoutés. Il fallait que l'Eglise devint matérielle  
» et barbare, pour élever les barbares à elle ; qu'elle  
» se fit chair, pour gagner ces hommes de chair. De  
» même que le prophète qui se couchait sur l'enfant  
» pour le ressusciter, l'Eglise se fit petite pour couvrir  
» ce jeune monde (1). »

Ce fut donc pour obéir à une nécessité sociale que  
le clergé intervint dans le gouvernement temporel des  
peuples ; il n'y eut pas usurpation de sa part ; loin  
de l'accuser d'empiétement, il faut plutôt lui savoir  
gré d'avoir accepté des fonctions qui alors étaient  
plutôt une charge qu'un honneur.

Les évêques devinrent à la fois magistrats civils et  
religieux dans les villes où ils avaient leur résidence ;  
ils eurent en même temps, dans les cités, leur siège  
épiscopal et leur tribunal judiciaire, et se trouvèrent  
dès lors investis d'une autorité civile qu'eux seuls

(1) *Histoire de France*, tom. I, p. 233.

pouvaient exercer avec sagesse et discernement. Après la chute de l'empire, l'épiscopat conserva le caractère officiel qu'il tenait des lois impériales; il traita de puissance à puissance avec les chefs barbares : tel est le rôle de saint Remi auprès de Clovis, de saint Avitus auprès de Gondebaut; les évêques se servaient de leur autorité morale et des ressources matérielles qu'ils avaient à leur disposition pour réparer les désastres produits par les invasions, pour racheter les captifs et nourrir les pauvres, pour encourager ceux qui souffraient et relever les esprits; enfin pour reconstruire les églises ruinées. Le représentant le plus illustre de l'épiscopat à cette époque est Nicétius de Trèves, élevé à la dignité épiscopale en 527; il réunit en lui toutes les gloires de l'apôtre chrétien; il est en même temps le juge de toutes les contestations, l'arbitre de tous les différends, le pacificateur de toutes les divisions; il s'oppose également aux violences des peuples et aux cruautés des rois; successeur des apôtres, il est réellement le continuateur de leur œuvre dans le monde.

Au commencement du vi<sup>e</sup> siècle, on voit, à Reims, (625) une assemblée d'évêques qui cherchent à combattre la résistance des mœurs barbares par une suite de dispositions dont les principales ont pour objet d'excommunier les homicides, de défendre de réduire en esclavage les hommes libres, et d'imposer la pénitence publique aux fidèles coupables de pratiques superstitieuses. Pour soumettre des hommes rebelles à toutes ses exhortations, l'Eglise était obligée d'avoir

recours à de salutaires rigueurs, et de contraindre par la menace ceux qu'elle ne pouvait ramener par la persuasion; la grossièreté des habitudes qu'il s'agissait de réformer justifie suffisamment sa conduite.

Ce serait ici le lieu de parler de l'admission des évêques aux fonctions municipales; mais pour ne pas anticiper sur des explications que nous donnerons ailleurs, nous nous contenterons de remarquer ici que le clergé ne s'occupait plus seulement de l'administration de l'Eglise; il intervint encore dans le gouvernement de l'Etat; son influence, dans les villes surtout, devint très-considérable : « L'évêque, dit M. Guizot, » était devenu dans chaque ville le chef naturel des » habitants, le véritable maire. Son élection, et la part » qu'y prenaient les citoyens, furent l'affaire impor- » tante de la cité. C'est par le clergé surtout que » furent conservées dans les villes les lois et les coutumes romaines, pour passer plus tard dans la législation générale de l'Etat. Entre l'ancien régime municipal des Romains, et le régime civil des communes du moyen âge, le régime municipal ecclésiastique est placé comme une transition. »

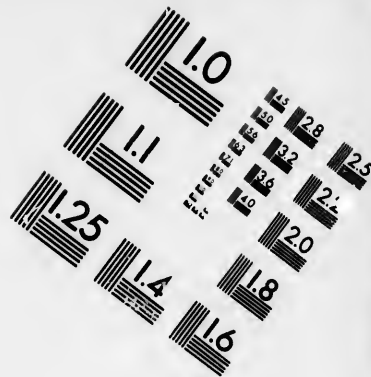
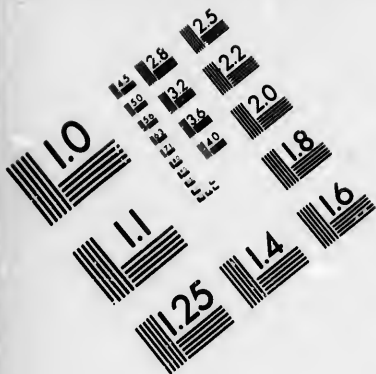
Les peuples avaient appris par expérience qu'en mettant leurs villes sous la protection des évêques, ils éviteraient plus facilement les calamités dont ils pouvaient être menacés. Autrefois, saint Loup et saint Aignan avaient bravé les fureurs d'Attila pour sauver leur peuple; leurs successeurs continuèrent à protéger les citoyens contre toute espèce de tyrannie, de quelque côté qu'elle vint. La confiance des

nement. Après  
va le caractère  
s; il traita de  
barbares : tel est  
de saint Avitus  
e servaient de  
matérielles qu'ils  
r les désastres  
eter les captifs  
ager ceux qui  
n pour recons-  
tant le plus il-  
est Nicétius de  
n 527; il réunit  
étien; il est en  
estations, l'ar-  
ateur de toutes  
x violences des  
esseur des apô-  
de leur œuvre

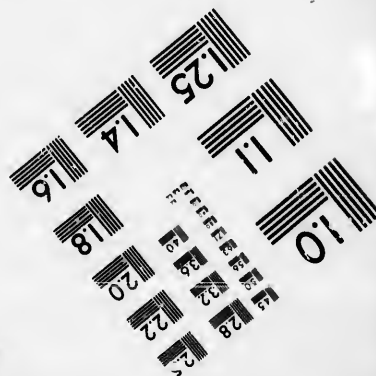
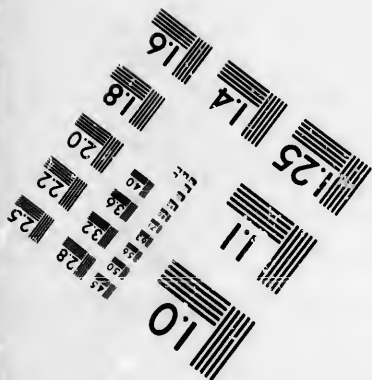
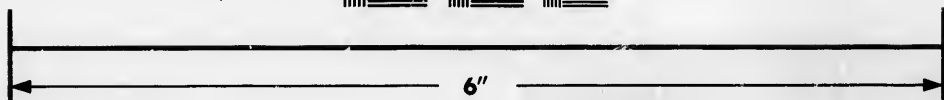
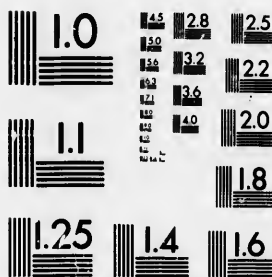
voit, à Reims,  
erchent à com-  
es par une suite  
ont pour objet  
ndre de réduire  
mposer la péni-  
le pratiques su-  
nmes rebelles à  
obligée d'avoir







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15 28  
16 32 25  
17 36 24  
18 20

19  
20  
21  
22

peuples ne fut pas trompée, comme l'attestent un grand nombre de faits consignés dans l'histoire. Les évêques, protecteurs de leurs cités pendant leur vie, continuaient à veiller sur elles après leur mort ; ainsi les villes étaient-elles placées sous leur patronage spécial ; saint Martin protégeait la basilique de Tours ; saint Hilaire veillait sur celle de Poitiers, et saint Remi sur celle de Reims. Chaque grande ville regardait le tombeau d'un saint, qui l'avait illustrée, comme le monument de ses franchises, et confiait à son évêque la protection de la cité.

En même temps que les évêques travaillaient dans l'intérêt de la civilisation, en instruisant les peuples, en réformant les mœurs, et en faisant pénétrer dans tous les rangs de la société les maximes de l'Évangile, d'obscurs religieux travaillaient à la civilisation intellectuelle en conservant, pour les transmettre aux générations futures, les immortels chefs-d'œuvre de l'antiquité, comme nous aurons occasion de le dire plus loin.

## SECTION II.

### *La civilisation chrétienne et la société au moyen âge.*

Il y a dans la vie des peuples certaines époques critiques où les désordres de toute espèce ayant fait d'effrayants progrès, c'est à peine si on peut entrevoir la possibilité d'un remède efficace ; c'est ainsi qu'au moyen âge tout paraît s'écrouler et périr ; la religion, la morale, le pouvoir public ; les lois, les sciences, les

arts, tout semble sur le point d'être emporté par un naufrage universel ; on n'aperçoit partout qu'anarchie et confusion, dans l'ordre politique comme dans l'ordre intellectuel, en morale comme en religion ! Partout et dans toutes les institutions, on ne trouve que variété et contradiction ; de là, la difficulté de dérouler avec ordre et précision le tableau des mœurs et des institutions de cette époque.

Quand on étudie la société au point de vue religieux, on trouve, d'un côté, la foi poussée jusqu'au fanatisme, la superstition la plus aveugle remplaçant une croyance sage et éclairée, tandis que, d'un autre côté, l'incrédulité arrive jusqu'au mépris de la religion, l'impiété dégénère souvent en railleries et en sarcasmes contre les choses saintes !

En morale, même antagonisme entre la vertu, s'élevant jusqu'à l'héroïsme qui fait les saints, et le vice qui étale, avec un cynisme effronté, le spectacle honteux de sa corruption !

Le monde intellectuel présente le même contraste ; d'une part, une jeunesse ardente pour l'étude se retire dans la solitude des cloîtres pour chercher la science, tandis que de l'autre, les hommes les plus élevés par leurs richesses ou leur puissance affichent pour les connaissances humaines le plus superbe dédain !

Ce n'est pas tout ; si nous portons nos regards sur d'autres institutions, nous voyons, par exemple, la plus grande confusion régner dans les lois ; la législation n'a rien de fixe et de stable, et la variété des

coutumes produit une véritable anarchie dans l'administration de la justice.

En politique, l'isolement des intérêts occasionne ces rivalités qui se traduisent par des guerres continuelles ; le roi ne songe qu'à l'agrandissement de ses Etats ; le seigneur ne rêve que la conquête du fief de son voisin ; le bourgeois poursuit l'accroissement de ses privilèges, et le marchand s'occupe uniquement des routes nouvelles ouvertes à son commerce.

Le désordre est partout ; dans les relations abandonnées au hasard ou au seul droit de la force, et dans le gouvernement disputé sans cesse par des pouvoirs rivaux ; aussi, est-il très-difficile de signaler avec méthode les progrès accomplis dans l'ordre religieux, politique et social durant cette époque. Pour nous renseigner dans la question spéciale qui nous occupe, cherchons seulement à saisir dans son ensemble l'influence de l'Eglise sur la marche générale de la civilisation.

Comme dans les âges précédents, le clergé, au moyen âge, resta fidèle à sa mission et travailla dans l'intérêt du progrès social par la prédication de la parole sainte, par la législation de ses assemblées ecclésiastiques, et par l'influence qu'il exerça dans l'ordre politique et sur l'administration civile. Toutefois son action civilisatrice ne fut pas aussi efficace qu'on aurait pu l'espérer, et le succès ne répondit pas toujours à ses efforts. Deux causes, en particulier, paralysaient ses bonnes intentions : l'instabilité des institutions politiques frappait d'impuissance les réformes tentées

par l'autorité religieuse, dont les œuvres, qui attendaient leurs fruits surtout de la consécration du temps, étaient emportées avec les changements qui survenaient dans le gouvernement; d'un autre côté, de graves abus s'étaient introduits dans la nomination aux dignités ecclésiastiques; ils avaient pour conséquence de faire entrer dans le clergé un élément mondain, entièrement étranger à l'esprit de foi et de charité nécessaire pour exercer avec fruit les fonctions saintes. Le premier de ces désordres avait pour effet de jeter la perturbation dans l'ordre politique, et d'atteindre du même coup les lois et les institutions établies par l'Eglise, tandis que le second frappait de stérilité les efforts de la partie saine du clergé, et réussissait même quelquefois à l'éloigner des voies qu'il aurait dû suivre constamment. Ce dernier mal ne fut heureusement que passager, et malgré les prétentions du pouvoir civil à s'arroger la nomination aux dignités de l'Eglise et les abus qui en furent la suite, Dieu sut préserver de la contagion une grande partie du clergé; et c'est à ses soins et à ses efforts qu'on doit la continuation de l'œuvre commencée par les anciens évêques, qui avaient jeté, dans les âges précédents, les premiers fondements de la civilisation moderne.

L'Eglise conserva donc, durant la période actuelle, l'influence légitime qu'elle avait exercée précédemment; encore une fois, cette influence du clergé, au moyen âge, ne fut point l'œuvre de l'usurpation, mais le résultat de la nécessité; les services que fut appelé

à rendre l'épiscopat lui assurèrent la première place dans l'Etat ; les principaux prélats, plusieurs évêques et archevêques, ainsi que quelques abbés furent comptés au nombre des sujets les plus notables de l'empire ; ils devaient à leur science, à leurs connaissances variées et étendues, la haute position morale qu'ils occupaient aux yeux des peuples ; leur grande habitude des affaires et leur habileté dans le gouvernement rendaient leur assistance et leurs conseils presque nécessaires aux princes. Les évêques occupèrent toujours une place à part dans la féodalité ; ne voulant reconnaître aux seigneurs aucun droit de suzeraineté sur leur pouvoir spirituel et temporel, ils ne rendaient hommage qu'au monarque lui-même dont ils se concilièrent la faveur par l'appui qu'ils lui prêtaient contre ses ennemis. Ce concours de circonstances plaça le clergé au premier rang de la société dans les différents pays d'Europe ; en Angleterre, les évêques obtinrent la prérogative, dont ils jouissent encore maintenant, de siéger avec les hauts barons temporels à la chambre haute du parlement ; en France, ils partagèrent avec les barons laïques le titre fastueux de pairs du royaume ; en Allemagne, ils arrivèrent à la possession d'une souveraineté territoriale, avec le privilège de la transmettre à leurs successeurs ; leur autorité politique était un gage et une garantie de leur autorité morale ; à cette époque, l'une ne pouvait exister sans l'autre.

Sans entrer ici dans des détails bien explicites relativement à l'origine du pouvoir politique du clergé, en France, observons cependant que dès les premiers



temps de la monarchie, l'organisation du gouvernement fut presque entièrement l'œuvre de la religion et de ses ministres ; la plupart des successeurs de Clovis eurent recours à l'assistance des évêques et les appelèrent dans leurs conseils ; ainsi, entre autres exemples, on voit les rois Gontran et Chilpéric remettre la décision de leurs différends au jugement des prêtres et des anciens du peuple : *Ut quidquid sacerdotes vel seniores populi judicarent* ; Gontran et Childebert ont recours au même arbitrage, et se soumettent à la décision des prêtres : *mediantibus sacerdotibus* (588). Plus tard, Clotaire rassemblait les évêques de Bourgogne pour les consulter sur les affaires de l'Etat et le salut de la patrie : *Cùm pontifices et universi proceres regni sui... pro utilitate regia et salute patriæ conjunxisset* (627). Les évêques étaient déjà tout-puissants sous les rois de la première race.

Charlemagne, soit par des motifs politiques, soit par conviction religieuse, soit encore à cause de la protection qu'il accordait aux sciences, honora les évêques de sa confiance et les combla des plus insignes faveurs. Ses successeurs témoignèrent également le plus profond respect pour les chefs de l'Eglise ; plus tard, des circonstances nouvelles augmentèrent le pouvoir épiscopal ; l'état d'anarchie où tomba l'empire par suite de l'incapacité de ses chefs, et la nécessité d'opposer un frein aux prétentions des seigneurs laïques, obligèrent plusieurs évêques à s'emparer de l'autorité temporelle ; ils commencèrent à devenir souverains dans leurs villes épiscopales, où ils exercèrent le

droit de rendre la justice, de battre monnaie, de lever des impôts et d'enrôler des soldats; ainsi l'archevêque de Cologne s'empara d'une espèce de suprématie sur toute la Westphalie, et exerça au nom de l'empereur la présidence perpétuelle de tous les tribunaux véhmiques de même : « L'Eglise de Besançon était une » souveraineté; l'archevêque de cette église avait pour » hommes liges le vicomte de Besançon, les seigneurs » de Salins, de Montfaucon, de Montferrand, de Durnes, » de Montbéliard, de Saint-Seine; le comte de Bourgogne relevait même, pour la seigneurie de Gray, » de Vesoul et de Choye, de l'archevêché de Besançon (1). » Malheureusement la barbarie de cette époque autorisa des abus, que le pouvoir politique des évêques rendait en quelque sorte nécessaires; souvent, soit pour défendre leurs domaines contre les agressions de leurs voisins, soit même dans des vues d'ambition et de conquêtes, on vit des prélats prendre le commandement des armées, et l'Eglise eut alors à gémir en voyant les ministres des autels exerçant des fonctions plus dignes d'un général d'armée que d'un pasteur des peuples; ainsi, on vit Savarik, évêque d'Auxerre, s'emparer de l'Orléanais, du Nivernais, du territoire de Tonnerre, d'Avallon, et de Troyes, et les unir à ses domaines; ces abus étaient une conséquence de la féodalité; ils ne devaient disparaître complètement qu'avec la ruine de ce régime.

Le pouvoir sacerdotal marchait alors à la tête de la

(1) Châteaubriand. *Etudes historiques; analyse raisonnée de l'histoire de France, seconde race.*

civilisation; il rédigeait les lois et gouvernait l'empire; pendant les minorités, la présidence des conseils de régence était ordinairement remplie par un évêque; Hannon, archevêque de Cologne, par exemple, fut presque seul chargé du gouvernement de l'Etat pendant l'enfance de l'empereur Henri IV; enfin, la supériorité intellectuelle du clergé et son habileté dans le maniement des affaires, lui faisaient confier souvent les négociations les plus difficiles. Telles furent les causes principales de l'influence et de la considération qu'obtinrent les ecclésiastiques à cette époque.

Nulle part en Europe, le clergé n'atteignit une aussi grande puissance qu'en Allemagne. Après avoir soumis les Saxons, Charlemagne avait fait appel à l'intervention des évêques pour civiliser ces peuples; les prélats auxquels fut confiée la direction des affaires dans les pays conquis, tels que la Saxe, la Franconie, la Bavière, devinrent les personnages les plus importants du gouvernement; surveillants nés de leurs diocèses, et réformateurs des mœurs, ils étaient en même temps législateurs et juges, et cumulaient toutes les fonctions de l'ordre civil et judiciaire; leur prudence et leur sagesse pouvaient être extrêmement utiles aux intérêts de la couronne, inséparables alors de ceux de la religion, comme aussi leur hauteur, leur intolérance ou leur fanatisme pouvaient devenir la source des plus grands malheurs.

Mais si, d'une part, le sage gouvernement des pasteurs, et la douceur de leurs relations faisaient chérir et vénérer par des peuples encore barbares une religion

inconnue avant la conquête, d'un autre côté, leur dureté souleva quelquefois des haines violentes, et devint, dans plusieurs circonstances, la cause de cruelles vengeances; néanmoins, il est incontestable que la grande majorité des prélats fut à la hauteur de sa mission; de là, cette autorité sans bornes qu'ils exercèrent dans les provinces dont ils étaient en même temps les chefs spirituels et les chefs temporels. La considération dont jouissait le clergé fit doter richement les évêchés et les monastères; mais parmi ces donations, les plus importantes furent faites en terres incultes, dont la valeur, insignifiante dans le principe, devint plus tard très-considérable par le défrichement; la plupart des ecclésiastiques, appelés par leur vocation à une vie paisible, tournèrent leurs vues vers l'agriculture, et, soit en faisant valoir ces terres et en les travaillant eux-mêmes, comme les moines de quelques couvents, soit en encourageant cet art utile par la fondation de colonies nombreuses dans les terres désertes, ils développèrent la richesse du pays; à la tête de ce mouvement civilisateur, se placent les archevêques de Hambourg, les évêques de Brême, de Lubeck, de Magdebourg et les abbés de Fulde et de Corbie, dont la puissance porta souvent ombrage aux seigneurs laïques et même aux souverains, mais qui jetèrent les fondements de la prospérité de l'Allemagne.

Ces explications seraient incomplètes, si nous ne relevions ici deux erreurs dans lesquelles on tombe souvent en jugeant le moyen âge : la première consiste à abaisser cette époque, à la traiter avec dé-

dain, sous prétexte qu'on y trouve une société réduite encore à la faiblesse de l'enfant, faible, ignorante, vouée à l'anarchie et aux ténèbres; la seconde a pour objet de faire retomber sur le Christianisme les reproches qu'on adresse à la société elle-même, et de vouloir rendre, en quelque sorte, le clergé responsable des vices qu'on remarque dans les institutions; ces reproches, disons-nous, sont en même temps exagérés et injustes.

Sans doute, si nous jugeons le moyen âge avec nos idées actuelles, nous y découvrirons un état social extrêmement imparfait, des institutions vicieuses ou à peine ébauchées, un ordre de choses, en un mot, que laisse à une grande distance notre civilisation moderne; et cependant, cette organisation si défectueuse était déjà un progrès sur l'état social des âges précédents; ces mœurs si grossières, cette législation si incomplète sont bien supérieures à la législation et aux mœurs de l'époque antérieure; d'où il suit qu'il y avait progrès dans la vie des peuples, même au moyen âge. Quant au reproche d'ignorance et aux accusations portées contre le clergé, à ce sujet, ce reproche et ces accusations ne sont pas mieux fondés, puisque le clergé seul fut le dispensateur de la science, comme nous le verrons bientôt; seul il combattit la résistance que les habitudes guerrières et les mœurs non encore policées opposaient au progrès de la civilisation; et si ses efforts ne furent pas toujours couronnés de succès, ce n'est pas à lui, du moins, qu'il faut en faire remonter la cause, mais au malheur des

temps. On ne peut donc, sans injustice, méconnaître les services rendus, même à cette époque de ténèbres, par l'Eglise, soit dans l'ordre religieux et politique, soit dans l'ordre intellectuel et social.

### SECTION III.

#### *La civilisation chrétienne et la société moderne.*

L'influence du Christianisme sur le monde moral ayant été suffisamment établie par les explications qui précèdent, on peut soutenir, sans crainte d'exagération, que les perfectionnements introduits dans la législation, dans les mœurs et dans les relations publiques et privées, sont dus surtout à l'action de la religion chrétienne; nous avons fourni trop de preuves à l'appui de cette assertion pour qu'il soit nécessaire de revenir sur une démonstration désormais inutile; cependant, essayons d'achever le tableau esquissé précédemment, en parlant d'abord ici du progrès moral accompli par le Christianisme dans les temps modernes.

#### *§ 1<sup>er</sup>. — Du progrès moral accompli par le Christianisme dans les temps modernes.*

En étudiant les principaux caractères de la civilisation moderne, deux faits plus saillants frappent les regards; d'un côté, il est facile de constater une amélioration sensible dans l'état moral de la société chrétienne, comparée à la société païenne, et de l'autre, on peut remarquer que les relations entre les diffé-

rentes classes ont été transformées par la pratique d'une vertu que l'antiquité n'avait pas même soupçonnée, et qui fait la gloire de l'époque actuelle, je veux parler de charité chrétienne, de ces généreuses sympathies que rencontrent, dans tous les cœurs, les misères des classes souffrantes, sympathies qui se traduisent par les actes de la plus touchante bienfaisance. Suivons, sous ce double point de vue, le développement du progrès moral dans l'époque moderne.

Pour constater l'amélioration morale et sociale accomplie sous l'influence des idées chrétiennes, il suffit d'établir les deux propositions suivantes : il y a un progrès remarquable dans les mœurs publiques et privées de la société actuelle ; et la cause de ce progrès remonte principalement à l'influence de la religion chrétienne.

On peut, sans crainte d'être accusé d'optimisme exagéré ni de partialité pour l'époque actuelle, soutenir que la société moderne est plus morale et plus honnête, qu'elle professe un plus grand respect pour la vertu, que la société antique. Cette assertion paraît peut-être au premier coup d'œil paradoxale ; il semble qu'on n'en peut démontrer la vérité qu'à l'aide de témoignages fort contestables. Comment prétendre, qu'au point de vue moral, l'époque actuelle l'emporte sur les siècles passés, quand on voit de tous côtés des exemples d'une effroyable dépravation de mœurs qui font la honte de notre époque ? L'immoralité règne en effet dans toutes les classes de la société ; en haut, on ne trouve trop souvent que raffinement de luxe et de

débauche ; en bas, la dépravation, pour être plus grossière, n'en est que plus abjecte; chez tous les hommes, la passion dominante est la soif de s'enrichir, pour arriver à se procurer ces jouissances matérielles, que les sens recherchent avec avidité, mais que condamnent les lois de la morale comme celles de la religion.

L'immoralité est tellement passée dans les habitudes de la vie publique et privée, qu'on ne peut en parler sans s'exposer au reproche de tomber dans des banalités; cependant, comment fermer les yeux sur ces scandales publics, dont les relations d'affaires deviennent l'occasion, par les fraudes et les injustices qui s'y commettent? Comment se taire sur ces infidélités aux engagements contractés, sur ces violations des promesses des plus sacrées? le cœur se serre en présence de ces scènes perverses, qui, après s'être accomplies au grand jour ou dans l'ombre, viennent ensuite se dérouler devant les tribunaux; pour connaître l'horrible dépravation des mœurs, et le cynisme avec lequel le crime se commet tous les jours à la face du soleil, il suffirait de consulter le recueil des condamnations judiciaires; alors on verrait de lamentables mystères qui s'accomplissent au sein d'une société dont on vante cependant le respect pour les lois morales et religieuses.

L'immoralité pénètre encore trop souvent jusque dans le sanctuaire de la famille, pour troubler les relations qui doivent exister entre les membres qui la composent; elle produit la violation fréquente des engagements sacrés qui unissent les époux; la



passion brise alors tous les obstacles que la religion voudrait opposer à ses convoitises ; d'autres fois, entraîné par le libertinage, l'homme se refuse à former ces liens indissolubles qui constituent la famille, et préfère ces unions fortuites et passagères que condamnent les lois divines et humaines ; si l'on voulait connaître de tristes secrets sur ce point, il suffirait d'entrer dans un de ces asiles ouverts par la charité de saint Vincent de Paul, et de consulter les registres de ces maisons d'enfants trouvés, pour voir le nombre d'admissions qu'on y fait chaque année; alors, on verrait bien des motifs de confusion pour les panégyristes de l'état social actuel.

Telle est, dans son ensemble, la situation morale de la société; et cependant, ce réquisitoire contre les désordres et la dépravation de notre siècle ne nous fait rien retrancher de la proposition par laquelle nous soutenons que la génération moderne est meilleure et surtout plus morale que celle des âges précédents; nous ne craignons pas de dire que ces scandales, si humiliants pour la société au milieu de laquelle ils se commettent, sont loin d'atteindre le degré de perversité et d'immoralité dont la vie des païens offrait le spectacle. Il suffit d'ouvrir les auteurs qui ont retracé le tableau des mœurs de la Grèce ou de Rome, pour reconnaître que notre société, si avilie qu'on la suppose, est encore supérieure, sous le rapport moral, à la société infâme de cette époque, et pourrait lui servir de modèle.

Que voyons-nous en effet dans l'antiquité? Partout se montre, avec cynisme, le spectacle des vices les

plus révoltants ; des crimes si odieux, que notre langue ose à peine chercher un nom pour les caractériser, sont tellement passés dans les mœurs, que personne ne songe à en rougir ; les philosophes et les sages ne se contentent pas d'afficher dans leurs écrits le mépris de toutes les lois morales ; ils ajoutent à leurs paroles l'autorité de leurs exemples, en payant eux-mêmes un large tribut à toutes les infamies ; ils vont même jusqu'à revendiquer le raffinement de la plus hideuse débauche comme le privilège des maîtres de la science ? Tels étaient les instituteurs des peuples ! Quand on voit les hommes les plus élevés par leur intelligence devenir les esclaves des passions les plus abjectes, on peut se faire une idée de la dégradation où était tombé le reste de l'humanité !

On aura beau reprocher à la société actuelle des torts qui sont après tout une triste conséquence de la fragilité humaine ; jamais on ne pourra imprimer sur son front le cachet d'infamie qui s'est attaché, comme un fer brûlant, sur le cadavre de la société ancienne. On nous parle de cette passion de s'enrichir qui s'est emparée de tous les cœurs pour inspirer tant d'actes que réprouvent l'honneur et la justice ! mais que sont donc les faits isolés qu'on pourrait citer, à côté de ces dilapidations des deniers publics, de ces concussions des gouverneurs qui ruinaient des provinces entières ? à côté de ces confiscations accomplies impunément par des préteurs qui rançonnaient des populations paisibles, comme on traite un pays conquis ? On accusera si l'on veut les capitalistes de ne vivre que d'ex-

plotation quand ils font valoir leur argent; mais que sont ces bénéfiques, si modérés d'ailleurs, que l'on retire des capitaux, à côté des exigences des usuriers de Rome qui écrasaient le peuple en prêtant à vingt, à vingt-cinq, et jusqu'à cinquante pour cent? On remonte quelquefois à la source de certaines fortunes brillantes pour montrer qu'elles n'ont pas été acquises par des moyens avouables; mais, que sont ces fortunes privées, auxquelles on ne peut assigner pour origine, si l'on veut, que la fraude ou l'agiotage, à côté de ce luxe asiatique que des généraux triomphateurs étalaient avec une ostentation scandaleuse, pour acheter les suffrages du peuple roi?

Nous avons parlé assez longuement de la corruption des mœurs de la société romaine et des progrès effrayants qu'elle avait faits dans les derniers temps de la république et sous l'empire, pour qu'il soit inutile de revenir ici sur ce triste sujet. Selon toutes les apparences, cet état devait s'aggraver encore plus tard; la société nouvelle qui, à la suite des invasions, s'établit à la place de l'ancienne, ne pouvait que recueillir l'héritage de sa devancière et marcher rapidement vers un abîme dont il était impossible de mesurer la profondeur; le mal semblait donc arrivé à ses dernières limites, et le monde avançait à grands pas vers sa ruine, quand Dieu daigna, dans sa miséricorde, accorder un secours extraordinaire pour réformer les institutions, améliorer les mœurs et régénérer la société; telle fut l'œuvre accomplie par le Christianisme!

La lutte qu'il soutint pendant des siècles contre la corruption païenne est digne d'attention. Dès le commencement, il déclare la guerre aux penchants vicieux du cœur de l'homme, au nom de la croix de Jésus-Christ; les chrétiens, peuple à part dans la société, se livrent à la pratique des plus excellentes vertus; ils affichent le plus profond dédain pour les plaisirs et les richesses, pour tout ce que les hommes estiment davantage; ils combattent leurs passions, et les soumettent à force de rigueurs sur eux-mêmes; mais les prédications des apôtres et les exemples des fidèles ne produisent pas un changement sensible sur la société; on peut même dire que, durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, la corruption semble faire encore de nouveaux progrès. Dans de telles circonstances, que fit le Christianisme? Il publia toujours et sans se décourager ses leçons de morale, malgré leur inutilité apparente; et, à force de patience et de ténacité dans ses efforts, il réussit à faire pénétrer ses enseignements dans la société, mais lentement, car, après bien des luttes, il n'avait encore gagné que peu de terrain. Plus tard, à la faveur des ténèbres de l'ignorance, les passions se déchaîneront de nouveau sur la société; mais l'Eglise persistera encore dans ses efforts; elle portera fièrement, au milieu des désordres du moyen âge, la bannière de la vertu, qui servira comme de phare pour détourner les hommes de bonne volonté des écueils de la corruption; elle combattra sans cesse le mal par la parole et par l'exemple; et, à force d'opposer l'opiniâtreté de la vertu à l'opiniâtreté du vice, elle étendra les con-

quêtes de la vérité morale, et finira par assurer sa victoire définitive; ainsi, après avoir combattu la corruption romaine qui voulait l'étouffer, après avoir lutté contre la brutalité des mœurs barbares qui menaçaient de l'opprimer, après avoir soutenu de nouvelles épreuves de la part de la tyrannie féodale qui cherchait à la dominer, l'Eglise réussit à sortir victorieuse de tous ces combats, et à faire triompher avec elle cette loi morale qui, dans chacune de ces luttes, avait remporté des avantages et marqué son passage dans les habitudes des peuples.

Cependant ses triomphes ne seront jamais complets ni définitifs, parce qu'il y aura toujours des vices dans la société chrétienne; mais en proclamant ses principes, et en s'appliquant à les faire prévaloir, le Christianisme obtint toujours plusieurs avantages incontestables; il finit par mettre un frein à la licence effrénée des mœurs païennes, et réussit à faire disparaître des mœurs publiques les crimes contre nature, devenus d'abord beaucoup plus rares, et forcés maintenant de cacher leur ignominie; il remit en honneur la pratique des vertus qui assurent la paix et le bonheur des familles; enfin, il révéla ces vertus héroïques qui élèvent l'homme au-dessus des choses terrestres, et dont jamais, sans les exemples des saints, on n'aurait cru l'humanité capable: on peut donc proclamer, comme un fait acquis à l'histoire, qu'un progrès remarquable a été accompli dans les mœurs, par l'heureuse influence du Christianisme!

§ II. — *Triomphe de la charité chrétienne dans les âges anciens et modernes.*

Un des plus beaux titres de la religion chrétienne à la reconnaissance des hommes, c'est d'avoir su imprimer un élan généreux à toutes les œuvres ayant pour objet le soulagement des souffrances de l'humanité. L'antiquité n'offre pas un seul exemple d'une institution de bienfaisance; la société païenne était une marâtre sans entrailles pour ses enfants qui souffraient; et cependant les misères n'étaient pas alors moins profondes qu'aujourd'hui! Comment donc se trouvait résolue la question du paupérisme? Que faisait-on des malheureux? Nous répondons, avec l'auteur du Génie du Christianisme, qu'on avait deux moyens de s'en débarrasser : l'infanticide et l'esclavage! Au Christianisme seul revient la gloire d'avoir créé d'innombrables ressources en faveur de l'infortune, et d'être venu en aide à toutes les misères humaines; et nous ne craignons pas de porter le défi qu'on nous signale une seule souffrance qui n'ait été, sinon soulagée efficacement, du moins assistée dans les limites du possible, par une charité toujours attentive à secourir le malheur.

C'est surtout sous le rapport de la charité, que la société chrétienne se présente à nous avec une incontestable supériorité sur la société païenne; autrefois, le cœur, desséché par l'égoïsme, était inaccessible aux douces émotions que produit un acte généreux

a  
d  
fa  
et  
  
d  
se  
ve  
in  
ce  
da  
en  
tor  
vé  
tio  
de  
co  
pè  
son  
per  
ral  
pra  
des  
par  
tué  
sist  
n'ét  
par  
pou

accompli en faveur de ceux qui souffrent; mais la prédication de l'Évangile a changé ces dispositions, et fait fleurir sur la terre une des vertus les plus douces et les plus utiles au monde.

Le précepte de la charité fut révélé par le divin fondateur du Christianisme, dont la vie tout entière peut se résumer dans l'accomplissement de cette grande vertu; il voulut l'accomplir en soulageant toutes les infortunes, en guérissant les malades et en consolant ceux qui souffraient; par sa vie Jésus-Christ vérifia dans toute son étendue la parole sacrée : « Il a passé en faisant le bien (1). » Après lui, ses exemples ont été toujours imités par ses disciples; son esprit lui a survécu, pour produire dès l'origine d'admirables institutions de bienfaisance; l'Église chrétienne commença de bonne heure à fonder des établissements pour secourir l'infortune; malgré les difficultés de toute espèce qu'opposaient à son action bienfaisante les désordres de la société païenne, malgré les obstacles des persécutions qui arrêtaient son développement et paralysaient ses efforts, l'Église s'appliqua toujours à la pratique des œuvres de miséricorde; le soulagement des pauvres fut constamment l'objet d'une sollicitude particulière de la part des pasteurs, qui avaient institué l'ordre des diacres, dont l'unique ministère consistait à donner des soins aux indigents; leur zèle n'était pas stérile; la charité des fidèles leur procurait par d'abondantes aumônes, les ressources nécessaires pour soutenir les œuvres qu'ils avaient commencées;

(1) *Act. apostol.* cap. x, v. 38.

ces aumônes étaient si considérables, que plus d'une fois les persécutions contre les chrétiens furent excitées par la cupidité des empereurs, et dans le but de confisquer les richesses que les ministres de la religion avaient reçues pour le soulagement des pauvres (1).

Lorsqu'elle eut recouvré la paix, l'Eglise ne songea qu'à exercer sa charité sur une plus vaste échelle et à venir en aide d'une manière plus efficace à toutes les infortunes ; elle employa les grandes richesses qu'elle devait à la générosité des empereurs à établir une multitude d'œuvres pieuses dans l'intérêt des classes souffrantes ; elle fonda des établissements permanents pour toutes les infirmités ; elle ouvrit des asiles pour les enfants et les vieillards, des hospices pour les malades, regardant comme un de ses principaux devoirs de porter secours à toutes les misères. Comme preuve de zèle, il suffit de citer les noms de quelques-uns de ces établissements fondés dans la seule ville de Constantinople : des œuvres de bienfaisance existaient, sous la dénomination de *Bréphotrophie*, *Orphanotrophie*, *Nosocomie*, *Xénodochie*, *Gérontocomie* et *Ptochotrophie* (2), pour venir en aide à tous les malheurs. Les évêques devinrent les protecteurs naturels et les inspecteurs nés de ces fondations de bienfaisance ; ils avaient, de droit commun, la surveillance de ces éta-

(1) C'est ce que l'on voit, en particulier, par l'histoire du martyr de S. Laurent, diacre de l'Eglise romaine.

(2) Du Cange, *Hist. Byzant. descript. Constantinopol. Christ.* lib. IX, § IX, p. 413.



blissements qui étaient administrés par leurs soins vigilants.

Les lois civiles et canoniques rivalisèrent de zèle pour assurer le succès de ces œuvres pieuses. La législation de Justinien assimila les biens des hôpitaux aux biens des Eglises par une disposition, dont on ne comprend peut-être pas l'importance d'abord, mais qui eut pour effet d'assurer aux biens des pauvres la même protection qui garantissait l'inviolabilité des biens de l'Eglise. De leur côté, les conciles s'occupèrent de faire des règlements concernant les hospices; ainsi le concile de Chalcédoine, « pour se conformer à la tradition des saints pères, » place sous l'autorité de l'évêque, les clercs appartenant aux maisons destinées à nourrir et à soigner les pauvres (*in ptochiis*), telles que celles où l'on reçoit et où l'on entretient les orphelins, les vieillards et les infirmes; ces maisons étaient désignées depuis longtemps, dans le langage ecclésiastique, sous le nom de *diaconies*, qui leur venait des ministres auxquels l'évêque avait confié leur direction.

Pendant que l'Eglise d'Orient voyait prospérer dans son sein les œuvres de charité, celle d'Occident marchait avec zèle dans la même voie. Au milieu des ruines qui avaient couvert le sol de l'ancien empire romain, la religion sut trouver des ressources pour réparer une grande partie de ces désastres; l'Eglise romaine, en particulier, se signala par la prodigalité de ses aumônes et de ses bienfaits. Saint Jérôme disait, en parlant du pape Anastase 1<sup>er</sup>, que c'était un

homme « de la plus haute pauvreté (1) » Cette parole aurait pu s'appliquer à l'Eglise romaine tout entière.

Pendant les invasions, le même danger, qui compromettait les intérêts de la société, menaçait également les œuvres de bienfaisance soutenues par l'Eglise; l'abus de la force, qui s'exerçait par le pillage, ne connaissait rien de sacré, et s'attaquait aussi bien au patrimoine des pauvres qu'à l'opulence des riches; pour parer à ces maux, l'Eglise s'efforça de couvrir d'une égale protection « la maison de Dieu et la maison » du pauvre, » en prononçant des peines sévères contre les violateurs de ces asiles sacrés, qu'elle punissait comme meurtriers des pauvres.

Ainsi, le concile d'Orléans, tenu en 546, intime, dans son treizième canon, la défense de s'emparer des biens des hôpitaux. Le même concile prend sous sa protection l'hôpital fondé à Lyon, par le roi Childébert et la reine Ultrogothe; il pourvoit par de sages mesures à sa bonne administration, et il menace de ses anathèmes quiconque désobéira à ses ordres.

Rien n'est plus curieux que l'étude des anciens règlements relatifs à la charité; on y trouve un assez grand nombre de dispositions, qui sont encore en vigueur actuellement dans certains pays; ainsi, on y voit l'injonction adressée à chaque paroisse de dresser une liste de ses pauvres et de les entretenir. Le concile de Tours, tenu en 567, ordonne, par son cinquième canon, à chaque ville d'avoir soin de ses

(1) Hieron. Epist. 130, c. 16, ad Demetr. : *Vir ditissimæ paupertatis.*

pauvres ; il veut encore que les prêtres de la campagne et que les fidèles nourrissent leurs indigents, pour empêcher le vagabondage dans les villes et dans les provinces.

Les ordonnances des autres conciles, rendues dans le même sens, sont si nombreuses, qu'il est impossible de rappeler chacune d'elles en particulier ; ainsi, nous ne parlerons pas de la sollicitude de l'Eglise pour le soulagement des lépreux dont la maladie était très-commune à cette époque (1) ; nous passerons également sous silence sa bienveillante tendresse pour les prisonniers (2) ; cependant, nous devons nous arrêter à une disposition du concile d'Aix-la-Chapelle qui, par son canon 141, prescrit aux évêques de fonder un hôpital pour recevoir tous les pauvres, que les rentes de leur église suffiront à entretenir ; les chanoines payeront la dime de leurs revenus pour soutenir cette œuvre ; l'un d'eux sera chargé de recevoir les pauvres et les étrangers et d'administrer l'hôpital. La même disposition est prise en faveur des femmes ; il est ordonné aux chanoinesses de fonder un hospice pour donner un asile aux femmes pauvres. C'est par suite de ces ordonnances, qu'au moyen âge, presque tous les monastères ou collégiales avaient un hôpital annexe pour recevoir les pèlerins, et subvenir au soulagement des pauvres et des malades. Ces œuvres, inspirées par la charité chrétienne, dotaient la

(1) Concil. Arelat. an. 549. can. 21. — Concil. Lugdun. an. 583, can. 6.

(2) Concil. Arelat. an. 549, can. 20.

société d'avantages d'autant plus importants, que le pouvoir civil, dans l'état de désorganisation et d'impuissance où il se trouvait, eût été incapable de s'occuper de ces soins. Ainsi, lorsque tout dépérissait autour d'elle, la religion seule fondait des œuvres de bienfaisance dans l'intérêt des classes souffrantes dont le sort excita toujours sa plus vive sollicitude.

Parmi les institutions beaucoup plus récentes dues à la charité chrétienne, nous devons signaler cette découverte précieuse qui dota d'un sens nouveau une classe d'hommes qu'une triste infirmité mettait en dehors de toute civilisation, et que la nature elle-même frappait d'ostracisme; je veux parler des sourds-muets, dont le malheur paraissait sans remède parce qu'il avait sa cause dans l'imperfection naturelle de leurs organes; mais la charité chrétienne, toujours ingénieuse quand il s'agit de secourir une misère, ne pouvait abandonner ces pauvres déshérités de la nature, ni les laisser toujours déshérités de la grâce, et étrangers au grand bienfait de la rédemption accomplie par Jésus-Christ; la science humaine ne connaissait aucun remède à une pareille infortune, mais l'inspiration chrétienne devait accomplir un prodige pour en atténuer les effets. Après avoir tenté longtemps des essais infructueux, après avoir sacrifié, avec une fortune considérable, la plus grande partie de sa vie, pour exécuter son projet, l'abbé de l'Épée eut la gloire d'ajouter un nouveau prodige aux prodiges si nombreux de la charité chrétienne; il réussit à établir avec les sourds-muets une communication

de pensées, en remplaçant la parole par des signes, et il devint par là leur initiateur à la vie morale et intellectuelle ; pour obtenir ce résultat , il prit conseil , non point seulement de la prudence humaine, mais de la sagesse chrétienne seule capable de triompher des obstacles qui s'opposaient aux succès d'une pareille entreprise!

Il est impossible de parler de la charité chrétienne sans rappeler ces œuvres si multipliées dont notre siècle est justement fier. On admire avec raison les découvertes scientifiques ou industrielles qui reculent les bornes de l'intelligence humaine, et signalent chaque jour une nouvelle conquête de l'homme sur le monde physique ou intellectuel ; mais on n'a pas assez d'éloges pour d'autres découvertes aussi ingénieuses qui signalent également chaque jour une nouvelle conquête de l'homme dans le monde moral, et qui ont pour effet de soulager les misères de l'humanité. La pauvreté est vraiment honorée par les soins dont elle est l'objet ; sa dignité est relevée ; on sent bien que sous les haillons de la misère, il y a autre chose qu'une chétive créature destinée à traîner pendant quelques années sur la terre une existence malade et infortunée ; on sent qu'il y a une créature faite à l'image de Dieu, annoblie même par la souffrance ; et ce sentiment, si étranger à l'antiquité païenne, à quelle cause faut-il l'attribuer ? Ici tout le monde s'accorde à en rapporter la gloire au Christianisme ! C'est Jésus-Christ qui a, s'il est permis d'employer un mot profane pour une chose aussi sacrée,

donné des lettres de noblesse à la pauvreté, quand il a dit : « Tout ce que vous avez fait au plus petit d'entre » mes frères , c'est à moi-même que vous l'avez » fait (1). » C'est surtout par les œuvres si nombreuses fondées pour secourir toutes les infortunes, que le Christianisme a mérité les hommages de tous les hommes, et ceux même qui ne veulent pas se soumettre à ses enseignements ne peuvent refuser le tribut de leur admiration à ses œuvres.

§ III. *Efforts récents tentés par le Christianisme dans l'intérêt de la civilisation.*

Entre les œuvres inventées par le génie de la civilisation chrétienne pour arracher le monde à la dégradation morale qui le menace sans cesse, il en est une tentée avec succès de nos jours, et qui mérite ici une mention particulière : je veux parler des associations établies dans la Grande-Bretagne, sous le nom de sociétés de tempérance ou d'abstinence. Pour guérir une des plus grandes plaies des populations britanniques et surtout du peuple irlandais, l'ivrognerie, la charité chrétienne a fondé une institution aussi bizarre qu'ingénieuse, dans le but de combattre une funeste habitude de la classe inférieure, et dont l'application a produit déjà les plus heureux effets.

On sait que généralement les habitants des contrées septentrionales remplacent l'usage du vin, qu'il est difficile de se procurer, par des boissons alcooliques,

(1) S. Matth. cap. xxv, v. 40.

dont l'effet infaillible est d'affaiblir l'intelligence, d'avilir et de faire tomber au rang de la brute ceux qui en font une consommation immodérée. Loin de combattre ce vice, le gouvernement anglais l'avait en quelque sorte encouragé par une véritable prime en abaissant, par des lois fiscales, le prix des liqueurs fortes. Cette espèce de protection donnée à l'ivrognerie eut pour effet de favoriser ce vice qui se développa rapidement, si l'on en juge par un rapport adressé au gouvernement anglais, qui atteste que dans une seule rue de Dublin, composée de cent quatre-vingt-dix maisons, on comptait cinquante établissements où se débitaient des liqueurs alcooliques. En présence de pareils désordres, le législateur alarmé tenta différents moyens de répression ; mais ses efforts furent paralysés par les manœuvres frauduleuses de la cupidité ; le gouvernement fut réduit à l'impuissance, et le vice de l'ivrognerie fit de nouveaux et rapides progrès, non-seulement en Irlande, mais encore en Angleterre et en Ecosse, à la honte de la civilisation et de l'humanité. En vain la philanthropie protestante, émue de cette calamité publique, chercha-t-elle des remèdes pour guérir une plaie aussi profonde ; en vain eut-elle recours à diverses mesures dans le but d'arracher le peuple à un vice qui enfantait des maux incalculables ; elle ne tarda pas également à s'avouer vaincue par un ennemi qui échappait à toutes ses poursuites !

Mais cet adversaire, dont la puissance civile n'avait pu triompher, cet ennemi qui avait défié les efforts du protestantisme, il appartenait à un pauvre prêtre

catholique de le vaincre et de le réduire. Au commencement de 1838, quelques quakers allèrent trouver un moine; le père Mathew, qui vivait à Cork dans une retraite absolue; ils lui demandèrent de fonder une société de tempérance; et le bon religieux, cédant à leurs sollicitations, consentit à prêcher une croisade contre un vice qui semblait trop général pour que sa répression fût possible; l'événement cependant trompa toutes les prévisions, et le plus immense succès justifia l'audace du hardi réformateur.

Voici en quels termes un historien moderne raconte ce succès : « C'est en 1838, dit M. Rohrbacher (1), qu'eut lieu la première assemblée publique de tempérance, convoquée par le père Mathew. L'association comptait alors quelques centaines de personnes. Mais bientôt on vit arriver à Cork, de toutes les parties de l'Irlande, des milliers d'hommes qui venaient prendre l'engagement de pratiquer la tempérance. Les prodiges qui s'opéraient à Cork retentirent bientôt dans tout le pays, et il fallut se décider à commencer des tournées de tempérance. Le pauvre père capucin parcourt l'Irlande et renouvelle de nos jours les merveilles produites au moyen âge par saint Dominique, saint Antoine de Padoue et saint François d'Assise. A sa voix des milliers d'hommes se relevèrent de leur abrutissement pour venir se ranger sous la bannière du nouvel apôtre. On voit les femmes, les enfants, les vieillards accourir pour recueillir ses saintes paroles. Partout où il se

(1) *Hist. univers. de l'Egl. cath.* livr. 91, tom. 28, p. 233 et suiv.



montre, l'air retentit des pieuses acclamations de la foule qui l'accompagne. Sa réputation de sainteté fait qu'on lui apporte des malades et des infirmes qui sollicitent l'honneur de toucher le pan de sa robe. On a entendu des moribonds, gisant sur leur lit de douleur, supplier en grâce qu'on les transportât sur sa route, afin que leurs yeux, avant de se fermer à la lumière, pussent contempler les traits de cet envoyé du ciel.

» L'humble capucin a fondé une grande association qui doit compter cinq millions de membres. Il enrôle, dans les localités où il passe, les personnes qui se présentent à lui, et qui sont fermement résolues à vivre dans la sobriété, engagement qu'il fait prendre à chacun dans les termes suivants : « Je promets, avec l'assistance divine, que, aussi longtemps que je serai membre de la société de tempérance, je m'abstendrai de toute liqueur enivrante, excepté dans les cas prescrits par un médecin, et j'empêcherai, autant que possible, par mes avis et mon exemple, les autres de s'enivrer. » Après ces paroles, le père Mathew, imposant les mains sur chacun d'eux, s'écrie : « Que Dieu vous bénisse, et vous accorde la grâce de tenir votre promesse ! » Il leur distribue aussi une petite médaille dont l'objet est de rappeler cette promesse à tout moment. Ce n'est point à l'éloquence de l'homme que l'on peut attribuer le merveilleux effet qu'opèrent ses paroles ; elles sont simples, mais inspirées par la foi. « Mes chers amis, disait-il un jour à la foule, j'éprouve un grand plaisir à vous rencontrer aujourd'hui ici. J'espère que vous mettrez autant de zèle à tenir votre

engagement, que vous en mettez à le prendre. Il n'est point nécessaire que j'énumère les nombreux avantages que vous trouvez à vous abstenir de liqueurs fortes ; elles sont la cause des maux, des crimes, des outrages qui ont dégradé ce pays. L'ivrogne commet des crimes dont il aurait horreur dans ses moments de sobriété. En devenant membres de la société, j'espère que vous deviendrez respectueux envers les lois de Dieu et des hommes. Je suis sûr que, depuis l'origine de cette œuvre, pas un membre dans Cork, Limerick, Waterford, Clare et Kerry, n'a commis un crime qui l'ait conduit devant un juge, un greffier ou un avoué. En vous abstenant du péché d'ivrognerie, vous devez secouer aussi toutes les autres habitudes vicieuses : promenades nocturnes, outrages, insultes. Vous ne devez appartenir à aucune société secrète, ni nourrir d'animosité religieuse ou politique contre vos frères. »

« L'arrivée du père Mathew dans une ville est toujours un véritable triomphe. Les prodiges qui suivirent ses premières prédications sont vraiment incroyables. Le changement opéré dans les habitudes de la population est tel, pour certaines localités, que des brasseries ont été mises en vente, les fabricants ne trouvant plus à écouler leurs produits. Un bon nombre de cabarets, véritables cloaques, où les pauvres Irlandais se livraient à l'orgie, se sont fermés faute de chalands.

La première visite que l'humble capucin fit à la capitale de l'Irlande fut l'occasion d'une fête nationale. On fit une procession solennelle, à laquelle on voyait

les  
Du  
len  
dés  
ces  
qu  
éta  
nité  
zèle  
plu  
ries  
son  
plis  
tena  
part  
éten  
diffé  
jusq  
ivro  
plon  
ble d  
gnere  
du p  
dans  
» L  
partie  
étaier  
le ren  
des se  
partou

les diverses sociétés de tempérance, déjà formées à Dublin et dans ses environs. On remarquait à cette solennité des milliers d'individus, renommés par leurs débauches et leur ivrognerie, qui marchaient à la procession avec un calme, une tranquillité et un ordre qui témoignaient de leur changement. Ce spectacle était vraiment fait pour consoler les amis de l'humanité, et surtout le clergé, qui avait travaillé avec un zèle infatigable pour arracher le peuple à sa passion la plus dégradante. Les rues étaient ornées de draperies; de riches étoffes tapissaient la façade des maisons; tout témoignait de la joie dont cette fête remplissait les habitants. Quatorze mille personnes appartenant à diverses sociétés de tempérance, faisaient partie de la procession. Chaque société portait son étendard et sa bannière, sur lesquels étaient inscrites différentes devises. On lisait sur l'une: *Soyez fidèles jusqu'à la mort*; l'autre représentait le tableau d'un ivrogne, entouré de sa femme et de ses enfants, tous plongés dans la plus affreuse misère et le plus horrible désespoir, avec cette inscription: *Effets de l'ivrognerie*. Un étendard portait: *L'honnêteté est la richesse du pauvre*; un autre: *Les ivrognes n'entreront pas dans le royaume des cieux*.

» Les tentatives faites en Angleterre et dans les autres parties du Royaume-uni pour régénérer les masses étaient presque sans succès. La misère du peuple ne le rendait pas plus docile aux leçons qu'il recevait des sociétés protestantes, et l'intempérance étendait partout ses funestes ravages. Mais depuis que l'Irlande

s'est placée à la tête de ce mouvement, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Amérique l'ont prise pour modèle. Le comte de Stanhope présidait un jour à Londres un nombreux meeting de la société protestante de tempérance, où il proclamait les qualités du révérend père Mathew et le succès de sa mission. Il résulte du rapport qui fut présenté à la séance, que l'Ecosse a cent cinquante mille habitants faisant partie des associations de tempérance, et que l'Irlande doit à l'humble capucin d'en compter plus de cinq millions. Encore ces derniers ont-ils toujours pris l'engagement de ne jamais boire que de l'eau, tandis que les autres ont seulement promis de vivre sobrement.

Les succès obtenus en Irlande par le père Mathew inspirèrent à quelques amis de l'humanité le désir de lui voir faire en Angleterre des tournées semblables. De pressantes sollicitations lui furent adressées de Londres par l'évêque anglican de Norwich et plusieurs membres de l'aristocratie, au nom des sociétés protestantes de tempérance. Le modeste missionnaire hésita longtemps, mais enfin se décida au mois d'août 1843. Il visita quelques villes de l'Angleterre septentrionale avant de se rendre à Londres, recevant partout sur son passage des témoignages d'un profond respect et d'une vive admiration. Dans le parlement, les ministres faisaient l'éloge de son caractère et applaudissaient à sa mission. Le lord-maire de Londres encourageait en public ses prédications. Les membres de l'aristocratie se disputaient l'honneur de l'avoir à leur table. Il était accompagné dans les meetings par

lo  
po  
co  
un  
ga  
va  
nis  
mé  
C'é  
aux  
tin  
côte  
rabi  
à la  
mar  
où l  
si fo  
dres  
glais  
ce v  
satis  
lique  
Tel  
progr  
publi  
a con  
vertu  
inacc  
Tou  
qu'elle

lord Stanhope et autres nobles qui étaient fiers de se poser comme ses patrons. Tout se passait à Londres comme en Irlande. Le père Mathew commençait par une allocution. Alors les personnes disposées à s'engager à l'abstinence absolue de liqueur enivrante s'avancèrent et s'agenouillaient devant le père, qui les bénissait, recevait leur engagement, et leur donnait la médaille destinée à leur rappeler cette cérémonie. C'était un spectacle touchant que de voir agenouillés aux pieds d'un prêtre catholique, sans aucune distinction de classe ou de religion, le noble, le riche, à côté de l'ouvrier et souvent de l'indigent. Cette admirable fusion, tableau symbolique de l'unité religieuse à laquelle marche l'Angleterre, est d'autant plus remarquable qu'elle est sans précédents sur cette terre où les préjugés de la naissance et du rang sont encore si fortement enracinés. Le père Mathew ne quitta Londres qu'après y avoir enrôlé environ cent mille Anglais dans sa société de tempérance parfaite. Peu avant ce voyage, le pape Grégoire XVI lui avait témoigné sa satisfaction, et l'avait nommé commissaire apostolique. »

Tel est ce simple récit des commencements et des progrès d'une œuvre qui a si vivement ému l'opinion publique en Angleterre et dans toute l'Europe, et qui a contribué puissamment à rendre plus morale et plus vertueuse la classe de la société qui semble le plus inaccessible au bienfait de la civilisation.

Toutefois, la charité chrétienne a ceci de particulier qu'elle ne limite pas ses effets à une contrée seulement

et qu'elle ne renferme pas son action dans une forme spéciale et exclusive. Elle est universelle ; elle s'étend en même temps à tous les pays, et, dans son ingénieuse sollicitude, elle a recours aux moyens les plus variés pour secourir l'humanité souffrante et combattre les maux qui la menacent sans cesse. La preuve de cette assertion est tellement évidente qu'il semble superflu d'entrer sur ce sujet dans de longs développements ; qu'il nous suffise donc de rappeler ici quelques-uns des principaux faits les plus connus et que tout le monde a sous les yeux.

Au nombre des œuvres établies de nos jours sous l'inspiration de la charité chrétienne, dans l'intérêt du perfectionnement moral de la société, il faut placer en première ligne l'association fondée, sous le patronage de saint François Régis, pour la réhabilitation des unions illégitimes si fréquentes dans les grandes villes. Chacun sait qu'une des plaies les plus profondes des grands centres de population vient de ces associations fortuites de deux existences qui ne s'unissent que d'une manière passagère, et qui ne produisent trop que l'immoralité, la misère, et quelquefois le crime. Mais quand l'homme met sa passion au-dessus du devoir, quand il en vient à fouler aux pieds les lois sacrées du mariage, quand enfin il arrive à mépriser les lois divines et humaines, alors il y a tôt ou tard péril pour l'ordre social. Aussi voit-on que ce sont surtout de ces unions transitoires que sort cette population sans aveu qui remue dans les bas fonds de la société, et qui, n'ayant rien à perdre à la suite de ses tenta-

ti  
sa  
D'o  
tout  
et  
sin  
gin  
gab  
une  
vou  
la t  
vous  
Po  
tiqu  
sur l  
mes  
oppo  
seule  
s'agi  
plove  
but, e  
ingén  
C'es  
réhab  
avec  
moral  
en vu  
par là  
faire a  
Inspiré

tives criminelles, ne recule devant aucun forfait pour satisfaire une passion, pour assouvir une vengeance ! D'où viennent, en effet, ces hommes qui surgissent tout à coup au jour des grandes émotions politiques, et qui font trembler les citoyens paisibles, par leurs sinistres apparitions ? Si vous leur demandez leur origine ? ils l'ignorent ! leur nom ? ils n'en ont pas ! Vagabonds dangereux, ils sont toujours en révolte contre une société qui les rejette de son sein ; et si vous voulez savoir ce qu'ils veulent, le drame effrayant de la terreur de 93 et les journées sanglantes de Juin 1848 vous feront entendre une réponse redoutable !

Pour refouler l'insurrection qui la menace, la politique fait appel à la force ; elle reste continuellement sur le *qui-vive* ; malheureusement la puissance des armes peut à peine empêcher le mal, et ne sait pas lui opposer toujours un remède assez efficace ; la religion seule semble avoir eu l'intelligence des dangers qu'il s'agissait de combattre et des moyens qu'il fallait employer pour réussir à les conjurer ; et pour atteindre ce but, elle a mis en œuvre toutes les ressources de son ingénieuse charité.

C'est surtout l'œuvre de Saint-Régis, établie pour la réhabilitation des unions illégitimes, qui a poursuivi avec plus de succès la tâche du perfectionnement moral des classes laborieuses. Ses fondateurs ont eu en vue de constituer la famille dans le peuple, et par là d'y faire régner les bonnes mœurs, pour la faire arriver, autant que faire se peut, au bien-être. Inspirés par un sentiment de charité chrétienne, de

zélés émissaires parcourent les rues les plus peuplées de nos grandes villes, frappant à toutes les portes, pour s'informer des habitudes et des relations qui existent entre les membres appartenant aux différentes fractions de la population ; pressés par la charité du divin pasteur des âmes, ils courent, eux aussi, après les brebis égarées pour les ramener au bercail, c'est-à-dire, pour les faire entrer dans la grande famille humaine et sociale à laquelle ils étaient restés jusque-là étrangers ; par cette œuvre qui fait cesser les positions équivoques et non avouables, la société de Saint-Régis légitime l'union des époux et fixe la condition des enfants qui entrent par là dans une situation normale ; elle réconcilie les époux avec Dieu, avec leur conscience et avec la société ; elle constitue la famille, et détourne du vagabondage une multitude d'êtres auparavant sans feu ni lieu, qui, en goûtant les douces joies du foyer domestique, deviennent accessibles à des sentiments plus humains, plus religieux, et par là même plus sociaux (1) !

(1) Pour faire connaître les heureux résultats obtenus par la société de Saint-Régis, il suffit de reproduire la note suivante communiquée par son honorable président :

« Depuis 1826, époque de sa fondation, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1856, la société a reçu 30,527 ménages dont la plupart vivaient dans le désordre, et a ainsi cherché à ramener à la religion et aux bonnes mœurs 61,054 individus ; on ne croit pas s'écarter de la vérité en évaluant à près de 19,000 le nombre des enfants naturels qui, pendant ce même espace de temps, ont reçu le bienfait de la légitimation.

» En 1855, la société a inscrit 1,917 nouveaux ménages ; elle a

fait célèbre  
bienfait d



Dans son désir de poursuivre par tous les moyens en son pouvoir son œuvre de perfectionnement social, le Christianisme ne s'est pas contenté de moraliser la famille; il s'est adressé à l'enfance, et s'est appliqué à la former à la pratique de toutes les vertus qui rendent l'homme véritablement utile à ses semblables, et, en même temps digne des récompenses que Dieu lui promet. Pour atteindre ce but, il a ouvert ces écoles gratuites qui ont rendu et qui rendront encore de si importants services à la société, et dont nous aurons occasion de parler dans la suite de ce livre. Il a surtout apporté tous ses soins à surveiller, avec une vigilante sollicitude, cet âge critique où l'enfant, entrant dans l'adolescence, et plus exposé à se laisser entraîner par les mauvais exemples qu'il a plus fréquemment alors sous les yeux. Telle est la raison qui a motivé l'établissement de *l'œuvre des apprentis*; les jeunes enfants qui, à leur sortie des écoles, entrent dans cette association, sont placés chez des maîtres sûrs et habiles, et sont protégés pendant toute la durée de leur apprentissage; le soir, quand la journée de travail est achevée, ils sont admis dans une école gratuite, où ils acquièrent une instruction plus étendue; enfin, tous les dimanches, ils se réunissent, sous la surveillance des frères des écoles chrétiennes, pour accomplir leurs devoirs religieux, entendre une instruction et prendre ensuite un délassement nécessaire,

fait célébrer 1,350 mariages et a assuré à 753 enfants naturels le bienfait de la légitimation.

dans une société qui offre toutes les garanties désirables.

Cette œuvre, fondée à Paris dans le but que nous venons de faire connaître, a été également adoptée dans les départements. Nous pourrions citer plusieurs villes de province, où l'on voit des négociants, des fabricants, et d'autres personnes influentes, sans distinction d'opinions politiques, poursuivre le même but d'une manière encore plus complète, et au prix des plus généreux sacrifices; ils recueillent des jeunes gens quelquefois sans asile, et souvent indisciplinables; ils les logent dans la même maison pour leur faire donner une éducation morale et chrétienne; ils les font aller le jour chez des maîtres pour leur faire apprendre une profession; ils les surveillent jour et nuit avec une sollicitude vraiment maternelle; ils les interrogent publiquement tous les dimanches sur leur conduite pendant la semaine, leur adressent des louanges lorsqu'ils les méritent, et s'ils ont à leur faire des reproches, leurs remontrances sont si douces et si paternelles, que les caractères les plus rebelles finissent par se soumettre; par ce dévouement, ils préparent à la société une génération d'ouvriers honnêtes, actifs, laborieux et affectionnés aux classes supérieures dont ils sont devenus la famille adoptive.

Ainsi, la charité chrétienne sait se faire tout à tous, pour gagner tous les cœurs à Jésus-Christ; cette parole de l'Apôtre se vérifie dans toute sa rigueur, puisque l'âge le plus tendre, comme le plus avancé, éprouve les effets de sa touchante sollicitude. « La charité chré-

tienne s'est emparée de tous les moments de la vie de l'homme, dirons-nous, avec un éloquent orateur (1); elle a compté toutes ses douleurs pour y appliquer ses bienfaits.

» La *société maternelle* et l'*œuvre des mères de famille*, soulagent les premiers instants du pauvre venant en ce monde, et lui préparent un lait suffisant au sein de sa mère — à deux ans, les *asiles* soulagent les bras de la mère de son fardeau et de sa vigilance, pour qu'elle puisse vaquer à son travail, et aider pour sa part à la nourriture de sa famille; — à six ans, des *écoles gratuites* accueillent l'enfant du pauvre pour lui donner les éléments d'une instruction suffisante, et les principes d'une éducation si utile à son bonheur; — plus tard, l'*œuvre des apprentis* et des *amis de l'enfance* viendra le soutenir dans l'apprentissage du travail et d'un état. La charité ne quitte l'homme que lorsqu'il est parfaitement en état de se suffire à lui-même; et encore, la voilà qui échelonne des bienfaits sur le chemin de la vie, pour l'ouvrier sans ouvrage, pour le malade à qui elle ouvre ses hospices, pour le convalescent qu'elle reçoit dans ses bras quand il en sort avec l'affaiblissement qui suit la guérison. Elle a des retraites pour la *vieillesse*, pour les *infirmités incurables*, pour les *ménages appauvris*, des secours pour les *pauvres honteux*; et à travers ces ruisseaux de miséricorde qui vont se jeter dans telle ou telle douleur humaine, il est un fleuve de charité publique qui s'a-

(1) M. Lecourtier, *Discours en faveur des crèches*, prononcé à S.-Thomas d'Aquin, le 1<sup>er</sup> avril 1846.

vance d'un cours égal pour soulager toute insuffisance de travail, tout excédant de famille, et ces mille misères que l'on ne peut classer.

» Mais il y avait une lacune dans ce cours majestueux de la charité, lacune importante, et Dieu avait réservé à nos jours de la voir merveilleusement comblée. La femme pauvre et laborieuse qui était devenue mère, ne pouvait pendant deux ans refuser ses bras à son petit enfant. Il fallait ou que son travail cessât, et que la misère, s'augmentant dans la famille, elle ne pût fournir à l'enfant qu'un lait appauvri par les privations et les tourments; ou que, pour travailler, elle abandonnât son enfant à la garde de ses autres enfants, au risque de mille dangers; ou enfin qu'elle le confiât à des mains mercenaires, pauvres comme elle, exigeant un salaire élevé, et ne pouvant rien donner de la patience et de la tendresse d'une mère: ici j'affaiblis à dessein les inconvénients. C'est ainsi que se passait la petite enfance du pauvre, cet âge si tendre, où les soins sont si sacrés, où le défaut de sollicitude a tant d'influence sur sa constitution et sur le reste de sa vie; il se passait cet âge, ou avec une nourriture insuffisante, ou au milieu des dangers, ou dans une espèce d'abandon très-couteux. Il fallait attendre deux ans (deux ans pour le pauvre!) pour que l'enfant fût reçu dans les *asiles*, et que les bras de la mère pussent reprendre le travail; le plus souvent il n'était pas repris, car déjà un nouveau gage de fécondité réclamait les mêmes soins et les mêmes sacrifices.

» Dès que la cause a été aperçue, dès que l'on a pu se

dir  
qu  
asi  
»  
A c  
bor  
dès  
cear  
plus  
étiol  
faut  
nobl  
char  
qu'il  
le dé  
l'art  
Saint  
pui d  
vigila  
mains  
remet  
Mais  
de sa t  
tions d  
délicat  
vient s  
et don  
consolé  
ner un  
coule a

dire : Pourquoi ne pas faire pour le premier âge ce que l'on fait pour l'âge de deux ans, en ouvrant des asiles, la charité a fondé les crèches.

» Une crèche ! Vous savez ce que c'est aujourd'hui. A cinq heures et demie du matin, la mère sage et laborieuse peut y apporter son nourrisson, et se rendre dès six heures à son travail ; là, elle trouve un berceau, un air pur, de la chaleur, des soins hygiéniques plus parfaits peut-être que l'excès de précautions qui étioient l'enfant du riche ; une berceuse, puisqu'il faut l'appeler par son nom, et tous les noms sont nobles quand on les emprunte au dictionnaire de la charité ; le patronage et l'inspection zélée de tout ce qu'il y a de grand au monde par la position sociale et le dévouement, la visite journalière des hommes de l'art les plus distingués, la coopération des filles de Saint-Vincent de Paul, la bénédiction du pasteur, l'appui des administrateurs des aumônes légales, la haute vigilance des magistrats de la cité. C'est en de telles mains, c'est dans une crèche si belle que la mère pauvre remet son enfant, et son cœur va au travail avec joie.

Mais ne croyez pas qu'elle l'abandonne, cet enfant de sa tendresse, qu'elle renonce à ses glorieuses fonctions de mère ; la charité est pleine de bénignité et de délicatesse. A neuf heures, cette mère reparait, elle vient se reposer du travail, prendre son premier repas, et donner le lait à son enfant ; elle repart joyeuse et consolée, et reparait encore à deux heures pour donner une nourriture nouvelle. Comme sa journée s'écoule avec consolation et courage jusqu'au soir, où

elle reprend son délicieux fardeau pour le veiller pendant la nuit! — Je vous laisse à penser, mes frères, tout ce que cette fondation si éclairée, si sage, si délicate, peut produire de résultats pour l'amélioration physique, morale, sociale et religieuse des enfants du pauvre! »

Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails sur cette question, n'ayant pas à faire ici la longue nomenclature des œuvres établies pour soulager toutes les misères, pour secourir toutes les infortunes; on voit que parmi ces œuvres, les unes ont pour objet de protéger l'enfance et l'adolescence; les autres de venir en aide aux infirmités, à la maladie, à la vieillesse! Nous passons également sous silence les institutions publiques ou de prévoyance fondées sous l'inspiration des idées chrétiennes! C'est par ces œuvres si multipliées que le Christianisme a montré sa merveilleuse fécondité, lorsqu'il s'agit de travailler au perfectionnement moral de l'humanité!

Et maintenant à quiconque oserait nier, malgré ces témoignages éclatants, l'action bienfaisante et civilisatrice de la religion chrétienne dans l'ordre moral et intellectuel, nous nous contenterions de répondre avec l'Évangile: Considérez les faits qui se passent sous vos yeux: « Les aveugles voient, les boiteux » marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, et l'Évangile est annoncé aux pauvres (1)! » Une religion qui produit de pareilles œuvres est évidemment divine!

(1) Luc. cap. vii, v. 22.

---

---

## LIVRE SECOND.

### DU PROGRÈS INTELLECTUEL ACCOMPLI SOUS L'INFLUENCE DU CHRISTIANISME.

---

Le Christianisme n'a pas seulement reçu de son divin fondateur la mission de combattre le vice et de travailler au triomphe de la vertu sur la terre ; Jésus-Christ, en envoyant ses apôtres à la conquête du monde, les a chargés d'instruire les hommes, de poursuivre l'erreur et de la dissiper, pour établir à sa place le règne de la vérité. C'est là ce que les paroles de l'Évangile et les faits de l'histoire établissent invinciblement. Aussi est-il facile de montrer que les prétentions de l'Église à intervenir dans l'ordre intellectuel sont légitimes, qu'elles reposent sur les titres les plus incontestables et, en particulier, sur les services nombreux qu'elle a rendus dans l'éducation à toutes les époques. La source de son enseignement d'ailleurs suffit à elle seule pour constituer en sa faveur une sorte de suprématie intellectuelle ; en effet, nul n'a le droit d'instruire les hommes s'il ne possède la vérité, et quand on réclame d'un maître le bienfait de l'éducation, c'est afin de puiser l'instruction à une source que l'erreur n'a pas viciée ; or, l'Église seule est dépositaire d'un enseignement certain, qu'elle a reçu par héritage de celui qui possède en lui-même la plénitude de toute science ; on peut dire de la science qu'elle s'est comme incarnée, et qu'elle nous a été commu-

niquée par les voies les plus sûres et les plus légitimes.

L'enseignement chrétien procède de Dieu, qui, suivant les paroles de l'Écriture, « est le maître de toutes les sciences (1), » et qui a daigné mettre sa science infinie en communication avec nos faibles intelligences en envoyant son Verbe sur la terre pour instruire les hommes ; Jésus-Christ a fait briller la lumière au milieu des ténèbres (2), et depuis sa venue toutes les intelligences ont reçu le bienfait de son enseignement ; hors de lui, tout n'est que ténèbres, et lui seul « éclaire tout homme venant en ce monde (3), » afin de dissiper les obscurités qui tiennent son esprit comme enveloppé dans les langes de l'ignorance. Jésus-Christ fut donc, aux jours de sa vie mortelle, le docteur des nations ; ce caractère est tellement inhérent à sa mission, qu'il le rappelle souvent dans son Évangile : « Je suis la lumière du monde, dit-il (4). » Je suis venu pour dissiper les ténèbres épaisses qui régnaient sur la terre, et « apporter la lumière aux » nations qui étaient tristement assises à l'ombre de la mort, afin de les diriger dans le chemin de la paix » et de la vie (5) ; » c'est donc pour sauver les hommes qu'il les a éclairés !

(1) *Deus scientiarum Dominus est.* I. Reg. c. II, v. 3.

(2) *Lux in tenebris lucet.* Joan. cap. I, v. 5.

(3) *Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* Joan. c. I, v. 9.

(4) *Ego sum lux mundi.* Joan. cap. VIII, v. 12.

(5) *Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.* Luc. c. II, v. 78, 79.



Il suit de là que le Sauveur Jésus n'est pas seulement venu pour racheter les hommes, mais pour les mettre en possession du bienfait de la vérité; son Evangile tout entier contient la preuve de cette assertion. Mais cette vérité, qui brilla d'un si vif éclat aux jours de sa vie mortelle, que va-t-elle devenir après qu'il aura quitté la terre? sera-t-elle condamnée à disparaître après n'avoir répandu que des rayons passagers? et les hommes seront-ils exposés à devenir de nouveau le jouet de toutes les illusions et de toutes les erreurs? Rassurons-nous; Jésus-Christ n'a rien laissé d'inachevé, et ses œuvres portent le cachet de toutes les œuvres de Dieu : la durée, la perpétuité! Après avoir instruit lui-même les peuples, et avant de quitter ses apôtres, le Sauveur leur confia la mission de continuer son enseignement sur la terre, car il leur avait dit : vous aussi, « vous êtes la lumière du monde (1); » il voulût que son Evangile fût annoncé aux nations, et que ses ministres fissent briller la lumière aux yeux de tous les hommes (2). Pour obliger les peuples à se soumettre à leur parole, il les constitue docteurs des nations (3); et, afin de donner à leur apostolat une plus grande autorité aux yeux des peuples, il s'identifie avec eux, et accepte la solidarité complète de leur doctrine en leur disant : « Quiconque vous écoute, » m'écoute moi-même (4); » cette mission, les apôtres

(1) *Vos estis lux mundi.* Matth. cap. v, v. 14.

(2) *Luceat lux vestra coràm hominibus.* Matth. cap. v, v. 16.

(3) *Docete omnes gentes.* Matth. cap. xxviii, v. 19.

(4) *Qui vos audit me audit.* Luc. cap. x, v. 16.

l'ont accomplie en portant le flambeau de la foi jusqu'aux extrémités du monde (1). Avant de terminer leur carrière, ils ont désigné les continuateurs de leur apostolat; l'Eglise fut établie pour perpétuer l'œuvre divine de l'enseignement du monde, et ses ministres furent constitués, suivant la parole du prophète Malachie, comme les dépositaires et les gardiens de la science (2). Aussi les pasteurs, successeurs des apôtres, ont-ils toujours accepté la tâche qui leur fut imposée, et l'histoire nous apprend qu'ils ont dignement répondu à leur vocation en travaillant avec zèle dans l'intérêt du progrès intellectuel. C'est un grand spectacle de suivre le Christianisme, traversant les âges et les révolutions qui transforment les sociétés, en répandant toujours dans le monde le bienfait de la science; et ce spectacle nous a paru digne d'être reproduit dans ce livre; nous allons donc essayer de montrer, l'histoire à la main, les principaux services que le Christianisme a rendus au monde intellectuel soit par l'organisation de l'enseignement et l'établissement d'écoles justement célèbres, soit par la science des maîtres qui les ont illustrées!

(1) *In omnem terram exivit sonus eorum.* Roman. cap. x, v. 18.

(2) *Labia sacerdotis custodient scientiam et legem requirunt ex ore ejus.* Malach. cap. ii, v. 7.

---

---

## CHAPITRE I.

### ORGANISATION DES ÉCOLES EN OCCIDENT SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

C'est surtout en examinant la question de l'enseignement qu'on peut avoir une idée plus exacte du contraste qui existe entre l'exclusivisme ou l'impuissance du paganisme et la touchante sollicitude de la religion chrétienne. L'ancienne société n'avait jamais rien fait pour populariser l'enseignement et le rendre accessible à toutes les intelligences ; elle croyait acquitter ses obligations en s'occupant du côté matériel de la vie, sans s'inquiéter de satisfaire les besoins de l'intelligence ; aussi, la grande majorité des hommes était-elle étrangère à toute culture intellectuelle ; le peuple croupissait dans une ignorance qui ajournait indéfiniment la solution du grand problème de la civilisation.

Il appartenait au Christianisme de faire cesser cet état de choses si dégradant pour ceux qui en étaient victimes ; l'Eglise avait appris de Jésus-Christ que *l'homme ne vit pas seulement de pain*, et qu'au-dessus de la vie matérielle, il y a une vie plus noble, la vie de l'intelligence, au développement de laquelle doivent travailler les hommes de cœur, qui voient dans leurs frères des êtres créés comme eux à l'image de Dieu et destinés au même bonheur éternel ; aussi les empe-

reurs chrétiens, allant puiser leurs inspirations dans la morale de l'Évangile, s'occupèrent de répandre dans la société le bienfait de l'éducation ; et tandis que les évêques travaillaient à régénérer le monde moral en combattant les vices de la société et en cherchant à déraciner les abus qu'une longue habitude semblait avoir légitimés, Constantin et ses successeurs jetèrent les bases d'un système d'éducation qui devait donner à l'enseignement la plus grande extension ; sous l'inspiration de la pensée chrétienne, les chefs du pouvoir civil appliquèrent toute leur sollicitude à la fondation d'écoles, dans lesquelles on peut voir le germe de ces établissements universitaires des siècles suivants, si célèbres par les savants qu'ils formèrent et par les services qu'ils rendirent à la civilisation et au progrès des lumières.

Le système d'enseignement de Constantin, complété par ses successeurs, embrasse une série de dispositions concernant les maîtres et les étudiants, ainsi que les droits et les obligations des villes en matière d'enseignement.

La législation de l'instruction publique atteste la sollicitude des empereurs pour tout ce qui regardait le succès de l'enseignement scolaire ; elle trace, d'une part, un plan d'études aussi complet qu'on pouvait le désirer à cette époque ; et, de l'autre, elle assure l'avenir de la science en faisant aux professeurs une position honorable et avantageuse. Deux constitutions, l'une d'Honorius, de l'an 416, et l'autre de Théodose le Jeune et de Valentinien, de l'an 427, fixent le pro-

gramme des études, qui comprenait non-seulement la grammaire et la rhétorique, mais encore la philosophie et la médecine ; la loi de l'an 427, en particulier, désigne les professeurs de grammaire, de rhétorique et de philosophie sous la dénomination générale de *maîtres des lettres libérales* et de *professeurs des arts libéraux* (1). Les médecins conservent leur qualification ordinaire de *medici*, et, quand ils sont attachés au palais impérial, ils sont appelés *archiatri*. Quant à la science du droit romain, elle n'était professée que dans les villes de Rome et de Constantinople, et dans une troisième école qui avait été fondée à Béryte, en faveur de la Phénicie et de l'Arabie. Toutefois, il est probable que le droit était encore enseigné dans d'autres écoles ; c'est du moins ce qui semble résulter d'un texte de Sidoine Apollinaire dans lequel il est question d'un professeur d'Arles, Léon de Narbonne, qui enseignait la loi des Douze Tables à ses élèves (2).

Le législateur, pour assurer le succès de son œuvre, cherche à rendre moins précaire et moins pénible la condition des maîtres qui se vouent à la carrière laborieuse de l'enseignement ; dans cette pensée, il rappelle les avantages assurés aux professeurs par les lois de Constantin de l'an 321 et de 323 ; non-seulement il confirme les anciens privilèges, mais il y ajoute de nouvelles faveurs ; la loi contient des dispositions particulières, d'après lesquelles les professeurs seront

(1) *Liberalium litterarum magistri, professores artium liberalium*. Cod. Theod. lib. XIII, tit. III, ann. 427.

(2) Sid. Apollin. Carm. XIII ; v. 446 et sq.

désormais exempts des charges publiques, et dispensés eux et leurs enfants de tout service militaire, ainsi que du logement des soldats, des juges et généralement *des hôtes de l'empire* ; enfin, une dernière faveur leur est accordée ainsi qu'à leurs familles : l'affranchissement des impôts personnels et réels et de la juridiction ordinaire (1).

Mais si le législateur se montre généreux envers les membres du corps enseignant, c'est afin d'être ensuite plus sévère sur l'admission des maîtres qui veulent entrer dans la carrière de l'enseignement ; personne ne peut obtenir le titre et la qualité de professeur s'il ne s'appuie sur le témoignage et l'assentiment des *meilleurs* ou des *plus approuvés* de cet ordre de personnes (2). Le nombre des professeurs n'est pas déterminé ; il sera plus ou moins limité, suivant l'importance des écoles et des matières qui feront partie de l'enseignement ; l'école de Rome, qui avait servi de modèle à celle de Constantinople, avait trente-trois professeurs, savoir : vingt grammairiens, cinq orateurs latins et grecs, cinq sophistes ou dialecticiens, un philosophe et deux professeurs en droit.

La célébrité des écoles de Rome et de Constantinople remonte au 4<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne ; dès lors, on voyait un grand nombre d'étudiants accourir de toutes les parties du monde, et, en particulier, de l'Afrique et des Gaules. Cette affluence attira l'attention du

(1) *In jus etiam vocari eos prohibemus.* Cod. Theod. lib. XIII, tit. III, l. 1 et 3.

(2) *Loco citato*, l. 5.

gouvernement, qui dut intervenir au nom des bonnes mœurs et de la paix publique, ainsi que dans l'intérêt des familles dont la sollicitude réclamait de sérieuses garanties contre les dangers de toute espèce que présentait à des jeunes gens sans expérience le séjour des grandes villes ; telle est l'origine d'une loi célèbre rendue par Valentinien, en l'année 370, et connue sous le nom de *loi académique* (1). Ses dispositions étaient applicables aux étudiants de la ville de Rome ; cette loi les soumettait à certaines mesures de police et de surveillance qui ne manquent pas d'intérêt, même au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle exigeait de chaque étudiant l'inscription chez le magistrat du cens, l'indication du but et de l'objet des études et la désignation du domicile ; elle prescrivait la surveillance des demeures communes aux étudiants, *hospitia*, la prohibition des affiliations aux sociétés secrètes que la loi qualifie de *voisines du crime* (2), et la défense de fréquenter les spectacles et les festins. Le temps de séjour à Rome était limité ; chaque étudiant ne devait y demeurer que jusqu'à vingt ans ; après cet âge, il ne pouvait se soustraire aux exigences de la loi que par son admission dans une corporation reconnue, avec l'obligation d'en acquitter les charges. Le grand nombre d'étudiants qui usèrent de ce moyen fit entrer, dans la corporation adoptée, un élément considérable qui finit par former un corps à part ; c'est à cette circonstance qu'on peut rapporter l'origine des corporations des étudiants qui occupè-

(1) Cod. Theod. xiv, tit. 1 ; l. 1. *Circà studiosos*.

(2) Cod. Theod. xiv, tit. ix ; l. 1.

rent une si grande place dans les cités au moyen âge.

L'école de Rome, ouverte à toutes les nations, recevait des étudiants appartenant à tous les pays d'Europe; les Gaules, en particulier, y avaient de nombreux représentants; cette province possédait déjà des écoles justement célèbres; néanmoins, un grand nombre de jeunes gens, appartenant aux familles les plus distinguées, traversaient les Alpes pour venir à Rome, « afin que la gravité romaine, dit saint Jérôme, nourrit et soutint l'abondance et l'éclat de l'éloquence gauloise (1). » Parmi les noms plus connus, on remarque celui de saint Germain, qui mourut évêque d'Auxerre, vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle; « dès qu'il eut puisé une pleine connaissance des lettres dans les auditoires de la Gaule, dit son historien, le prêtre Constance, de l'Eglise de Lyon, il se rendit dans la ville de Rome, et il y perfectionna ses études par la science du droit (2). » Ainsi, les relations entre les Gaules et la capitale du monde catholique, qui avaient commencé en vertu du lien qui unissait l'Eglise mère aux Eglises particulières de la chrétienté, devenaient plus étroites et plus suivies en raison des rapports intellectuels qui s'établissaient entre la reine des nations de l'antiquité et celui d'entre les peuples modernes qui marchait à la tête de la civilisation.

Les empereurs chrétiens, en réglant la question de l'instruction publique, s'étaient prononcés pour la li-

(1) Hieron. *Oper.* t. 1, p. 28. Edit. Francf.

(2) *Vita S. Germani* à Constant, cap. 1.



berté de l'enseignement. Le dernier représentant de la société païenne, l'empereur Julien, ennemi de l'enseignement chrétien, porta de graves atteintes à cette liberté; fidèle à son plan de persécution astucieuse et hypocrite, il prononça contre les fils des chrétiens l'exclusion des écoles où l'on enseignait la grammaire et la rhétorique (1), afin de les priver de la connaissance des lettres humaines, et par là, de les empêcher, faute d'une instruction suffisante, d'exercer aucune influence dans l'Etat; enfin, il exigea, sous l'apparence d'une sollicitude trompeuse pour les intérêts de la science, que le décret de nomination des professeurs « fût soumis à sa sanction, pour que les maîtres, approuvés par lui, fussent revêtus d'une plus grande autorité dans l'exercice de leurs fonctions (2). »

Heureusement, cette création antichrétienne fut de courte durée; les restrictions à la liberté d'enseignement disparurent avec leur auteur; deux années après la promulgation de cette loi, les empereurs Valentinien et Valens rendirent la liberté d'enseignement, par une loi de l'an 364; ce privilège est consacré en ces termes: « Quiconque est digne par sa vie et par son talent d'enseigner la jeunesse, peut ouvrir un nouvel auditoire, ou reprendre les cours interrompus (3). » La loi se montre sévère sur la condition de capacité mo-

(1) Socrat. *Hist. eccles.* lib. III, c. 13. — Sozom. *Hist. eccles.* lib. V, c. 18. — Ammian. Marcell. *Hist.* lib. XXII, n. 10. — Julien<sup>e</sup>. *Epist.* 42. — Gibbon, *Décadence...* chap. 23.

(2) Cod. Theod. lib. XIII, tit. III, l. 5, ann. 362.

(3) id. id. l. 6.

rale et intellectuelle ; mais quiconque remplit cette double condition peut se présenter aux suffrages des villes, lesquelles choisissent, pour donner l'enseignement dans leurs écoles, les maîtres qui leur paraissent plus dignes de leur confiance.

Le législateur ne laissait pas l'établissement des écoles entièrement facultatif pour les cités ; il savait que les villes étaient administrées quelquefois par des magistrats peu soucieux des progrès de la science, qui négligeaient facilement cette branche importante de l'administration ; pour combattre les funestes effets de cette indifférence, l'empereur Gratien rendit, en 376, une constitution qui imposait aux villes métropolitaines l'obligation de créer des écoles publiques ; d'après les dispositions de cette loi, le choix des professeurs était laissé aux magistrats des cités, avec la charge de leur traitement et des autres dépenses nécessitées par l'entretien des écoles (1). Quant aux villes non métropolitaines, parmi lesquelles il y en avait encore de très-importantes, telles que Marseille, Toulouse, Paris, elles ne sont pas soumises à la même obligation ; mais si elles établissent des écoles, les maîtres qu'elles appelleront à la direction de l'enseignement auront le rang et les émoluments des professeurs des métropoles.

A la suite de cette législation, on vit s'élever un grand nombre d'établissements d'instruction publique ; elle eut encore pour effet de donner une nouvelle vie aux écoles qui existaient déjà. Dès le commencement du

(1) Cod. Theod. lib. XIII, tit. III, l. 2.

v<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, les principales villes d'Occident, telles que Trèves, Lyon, Vienne, Toulouse, Arles, Narbonne, Clermont, Bordeaux et Poitiers, possédaient des écoles dans lesquelles on enseignait la grammaire, la rhétorique et le droit; ces écoles jouissaient déjà d'une certaine célébrité, quand les désordres occasionnés par les invasions renversèrent toute l'économie de la législation impériale et ruinèrent un grand nombre d'établissements d'instruction publique; la vie tumultueuse des camps ne pouvait s'accommoder avec le calme et le recueillement qu'exige la carrière de la science; néanmoins, on vit parmi les conquérants quelques princes renoncer aux habitudes et aux mœurs de leur peuple et montrer la plus grande sollicitude pour l'avenir de la science; plusieurs rois goths, entre autres Théodoric et son fils Athalaric, respectèrent l'œuvre des empereurs romains, et s'efforcèrent d'assurer la prospérité des écoles par la protection qu'ils accordèrent aux maîtres chargés de l'enseignement.

Parmi les empereurs qui s'occupèrent avec plus de sollicitude de l'enseignement, on a remarqué Gratien; en se montrant le protecteur éclairé des lettres et des sciences, ce prince n'agissait pas seulement par un sentiment d'estime pour elles, mais il acquittait une dette de reconnaissance pour les bienfaits qu'il en avait reçus; car il avait été lui-même le disciple d'un maître justement célèbre, qui avait professé longtemps dans l'une des plus anciennes écoles des Gaules; ce maître était le poète Ausone, né à Bordeaux, l'un des

hommes les plus savants du iv<sup>e</sup> siècle; il avait reçu sa première éducation littéraire dans l'école de Toulouse, et ensuite, il avait accepté, fort jeune encore, dans sa ville natale, une chaire qu'il occupa pendant trente années, avec d'autres professeurs dont il cite les noms dans un ouvrage qui nous est parvenu (1).

Après de grands succès et d'importants services rendus à la science dans la capitale de l'Aquitaine, Ausone fut appelé à Rome, en 360, par l'empereur Valentinien qui lui confia l'éducation de son fils Gratien. Parvenu quelques années après à la pourpre impériale, l'illustre disciple ne crut pas avoir acquitté sa dette envers les lettres par l'élévation de son maître aux honneurs du consulat; il se déclara le protecteur de la science, et s'occupa de la réforme de l'instruction publique; dans cette pensée, il rédigea la loi de l'an 376, dont nous venons de faire connaître les principales dispositions, et qui, outre les avantages qu'elle assurait aux professeurs de grammaire et de rhétorique, confirmait en leur faveur les immunités que les lois de Constantin avaient accordées aux maîtres, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants.

Jusqu'ici, l'intervention de l'Eglise dans l'organisation de l'enseignement ne se manifeste d'une manière ni bien directe, ni bien sensible; elle n'avait pas, du reste, à s'occuper de cette question à une époque où les souverains s'étaient chargés de cette tâche, et s'en acquittaient avec une si grande sollicitude. Mais lors-

(1) *De claris professoribus*; il cite jusqu'à trente noms de professeurs qui se succédèrent dans la seule école de Bordeaux.

que le pouvoir impérial disparut sous le souffle impétueux des invasions, alors l'Eglise intervint d'une manière plus active en faveur de l'enseignement, et rendit à la science les services les plus importants et les plus incontestables, comme nous allons le montrer.

reçu sa  
oulouse,  
dans sa  
trente  
es noms  
services  
ne, Au-  
Valen-  
ratien.  
ériale,  
dette  
e aux  
ur de  
ction  
l'an  
rinci-  
elle  
éto-  
que  
res,  
isa-  
ère  
du  
où  
en  
s-  
o-

---

## CHAPITRE II.

### DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE SOUS LA DYNASTIE MÉROVINGIENNE.

L'influence du clergé sur l'éducation commence avec les invasions ; au milieu du désordre qui accompagna la grande émigration des peuples du Nord dans les provinces méridionales, il fut appelé à rendre les plus incontestables services à la science ; lui seul préserva la société de la barbarie, en cultivant, au milieu de l'ignorance générale, le champ fertile des connaissances humaines ; il fut le dépositaire fidèle des trésors de la science ; c'est à lui qu'on doit la conservation des monuments précieux de l'antiquité ; c'est par lui, enfin, que les générations nouvelles reçurent la culture intellectuelle et furent initiées aux secrets des arts et des lettres.

Le monde, après les invasions, a présenté un phénomène unique dans l'histoire de l'humanité. La science, dans l'antiquité, avait toujours conservé un caractère national ; les Grecs étudiaient les livres de leurs philosophes et de leurs poètes ; tous les autres peuples ne s'appliquaient à connaître que les fastes de leur histoire, leur langue maternelle et la législation de leur pays ; tandis que les enfants des barbares se séparèrent de leurs pères, par l'éducation ; ils allèrent dans les universités pour étudier des lois, une histoire

et une langue entièrement inconnues de leurs ancêtres. Mais cette supériorité intellectuelle des enfants sur les pères tourna au profit du progrès des lumières; admirant ce qu'elle ne comprenait pas, la génération ignorante favorisa par ses largesses la fondation des collèges et des universités, afin d'enrichir du bienfait de la science la génération qui allait lui succéder; c'est encore dans ce même système d'encouragement aux études qu'on accorda aux écoliers un grand nombre de faveurs et de privilèges qui entraînèrent dans la suite des abus et devinrent la cause de troubles auxquels on ne put remédier que par une sévère répression.

Les rois francs, après s'être établis dans les Gaules, s'occupèrent des moyens d'affermir leurs conquêtes, et de travailler à civiliser les peuples en les éclairant; et comme ils ne trouvaient dans leur nation aucune ressource pour assurer l'avenir de l'enseignement, ils confièrent au clergé la direction des études; ce fut là un des effets les plus importants de la conquête! Les anciennes écoles des lettres et des arts libéraux perdirent leur caractère d'écoles municipales et laïques, pour devenir écoles épiscopales, monastiques ou ecclésiastiques. Ce changement fut la conséquence naturelle et nécessaire du rang que le clergé occupait déjà dans l'administration civile et politique. Le gouvernement des empereurs avait autrefois favorisé la puissance des évêques, en acceptant leur intervention dans les fonctions municipales en qualité de *défenseurs des cités*. Leur zèle dans l'exercice de cette charge leur concilia

la confiance des peuples, et agrandit le cercle de leurs attributions; aussi, quand les invasions eurent bouleversé l'ancienne administration et livré le pays au désordre et à l'anarchie, le pouvoir épiscopal resta seul fort et respecté par les barbares eux-mêmes; et comme les vainqueurs désiraient le maintien des anciennes institutions, dans l'intérêt de l'affermissement de leur pouvoir, ils s'occupèrent surtout, dans ce but, de conserver les écoles établies avant eux, et les remirent aux mains du clergé qui dominait dans l'Etat, par la double supériorité de sa science et de sa vertu; ainsi, les écoles municipales, dont l'existence avait été compromise d'abord par les troubles politiques, furent sauvées par l'influence des évêques, protecteurs naturels des sciences et des lettres; seulement elle furent transformées, et prirent un caractère nouveau; les anciennes écoles municipales devinrent, par la force des choses, les écoles épiscopales; ce changement ouvrit un avenir nouveau à la science. Les évêques établirent des monastères et des églises collégiales, dans lesquels les hommes sérieux vinrent chercher un refuge contre la vie tumultueuse du monde et ses agitations, et, en même temps, un asile pour se livrer à l'étude des sciences, des lettres antiques et des lettres chrétiennes.

Les écoles ecclésiastiques commencèrent, dès le vi<sup>e</sup> siècle, à s'ouvrir en grand nombre dans les évêchés et dans les paroisses. Le pape saint Grégoire fonda celle de Rome; ces établissements se propagèrent par l'influence des conciles de Tours, de Vaison, de Liège et



de Constantinople; ils se multiplièrent particulièrement dans les Gaules, en Angleterre et en Espagne. Grégoire de Tours constate qu'à la fin du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, une école existait à Paris, dans la maison épiscopale (1). Il raconte encore que Clovis fit bâtir la basilique de Saint-Pierre sur une montagne qui reçut plus tard, ainsi que l'église elle-même, le nom de Sainte-Geneviève (2); or, cette église, desservie par un chapitre de chanoines réguliers, devint le berceau d'une école célèbre qui comptera un jour parmi ses professeurs Pierre Abailard (3).

Telle était l'importance que l'Église attachait aux fonctions du professorat, que ses évêques ne croyaient pas déroger à leur dignité en instruisant eux-mêmes les nombreux disciples qui se pressaient autour de leur chaire épiscopale; ainsi saint Césaire d'Arles, saint Remi de Reims, saint Prétextat de Rouen, saint Germain de Paris, saint Grégoire de Tours, Fortunat de Poitiers, exercèrent les fonctions de professeurs, et quand ils étaient empêchés de remplir cette charge, ils déléguaient un des membres de leur chapitre, qui, sous le nom de chancelier ou de primicier, avait la direction de l'école épiscopale.

Les plus anciens monuments de l'histoire attestent la sollicitude des évêques pour tout ce qui touchait à l'enseignement. Dès le temps de Clovis, nous voyons saint Remi, archevêque de Reims, revendiquer, dans

(1) Gregor. Tur. lib. x, c. 26.

(2) Gregor. Tur. lib. II, c. 43. — Lib. v, c. 19.

(3) Dubreuil; *Antiq. de Paris*, p. 271 et 391.

une lettre écrite en 524, le privilège de nommer le chef d'une école célèbre, fondée à Mourson, au diocèse de Reims (1). Les évêques comprenaient l'importance de l'enseignement pour la réforme des mœurs et la marche générale de la civilisation, et voilà pourquoi ils réclamaient la direction des écoles, et voulaient surveiller eux-mêmes cette branche importante de leur administration.

La fondation des écoles dans les monastères remonte au commencement des invasions ; ainsi, tandis que les hordes de barbares envahissent la Gaule, en 360, saint Martin fonde à Ligugé, dans le Maine, un premier monastère, et, bientôt après, celui de Marmoutiers, près de Tours ; dans ces monastères, il y avait, suivant la règle de saint Benoît (2), deux écoles : l'une intérieure pour les moines, et l'autre extérieure pour les laïques ; cette organisation devint générale à la suite des réglemens du concile de Tours, de 567, qui ordonna l'établissement de deux écoles dans chaque monastère (3).

Pour combattre les ravages occasionnés par les invasions, l'Eglise travaillait à populariser le bienfait de l'instruction ; elle défendait la civilisation contre la barbarie en fondant les abbayes de Saint-Faustin, à Nîmes, de Saint-Victor, à Marseille, de Lérins, aux îles d'Hyères, de Condat, ou Saint-Claude, en Franche-

(1) *Primicerium scholæ clarissimæ*. Epist. S. Remig. de Eccles. Mosomag. *Conc. Gall.* Sirmond. 1, 205.

(2) Hauteserre, *Asceticon*, lib. v, c. 10.

(3) *Concil. Gall.* Sirmond.

Comté; la science, poursuivie par les peuplades du Nord, exilée d'une société qui ne reconnaissait que le principe de la force comme arbitre dans les relations sociales, reçut l'hospitalité dans les monastères. L'incrédulité du xviii<sup>e</sup> siècle a pu méconnaître ou amoindrir les services rendus à la science par le clergé à cette époque; mais toutes ses négations ne sauraient détruire le témoignage de l'histoire; les faits parlent trop haut pour qu'on puisse les nier, et l'histoire nous apprend que les monastères de Saint-Gall, en Suisse, et de Saint-Omer, en France, par exemple, servirent de refuge aux lettres et aux sciences, chassées de la société civile par la barbarie des nouveaux maîtres qui dictaient leurs lois à l'Europe. Les religieux ne passaient pas, comme on l'a dit, leur vie tout entière dans le saint exercice de la prière; mais les règles qui gouvernaient la vie intérieure des monastères, et notamment celle de Saint-Benoît, consacraient un temps important aux travaux intellectuels, tels que la transcription des manuscrits, et l'étude des sciences et des lettres.

Ces hommes, qui vouaient leur vie aux plus pénibles travaux, ne faisaient pas de la science un monopole à leur profit; ils établissaient partout des écoles ouvertes à la jeunesse studieuse, qui accourait de toutes parts pour entendre leurs leçons. Dès le vi<sup>e</sup> siècle, on comptait, parmi les écoles célèbres, celles de Jumièges, de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Vandrille ou Vandrégisille, près Rouen, et d'autres encore. Il y avait dans les monastères, comme nous l'avons dit,

deux sortes d'écoles : les écoles intérieures pour l'instruction des moines, et les écoles extérieures, destinées à la jeunesse laïque. Les études embrassaient toutes les branches des connaissances humaines ; on y enseignait la grammaire, la rhétorique et la littérature tant sacrée que profane ; l'étude des lois civiles et ecclésiastiques faisait également partie de l'enseignement. Mais dans le programme scolaire, une nouvelle science, celle de la théologie, occupait dès lors une place importante ; la science sacrée, toujours distincte de la science profane, fut enseignée dans des classes spéciales ; ainsi, les écoles intérieures des monastères et des cathédrales s'occupèrent plus particulièrement de l'enseignement théologique, tandis que les écoles extérieures, l'école du chapitre de Sainte-Geneviève, par exemple, étaient des écoles des arts. Cette ancienne distinction se perpétua fort longtemps ; on la retrouve dans l'organisation de l'ancienne université de Paris.

Il était dans les destinées de l'enseignement de suivre les vicissitudes politiques, c'est-à-dire, d'être plus ou moins florissant suivant la situation plus ou moins calme de la société au milieu de laquelle il répandait ses bienfaits ; ainsi, les écoles eurent une certaine période de prospérité du vi<sup>e</sup> au vii<sup>e</sup> siècle ; alors que le gouvernement paraissait s'affermir et que les institutions civiles commençaient à prendre un caractère de stabilité qu'elles n'avaient jamais eu auparavant. Mais à peine les établissements d'instruction publique, fondés et soutenus par l'Eglise, jouissaient-ils des avantages de la paix que des jours mauvais se levèrent,

et mirent en péril leur existence elle-même. Vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, le mouvement intellectuel qui poussait la société vers les études sérieuses fut arrêté et le progrès de la civilisation gravement menacé, à l'occasion des divisions qui troublèrent le règne des derniers représentants de la dynastie mérovingienne. Une circonstance désastreuse aggrava encore cette situation : Charles Martel, ayant envahi les possessions ecclésiastiques, les partagea entre ses compagnons d'armes ; cet abus de la force entraîna une cause de graves désordres dans les communautés religieuses et de perturbation dans la marche des études ; les nouveaux possesseurs des bénéfices, en effet, étaient peu capables de suivre l'élan donné aux sciences et aux lettres ; aussi, les efforts si persévérants de l'Eglise pour le développement intellectuel de la société furent-ils paralysés pendant quelque temps, et les ténèbres de l'ignorance se répandirent sur la France. Cependant, si le vainqueur des Sarrasins porta de graves atteintes à l'enseignement des écoles monastiques, il rendit d'importants services à la civilisation, soit en sauvant la chrétienté de la domination du Croissant, soit en préparant le règne de Charlemagne.

---

---

### CHAPITRE III.

#### DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE SOUS LA DYNASTIE CARLOVINGIENNE.

##### § I. — *Organisation de l'enseignement par Charlemagne.*

La protection que Charlemagne accorda aux sciences et aux lettres forme un de ses plus beaux titres à la reconnaissance du monde civilisé ; son règne a été moins illustre par les victoires qu'il a remportées, que par la puissante impulsion qu'il a donnée aux études et par les écoles qu'il a fondées ; la gloire de ses conquêtes a été surpassée par les bienfaits dont le monde savant lui est redevable. Mais cette œuvre, qui a suffi pour lui assurer les hommages de la postérité, c'est le Christianisme qui l'a inspirée ; c'est le Christianisme qui lui a fourni ses principaux éléments de succès.

Les troubles civils et politiques qui avaient accompagné l'avènement de la dynastie carlovingienne avaient fait ressentir leur funeste contre-coup sur les sciences et les lettres ; à la suite de ces désordres, les études sérieuses furent généralement négligées, même dans les monastères qui leur avaient servi de refuge et d'asile. Entre les témoignages de l'époque attestant l'abandon des anciennes études, il existe un capitulaire de 789, qui montre jusqu'où était arrivée la décadence des lettres, et combien il était urgent de com-

battre l'ignorance qui avait fait de si rapides progrès ; on y lit les dispositions suivantes prises dans le but d'apporter au mal un remède efficace : « Charles..... à Baugulf, abbé, et à toute la congrégation. Plusieurs monastères nous ayant, ces dernières années, adressé des écrits où ils nous informaient que les frères priaient pour nous dans les saintes cérémonies et leurs pieuses oraisons, nous avons observé qu'en la plupart de ces écrits, les sentiments étaient bons, *mais les paroles grossièrement incultes...* Nous vous exhortons donc, non-seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à travailler d'un cœur humble et agréable à Dieu pour être en état de pénétrer facilement et sûrement les mystères des saintes Ecritures.... Qu'on choisisse donc pour cette œuvre des hommes qui aient la bonne volonté et la possibilité d'apprendre, et le talent d'instruire les autres... Ne manque pas, si tu veux obtenir notre faveur, d'envoyer un exemplaire de cette lettre à tous les évêques suffragants et à tous les monastères. » En voyant les progrès de l'ignorance chez une classe d'hommes qui, par sa vocation, faisait profession de se livrer aux travaux de l'intelligence, on peut se faire une idée de l'indifférence et du dédain des autres classes de la société pour la science. Ce capitulaire montre la ferme volonté qu'avait le prince de travailler à faire renaître les études dans l'empire ; il fit dans ce but les tentatives les plus soutenues, et il consacra la plus grande partie de sa vie à l'exécution de son plan réformateur ; ses efforts furent couronnés de succès.

La réorganisation de l'enseignement ne formait qu'une des parties du plan général que Charlemagne avait adopté pour réussir dans l'œuvre de régénération sociale qu'il voulait accomplir. Mais c'était là le point le plus important ; aussi, s'appliqua-t-il avant tout à remettre en honneur les études sérieuses, afin de faire briller la science de ses plus vives lumières. Pour réussir dans la tâche qu'il s'imposait, il tourna ses regards du côté de Rome, et sollicita du souverain pontife le concours des hommes savants qui enseignaient alors dans la capitale de la chrétienté.

Le siège pontifical était alors occupé par le pape Adrien, qui, pour seconder les projets du monarque français, consentit au départ de plusieurs maîtres distingués qui professaient à l'école de Rome ; ces savants traversèrent les monts, arrivèrent en France munis de livres relatifs aux sept arts libéraux (1), et vinrent relever les chaires longtemps abandonnées. « Le roi Charles, dit un auteur contemporain, amena de Rome en France des maîtres dans l'art de la grammaire et du calcul, et il ordonna que l'étude des lettres fût répandue de toutes parts. Avant le roi Charles, il n'y avait plus dans la Gaule aucune école des arts libéraux (2). » Eginhard ajoute : « Il cultiva lui-même avec le plus grand zèle les arts libéraux ; il respectait beaucoup

(1) Ekkeardus minimus, *De vita B. Nolkeri*. — Bredow, *vita C. M.* append. p. 147.

(2) *Chronique du moine de S. Cédard*, traduite par Régimon, abbé de Prums, vers l'an 844.



les maîtres qui les enseignaient; il les entourait de grands honneurs (1). »

Le pape, voulant encourager la science du droit canonique en France, fit présent à l'empereur d'un exemplaire des canons rédigé par le moine syrien Denis le Petit; ce recueil de droit ecclésiastique ancien est précieux parce qu'il est antérieur aux fausses décrétales et qu'il contient l'ensemble des lois adoptées, dès la plus haute antiquité, dans l'Eglise universelle; c'est surtout sur ce monument que les défenseurs des libertés de l'Eglise gallicane s'appuient pour soutenir l'autorité de la doctrine qu'ils soutiennent.

Parmi les savants illustres que Charlemagne voulut associer à son œuvre, on remarque particulièrement Pierre de Pise, le poète Théodulfe, et surtout le célèbre Alcuin, chef des écoles d'York; c'est par eux que fut fondée l'Ecole palatine, établie, en 782, pour l'instruction des membres de la famille impériale et des enfants de la noblesse de la Cour. Les noms de ces savants suffiraient pour illustrer le règne de ce monarque, qui voulut devenir lui-même leur disciple, et qui fit de rapides progrès dans la science, sous la direction de maîtres aussi distingués.

Fidèle au système dont il avait chaque jour sous les yeux les avantages, Charlemagne voulut assurer aux populations vaincues les bienfaits de la civilisation, en travaillant à répandre parmi elles les lumières de la science; dans cette pensée, il fonda des écoles à Pa-

(1) Eginhard, *Vita C. M.* edita à Bredow. 1816, c. xxiv, p. 96.

vie, à Padoue, à Paderborn, à Osnabruck et à Fulde(1). D'autres établissements d'instruction publique avaient été créés ou rétablis en grand nombre, en France, par les soins de ce prince; les plus connus sont ceux d'Argenteuil, d'Aniane, de Saint-Denis, de Grandfeld, d'Evreux, d'Elnone, de Saint-Germain des Prés, de Hautviller, de Landevenec, de Mayence, du Mans, de Saint-Maur des Fossés, de Metz, de Micy, de Redon, de Reims, de Saint-Bertin, de Trèves, de Saint-Waast, d'Arras et de Weissembourg; par là, on voit à quels moyens nombreux il avait recours pour rendre la science accessible à toutes les classes de la société.

La fondation la plus célèbre qui eut lieu sous l'inspiration de Charlemagne fut celle de l'école de Saint-Martin à Tours, établie par Alcuin en 796. Écoutons le maître illustre racontant lui-même à Charlemagne quelle direction il avait imprimée aux études, dans cette école: « Là, dit-il, sous les toits de Saint-Martin, selon vos exhortations et votre volonté bienfaisante, aux uns je verse le miel des saintes Écritures; aux autres je m'étudie à faire goûter la force pure et vivifiante des lettres antiques. Je commencerai bientôt à nourrir certains esprits des difficultés de la grammaire; j'en élèverai d'autres vers l'astronomie; je m'efforce aussi d'en préparer quelques-uns à l'art de la peinture, pour la décoration des saints édifices; je m'empresse, je me multiplie, afin d'en former un grand nombre pour le progrès de l'Église de Dieu et

(1) *Capitul.* 1, p. 418. — *Concil. Paris. ann.* 829, art. 30; *Sirmond. Con. Gall.* t. II, p. 549.

l'ornement de votre règne impérial (1). » L'école de Tours fut destinée surtout à former des maîtres dans l'art d'enseigner; elle fut comme l'école normale du ix<sup>e</sup> siècle.

Charlemagne s'était imposé la tâche de continuer, dans l'éducation, l'œuvre des empereurs romains, interrompue par les invasions; pour compléter son système, il s'occupa aussi de la fondation d'écoles diocésaines pour l'instruction secondaire, et de l'établissement d'écoles paroissiales pour l'instruction primaire. Le plan de cette organisation est tracé dans une capitulaire de 788, qui renferme une constitution générale sous ce titre : *De l'institution des écoles dans chaque évêché et dans chaque monastère*; les métropolitains sont invités à s'entendre avec leurs suffragants, afin de pourvoir à l'établissement d'écoles dans les évêchés et dans les communautés religieuses; le prince rappelle que l'enseignement doit être mis à la portée de toutes les classes, et qu'il a surtout pour but de rendre plus populaires et plus universelles la science de la religion et l'intelligence des saintes Ecritures; il énonce ensuite le vœu « que les évêques et les abbés choisissent des hommes qui montrent la volonté et l'aptitude pour apprendre et le ferme désir d'instruire les autres; et que les soldats de l'Eglise, doctes et pieux à l'intérieur, chastes et honnêtes à l'extérieur, soient aussi lettrés dans leur langage (2). »

L'instruction du peuple occupe donc une place im-

(1) *Epistola Alcuini ad Carolum magnum.*

(2) Baluz. *Capitul.* 1, p. 204.

portante dans l'œuvre du grand législateur. A la suite de ces dispositions, et surtout en vertu du capitulaire de l'an 789 (1), on vit s'établir sur le territoire des évêchés et dans les monastères, des écoles gratuites de lecture et d'écriture; l'éducation était complétée par l'enseignement de la grammaire, du calcul et du chant d'église. La fondation des écoles devint générale non-seulement dans le nord, où les évêques, pour répondre aux intentions du prince, exhortaient les prêtres à ouvrir des écoles paroissiales, mais encore dans le midi, où la même œuvre était encouragée par Louis le Débonnaire, alors roi d'Aquitaine. En 817, on comptait dans l'Aquitaine un très-grand nombre d'écoles, dans lesquelles étaient enseignés le chant, la lecture et la littérature profane et sacrée (2).

Ces efforts de Charlemagne pour la restauration des sciences et des lettres furent admirablement secondés par plusieurs savants distingués, entre autres par Théodulphe, dont nous avons cité plus haut le nom, et qui occupa le siège d'Orléans, en 794, et par Smaragde, abbé de Saint-Mihiel; le premier fonda dans son diocèse quatre écoles principales : deux dans sa ville épiscopale, l'une à Sainte-Croix et l'autre à Saint-Aignan, une troisième à Saint-Lizard de Meun, et une quatrième à Fleury ou Saint-Benoît sur Loire; il ordonna aux curés d'ouvrir des écoles dans leurs paroisses, afin que l'instruction fût donnée gratuitement

(1) *Capitul. aquisgranense*, ann. 789, art. 70. Baluz. I, p. 237.

— *Ansegis. lib. I, art. 78.* — Baluz. I, p. 744.

(2) Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. III, p. 480.

aux enfants de la paroisse. Smaragde restaura l'école de Verdun, vers l'an 805; il y professa lui-même, et composa pour ses élèves une grammaire justement estimée par l'érudition moderne.

C'est en poursuivant avec persévérance l'application de ce système que Charlemagne releva les études de l'état de décadence où il les avait trouvées; ses efforts pour fonder et soutenir les établissements d'instruction publique lui ont mérité l'éternelle reconnaissance des sciences et des lettres; aussi, quoiqu'il n'ait pas fondé les universités du moyen âge, le chef de la dynastie carlovingienne est-il encore honoré maintenant, à juste titre, comme l'auguste patron de l'enseignement public en France; il eut la gloire de prendre l'initiative dans une œuvre importante; mais le succès de cette œuvre ne fut assuré que par le concours actif et éclairé que lui prêta l'Eglise; on fait donc un acte de justice en rapportant à la religion une partie de l'honneur qui s'attache à la fondation de ces premières écoles, d'où sont sorties les célèbres universités des âges suivants.

§ II. — *Situation des écoles sous les successeurs de Charlemagne.*

La mort de Charlemagne, arrivée en 814, qui fut si funeste au monde politique, ne fut pas aussi fatale au monde intellectuel, et si l'œuvre de civilisation qu'il avait entreprise fut atteinte par les mêmes coups portés à l'empire, du moins elle survécut aux orages

qu'elle eut à traverser. Malgré la faiblesse qui l'empêchait de soutenir l'honneur de son nom, et qui présageait pour l'empire une cause de décadence prochaine, le fils de Charlemagne, Louis le Débonnaire, rendit d'importants services aux lettres; il donna une nouvelle impulsion aux études en rappelant, dans une addition aux capitulaires de 817, l'obligation imposée aux évêques d'entretenir des écoles pour le bien de l'Eglise et l'éducation des soldats du Christ. Il statua, en outre, que « lors de la réunion des conciles provinciaux, les évêques et les *recteurs* des monastères et des églises seraient tenus de présenter au concile leurs *scholastiques* ou chefs d'école, afin qu'ils fussent connus des autres églises, et rendissent manifeste le zèle de chacun pour le service de Dieu (1). »

C'est surtout par la sollicitude de l'épiscopat et par son influence dans les conseils du prince que fut arrêtée la désorganisation qui menaçait les écoles. Dès l'année 824, les évêques réunis en concile s'efforcèrent de prendre des mesures pour empêcher la décadence de l'enseignement; leurs efforts furent couronnés de succès; Louis le Débonnaire confirma toutes les dispositions des anciens capitulaires relatives à l'enseignement, et pourvut, avec la plus grande vigilance, à leur exécution.

Le zèle des évêques pour le succès de l'enseignement ne se ralentit jamais; ainsi, le sixième concile de Paris, tenu en 829, auquel assistaient quatre mé-

(1) *Capitul. add. Baluz.* I, p. 1137, n. 5; et Canciani, III, p. 367.

tropolitains et vingt-cinq suffragants, revient encore sur plusieurs prescriptions qu'il craignait de voir tomber en désuétude, et prend des mesures pour en assurer l'exécution (1). Le même concile, appuyé sur l'expérience des services rendus par les grandes écoles établies par Charlemagne, invita le prince à marcher sur les traces de son père, en maintenant au moins trois grandes écoles publiques dans les villes dont la situation semblait plus favorable au succès de l'enseignement, « afin que l'œuvre de votre père, ainsi que le vôtre, disent les évêques, ne souffre aucune atteinte, et que le bien public, l'honneur de la sainte Eglise, et votre gloire reçoivent au contraire par ce fait un immortel accroissement (2). »

Les efforts du prince pour seconder le zèle des évêques et sa vigilance pour assurer le succès des études deviennent le plus beau titre de gloire de Louis le Débonnaire, et ont suffi pour préserver son règne de l'oubli de l'histoire et de l'indifférence de la postérité; s'il ne sut pas arracher l'empire à de funestes divisions, ni le préserver d'un démembrement qui entraînera sa désorganisation complète, du moins sa faiblesse ne fut pas pour ses sujets une cause de calamités; sous son règne, les peuples furent heureux, et les lettres prospérèrent; cette assertion repose sur le témoignage du diacre Florus qui, dans une pièce de vers retrouvée par Mabillon, célèbre en ces termes les louan-

(1) *Concil. ann.* 829, tit. 1, art. 30; *Concil. Gall.* Sirmond, II, p. 505.

(2) *Concil. Gall.* lib. III, c. 12. Sirmond, II, p. 549.

ges de Louis le Débonnaire : « Un prince alors, un seul  
» peuple. La loi et les magistrats régnaient dans toutes les villes. La paix unissait les citoyens ; leur  
» courage contenait l'ennemi. La vigilance paternelle  
» des prêtres s'exerçait dans de fréquents conciles et  
» faisait jouir les peuples des droits de la religion.  
» Les discours du salut retentissaient au loin pour  
» les clercs, le peuple et les grands. Les jeunes gens  
» apprenaient partout les divines Ecritures, et le cœur  
» des enfants s'ouvrait à l'influence des lettres et des  
» arts (1). »

Cet éloge accordé au règne du fils de Charlemagne se trouve confirmé par un témoignage plus imposant encore ; le pape Jean VIII célébra la mémoire de ce prince devant les évêques réunis en synode ; il rappela surtout « le soin avec lequel il s'attachait les hommes  
» savants, honorant les prêtres, et les formant dans  
» ses écoles à l'une et l'autre philosophie (2). »

De si beaux succès, poursuivis avec persévérance pendant le cours des deux règnes, semblaient devoir assurer l'avenir de la science ; mais les lettres ne peuvent prospérer qu'à l'ombre de la paix, et malheureusement, cette paix si nécessaire aux progrès de la science ne fut pas de longue durée ; la renaissance des lettres, qui avait imprimé au monde intellectuel un élan si universel et si prodigieux, fut bientôt ar-

(1) *Flori diaconi lugd. varia carmina : Querela de divisione imperii post mortem Ludovici pii.* Veter. anal. Mabill. 1, p. 388.

(2) *Et sacerdotes ad utramque philosophiam informans.* Annal. francorum, edid. P. Pithæus, p. 500.



rôtée par les troubles et les divisions qui suivirent la mort de Louis le Débonnaire. Rien de plus affligeant que le récit des malheurs et des désastres occasionnés, à cette époque, par les guerres de succession au trône; c'est encore le poëte dont nous venons d'invoquer le témoignage, qui trace ce sombre tableau : « Tout le bien de la paix, dit le diacre Florus, est détruit par des haines cruelles; tout l'honneur du royaume est obscurci par l'iniquité; les droits du sacerdoce sont renversés; l'amour et la crainte de la loi divine se retirent; les règles canoniques sont foulées aux pieds. Les villes célèbres sont tourmentées par les dissensions; le peuple des campagnes est réduit à la misère par un pillage incessant. La noblesse divisée s'épuise en de mutuelles funérailles. Qui dira les dévastations des monastères, les servantes du Seigneur soumises à un joug infâme, le service des armes et le danger du meurtre imposés aux chefs même des églises? Les églises veuves de leurs pasteurs, les chaires privées pendant plusieurs années de la voix de leurs maîtres? . . . Narbonne languit tristement des suites de sa blessure; les murs de Reims sont en deuil; un déplorable exil frappe les hommes éminents et doctes. L'improbité siège à leur place, investie de leur dignité par la funeste puissance de l'or (1). » Le diacre Florus veut désigner, par ces dernières paroles, Hilduin, ancien abbé de Saint-Denis, archichancelier

(1) Flor. diac. loc. cit. p. 410.

de Louis le Débonnaire, Bernard de Vienne et Agobard de Lyon, qui avaient été chassés de leurs sièges et condamnés à l'exil. Telle était la situation de la société civile et religieuse vers le milieu du ix<sup>e</sup> siècle, pendant les guerres des petits-fils de Charlemagne.

A la suite de ces calamités l'ignorance et la barbarie reparurent, et exercèrent de nouveau leur empire ; cependant, le voile qui enveloppa le monde intellectuel ne fut ni aussi lourd ni aussi épais qu'il avait été auparavant. La civilisation et la science, compromises par les guerres civiles de succession, ne devaient pas disparaître ; elles furent sauvées du naufrage qui les menaçait par les efforts des évêques qui, aidés efficacement par Charles le Chauve et soutenus par les grands du royaume, réussirent à garantir l'existence et l'avenir des écoles, plusieurs fois mis en question par les orages politiques. Les lettres eurent même une période de prospérité sous le règne d'un prince dont Mézeray fait l'éloge suivant : « La meilleure des qualités de Charles le Chauve fut qu'il se rendit très-savant et qu'il gratifia les gens de lettres d'honneurs et de récompenses, les envoyant chercher jusqu'en Grèce et en Asie pour en enrichir la France (1). » Ce prince, voulant réparer les désastres de la guerre, et faire reflourir les lettres, ne trouva pas de meilleur moyen pour arriver à son but que de rassembler les évêques à Meaux d'abord, et ensuite à Paris, en 848. Après un grand nombre de dispositions d'intérêt gé-

(1) Mézeray, I, p. 279, in-4.

néral, le concile de Paris prit une dernière résolution ayant pour objet de rendre toute leur force aux règlements de Charlemagne et de Louis le Débonnaire concernant les écoles : « Que les capitulaires ecclésiastiques promulgués par Charlemagne, empereur, » dit l'article 78, et par Louis le Pieux, Auguste, soient » strictement observés comme lois (1). » Par là, les anciennes dispositions des capitulaires relatives à l'établissement des écoles dans les évêchés et les monastères étaient remises en vigueur, et redevenaient obligatoires.

Charles le Chauve secondait de toutes ses forces le mouvement de la société dans les voies du progrès intellectuel : « Sous le point de vue intellectuel, dit M. » Guizot, il avait beaucoup plus d'activité et de liberté » d'esprit, beaucoup plus de goût pour les lettres » qu'on ne le suppose communément. L'école du palais, si florissante sous Charlemagne et par les » leçons d'Alcuin, était fort déchue sous Louis le » Débonnaire; il en est à peine question sous son » règne, preuve assurée de sa décadence. . . Charles » le Chauve la releva; il y appela des savants » étrangers, surtout des Irlandais et des Anglo-Saxons; » il les traita avec une faveur marquée. Aussi l'école » du palais reprit-elle un tel éclat que les contemporains en furent frappés comme d'une nouveauté (2). »

L'École palatine, fondée comme nous l'avons vu par

(1) *Concil. Gall.* Sirmond, t. III, p. 23 et suiv.

(2) *Cours d'hist. moderne*, t. III, p. 141.

Charlemagne, avait suivi jusqu'alors les rois dans leurs résidences diverses. Charles le Chauve la rendit sédentaire et la fixa définitivement à Paris. Il confia sa direction au célèbre Irlandais Jean Scot Erigène, qui remplit ses fonctions vers le milieu du ix<sup>e</sup> siècle. Sa science ne fut pas irréprochable ; il s'égara sur les questions relatives à la rédemption, à l'eucharistie, et surtout à la prédestination ; ses écrits furent condamnés, d'abord par le concile de Valence, en 855, et ensuite par celui de Savonnières, en 859 ; mais ces condamnations n'ayant pas réduit au silence le novateur, le pape Nicolas, alarmé des dangers que courait la foi des fidèles instruits par un pareil maître, écrivit à Charles le Chauve, « en le priant instamment d'en » voyer Jean Scot à Rome, pour qu'il fût soumis au » jugement apostolique, ou du moins de lui interdire » formellement l'école de Paris, de peur qu'il ne mêlât » au froment de la parole sacrée l'ivraie et la zizanie, » et qu'il ne donnât le poison à ceux qui cherchaient » le pain (1). » Cette lettre fut suivie de la retraite du célèbre professeur, qui mourut en Angleterre, vers l'an 872.

La direction de l'Ecole palatine, laissée vacante par cette retraite, fut confiée au savant moine Mannon, du monastère de Condat, depuis Saint-Claude. Parmi les professeurs qui lui furent adjoints, on distingue le célèbre Loup de Ferrières, l'un des hommes les plus savants du ix<sup>e</sup> siècle ; il fut forcé, par les dé-

(1) Cette lettre est rapportée dans la Perpétuité de la foi, par Ant. Arnaud. Append. p. 21.

sordres de la guerre, d'abandonner les graves et silencieux travaux du cloître, pour se livrer à la carrière du professorat, dans laquelle il rendit d'importants services.

Une des causes principales de la désorganisation de l'enseignement venait du changement de circonscription territoriale occasionné par le démembrement de l'empire de Charlemagne; au milieu du déplacement des populations et des modifications introduites dans l'administration civile et politique, les anciennes écoles étaient devenues insuffisantes pour répondre aux besoins de la société, et la création de nouveaux établissements d'instruction publique devenait nécessaire; aussi, les évêques s'empressèrent-ils de réclamer la fondation d'écoles nouvelles sur le territoire assigné à la France. La première demande fut formulée par un synode de Langres; et quelque temps après, le concile national de Savonnières, de 859, dont nous avons parlé plus haut, fit entendre de nouvelles sollicitations; les Pères du concile exprimèrent le vœu qu'on s'occupât activement de « l'établissement d'écoles publiques » pour l'enseignement des saintes Ecritures et des » lettres humaines, à l'instar de celles précédemment » instituées par le zèle religieux des empereurs, et » desquelles l'Eglise et la science avaient retiré tant » de gloire et d'utilité; dans le but de former, sous » l'inspiration du Dieu tout-puissant, des hommes » propres à enseigner, c'est-à-dire des hommes *doués* » *d'une intelligence heureuse et de l'amour du vrai* (1).»

(1) *Idoneos ad docendum, id est, feliciter et veraciter intelli-*

Au nombre des évêques, présents au concile de Savonnières, se trouvait OËnéas, évêque de Paris, qui, de retour dans son diocèse, appliqua tous ses soins au rétablissement des anciennes écoles, afin de rendre à sa ville épiscopale son antique renommée. Paris allait d'ailleurs acquérir une haute importance par suite de la résidence que les rois y faisaient depuis le démembrement de l'empire de Charlemagne. Par le retour de Charles le Chauve et de ses successeurs dans cette ancienne capitale, à laquelle les premiers carlovingiens avaient préféré Aix-la-Chapelle, Paris recouvra l'ancienne splendeur qu'elle avait eue sous les mérovingiens. Cette circonstance favorisa le succès de l'œuvre entreprise par OËnéas qui, pour réaliser dans sa ville épiscopale le vœu du concile de Savonnières, releva les anciennes écoles de la cathédrale, et de l'église collégiale de Sainte-Geneviève; l'école du monastère de Saint-Germain des Prés, et celle de l'église collégiale de Saint-Germain l'Auxerrois, qui s'appelaient, au ix<sup>e</sup> siècle, l'église de Saint-Germain-le-Rond, sortirent également de leurs ruines et recommencèrent une nouvelle existence.

Ce sont ces écoles, et en particulier celle de Notre-Dame et celle de Sainte-Geneviève, qui servirent comme de berceau à la célèbre université de Paris. Cette renaissance des lettres ne fut malheureusement pas de longue durée; l'enseignement, exposé jusqu'ici à tant de vicissitudes, n'avait cependant pas encore traversé

*gentes. Concil. apud Saponar. cap. vi, art. 10, ann. 859. — Concil. Gall. t. III, p. 136.*

les plus pénibles épreuves qu'il avait à subir ; les écoles, rétablies si péniblement par les soins de Charles le Chauve et des évêques, venaient à peine de sortir de leurs ruines, quand les désordres qui accompagnèrent le changement de dynastie, vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle, et surtout les incursions des Normands sur les bords de la Seine et de la Loire, mirent de nouveau en question l'avenir de la science et l'existence même des écoles.

Cherchons à suivre, au milieu de l'obscurité de ce temps, l'histoire de l'enseignement au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècle.

ille de Sa-  
ris , qui ,  
s soins au  
rendre à  
aris allait  
r suite de  
démém-  
retour de  
ns cette  
carlovin-  
recouvra  
es méro-  
ccès de  
er dans  
nières,  
t de l'é-  
du mo-  
l'église  
appelait,  
, sorti-  
ncèrent

Notre-  
comme  
tte re-  
pas de  
à tant  
versé  
59. —

## CHAPITRE IV.

### DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE AU X<sup>e</sup> ET AU XI<sup>e</sup> SIÈCLE.

L'histoire de l'enseignement en France, au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècle, n'a rien de bien saillant; elle se confond avec l'histoire des maîtres dont la science fut comme une protestation contre l'ignorance d'une époque qu'on a nommée l'âge de fer des arts et des lettres. Dans ces temps de ténèbres, où la vie intellectuelle de la société semble comme atteinte par une léthargie profonde, l'Eglise devint le sanctuaire de la science; c'est à elle qu'on doit la conservation des monuments les plus précieux de l'antiquité; elle seule a sauvé d'une ruine certaine la littérature et les arts; elle seule a gardé fidèlement le dépôt de la science pour le remettre ensuite intact aux générations suivantes.

Parmi les hommes qui consacrèrent leur vie tout entière aux rudes travaux de l'intelligence, il faut citer en première ligne Loup de Ferrières, dont nous avons déjà parlé; nommé en 842, par Charles le Chauve, abbé de Ferrières, il employa ses religieux à copier les plus précieux manuscrits de l'antiquité, comme nous le dirons ailleurs. La science de l'abbé de Ferrières lui acquit une très-grande autorité parmi les évêques et dans les conciles; ce fut lui qui rédigea les canons du concile de Soissons de l'an 853 (1). Il

(1) *Lupi Ferr. epist. 60.*



eut la gloire de former de savants disciples parmi lesquels le plus célèbre fut Heiric, moine de Saint-Germain d'Auxerre, à qui Charles le Chauve confia l'éducation de son fils, enlevé par la mort quelques années après. Il nous reste de lui un recueil intitulé : *Collectanea*, dans lequel il reproduit les entretiens littéraires de Loup de Ferrières, son maître, et de Hannon, savant moine de Fulde, élevé plus tard à l'évêché d'Halberstad. Heiric a laissé encore une Vie de saint Germain d'Auxerre, écrite en vers dont l'élégance ne cède en rien aux meilleurs auteurs latins; enfin, il composa différents opuscules moins importants. Appelé dans la suite à la direction de l'école de Saint-Germain, à Auxerre, il eut la gloire de former plusieurs disciples illustres parmi lesquels on remarque Remi d'Auxerre et Ugbalde de Tournay, qui devinrent dans la suite directeurs des deux écoles les plus importantes de la France, de l'école de Paris et de celle de Reims.

Outre ces deux écoles, qui marchent à la tête de l'enseignement au x<sup>e</sup> siècle, on en distingue encore plusieurs autres qui eurent, dès cette époque, une grande célébrité; ainsi, les écoles de Chartres, de Tours et de Toul durent à la science des maîtres chargés de l'enseignement, et quelquefois aussi à leurs erreurs, une renommée qui nous oblige à entrer dans quelques détails sur leur histoire.

#### § I. — *Ecole de Paris.*

La destinée de l'école de Paris, fondée par Charlemagne et soutenue par ses successeurs, avait été gra-

vement compromise par les guerres de succession de ses descendants. Cependant, nous avons vu l'évêque de cette ville, OEnéas, relever les deux écoles de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève, et rendre à l'enseignement public son ancienne gloire; mais ces nouveaux succès n'avaient pas été de longue durée; l'existence de l'école de Paris fut bientôt après gravement compromise par les malheurs publics qui suivirent les ravages des hommes du Nord; enfin, après une interruption de plusieurs années, occasionnée par les guerres et par la confusion des événements, elle put reprendre le cours de ses succès. Sa direction fut alors confiée à Remi d'Auxerre, qui avait suivi, avec Hugbalde, les leçons d'Heiric, disciple lui-même de Loup de Ferrières; il professa la dialectique et la musique, vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle (1); c'est à lui qu'on fait remonter d'ordinaire l'établissement d'un enseignement régulier à Paris; l'école de Remi peut être considérée comme le berceau de l'Université de Paris.

Le maître savant forma de nombreux disciples, parmi lesquels les plus célèbres sont Abbon, moine de Saint-Germain des Prés, qui composa un poème sur le siège de Paris, dont il avait été le témoin oculaire (2), et Odon de Cluny, qui, après avoir commencé ses études dans l'école de Saint-Martin de Tours, vint les achever à Paris, sous la direction de Remi d'Auxerre; il devint dans la suite abbé du monastère de Cluny, fondé, en 910, par Guillaume, duc d'Aqui-

(1) *Act. Sanct. ord. bened.* t. vii, p. 151, n. 3.

(2) *De obstd. Paris.* Il mourut vers l'an 923.

taine; c'est de cette abbaye célèbre que sortirent, dans le siècle suivant, trois religieux qui occupèrent la chaire pontificale, sous les noms de Grégoire VII, d'Urbain II et de Pascal II.

L'érudition et l'histoire ont à regretter une lacune dans la nomenclature des maîtres chargés de l'enseignement dans l'école de Paris, après Remi d'Auxerre, qui mourut en 908; toutefois, malgré cette interruption, il est certain que la philosophie fut toujours enseignée dans l'école de la cathédrale, au x<sup>e</sup> siècle; cette assertion repose sur le témoignage d'un ancien manuscrit, publié par P. Pithou, en 1594 (1), d'après lequel on voit l'usage généralement suivi, à cette époque, d'envoyer à Paris ou à Reims les étudiants qui voulaient puiser la science dans ses sources les plus pures; l'école de Paris resta toujours un centre intellectuel; elle répondit constamment aux intentions des rois carlovingiens, ses premiers fondateurs; elle fut dépositaire des anciennes traditions de la science qu'elle transmit avec fidélité aux maîtres illustres qui vinrent ensuite remplir une si grande place dans le monde intellectuel.

A côté de l'école de Notre-Dame, s'élevait celle de Sainte-Geneviève qui dut surtout son importance, vers la fin du xi<sup>e</sup> siècle, à la protection particulière du roi Robert, et à la faveur qu'elle obtint d'être affranchie de la juridiction de l'ordinaire diocésain; ce privilège avait été accordé depuis longtemps déjà à l'Eglise collégiale, qui était exemptée de la juridiction ordi-

(1) *Annal. hist. franc.* ex Bibl. P. Pithœi, 1594, p. 526.

naire de l'évêque de Paris, et qui relevait directement et immédiatement de celle du pape. Cette prérogative, reconnue à une époque fort ancienne, fut renouvelée dans une bulle du pape Pascal II, de l'an 1108; il existe, en outre, une bulle du pape Alexandre III qui contient l'énumération des églises abbatiales et collégiales, placées sous la juridiction de l'évêque de Paris, et comme celle de Sainte-Geneviève n'y est pas comprise, on en conclut qu'elle jouissait du privilège d'exemption. Ces détails n'ont du reste pas d'autre importance que de montrer l'origine de l'influence que les papes exercèrent, au moyen âge, sur l'organisation de l'enseignement universitaire en France; le droit des papes sur l'église de Sainte-Geneviève s'étendit naturellement à l'école des arts et des lettres qui en dépendait. Ce droit de juridiction du pouvoir pontifical, qui ne s'exerçait d'abord qu'à Paris, s'étendit dans la suite, à d'autres écoles et à plusieurs universités de province, avec l'assentiment, ou du moins, sans aucune opposition de la part du pouvoir royal.

A partir du x<sup>e</sup> siècle, commence la célébrité de l'école de Sainte-Geneviève; on y accourt, non-seulement des extrémités de la France, mais encore d'Angleterre, de Pologne, d'Allemagne et d'Italie. Ce concours nombreux d'auditeurs fut attiré par la réputation des maîtres qui se succédèrent dans cette école. A leur tête on trouve, vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, en 990, un prêtre savant de l'Eglise de Liège, le chanoine Hubold, qui enseigna pendant quelques années, avec un grand succès, dans

l'école des arts de Sainte-Geneviève (1). En 1022, on trouve, à la tête de l'enseignement, dans la même école, un disciple de Fulbert de Chartres, Lambert (2), dont le successeur, vers le milieu de ce siècle, est un parisien nommé Drogon (3); enfin, la chaire de Sainte-Geneviève est occupée, vers la fin de ce siècle, par un disciple de Béranger, plus fidèle que son maître aux saines doctrines de l'Eglise, saint Bruno, qui après avoir professé successivement à Paris et à Reims, quitta la carrière de l'enseignement, pour vivre dans la solitude, et fonder, en 1084, l'ordre des Chartreux.

Parmi les hommes, devenus célèbres dans la suite, qui fréquentèrent l'école de Paris, on remarque saint Stanislas, qui fut évêque de Cracovie; saint Adalbéron, mort évêque de Wirtzbourg, en 1090; saint Gebhard, depuis archevêque de Saltzbourg; et saint Altmann, évêque de Passau. Vers la fin du xi<sup>e</sup> siècle et au commencement du xii<sup>e</sup>, l'école de Paris est illustrée par les grands noms de Guillaume de Champeaux et d'Abailard, comme professeurs, et elle compte, parmi ses disciples les plus célèbres, l'anglais Etienne Harding, qui devint le troisième abbé général de l'ordre de Cîteaux, et l'italien Pierre de Léon, qui usurpa le siège pontifical sous le nom d'Anaclet II.

(1) Le nom de ce professeur se lit dans une épitaphe de l'évêque Notger, dans l'église de Saint-Jean, à Liège.

(2) Adelmani scholastici *Rhythmi, de viris illustribus sui temporis*. — Mabill. *Vet. anal.* I, p. 420.

(3) Son nom se trouve dans une lettre écrite en 1060 par Gozéchinus, scholastique de Liège; Mabill. *Vet. anal.* IV, p. 385.

Les maîtres distingués qui enseignèrent à Paris pendant la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle furent comme les précurseurs d'une phalange de grands hommes qui devaient bientôt après occuper une place exceptionnelle dans le monde savant; ils ne tardèrent pas à être suivis dans la carrière de la science par une génération d'hommes illustres, dont le génie jeta un vif éclat sur la seconde période du même siècle; parmi eux, quelques-uns trahirent la vérité; le plus grand nombre lui demeura fidèle; mais tous, par l'élévation de leur génie et l'autorité de leur science, ont commandé l'admiration et le respect de la postérité.

§ II. — *Ecole de Reims.*

L'école de Reims, comme celle de Paris, vit à sa tête des savants illustres qui firent la gloire de leur siècle; et, s'ils ne sont pas aussi nombreux, du moins il suffit de prononcer leurs noms pour montrer que la cité de saint Remi n'a rien à envier aux écoles les plus florissantes de cette époque. Quand on a nommé Ugalde et surtout l'immortel Gerbert, on a fait l'éloge de l'école dans laquelle ils donnèrent leurs leçons, et qui leur doit sa gloire et sa juste renommée.

Ugalde était né près de Tournay, en 840. La première partie de sa vie s'écoula silencieuse dans le calme et le recueillement de la retraite; religieux de l'ordre de Saint-Benoit, il profita des loisirs et de l'obscurité de la vie monacale pour composer plusieurs ouvrages philosophiques; il fit un traité sur la mu-

sique ; il écrivit la vie de plusieurs saints, et rédigea un commentaire sur la règle de Saint-Benoît. Ses travaux et sa réputation attirèrent l'attention de l'archevêque Foulques, qui l'appela à Reims pour lui confier la direction de l'enseignement dans le monastère de Saint-Remi. C'est peut-être ce savant qui fournit la plus longue carrière dans le professorat, car il occupa sa chaire jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans ; avec lui commence, au x<sup>e</sup> siècle, la célébrité de l'école de Reims, qui, vers la fin du même siècle, allait acquérir une renommée plus grande encore par la science de l'illustre Gerbert ; entre le premier et le second professeur, il existe un intérim rempli, en partie, par le moine Flodoard, qui mourut en 966 (1).

Quelques années après, Gerbert prit la direction de l'école de Reims. Rien de plus humble au commencement, et de plus brillant dans la suite, que la carrière fournie par ce savant. Né de parents pauvres et obscurs, il alla dans ses jeunes années mendier le pain de la science dans les principales écoles d'Europe ; et quand il eut achevé ses études, il s'éleva tout à coup au premier rang, dans l'enseignement d'abord, et il fut appelé ensuite aux plus hautes dignités de l'Eglise. Il fut d'abord directeur de l'école de Reims, en 972 ; puis archevêque de cette ville, en 992, et enfin pape, en 999, sous le nom de Silvestre II.

Dès son enfance, Gerbert, possédé d'une ardente passion pour la science, et peut-être aussi, poussé par

(1) Flodoard est l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Historia Ecclesie Remensis*.

le pressentiment de ses grandeurs futures, quitta sa patrie pour aller étudier dans les écoles les plus renommées. Il avait reçu les premiers éléments des lettres divines et humaines sous la direction de Raymond, abbé de Saint-Gérauld, à Aurillac ; son maître, devinant le génie de son précoce élève, l'adressa au comte Borrel, de Barcelone, en lui demandant sa protection pour faciliter au jeune étudiant la continuation de ses travaux. Recommandé par son nouveau protecteur à la bienveillance d'Hatton, évêque de Vich, en Catalogne, il fut admis à suivre, dans cette école, les cours de mathématiques et d'astronomie, et il fit, en peu de temps, de rapides progrès dans ces deux sciences. Il partit enfin pour Rome, muni d'une lettre de recommandation pour le pape Jean XIII, qui l'accueillit avec une bienveillance toute paternelle. Après qu'il eut achevé son éducation par l'étude de la logique et de la philosophie, un archidiacre de Reims, dont il avait fait connaissance à Rome, conduisit le jeune savant dans sa métropole, pour le présenter à l'archevêque et lui offrir ses services, qui furent acceptés avec empressement. Nommé, en 972, directeur de l'école de Saint-Remy, il y attira, par sa science, un grand nombre de disciples, parmi lesquels on remarque Robert, fils de Hugues Capet, alors duc de France.

Nous lisons ces détails dans un livre précieux d'un moine de Saint-Remy, Richer, qui écrivait vers l'an 995 (1). Disciple et admirateur de Gerbert, il développe

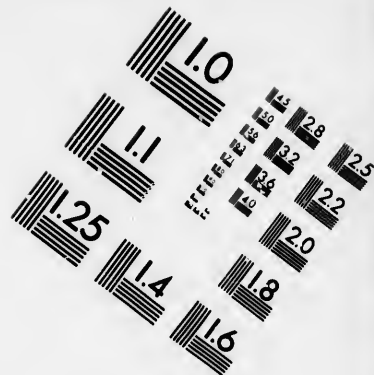
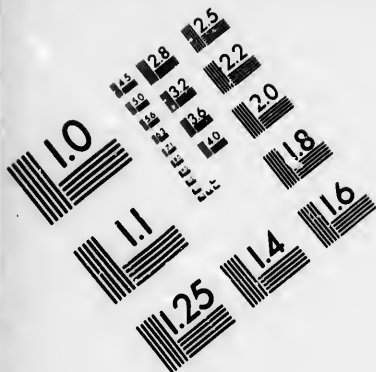
(1) Le livre de Richer, intitulé : *Historia sui temporis*, vient



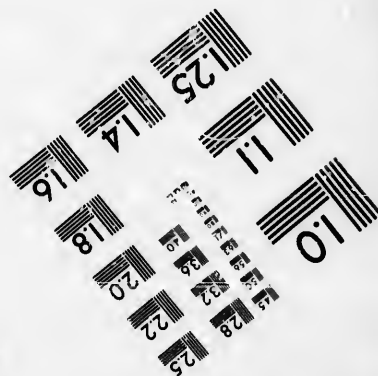
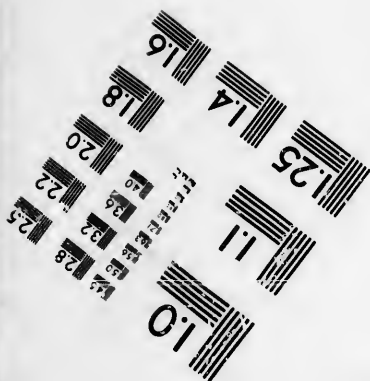
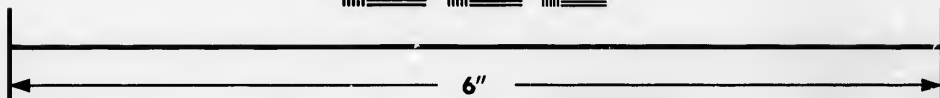
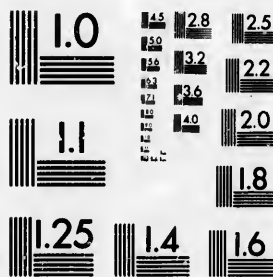
avec une véritable complaisance le vaste plan d'études qu'avait adopté son maître, et la méthode qu'il suivait dans ses leçons. Gerbert posait, comme base de son enseignement, l'étude de la dialectique d'après Aristote, Cicéron et Porphyre; de la dialectique il passait à la poésie, dit Richer, dont nous reproduisons fidèlement les paroles; il lisait et commentait Virgile, Stace et Térence, Juvénal, Perse, Horace, et le poème historique de Lucain; ces études formaient la partie littéraire de ses leçons, qu'il complétait en enseignant la rhétorique et l'art oratoire, la logique et l'art de la discussion et de la controverse. Jamais peut-être génie ne fut plus universel : il embrassait en même temps, dans la partie scientifique de son enseignement, les mathématiques, l'astronomie et la philosophie. Les sciences mathématiques comprenaient la théorie musicale, la géométrie et le calcul, dont il avait facilité l'étude en composant une table connue dans la science sous le nom d'*abaque de Gerbert* (1). Il composa aussi la sphère pour rendre plus sensibles à ses élèves les explications qu'il donnait dans ses leçons d'astronomie; enfin, il classait toutes les différentes parties de la science humaine et divine sous le nom général de philosophie; il divise la philosophie elle-même en deux grandes espèces : les *sciences pratiques* et les *sciences théoriques*, et ensuite, il établit dans chaque branche différentes catégories, dont Richer fait l'énumération. On ne peut dire que Gerbert ait été découvert; il y a quelques années seulement; la société d'histoire de France en a donné une traduction.

(1) Richer, lib. III, c. 54.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18 20 22 25  
19 24 28  
21 32 36

01  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17

mération (1). Ces détails ont un intérêt tout particulier, eu égard à l'époque à laquelle ils se rapportent; ils montrent que l'Eglise encouragea toujours la science puisque les hommes dont elle s'honore à juste titre ont été d'illustres savants.

On ne doit pas oublier, en citant les services que Gerbert rendit à la science, de rappeler que la France lui doit la connaissance des chiffres arabes, qui ouvrit un nouvel horizon à l'art du calcul. Cette découverte qu'il avait faite dans ses relations avec les Maures, pendant son séjour en Catalogne, éleva la science des nombres jusqu'à l'infini en remplaçant une manière de compter défectueuse et limitée par un système plus facile, plus large et moins sujet à l'erreur.

En constatant cet essor puissant donné à la science, malgré les obstacles qu'opposait au progrès une société frappée d'une sorte de paralysie intellectuelle, on se demande ce qui serait arrivé, et de combien de siècles les découvertes scientifiques modernes eussent été devancées, si la société n'avait pas été enveloppée, au x<sup>e</sup> siècle, par les ténèbres de l'ignorance, comme dans un linceul de plomb!

Gerbert, devenu pape, comprit que pour réformer la société, il fallait d'abord relever l'honneur et la dignité du sacerdoce compromis par l'ignorance et la simonie : « Que celui qui ne se sent pas assez instruit, dit-il, se garde d'ambitionner le sacerdoce, de pour

(1) On peut lire sur ce sujet les chap. 43, 60 et 61 du livre 3<sup>e</sup> de Richer.

d'occuper la place d'un autre qui, par l'éclat de sa sagesse, pourrait éclairer les esprits (1). » Ce fut la gloire du pontificat de Sylvestre II de faire la guerre à la simonie et de ne-reconnaitre comme titres à l'épiscopat que la science et la vertu. Malheureusement, il occupa trop peu de temps la chaire de saint Pierre pour faire réussir ses plans de réforme; son règne passa comme un météore lumineux qui éclaire un instant le monde, et dont le passage est suivi d'une plus profonde obscurité.

§ 3. — *Ecole de Chartres.*

Si les écoles du x<sup>e</sup> siècle ne parvenaient pas à combattre efficacement l'ignorance et à répandre le bienfait de l'instruction dans les diverses classes de la société, du moins elles avaient l'avantage de perpétuer la connaissance des lettres divines et humaines parmi un petit nombre d'hommes d'élite qui suivaient les leçons des maîtres les plus célèbres pour s'enrichir de leur science, et ensuite pour en faire part eux-mêmes à d'autres auditeurs. C'est ainsi que les directeurs des différentes écoles furent formés par les maîtres célèbres dont nous avons parlé précédemment.

Parmi les hommes savants formés à l'école de Reims, on distingue surtout l'italien Fulbert qui, après avoir suivi pendant quelques années les leçons de Gerbert,

(1) *Sermo de reformatione episcoporum* rapporté par Mabillon : *Veter. anal.* t. II, p. 223, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de S. Martial de Limoges.

vint à Chartres, et fut chargé de la direction de l'école de Saint-Pierre de cette ville. On ne sait rien de l'histoire de cette école avant l'arrivée de Fulbert, qui professa pendant longtemps, avec un talent digne du maître illustre qui l'avait formé; sa science et ses vertus lui méritèrent, en 1010, la dignité épiscopale; malgré les travaux de sa charge pastorale, le nouvel évêque de Chartres n'en continua pas moins son enseignement, qui attirait de tous côtés de nombreux auditeurs; il mourut en 1029, après avoir composé des ouvrages qui montrent en même temps la supériorité de son génie, l'élévation de son esprit et la sûreté de sa doctrine (1). Il exerça, dans son diocèse, une très-grande autorité qu'il dut à sa science, à son caractère conciliant et à ses vertus; il mérita la confiance des grands, du clergé et du peuple, dont il était en même temps le pasteur, le docteur et le père, et il est honoré à juste titre comme un des plus grands évêques de ce siècle. Il nous reste un éloge pompeux de cet évêque, écrit par un de ses disciples, devenu lui-même plus tard, en 1048, directeur de l'école de Liège : « Gloire à la cité des Chartrains, dit Adelman, immortel pontife, toi le premier des maîtres; à ton nom seul, la parole me fuit, mon cœur se trouble, mes larmes coulent ! Quelle dignité dans son enseignement de la science morale ! Avec quelle gravité

(1) V. *Fulberti episcopi Carnotensis epist. antiq. opera varia*, Paris, in-12, édit. 1610. Ses œuvres ont été recueillies sur un très-ancien manuscrit par Charles de Villiers, docteur en théologie.

dans les choses, quelle douceur dans le langage il expliquait les secrets de la science la plus élevée !.... Par lui, les études florissaient dans les Gaules. Il cultivait en même temps les lettres divines et humaines, et il ne souffrit jamais que le dogme et la vertu fussent obscurcis. Comme une source élevée donne naissance à plusieurs ruisseaux, comme un astre éclatant verse au loin ses rayons, ainsi sa grande école a répandu autour d'elle et propagé au loin l'instruction par ses disciples (1). » L'école de Chartres eut la gloire de donner, dans le même siècle, deux évêques à cette ville ; l'église de Chartres fut gouvernée, au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, par un pontife qui avait passé dans l'enseignement la plus grande partie de sa longue carrière ; elle eut encore pour évêque, à la fin du même siècle, en 1091, le célèbre Yves (de Chartres), qui avait également consacré de longues années à l'enseignement. Ce choix des évêques dans le corps enseignant peut être regardé comme une preuve de l'estime qu'on avait pour la science, et comme une protestation contre l'ignorance du moyen âge.

Adelmann, le panégyriste de Fulbert, avait adressé son éloge à Béranger, son ancien condisciple de l'école de Chartres, qui devint plus tard archidiacre d'Angers, et directeur de l'école de Tours, où il acquit une triste célébrité, comme nous allons le voir en parlant de cette célèbre école fondée par Alcuin.

(1) *Adelmanni scholastici, Rhythmi de viris illustribus sui temporis*, Mabill. *Veter. anal.* I, p. 420.



§ IV. *Ecole de Tours.*

L'école de Tours, une des plus anciennes de France, dut sa grande réputation au nom immortel de son fondateur ; établie par Alcuin, comme nous l'avons vu, elle forma un grand nombre d'hommes distingués dans les sciences et dans les lettres. Un des plus célèbres disciples du fondateur, Rhaban, ayant succédé à son maître, y enseigna longtemps la grammaire et la philosophie ; il quitta la direction de cette école pour prendre celle de l'école de Fulde, où il eut pour disciple en théologie Loup de Ferrières dont nous avons déjà parlé ; enfin il devint plus tard archevêque de Mayence. La science l'honore, en même temps, comme poète et théologien, comme grammairien et philosophe ; il est auteur de diverses poésies sacrées, telles que le *Veni Creator*, de commentaires sur la Bible, d'un traité de la pénitence, et de divers ouvrages de philosophie et de philologie (1).

Après des commencements si brillants, l'école de Tours allait, comme les autres écoles, avoir à traverser de pénibles épreuves ; elle ne pouvait manquer de ressentir le contre-coup des malheurs qui atteignaient si cruellement les établissements fondés par Charlemagne ; depuis Rhaban, elle eut beaucoup à souffrir, en particulier de l'invasion normande qui eut lieu en 853 ; les cours interrompus, les classes fermées, les

(1) *De inventione linguarum ab hebræâ usque ad theodosiam ; Rerum alem. script. t. II.*

professeurs chassés de leurs chaires, la jeunesse privée de toute instruction, telles furent les suites désastreuses de ces ravages exercés périodiquement par les hommes du Nord, et auxquels la faiblesse du pouvoir royal assurait trop souvent l'impunité. L'école de Tours fut donc atteinte par les calamités publiques qui désolèrent la France, et c'est ce qui explique pourquoi, pendant près de deux siècles, on ne voit aucun homme distingué par sa science occuper la chaire d'Alcuin et de Rhaban. Enfin, après une si longue léthargie, elle sortit de l'oubli; mais sa renaissance fut accompagnée de nouveaux orages que lui attira la témérité du maître chargé de la direction de l'enseignement.

Bérenger, né à Tours, disciple de Fulbert de Chartres, ayant été choisi pour relever l'école de Saint-Martin de ses ruines, et continuer les glorieuses traditions d'Alcuin et de Rhaban, ne suivit pas leurs traces et ne tarda pas à s'éloigner des sentiers de l'orthodoxie catholique. Ambitieux et avide de renommée, le nouveau maître, pour justifier la confiance qu'on avait dans son talent, commença par énoncer des opinions hasardées; il était poussé dans la voie des nouveautés théologiques par le désir de populariser son enseignement, d'attirer à ses leçons un nombreux concours d'auditeurs, et de soutenir par son talent la gloire de l'école de Tours qui semblait menacée par des écoles rivales. Jaloux de la renommée acquise en peu de temps par l'école de l'abbaye du Bec, dirigée par un maître illustre, Lanfranc, depuis

archevêque de Cantorbéry, Bérenger crut pouvoir combattre avec avantage ce rival, en enseignant des doctrines erronées, qui eurent à cette époque un grand retentissement et qui valurent au maître et à son école une triste célébrité. Les premières erreurs de Bérenger sur l'eucharistie éveillèrent l'attention des évêques qui se réunirent en concile à Paris, en 1050, pour condamner le novateur et sa doctrine. Il parut abjurer ses erreurs ; mais l'avenir donna lieu de croire que sa soumission n'avait pas été sincère, car il professa bientôt après des opinions opposées aux dogmes de l'Eglise ; les nouvelles erreurs ayant encore troublé la paix, la cour de Rome, pour préserver la foi des fidèles, fut obligée, à son tour, de condamner l'hérésiarque, une première fois, en 1059, et plus tard encore, en 1078. Son rival dans la science, Lanfranc, prit la plume pour réfuter ses erreurs ; il combattit avec une grande supériorité ses opinions erronées sur l'eucharistie, dans un livre intitulé : *Du corps et du sang du Seigneur* (1) ; il entreprit aussi la réfutation des erreurs contenues dans un ouvrage du novateur sur la Trinité. Les opinions erronées de l'hérésiarque rencontrèrent encore d'autres adversaires qui s'opposèrent de toutes leurs forces à la propagation d'une doctrine en contradiction avec la foi de tous les siècles. Parmi les défenseurs de la vérité catholique, on remarque Gozéchinus, scholastique de Liège, qui fait une peinture énergique des dangers auxquels les

(1) *De corpore et sanguine Domini ; opera Lanfranci*, édit. de d'Achery, 1648, p. 230.

doctrines de Bérenger exposaient la foi des fidèles; il repousse aussi avec force les prétentions de ses partisans qui réclamaient la liberté d'enseignement pour répandre plus facilement la *doctrine schismatique* (1) de leur maître (2). Telles sont les phases principales par lesquelles passa l'école de Tours depuis sa fondation jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle l'organisation de l'enseignement fut complètement transformée, comme nous le verrons bientôt.

§ V. — *Ecole de Toul.*

Une école moins connue que les précédentes, et qui mérite cependant une mention spéciale, est celle de Toul. Si elle n'a pas une aussi grande célébrité dans l'histoire de l'enseignement, cela tient peut-être à l'obscurité qui entoure son origine, ou à la modestie des maîtres qui, chargés de sa direction, ne rêvèrent pas pour elle de brillantes destinées; ou bien encore, à son éloignement du centre du mouvement intellectuel et des affaires politiques; mais il ne faut pas croire que le peu de place qu'elle occupe dans l'histoire de l'enseignement ait pour cause l'infériorité des études qu'on y faisait ou la médiocrité de ses professeurs; quoique nous ne connaissions le système d'éducation adopté dans cette école que par un fragment fort incomplet, nous savons cependant qu'il compre-

(1) C'est l'expression de Lanfranc; *Opera Lanfranci*, epist. 411, p. 301.

(2) Mabill. *Veter. anal.* t. IV, p. 382.

nait toutes les connaissances enseignées à cette époque dans les autres écoles, et qu'on désignait alors sous le nom des sept arts libéraux.

Les seuls renseignements qui nous soient parvenus sur cette école de l'évêché de Toul se trouvent dans une notice sur la vie du pape Léon IX, écrite par un auteur contemporain ; mais les détails qu'elle contient ont, malgré leur brièveté, une très-grande importance. Ce fragment, retrouvé par Mabillon, nous apprend que ce pape, nommé Brunon, alsacien d'origine, avait étudié à Toul, dans les premières années du xi<sup>e</sup> siècle ; qu'il avait été ensuite évêque de Toul en 1026 ; puis enfin, pape de 1049 à 1054, époque de sa mort. On y trouve surtout de précieux renseignements sur les différentes sciences qui formaient, à cette époque, l'ensemble des études classiques. Toutes les connaissances humaines, que nous divisons actuellement en deux catégories, les lettres et les sciences, sont comprises également dans deux branches principales : la première, formant la partie littéraire de l'éducation, embrasse la grammaire, la rhétorique et la logique, qui sont désignées sous le nom général de *Trivium* ; la seconde branche, qui forme plus spécialement la partie scientifique de l'enseignement, embrasse l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie ; on l'appelle le *Quadrivium* ; ces deux branches réunies constituent les sept arts libéraux (1). Les anciens scholastiques emploient cette dénomination de *Trivium* pour désigner la triple

(1) Mabill. *Act. sanct. ord. Bened.* sect. vi, p. 544.

voie qu'il faut suivre pour arriver à l'éloquence : *Quasi triplex via ad eloquentiam* ; tandis que le *Quadrivium* ouvre les quatre sentiers qui conduisent à la philosophie : *Quasi quadruplex via ad sapientiam*.

Si nous mentionnons ces expressions de *Trivium* et de *Quadrivium*, c'est qu'elles sont généralement adoptées par les écoles du moyen âge pour désigner les sept arts libéraux ; l'origine de cette classification des sciences est beaucoup plus ancienne ; on la trouve , pour la première fois, au VI<sup>e</sup> siècle, dans Cassiodore qui les énumère dans le même ordre : la grammaire, la rhétorique, la logique, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie (1). C'est des écrits de ce savant religieux que cette division des matières de l'enseignement a passé dans les éléments de philosophie de Bède le Vénérable, qui écrivait au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle (2), et ensuite , dans le traité des sept arts libéraux d'Alcuin, composé au commencement du IX<sup>e</sup> (3).

On doit remarquer, en examinant cette nomenclature des connaissances humaines, l'omission d'une science plus élevée et plus importante, qui occupait cependant une très-grande place dans l'enseignement ; je veux parler de la théologie ; si les docteurs du X<sup>e</sup> siècle ne comprennent pas, dans leur classification, la première des sciences, la science de Dieu et de la re-

(1) Cassiod. *De re grammaticâ, vel de disciplinis*.

(2) *Bedaë elementa philosophiæ* ; Cologn. 1688, in-fol. t. II, p. 229.

(3) *Alcuini opera*, édit. 1617, 3 v. in-fol.

ligion, la théologie, c'est précisément pour ne pas l'abaisser en la confondant avec les autres sciences ; ils lui assignent une place à part ; ils en parlent comme d'une science spéciale, *sui generis*, à laquelle l'étude des sept arts libéraux doit préparer, en élevant graduellement les intelligences ; aussi, les écoles furent-elles divisées, dès lors, en écoles de théologie, et en écoles des sept arts libéraux ; les premières s'occupaient de l'étude de la science divine, les secondes de celle des sciences humaines.

L'enseignement scolaire du moyen âge adopta la même distinction, et quand il est question dans les auteurs du *Trivium* et du *Quadrivium*, ces expressions ne s'appliquent jamais qu'aux sept arts libéraux ; la théologie occupe toujours une place à part ; elle est regardée comme une science placée dans des régions plus élevées que les autres sciences. Si nous insistons sur cette distinction entre les divers éléments qui constituaient la science purement humaine, d'une part, et de l'autre, les principes plus élevés qui se rapportent à la science divine, c'est qu'elle a servi de base à la division fondamentale, adoptée par les universités du moyen âge, entre les *écoles des arts*, et les *écoles de théologie* ; cette classification existe généralement dans les écoles, et en particulier dans l'université de Paris qui possédait, du x<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle, une école des arts, dans l'église collégiale de Sainte-Geneviève, et une école de théologie, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame ; cette dernière école devint, au xiii<sup>e</sup> siècle, le collège de Sorbonne.

On connaît maintenant les principales phases que traversa l'enseignement du ix<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle, depuis Charlemagne jusqu'à l'organisation de l'Université de Paris; examinons actuellement la constitution de cette Université célèbre, qui joua un si grand rôle dans la dernière période du moyen âge.

e pas l'a-  
nces; ils  
t comme  
de l'étude  
vant gra-  
s furent-  
e, et en  
s'occu-  
ondes de

adopta la  
dans les  
pressions  
raux; la  
e est re-  
régions  
sistons  
nts qui  
, d'une  
se rap-  
servi de  
es uni-  
s, et les  
généra-  
univer-  
le, une  
e-Gene-  
métró-  
devint,



---

## CHAPITRE V.

### HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

La fondation de l'enseignement universitaire, à Paris, est une œuvre dont la gloire revient surtout au Christianisme ; c'est lui qui, soit par ses évêques, soit par ses docteurs, réalisa cette œuvre si éminemment utile au progrès de la science et de la civilisation, et assura son succès. Cette école célèbre de Paris doit à la renommée des maîtres qui se succédèrent dans l'enseignement, à leur autorité dans la science, ainsi qu'à l'affluence des élèves qui venaient de toutes parts pour fréquenter ses cours, le rang si élevé qu'elle occupe, au moyen âge, dans le monde intellectuel, et l'éclat si vif dont elle a brillé pendant plusieurs siècles.

L'organisation de l'Université, au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, présente deux caractères bien distincts ; elle est, en même temps, une *institution* de l'Etat et de l'Eglise, et une *corporation* dans la société. Longtemps avant l'établissement de la corporation universitaire, des écoles existaient à Paris, comme nous l'avons vu ; pour trouver l'origine d'une institution permanente d'enseignement public, il faut remonter à la fin du <sup>viii</sup><sup>e</sup> siècle ; l'Université, comme institution enseignante, a son berceau dans les ordonnances de Charlemagne, et en particulier dans les capitulaires qui se rapportent à

l'établissement des écoles, d'une part, et de l'autre, dans les efforts du pape Adrien et du clergé pour assurer le succès de cette œuvre; tandis que la constitution de l'Université en corporation ne remonte qu'aux premières années du XIII<sup>e</sup> siècle; ainsi, l'établissement des écoles universitaires est séparé par un intervalle de quatre siècles de la fondation de l'université en corporation; et cependant, on peut assigner à ces deux institutions une source commune : leur origine procède des efforts simultanés de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle, du concours des deux autorités civile et ecclésiastique.

§ I. — *Origine et destinées de l'enseignement universitaire.*

La création de l'Université de Paris n'est pas une œuvre dont on puisse rapporter la gloire à un homme, en particulier; elle n'appartient même pas à une époque déterminée à laquelle on puisse faire remonter son origine, comme on le fait ordinairement pour la plupart des autres institutions; voici les faits principaux qui présidèrent à son établissement.

C'est avec le règne de Charlemagne que commence la tradition d'un enseignement public et permanent des lettres, des arts libéraux et de la théologie; l'œuvre du grand législateur se continue sous le patronage de ses successeurs, surtout de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve; Robert, fils de Hugues Capet, et Henri I<sup>er</sup> marchent sur les traces de leurs devanciers,

de sorte que, depuis la fin du viii<sup>e</sup> siècle jusqu'au xii<sup>e</sup>, depuis Alcuin jusqu'à Pierre Lombard, cette œuvre s'est toujours soutenue, avec des alternatives de succès ou de décadence suivant le caractère des événements politiques qui s'accomplissaient à côté d'elle. C'est surtout dans la capitulaire de 788, qui ordonnait l'établissement d'une école dans chaque évêché et dans chaque monastère, qu'on peut placer l'origine première de l'Université. Les conciles de Paris et de Savonnières, de 845 et de 859, affermirent l'œuvre de Charlemagne, en prenant des mesures pour assurer l'existence des écoles publiques fondées par l'autorité des rois. Depuis cette époque, ces écoles se sont soutenues malgré les désordres intérieurs, malgré les ravages des Normands et les oppressions féodales ; elles durent leur grande prospérité à la science et aux travaux des maîtres habiles dont nous avons parlé précédemment, et c'est en traversant ces vicissitudes qu'elles sont arrivées à cette période de gloire qui commence au xii<sup>e</sup> siècle, et qui se continue jusqu'aux temps modernes.

Nous avons parlé, dans le chapitre précédent, des principaux maîtres qui enseignèrent dans l'école de Sainte-Geneviève au xi<sup>e</sup> siècle ; à la fin de ce siècle, la chaire de cette école était occupée par un chanoine de Compiègne, breton d'origine, que la passion de dogmatiser entraîna dans les erreurs de Scot Erigène, l'ancien chef de l'École palatine, et de Bérenger de Tours. Roscelin, qui le premier professa la doctrine du *nominalisme*, s'égara, comme ses deux devanciers,

dans des subtilités théologiques, et se perdit en voulant appliquer la philosophie à la théologie. Pour appuyer ses erreurs sur la Trinité, dans laquelle il voyait trois dieux, sur l'autorité d'un grand nom, il s'efforça de démontrer la conformité de ses doctrines avec celles de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, qui venait de mourir, en 1089. Il essaya encore d'établir une sorte d'identité entre ses opinions et celles d'Anselme, abbé du Bec, et depuis successeur de Lanfranc sur le siège de Cantorbéry. Malgré toutes les subtilités auxquelles il eut recours pour justifier ses erreurs, il fut condamné dans un concile tenu à Soissons, en 1092 (1). Avant cette condamnation, saint Anselme, pour repousser cette solidarité de doctrines qu'on voulait lui imposer, avait écrit au concile une lettre dans laquelle il rendait un témoignage public de sa foi : « Pour ce qui me » regarde, disait-il, je veux que tout le monde sache » que je crois de cœur et confesse de bouche les trois » symboles des apôtres, du concile de Nicée et de saint » Athanase ; et, qu'en particulier, j'anathématise le » blasphème qu'on m'a dit que Roscelin proférait, et, » quiconque le soutient, fût-il un ange, je lui dis anathème (2) ! »

La condamnation de Roscelin fut suivie de sa rétractation ; mais, opiniâtre comme tous les hérétiques, il voulut encore dogmatiser et retomba de nouveau dans l'erreur. Saint Anselme écrivit pour le réfuter un

(1) *Hist. de l'Eglise Gall.* liv. 22, t. x, p. 290. — *Collect. des concil. de Labbe*, t. x, p. 48 ; c'est par erreur que Fleury indique Compiègne : *Hist. ecclés.* liv. 64, t. iv, p. 327, édit. 1840.

(2) *Conc. Coll.* t. x, p. 484.

traité intitulé : *De la foi, de la Trinité, de l'Incarnation* ; on y trouve cette limite sage et sûre qui sépare la philosophie de la religion : « Qu'il ne faut pas rai-  
» sonner contre les enseignements de la foi et de l'E-  
» glise, et que loin de rejeter ce que l'on ne peut com-  
» prendre, il faut humblement avouer que plusieurs  
» choses sont au-dessus de notre intelligence (1). »

Roscelin, convaincu de nouveau d'erreur, fut obligé de renoncer à sa chaire de Sainte-Geneviève, et même de quitter la France ; il alla chercher en Angleterre un asile et un nouveau théâtre pour propager ses erreurs ; mais il en fut chassé ; il revint alors en France, où il essaya inutilement de faire encore quelque bruit, et mourut dans l'obscurité.

Pendant que la chaire de Sainte-Geneviève était occupée par Roscelin, un professeur savant, Guillaume de Champeaux, archidiacre de Notre-Dame, enseignait la théologie dans l'école de la cathédrale ou du cloître ; sa doctrine était solide, sa parole éloquente ; défenseur ardent de la vérité catholique, il opposait à la doctrine *nominaliste* de Roscelin la doctrine *réaliste* plus élevée et plus orthodoxe ; nous nous contentons de nommer ces deux systèmes qui divisèrent les esprits vers la fin du xi<sup>e</sup> siècle, et qui eurent pour chefs, bientôt après, les deux plus puissants génies du xii<sup>e</sup>, Pierre Abailard et saint Bernard ; cette dispute, célèbre dans les écoles (2), ne présente plus aujourd'hui qu'un in-

(1) Anselm. lib. II, ep. 35, p. 41.

(2) V. sur ce sujet la savante introduction de M. Cousin au *sic et non* ; Collect. de documents inédits.

térêt purement historique; elle montre quel était le courant des idées philosophiques au moyen âge; elle peut servir encore de texte aux discussions des savants; mais elle est trop étrangère à notre sujet et au but que nous nous proposons pour nous occuper davantage. Guillaume de Champeaux quitta l'école de la cathédrale en 1108, pour fonder l'abbaye de Saint-Victor, et l'école de ce nom, qui acquit bientôt, sous son habile direction, une grande renommée; il devint ensuite évêque de Châlons-sur-Marne, fut intimement lié avec saint Bernard, et termina sa carrière en 1121.

A Guillaume de Champeaux succéda, dans la chaire de théologie de Notre-Dame, un savant illustre, dont le nom est devenu populaire par sa science, par ses faiblesses et par ses malheurs. Pierre Abailard, né près de Nantes, en 1079, était venu à Paris fort jeune encore, mais déjà plein d'ardeur pour la science; il monta dans la chaire de Notre-Dame après Guillaume de Champeaux, en 1108, et, bientôt après, dans celle de Sainte-Geneviève que la retraite de Roscelin avait laissée vacante; ses leçons eurent un immense succès qui ne fut jamais dépassé depuis; penseur hardi et génie aventureux, il releva le drapeau du nominalisme, mais en ayant soin de modifier son caractère rude et agressif. Sa science profonde et sa puissante éloquence attirèrent autour de sa chaire un immense concours d'auditeurs; enivré par de si brillants succès, il ne sut pas éviter les erreurs qui avaient égaré Bérenger et Roscelin, et professa des doctrines hétéro-

doxes, d'autant plus dangereuses que la science du maître leur donnait une plus grande autorité; appelé devant le concile de Soissons, pour rendre compte de ses doctrines, il fut convaincu d'erreur, et condamné à une rétractation, à laquelle il se soumit. Mais sa condamnation ne le rendit pas plus défiant de lui-même; quelques années après, il enseigna de nouveau une doctrine erronée sur le mystère de la Trinité; alors, il rencontra dans saint Bernard un redoutable adversaire qui le dénonça au concile de Sens, en 1140, et le fit condamner sous le poids de cette accablante accusation: «Lorsqu'il parle de la Trinité, il respire Arius, » lorsqu'il parle de la grâce, il respire Pélage; lorsqu'il parle de la personne du Christ, il respire l'hérésie de Nestorius (1). » Enfin, fatigué des agitations de la vie et des disputes des écoles, Abailard passa les deux dernières années de son existence dans la solitude et la retraite. Il reçut de Pierre le Vénérable, dans l'abbaye de Cluny, une hospitalité pleine d'affection, et il mourut en 1142, après avoir réparé par la pénitence les fautes et les erreurs qu'il n'avait pas eu le courage d'éviter, et qui obscurcissent, en partie, la gloire que sa science et son génie attachent à son nom.

Parmi ses nombreux disciples, il en est un dont le nom est plus connu, et qui occupe dans la science une place plus élevée. Pierre Lombard adopta la méthode de son maître, et composa un ouvrage célèbre dans

(1) *Cùm de Trinitate loquitur, sapit Arium; cùm de gratiâ, sapit Pelagium; cùm de personâ Christi, sapit Nestorium.*

l'école sous le titre de *Liber Sententiarum*, qui ouvrit comme une phase nouvelle dans l'étude de la théologie scolastique. Puissant dialecticien, il imposa, par la force de sa doctrine, aux écoles du moyen âge, un enseignement orthodoxe et inflexible comme le dogme lui-même; et si l'on pouvait attribuer à un nom l'honneur d'avoir fondé l'Université de Paris, la gloire du fondateur reviendrait à Pierre Lombard; il fut dans la suite évêque de Paris, et mourut en 1160.

La renommée des maîtres illustres qui se succédèrent dans la chaire de Notre-Dame et dans celle de Sainte-Geneviève, s'étendant au loin, on vit accourir de toutes parts une multitude de disciples dont l'affluence ne tarda pas à faire de l'école de Paris la première des Universités; ce nom même, qui jusqu'alors avait été employé pour désigner toute espèce de corporation, ne s'appliqua plus désormais qu'à cette institution d'enseignement public qui eut, au moyen âge, de si brillantes destinées; les écoles se multiplièrent rapidement. Au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, Paris possédait, outre l'école de la cathédrale, plusieurs autres institutions d'enseignement public, telles que celle du Cloître, celle du Petit-Pont et celle du Grand-Pont, dans la Cité; et bientôt après, l'enceinte de l'antique Lutèce était devenue trop étroite pour sa population, la science fut obligée de traverser la Seine, et de s'établir dans les faubourgs; l'école de l'abbaye de Saint-Victor, et celle de la collégiale de Sainte-Geneviève devinrent de nouveaux centres intellectuels; c'est donc aux succès de l'enseignement universitaire,



au XII<sup>e</sup> siècle, que Paris doit ses premiers développements.

Les leçons d'Abailard surtout avaient eu le plus grand retentissement; elles avaient attiré un si grand concours de disciples que Foulques lui écrivait :

« Rome t'envoyait ses enfants à instruire; et celle  
» qu'on avait entendue enseigner toutes les sciences,  
» montrait, en te passant ses disciples, que ton savoir  
» était encore supérieur au sien. Ni la distance, ni la  
» hauteur des montagnes, ni la profondeur des vallées,  
» ni la difficulté des chemins parsemés de dangers et  
» de brigands, ne pouvaient retenir ceux qui s'em-  
» pressaient vers toi. La jeunesse anglaise ne se lais-  
» sait effrayer ni par la mer placée entre elle et toi,  
» ni par la terreur des tempêtes, et, à ton nom seul,  
» méprisant les périls, elle se précipitait en foule. La  
» Bretagne reculée t'envoyait ses habitants pour les  
» instruire; ceux de l'Anjou venaient te soumettre  
» leur férocité adoucie. Le Poitou, la Gascogne, l'Ibé-  
» rie, la Normandie, la Flandre, les Teutons, les Sué-  
» dois, ardents à te célébrer, vantaient et proclamaient  
» sans relâche ton génie. Et je ne dis rien des habi-  
» tants de la ville de Paris, et des parties de la France  
» les plus éloignées comme les plus rapprochées, tous  
» avides de recevoir tes leçons comme si, près de toi  
» seul, ils eussent pu trouver l'enseignement. »

On peut se faire encore une idée de cette affluence des étudiants autour des chaires des savants docteurs du moyen âge, en rappelant certains faits bien connus dans l'histoire de l'enseignement; ainsi, par exemple,

la salle dans laquelle Albert le Grand donnait ses leçons n'étant plus assez vaste pour contenir la multitude de ses auditeurs, il fut obligé de professer en plein air, sur une place qui prit son nom, et qui s'appelle encore aujourd'hui place Maubert (place de Maître Albert).

Le nombre des étudiants était si grand, que lorsqu'ils allaient processionnellement en pèlerinage à Saint-Denis, la tête du cortège entraît dans la basilique quand les derniers rangs sortaient seulement de l'église des Mathurins de Paris, qui avait servi de point de départ. L'université ayant été appelée à donner son vote sur la question de l'extinction du schisme, fournit jusqu'à dix mille suffrages; elle proposa même d'envoyer vingt-cinq mille étudiants à un convoi pour augmenter la pompe des funérailles.

Ce mouvement prodigieux imprimé aux intelligences par des maîtres si savants, et le nombre considérable des jeunes gens qui accouraient de tous les points de la France et de l'Europe pour entendre leurs leçons, firent sentir la nécessité d'une organisation régulière; telles sont les causes principales de l'établissement de l'université en corporation. L'origine légale de l'université de Paris comme corporation ne date donc que des premières années du xiii<sup>e</sup> siècle; mais elle existait depuis quatre siècles comme institution d'enseignement public; ainsi, on doit voir l'origine scolaire de l'université dans le travail qui s'accomplit durant l'époque qui sépare le règne de Charlemagne de celui

de Louis VI; examinons maintenant comment l'université devint une corporation dans l'Etat.

§ II. — *Constitution légale de l'université comme corporation.*

Longtemps avant le XIII<sup>e</sup> siècle, des écoles nombreuses et florissantes existaient à Paris et dans toute la France, comme nous l'avons montré; elles devaient leurs succès au zèle des pasteurs, à la science des maîtres, et à la protection éclairée des rois de France, qui toujours ont regardé comme un de leurs premiers devoirs d'encourager l'enseignement. Dès le temps de Charlemagne, les écoles s'élevèrent à la hauteur d'une *institution publique de l'Eglise et de l'Etat*, et c'est pour cette raison que l'université fut appelée, à juste titre, *la fille aînée des rois*, par le pouvoir temporel, et *l'appui de la foi*, par le pouvoir spirituel (1).

Favorisé par des encouragements qui venaient de si haut, et fort d'une si puissante protection, l'enseignement public prit une très-grande importance; les sciences virent s'élargir le cercle qui leur avait été primitivement tracé. Un texte précieux de Rigord, contemporain de Philippe Auguste et historien de sa vie, nous apprend qu'au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, les études, dans les écoles de Paris, embrassaient toutes les branches de l'enseignement: « A cette

(1) Bulæus, III, p. 406. — M. Raynal, *Hist. du Berry*, t. III, p. 351.

époque, dit-il, l'étude des lettres florissait à Paris; dans cette très-noble cité, non-seulement le *Trivium* et le *Quadrivium* (les sept arts libéraux), le droit canonique et civil, et cette science qui s'applique à la guérison des maladies et à la conservation de la santé, étaient pleinement enseignées, mais on s'y livrait avec un zèle encore plus fervent à l'étude des saintes Ecritures et de la théologie (1). »

La grande splendeur de l'université de Paris avait commencé dès le xiii<sup>e</sup> siècle (2). Ainsi, sous le règne de saint Louis, le pape Grégoire IX publiait-il déjà sa gloire dans une bulle donnée au sujet d'un différend de l'université avec les mendiants : « Paris, la mère des sciences, dit le pontife, est une autre Cariath-Sépher; la ville des lettres. C'est le laboratoire où la sagesse met en œuvre les métaux tirés de ses mines, l'or et l'argent dont elle compose les ornements de l'Eglise, le fer dont elle fabrique ses armes (3). »

Jusqu'alors cependant, l'Université n'avait pas acquis une position officielle dans l'Etat; cette position lui fut donnée dans les premières années du xiii<sup>e</sup> siècle. A cette époque, on voit apparaître la corporation des *Scholares* dans les ordonnances des rois et les décrétales des papes. Le mot d'université, appliqué indistinctement auparavant soit au corps des étudiants, soit à toutes les autres corporations, commence alors à ne

(1) Rigordus, *in vitâ Philippi Augusti*. — Duchêne, *Hist. franc. script.* t. v, p. 50. — D. Bouquet, t. xvii.

(2) Crévier, *Histoire de l'université*, liv. v, § II.

(3) Fleury, *Histoire ecclésiastiq.* liv. LXXX, n. 3.

plus être employé que pour désigner la grande corporation d'enseignement public.

C'est dans un acte authentique de Philippe Auguste, remontant à l'année 1200, que sont énoncés les premiers droits ou privilèges accordés à la corporation des étudiants; ces privilèges reconnus en faveur des étudiants de Paris, *Parisienses scholares*, consistent surtout dans l'exemption de la juridiction ordinaire en matière criminelle; désormais, les *scholares*, maîtres et écoliers, s'adresseront à la justice du roi lorsqu'ils auront reçu quelque injure, dont ils demanderont la réparation; et quand, au contraire, on les accusera d'un crime ou d'un délit, ils ne pourront être poursuivis que devant la cour ecclésiastique; ainsi, quand ils sont demandeurs, ils ne relèvent que de la justice royale; défendeurs, ils ne sont justiciables que des tribunaux ecclésiastiques (1). Pour donner une garantie à ces privilèges des étudiants, l'ordonnance les place sous la protection du prévôt de Paris, qui s'engageait par serment, en entrant en fonctions, de veiller au maintien de ces droits, et d'empêcher leur violation par tous les moyens à sa disposition (2).

L'ordonnance de Philippe Auguste ne concernait que les causes relevant de la juridiction criminelle; quant aux affaires qui, par leur nature, appartenaient à la juridiction civile, comme, par exemple, les pour-

(1) Lettres patentes de Philippe-Auguste, à Bethisi, an. 1200; art. 6. *Rec. des ordonn.* t. 1, p. 23.

(2) Lettres pat. de 1200. — Manuscrit du trésor des Chartres. — *Rec. des ord.* t. 1, p. 25, note 9 *in fine*.

suites exercées contre les étudiants pour dettes ou pour tout autre motif, le maître était reconnu compétent pour prononcer sur ces sortes d'affaires (1).

Enfin, lorsque les intérêts de la corporation tout entière étaient en question, lorsqu'une atteinte avait été portée à ses privilèges, le roi prenait lui-même connaissance des faits allégués et rendait le jugement. Dans la suite, Charles VII, par une ordonnance rendue en 1446, supprima l'intervention de la juridiction royale pour ces causes majeures et lui substitua la justice séculière, en les soumettant à la compétence du parlement de Paris.

L'acte législatif de l'an 1200, en faisant concession de certains privilèges aux étudiants, ne désigne pas encore la classe des *Scholares* sous la dénomination d'université, ou de corporation; l'existence de la corporation est donc antérieure à ce nom d'*université*. Pour résumer les dispositions de cette ordonnance de Philippe Auguste, observons qu'elle accordait l'inviolabilité au chef principal et aux écoliers de l'Université, sauf le cas de flagrant délit, et qu'elle plaçait tous les étudiants sous la juridiction de l'Eglise, à cause de leur cléricature.

En même temps que les rois accordaient à l'Université de si grands privilèges, pour reconnaître les services qu'elle rendait à la société, les papes, de leur côté, protégeaient en elle cette science toujours au ser-

(1) *Quilibet magister forum sui scholaris habeat*. Statut. 1215. — Bulæus, lib. III, p. 82. — Crevier, *Hist. de l'université*, t. II, p. 382.

vice de la religion, cette doctrine orthodoxe toujours prête à combattre l'erreur et à faire triompher la vérité. Innocent III, le premier, rendit, en 1208, en faveur des étudiants, une décrétale dans laquelle on trouve la dénomination d'Université appliquée pour la première fois à leur corporation; le pape accorde aux étudiants de Paris, le privilège de nommer un syndic chargé de la défense de leurs intérêts, et de la revendication de leurs droits. « Comme dans les causes qui sont mues contre vous, dit le pape, votre corporation, *vestra universitas*, ne peut facilement intervenir pour agir et répondre, vous demandez qu'il vous soit permis, par notre autorisation, d'instituer un procureur à cet effet. Bien que, d'après le droit commun, vous puissiez faire cela, nous vous accordons cependant, par l'autorité des présentes, la faculté d'instituer un procureur dans ces circonstances (1). »

C'est par ces actes législatifs, émanés des deux puissances, que fut établie l'université comme corporation; les rois et les papes la gratifièrent à l'envi de faveurs; la puissance royale lui accorda le privilège de juridiction, tandis que la puissance spirituelle lui reconnut le droit de syndicat; l'Université de Paris devint ainsi une puissance dont les droits et les privilèges reçurent encore dans la suite une nouvelle extension, par la munificence des rois et des papes. Tous les successeurs de Philippe Auguste confirmèrent les faveurs accordées par ce prince, jusqu'en 1592; plusieurs d'entre eux y ajoutèrent de nouvelles concessions,

(1) Decret. Greg. IX, t. xxxviii, c. 7 : *De procurat.*

telles que l'exemption de péage, de subsides d'impôts, de contributions et de services de guerre ; c'est Charles V qui lui accorda le titre de *filie aînée des rois de France* (1). De même les papes augmentèrent ses prérogatives ; ainsi, en 1194, le pape Célestin III commit aux juges d'Eglise toutes les causes des étudiants, même les causes civiles ; Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV, Clément IV, Clément V et Clément VII confirmèrent et étendirent ces avantages. A la fin, cependant, ces privilèges produisirent des abus auxquels il fallut remédier. Charles VII porta un premier coup à l'Université, en 1443, en décentralisant sa puissance par l'établissement d'universités rivales à Poitiers et à Caën ; en 1462, Pie II rendit une bulle pour réprimer les abus, et pour conférer aux ordres religieux le droit d'accorder les grades universitaires, dans le cas où l'université suspendrait ses cours, comme cela était arrivé souvent ; enfin, Louis XII, par un édit du 31 août 1498, réduisit encore les privilèges de l'Université, et la fit rentrer dans les règles du droit commun.

L'origine légale de l'université de Paris, comme corporation ou personne civile, repose ainsi sur les deux actes de 1200 et de 1208 ; les écoles de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève, celles des monastères de Saint-Germain des Prés et de Saint-Victor, et beaucoup d'autres, furent mises en possession de ces privilèges et devinrent par le fait les écoles de l'Université de Paris, sans qu'aucun diplôme du roi, ni aucune bulle du

(1) *Recueil des privilèges de l'université*. Paris, in-4, 1612, 1674, 1684, etc.



pape ne les ait érigées d'une manière spéciale et authentique en Université.

Ces faveurs, accordées à l'Université de Paris, furent suivies d'une renaissance dans les lettres, et firent entrer les écoles dans une phase nouvelle. L'affluence des étudiants devint plus considérable que jamais; l'école de Sainte-Geneviève surtout fut plus fréquentée, parce qu'elle ouvrait l'entrée aux autres facultés, telles que la médecine, le droit et la théologie. Ce grand nombre d'étudiants obligea le gouvernement à prendre des mesures dans l'intérêt de la paix et de la sécurité publique. Dans ce but, on divisa cette école en quatre nations : celle de France, de Picardie, de Normandie et celle d'Angleterre, ou plus tard d'Allemagne. La nation de France se composait de cinq tribus qui comprenaient les évêchés ou provinces métropolitaines de Paris, Sens, Tours, Reims, Bourges et tout le midi de l'Europe; la Picardie se partageait en deux régions, dont chacune était divisée en cinq tribus, savoir, pour la première région : Beauvais, Noyon, Téroüanne, Amiens et Arras; et pour la seconde : Liège, Laon, Utrecht, Cambrai et Tournay. La Normandie n'avait qu'une tribu correspondant à la province de ce nom. La nation d'Angleterre qui, à la suite de divisions politiques, s'appela, au xv<sup>e</sup> siècle, nation d'Allemagne, comprenait les contrées du nord et de l'est, étrangères à la France actuelle. Tous les écoliers, en arrivant à Paris, devaient entrer dans la province à laquelle ils appartenaient par le lieu de leur naissance; parmi ces provinces, celle de Bourges,

en particulier, recevait les étudiants venus de l'Italie, de l'Espagne, de la Syrie, de l'Égypte, de l'Arménie, de la Perse, et généralement de tous les autres pays du monde qui n'étaient pas expressément compris dans les autres provinces (1).

Les concessions octroyées par les rois et par les papes regardaient exclusivement l'université de Paris. Cependant, la sollicitude du pouvoir pour le succès de l'enseignement ne tarda pas à s'étendre aux provinces, qui eurent à leur tour une large part dans les faveurs royales et ecclésiastiques; c'est par les soins des deux puissances que furent fondés de toutes parts des collèges et des universités qui devinrent célèbres dans la suite.

Après la fondation de l'université de Paris, dont on connaît les circonstances, et celle du collège de Constantinople, érigé après la prise de cette ville par les croisés pour recevoir les jeunes Grecs que l'on instruisait avec soin dans l'espérance de les faire travailler plus tard à la réunion des Églises d'Orient et d'Occident (2), la France vit s'élever un grand nombre de collèges, par les soins du clergé et sous sa direction, entre autres, le collège de la reine de Navarre, celui du cardinal le Moine, et celui de Montaigu, archevêque de Narbonne. Depuis le règne de Philippe de Valois jusqu'à la fin du règne de Charles V, on compte l'érection du collège des Lombards, pour les étudiants italiens; celle des collèges de Tours, de Lisieux, d'Au-

(1) V. Dubreuil, p. 604 et 606.

(2) Crévier, *Hist. de l'université*, liv. II, § II.

tun, de l'Ave-Maria, de Saint-Michel, de Cambrai, d'Aubusson, de Bonnacour, de Tournay, de Bayeux, des Allemands, de Boissy, de Dainville, de Maître Gervais, de Beauvais, etc. (1). Toutes ces fondations, accomplies par les rois de France, furent inspirées par le clergé, qui seul avait la direction de l'éducation de la jeunesse.

D'un autre côté, les différentes nations d'Europe rivalisèrent avec la France; de toutes parts, on vit des Universités se fonder : l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, possédèrent bientôt des corps enseignants. Les universités les plus célèbres furent celles de Salerne et de Bologne; la première fondée pour l'étude de la médecine et la seconde pour celle du droit (2).

(1) Crévier, ouvr. cité, liv. III, § III.

(2) Outre ces deux universités, il faut compter encore les suivantes, qui s'élevèrent successivement : 1° En Italie : Vicence, 1204; Padoue, 1222; Naples, 1224; Verceil, 1228; Plaisance, 1246; Trévise, 1260; Ferrare (1264), 1391; Pérouse, 1276; Rome, 1303; Pise, 1343 et rétabli en 1472; Pavie, 1361; Palerme, 1394; Turin, 1405; Crémone, 1413; Florence, 1438; Catane, 1445; 2° En France : Montpellier (1180), 1289; Toulouse, 1228; Lyon, 1300; Cahors, 1332; Avignon, 1340; Angers, 1364; Aix, 1409; Caen, 1433 (1450); Bordeaux, 1441; Valence, 1452; Nantes, 1463; Bourges, 1465; 3° En Portugal et en Espagne : Salamanque, 1240; Lisbonne, transportée à Coïmbre, 1290; Valladolid, 1346; Huesca, 1354; Valence, 1410; Siguenza, 1471; Saragosse, 1474; Avila, 1482; Alcalá, 1499 (rétabli 1508); Séville, 1504; 4° En Angleterre : Oxford, 1249; Cambridge, 1257; 5° En Ecosse : Saint-André, 1412; Glasgow, 1454; Aberdeen, 1447; 6° En Bourgogne : Dôle, 1426; 7° Dans le Brabant : Louvain, 1426; 8° En Allemagne : Vienne, 1365;

Ces universités furent comme de grands centres intellectuels, où les hommes de génie venaient puiser la science dans sa source, pour éclairer les ténèbres du moyen âge; les noms de ces savants célèbres, qui illustrèrent leur siècle, ont été transmis à la postérité avec les épithètes qui servaient à les distinguer : Albert fut surnommé le Grand; saint Thomas d'Aquin, l'Ange de l'école; Henry de Gand, le Docteur solennel; Roger Bacon, le Docteur admirable; Henry de Suse, la Splendeur du droit; Alexandre de Hallays, le Docteur irréfragable; Alain de Lille, le Docteur universel; saint Bonaventure, le Docteur séraphique; Scot, le Docteur subtil; Gilles de Rome, le Docteur très-fondé.

La liste des docteurs célèbres du moyen âge contient encore d'autres noms justement estimés dans le monde savant; après Guillaume de Champeaux, saint Bernard, Abailard, et Pierre Lombard, dont nous avons parlé, nous pouvons citer Hugues de Saint-Cher. Jacques de Voragine, Guillaume de Nangis, Jean de Meun, Yves de Tréguier, Pierre d'Ailly, Bartholle, Vincent Ferrier, Juvénal des Ursins, et d'autres encore dont les travaux suffisent pour réhabiliter une époque qu'on a l'habitude de regarder comme étrangère à toute espèce de culture intellectuelle.

Heidelberg, 1387; Cologne, 1388; Erfurt, 1392; Ingolstadt, 1401; Würzburg, 1403; Leipzig, 1409; Rostock, 1419; Greifswalde, 1456; Fribourg, 1457; Bâle, 1460; Trèves, 1472; Tübingen, 1477; Mayence, 1477; Wittenberg, 1502; Francfort-sur-l'Oder, 1506; 9° En Bohême : Prague, 1347; 10° En Pologne : Cracovie (1347), 1400; 11° En Danemark : Copenhague, 1479; 12° En Suède : Upsal, 1477; 13° En Hongrie : Funfkirchen, 1367; Ofen, 1465, et Presbourg; 1467.

Cet aperçu rapide sur l'histoire de l'enseignement, et en particulier de l'université de Paris, fait voir que l'Eglise a toujours encouragé les sciences et les lettres. L'université, considérée comme institution et comme corporation, eut toujours un caractère mixte; elle tenait en même temps à l'Eglise et à l'Etat, car si l'honneur de son institution appartient surtout aux rois de France, l'autorité religieuse de son côté intervint directement pour l'organisation du corps enseignant. Ce caractère mixte se retrouve dans l'administration de l'enseignement; l'université avait ses conservateurs laïques pour le maintien des privilèges royaux, notamment le prévôt de Paris; elle avait ses conservateurs ecclésiastiques pour défendre les privilèges accordés par les papes et assurer leur inviolabilité, notamment les évêques de Meaux, de Beauvais et de Senlis. Ainsi, le parfait accord de la religion et de la royauté pour l'établissement de l'université et son gouvernement est un des grands faits du moyen âge; cette union était facile parce que le but auquel on tendait était identique: d'une part, la religion, œuvre divine, enseignait la vérité surnaturelle tout entière et à tous les hommes; d'autre part, l'université, institution humaine, enseignait les vérités naturelles dans toutes les sciences et à toutes les intelligences; la religion proposait à la raison des vérités divines appuyées sur la foi; l'université proposait des vérités humaines, mais *en accord* avec la foi. Alors, la science ne tentait pas des efforts impies pour détruire la foi dans les esprits; par sa soumission respectueuse

à l'Eglise, par son zèle à combattre l'erreur, et à préserver la France des nouveautés qui portaient atteinte à la pureté de l'enseignement révélé, l'université de Paris a justifié son titre de *filie du catholicisme* et de la *royauté nationale*.

Nous devrions, avant de terminer ces explications, exposer les services que les ordres religieux ont rendus dans l'éducation du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle; on verrait comment les rivalités entre les différents corps enseignants tournèrent au profit de la science elle-même, et surtout on reconnaîtrait que ce progrès intellectuel, si remarquable depuis trois siècles, vient du Christianisme qui lui a donné sa première impulsion, puisque c'est le clergé seul qui a dispensé le bienfait de l'éducation aux générations passées; mais nous remettons cette question au livre suivant où elle trouvera plus naturellement sa place.

---

## LIVRE TROISIÈME.

DU PROGRÈS SOCIAL ACCOMPLI SOUS L'INFLUENCE DES ORDRES  
RELIGIEUX (1).

---

### CHAPITRE I.

DES ORDRES RELIGIEUX EN ORIENT AU XIV<sup>e</sup> ET AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

A peine les vertus chrétiennes, longtemps cachées dans l'obscurité des catacombes, eurent-elles acquis le droit de se montrer au grand jour, qu'elles brillèrent de l'éclat le plus pur, et qu'elles commandèrent l'admiration du monde, surpris par le spectacle le plus sublime et le plus inattendu. Dieu, après avoir converti les hommes par la puissance de la prédication apostolique, voulait les affermir dans la pratique de la vertu par l'autorité des exemples donnés par ses saints, afin d'entraîner plus irrésistiblement le monde dans les voies nouvelles de la perfection chrétienne. La morale de l'Évangile obtenait sans doute tous les hommages, par sa supériorité sur les leçons de sagesse donnés par les philosophes ; mais sa pratique rencontrait des obstacles, en apparence insurmontables, de la part d'une société longtemps familiarisée avec la

(1) Nous ne parlerons pas ici des ordres religieux, militaires ou hospitaliers, malgré les services importants qu'ils ont rendus à la société, parce que ce sujet sera traité spécialement dans un livre que nous publierons bientôt sur le *Droit de guerre*.

licence et les désordres que tolérait le paganisme, et qui était toujours tentée de trouver trop rigoureux les préceptes de l'Évangile; il fallait donc que la sagesse divine inventât un moyen de triompher des résistances que la mollesse et la sensualité opposent toujours à l'accomplissement des devoirs de la vie chrétienne. Ce moyen, le Seigneur le trouva, en permettant qu'il y eût, dans tous les temps, à côté d'une société corrompue, une autre société sainte et parfaite; à côté des enfants des hommes, les enfants de Dieu chargés de donner, par l'austérité de leur vie et l'excellence de leurs vertus, ces exemples admirables qui devenaient un encouragement pour les âmes faibles et timides, et en même temps un reproche éloquent pour le vice et les désordres du siècle. Les religieux devinrent donc, dans sa pensée divine, le sel de la terre qui la préserva de la corruption, et qui arrêta la société lorsqu'elle courait à une ruine vers laquelle l'entraînaient irrésistiblement, et avec une effrayante rapidité, les mœurs licencieuses du paganisme.

Le clergé régulier forma de bonne heure une partie considérable de l'organisation chrétienne; il y eut dès l'origine trois sortes de religieux : les *reclus* enfermés dans leurs cellules; les *anachorètes* dispersés dans les déserts; les *cénobites*, enfin, qui vivaient en communauté. Les règles de quelques ordres monastiques étaient des chefs-d'œuvre de législation. Trois causes principales peuplèrent les cloîtres : la religion, la philosophie, le malheur ! Les hommes fortement pénétrés des grandes vérités de la foi; ceux qui n'avaient



trouvé dans la science humaine que le néant, dans les plaisirs du monde que la déception; ceux enfin qui avaient été atteints par une de ces catastrophes qui brisent l'existence, venaient demander au calme de la vie monacale la paix et le repos que le siècle leur avait refusés.

Ces hommes, attirés dans la solitude par la parole divine qui avait retenti au fond de leur cœur, se retireraient dans le désert, et le plus souvent se plaçaient sous la direction d'un de ces patriarches de la vie cénobitique, qui, par leur sainteté et leur expérience de la vie chrétienne, avaient été appelés à conduire un grand nombre de disciples; si nous voulons savoir quelle était la vie de ces religieux, saint Augustin va nous raconter ce qu'il en savait : « Ces pères non-seulement sont très-saints dans leurs mœurs, dit-il (1), mais très-avancés dans la doctrine divine, hommes excellents sous tous les rapports, ne gouvernent point avec orgueil ceux que l'on appelle justement leurs fils à cause de la haute autorité de ceux qui commandent et de la prompte volonté de ceux qui obéissent. Au déclin du jour, chacun d'eux, encore à jeun, sort de son habitation et tous accourent pour entendre leur maître; chacun de ces pères a sous sa direction trois mille religieux au moins, car le nombre est encore beaucoup plus grand quelquefois. Ils écoutent avec une attention incroyable, dans un profond silence, manifestant, par leurs gémissements, ou par leurs pleurs, ou par une joie mo-

(1) S. Aug. *De moribus eccles.* cap. 31.

» desté et tranquille les divers sentiments que le discours excite dans leur âme. »

On peut aisément se rendre compte de la haute influence que ces hommes furent appelés à exercer sur la société. Quand le monde, asservi par les convoitises des sens, séduit par les plaisirs, et entraîné dans tous les désordres que produit une civilisation énermée et corrompue, avait continuellement sous les yeux l'exemple de ces saints anachorètes, qui avaient renoncé à toutes les jouissances sensibles pour se vouer à la pratique des plus austères vertus, quand il entendait raconter la conversion de ces hommes, qui naguères étaient encore esclaves de leurs passions, et qui maintenant étaient arrivés à triompher de l'amour des richesses par la pauvreté, de la volupté par la chasteté, de l'orgueil par l'humilité chrétienne, quelle impression de pareils exemples ne devaient-ils pas produire sur ses idées, sur ses habitudes, sur sa vie tout entière ? Entre l'épouvantable dépravation d'une société tombée jusqu'au dernier degré de l'abjection, et la vie de ces hommes sortis hier de son sein et aujourd'hui transfigurés par la vertu surnaturelle du Christianisme, le contraste était trop palpable pour ne pas frapper tous les regards et exercer une autorité irrésistible sur les mœurs et sur le mouvement général de la civilisation. Ce n'était plus dans les écrits des philosophes qu'il fallait lire de stériles préceptes de vertu que jamais homme sur la terre n'avait mis en pratique ; c'était la vie de milliers d'anachorètes qu'on pouvait contempler, et qui devenait comme un

miroir dans lequel on voyait resplendir, avec tout leur éclat, les œuvres les plus parfaites ; en regardant le religieux, l'homme du monde sentait qu'il ne lui était pas impossible de triompher de ses passions les plus fougueuses et les plus rebelles ; encore une fois, la vie cénobitique devenait véritablement ce sel de la terre dont parle l'Évangile, qui devait purifier le monde, ou tout au moins arrêter les progrès de la corruption et préserver la société d'une dissolution totale.

Et afin de ne laisser aucune excuse au vice, le Christianisme, s'éloignant de la prudence d'un général qui, avant de livrer un combat, prend position sur le terrain le plus favorable, le Christianisme, disons-nous, choisit le champ de bataille le plus ingrat, pour la lutte décisive qu'il voulait livrer aux passions. Ce fut sous le ciel le plus favorable à la corruption du cœur, au milieu d'un atmosphère vicié par l'excès de la démoralisation, dans un pays autrefois témoin des saturnales et des abominations de l'idolâtrie, que la vertu jeta de plus profondes racines, que les plaisirs des sens furent proscrits avec plus de rigueur, et que les passions furent domptées avec plus de dureté ; là où le crime avait longtemps régné en maître absolu, Dieu voulut établir l'empire de la vertu, afin de montrer d'une manière éclatante la puissance de sa grâce et la vérité de sa religion.

Il ne faut pas croire toutefois que les ordres religieux de l'Orient n'exercèrent d'influence sur la société que sous le point de vue moral ; leur influence sur le monde intellectuel fut aussi très-considérable. Des

monastères, en effet, s'élevant de toutes parts à côté des écoles philosophiques et presque sous leurs yeux, la science, par le contact de ces hommes, dont elle traitait souvent avec dédain la grossièreté, mais dont elle subissait involontairement l'ascendant, se dégagait des entraves du matérialisme, pour prendre une teinte spiritualiste plus prononcée; la philosophie commença à devenir chrétienne! L'Égypte qui avait donné asile à un nombre presque infini de religieux, vit se fonder, dans le voisinage des monastères, des écoles célèbres, et en particulier celle d'Alexandrie, qui atteignit le plus haut degré de splendeur par le génie de ces hommes illustres qui ouvrirent à la philosophie chrétienne des voies nouvelles, en travaillant à montrer l'harmonie entre le dogme religieux et les notions de la raison humaine; des hommes tels que Clément d'Alexandrie et Origène ont bien pu s'égarer à une époque où la science théologique n'était pas encore formée, et où plusieurs questions importantes n'avaient pas été définies par l'Église; mais ces erreurs, qui marquent les premiers pas de la science, n'ôtent rien à l'admiration que l'on doit à la puissante intelligence de ces philosophes, dont le génie a répandu dans l'Église les plus vives lumières.

Sous l'influence de ces tendances spiritualistes, on vit se former au sein des monastères eux-mêmes des écoles philosophiques, qui produisirent cette phalange illustre de Pères de l'Église, aussi grands par l'éclat de leurs vertus que par la sublimité de leur éloquence; ce sont les philosophes chrétiens vivant dans les mo-

nastères d'Orient qui les premiers entreprirent de concilier la foi avec la raison; ils s'approprièrent les idées et les systèmes de la philosophie païenne pour les développer, les féconder. « Ainsi, dit M. Laferrière, l'induction de Socrate, en passant par le génie et la foi des Pères de l'Eglise, ramène graduellement, par sa marche prudente, les convictions rebelles des philosophes païens, comme plus tard l'aristotélisme, méthode de syllogisme et de déduction, s'unira au catholicisme du moyen âge pour creuser dans le cercle des dogmes enseignés par l'autorité de l'Eglise. Ainsi, la philosophie platonicienne, qui jetait sur les intelligences contemplatives les lueurs d'une vague et brillante métaphysique, se transforme, en s'alliant aux dogmes de la révélation, en philosophie chrétienne dans les apologies et les écrits des Justin, des Augustin, et devient un foyer de lumière et d'action (1). »

Les religieux exerçaient sur les esprits une véritable pression; les idées de ces cénobites passaient continuellement de la solitude dans les villes, car, en dépit du soin qu'ils mettaient à éviter les regards du monde, on allait à eux; les savants venaient les trouver pour converser avec eux sur les questions les plus élevées; les hommes de toute condition les cherchaient pour leur demander les règles de la vie chrétienne; les princes eux-mêmes voulaient s'inspirer de leurs conseils; et tandis que, dociles à la parole du divin maître, ils cherchaient avant tout le royaume des cieux, ils

(1) *Hist. du droit civil de Rome et du droit français*; liv. III, chap. 1.

exerçaient en même temps un grand pouvoir sur la terre; quelquefois les empereurs les envoyaient consulter, et alors ils leur répondaient avec une liberté de langage que leur sainteté seule pouvait autoriser; ainsi Constantin ayant adressé à saint Antoine une lettre dans laquelle il l'appelait son père, le saint patriarche dit à ses religieux qui manifestaient leur étonnement : « Ne soyez pas surpris qu'un empereur » nous écrive; ce n'est qu'un homme; étonnez-vous » plutôt de ce que Dieu ait écrit une loi pour les » hommes. » Il ne voulait même pas répondre à cette lettre; cependant sur les instances de ses disciples, il se décide, et écrit à Constantin et à ses deux fils : « Méprisez le monde, songez au jugement dernier; » souvenez-vous que Jésus-Christ est le seul roi véri- » table et éternel; pratiquez l'humanité et la jus- » tice (1). »

Lorsqu'on voit les princes et les peuples accourir vers ces solitaires si éminents par leurs vertus, implorer de leur sagesse le remède de leurs souffrances morales, ou bien demander le secours de leurs prières pour la guérison de leurs douleurs physiques, lorsqu'on voit des hommes vénérables propageant, avec une onction toute évangélique, ces sublimes leçons qu'ils avaient apprises durant de longues années de méditation et de prière, on comprend à quel point ces communications durent modifier, en les élevant, les idées touchant la religion et la morale, et quelle

(1) S. Anastasii archiepiscop.; *S. Antonii vita*, t. II, p. 356. Parisiis, 1698.

influence elles exercèrent sur les mœurs publiques et privées, et, par conséquent sur le mouvement général de la civilisation.

Après ces courtes explications il devient inutile de montrer le peu de fondement des accusations dont les ordres religieux ont été l'objet ; il n'est pas nécessaire de répondre longuement au reproche d'inutilité qui leur a été si souvent adressé par des hommes superficiels et injustes, qui, pour juger une institution, s'appuient sur quelques abus qu'elle a produits, et refusent de reconnaître les services qu'elle a rendus ; ce reproche ne saurait avoir rien de fondé, disons-nous ; si on envisage, en effet, cette question sous son côté moral, il demeure établi, par ce qui précède, que les religieux ont rendu à la société les plus importants et les plus incontestables services ; mais en l'examinant même sous son côté matériel, on ne voit pas que les reproches soient mieux fondés, qu'ils aient plus de consistance.

En effet, dès le commencement les ordres religieux travaillèrent à résoudre un problème important dans l'ordre économique, qui consiste à mettre en rapport les biens de la terre, qui sont bornés, avec les désirs de l'homme, qui sont infinis. Ce qui cause le malaise parmi les hommes, et, par suite, ces animosités jalouses qui se traduisent, à certaines époques, par de si terribles catastrophes, c'est, d'une part, que les fruits de la terre appartenant exclusivement au petit nombre qui possède la propriété du sol, l'immense majorité se trouve en quelque sorte expropriée par la force

des choses, et soumise à toutes les privations qui peuvent résulter de cette exclusion ; d'autre part, l'homme, livré à lui-même, dont les passions ne sont pas réprimées par le frein religieux, laisse facilement entrer dans son cœur des désirs insatiables ; ses besoins n'ont pas de limites ; et pour les satisfaire, il est toujours disposé à recourir à de coupables tentatives qui, plus d'une fois, ont mis en péril l'ordre social !

Pour remédier à un pareil danger, les utopistes anciens et modernes ont proposé divers plans d'organisation ou de désorganisation sociale ; leurs théories ont réussi à soulever bien des passions coupables, sans jamais avoir d'application possible. La religion, de son côté, s'est trouvée en présence du même problème, et pour le résoudre, elle a proposé à la société civile, dans ses ordres monastiques, le modèle d'une société parfaitement organisée, même sous le rapport économique. En effet, la vie commune adoptée par les ordres religieux, met les biens de quelques-uns à la disposition de tous ; celui qui possède donne à celui qui ne possède pas ; celui qui n'a rien, met son intelligence et son travail au service de la communauté ; cette réunion de forces tendant à un seul but, accroît la richesse commune, et met les produits en rapport avec les besoins de la consommation, ce qui est d'autant plus facile, qu'avec l'accroissement des biens, les besoins diminuent par le genre même de vie que mènent les religieux ; l'homme soumis à un travail réglé, dont tous les instants sont remplis par les obligations que lui impose le genre de



vie auquel il s'est soumis, ne saurait avoir les mêmes besoins que celui dont le temps n'est occupé que par un travail incertain, et qui, souvent obligé malgré lui de promener son oisiveté dans les rues de nos cités en cherchant une occupation qui n'arrive pas, est tenté par toutes les convoitises des sens, et se trouve presque forcément porté à suivre les perfides suggestions de deux funestes conseillères : -l'*oisiveté* et la *fatm* ! Ainsi les ordres religieux arrivaient à ce double résultat : l'accroissement de la richesse par le travail commun, et la diminution des besoins résultant du genre de vie que les moines avaient embrassé ; ce résultat, qui se produisit à différentes époques, et que nous ne faisons que rappeler ici en passant, montre comment les ordres religieux résolvaient ce problème redoutable, souvent discuté par l'économie politique : trouver l'équilibre entre les ressources de la production et les besoins de la consommation ! toutes les solutions proposées par les différentes écoles d'économistes n'aboutissent qu'à l'immoralité et au crime ! Le Christianisme seul a eu l'honneur de trancher ce nœud gordien, et cette solution, il l'a donnée par l'établissement des ordres religieux !

Au reste, l'Eglise, en fondant ses institutions monastiques ne faisait que mettre en pratique un système qui lui était bien cher, qu'elle avait appliqué à la société chrétienne primitive, et auquel des obstacles invincibles l'avaient obligée à renoncer; n'espérant pas triompher des résistances qu'elle rencontrait de la part des passions avides de l'homme, elle arrivait, par

des voies détournées, à l'exécution au moins partielle de son plan sur la vie commune; sans doute, elle ne comptait pas appliquer ses idées sur une grande échelle, puisque le célibat religieux limitait forcément le nombre des membres de la communauté; mais du moins elle voulait donner à la société civile un exemple permanent et palpable de ce que peuvent faire ceux qui veulent se rapprocher de la perfection évangélique et pratiquer les plus sublimes vertus du Christianisme.

La vie des moines, partagée entre la prière et le travail des mains, n'était donc pas inutile, ainsi qu'on a osé le dire; ils rendaient d'importants services à la société, comme on vient de le voir; mais ils ne s'enfermaient pas exclusivement dans l'enceinte de leurs monastères; ils venaient dans les villes quand des circonstances critiques réclamaient leur présence; ainsi, quand la persécution menaçait les fidèles, ils arrivaient en toute hâte pour soutenir les faibles et les encourager par leurs exhortations et par leurs exemples; quand un fléau terrible, la peste, par exemple, sévissait dans une ville, pendant que ses habitants épouvantés fuyaient pour éviter la contagion, les moines accouraient pour prodiguer aux malades les soins les plus touchants de la charité chrétienne. Les traits de leur dévouement remplissent l'histoire; qu'il suffise d'en citer quelques-uns.

Sous le règne d'Honorius, on vit un jour arriver à Rome un pauvre solitaire qui portait un nom voué à l'immortalité. Télémaque avait quitté sa retraite et

était venu exprès de l'Orient, sans autre autorité que celle de son froc, pour abolir les combats des gladiateurs. Constantin avait essayé de les interdire, mais sans pouvoir y parvenir ; Théodose, et ensuite Honorius, avaient tenté la même réforme, sans plus de succès. Ce que les empereurs avec toute leur puissance n'avaient pu faire, ce pauvre religieux le fit. Il assistait un jour à un de ces cruels spectacles, où des hommes s'entretuaient sans haine et sans autre but que de divertir le peuple-roi ; saisi de l'esprit de Dieu, il se jette dans l'amphithéâtre au milieu des gladiateurs, et s'efforce de les séparer avec ses mains pacifiques. Le peuple, *possédé par le démon qui se plaît à l'effusion du sang*, ne peut souffrir qu'on le prive de ses plaisirs, et, dans sa fureur, il accable de pierres le solitaire ; le sang racheta le sang ; de ce jour, la foule se dégoûta elle-même de ces spectacles homicides ; les combats des gladiateurs furent définitivement abolis (1).

Quelques années auparavant, d'autres religieux avaient donné un exemple également signalé de générosité et de dévouement à leurs frères, à la suite d'une sédition qui avait eu lieu à Antioche. Le peuple de cette ville, après avoir brisé les statues de l'empereur et commis d'autres actes de rébellion contre son autorité, avait fini par rentrer dans le devoir. Alors, on vit les moines descendre de leurs montagnes pour s'interposer entre les coupables et le châtiment

(1) Theod. episcop., *Eccles. hist.* lib. v, cap. xvi, p. 234. Paris. 1673.

qui les menaçait ; ils assiégeaient les portes du palais pour demander la grâce des citoyens qu'un instant d'égarement avait entraînés à la révolte. Un d'entre eux, Macédonius, surnommé le *Critophage*, rencontre dans la ville deux commissaires de l'empereur ; il en saisit un par son manteau, et leur ordonne à tous deux de descendre de cheval ; la hardiesse de ce petit vieillard, couvert de haillons, indignes les commissaires ; mais ayant appris qui il était, ils lui embrassent les genoux : « Amis, s'écrie l'ermite, intercédez pour le sang des coupables ; dites à l'empereur que ses sujets sont aussi des hommes faits à l'image de Dieu ; que s'il s'irrite pour des statues de bronze, une image vivante et raisonnable est bien préférable à ces statues. Quand celles-ci sont détruites, d'autres peuvent être faites ; mais qui donnera un cheveu à l'homme qu'on a fait mourir (1) ? » Ainsi ces ermites exténués de jeûnes, retrouvaient, dans l'indépendance et le mépris de la vie, les droits que la société avait perdus dans le luxe et l'esclavage.

Saint Chrysostôme, au sujet de cette sédition, compare la conduite des philosophes avec celle des moines : « Où sont maintenant, s'écrie-t-il, ces porteurs de bâtons, de manteaux, de longues barbes, ces infâmes cyniques, au-dessous des chiens leurs modèles ? Ils ont abandonné le malheur ; ils se sont allés cacher dans les cavernes. Les vrais philosophes (les moines des environs d'Antioche) sont accourus

(1) S. Joan. Chrysost., *Homil.* xvii, t. II, p. 173, édit. Paris : 1718.

» sur la place publique; les habitants de la ville ont  
» fui au désert, les habitants du désert sont venus  
» à la ville. L'anachorète a reçu la religion des apô-  
» tres; il imite leur vertu et leur courage. Vanité des  
» païens! faiblesse de la philosophie! on voit à ses  
» œuvres qu'elle n'est que fable, comédie, parade et  
» fiction (1)! »

Ces paroles montrent un contraste palpable entre la vie et les exemples des philosophes païens, qui ne connaissaient que l'ostentation de la vertu, et la conduite des philosophes chrétiens qui professaient la plus profonde abnégation pour eux-mêmes et un dévouement à toute épreuve pour leurs frères; ce contraste ne fait connaître qu'un des moindres détails de l'antagonisme absolu qui séparait les deux religions : le paganisme avait exalté toutes les passions les plus grossières; le Christianisme frappait d'anathème l'entraînement des sens; le paganisme avait préconisé la prépondérance de la chair sur l'esprit; le Christianisme proclamait la supériorité de l'esprit sur la chair; le paganisme défilait la matière; le Christianisme défilait l'âme humaine!

Et c'était surtout par les exemples de ses religieux qu'il prêchait ses préceptes, et qu'il montrait, traduites en actes, les maximes de perfection chrétienne proclamées par l'Évangile.

(1) S. Joan. Chrysost., *loc. cit.*

---

---

## CHAPITRE II.

DES ORDRES RELIGIEUX EN OCCIDENT DU V<sup>e</sup> AU IX<sup>e</sup> SIÈCLE.  
— COURTE DIGRESSION SUR L'ÉDUCATION DES FEMMES.

I. Les plus anciens monuments de l'histoire ecclésiastique attestent que, dès l'origine, l'Eglise établit, dans le clergé, une ligne de démarcation qui était déterminée d'après la nature des fonctions qui étaient assignées à ses membres ; il fut toujours divisé en clergé régulier et clergé séculier ; cette division était conforme à la nature de l'homme. L'Évangile, en effet, nous parle de deux sœurs, Marthe et Marie, dont l'une s'occupait avec empressement de divers services domestiques, tandis que l'autre, s'étant assise aux pieds du Seigneur, écoutait sa parole et le contemplait. Ces deux éléments de la nature humaine, l'action et la contemplation, l'Eglise les avait classés et utilisés dans l'intérêt de l'œuvre qu'elle avait la mission d'accomplir sur la terre ; elle fit d'aussi grandes choses par ses religieux qui partageaient leur temps entre la prière et le travail, que par ses missionnaires qui allaient convertir les infidèles, ou par ses évêques qui inspiraient les conseils des souverains et gouvernaient les peuples.

C'est en Egypte qu'il faut placer le berceau des principaux ordres monastiques ; les exemples donnés par les solitaires de la Thébaïde ne tardèrent pas à rencon-

trer de nombreux imitateurs. La vie religieuse, embrassée par des hommes conduits dans la solitude par le repentir ou par l'enthousiasme, avait brillé d'un éclat dont tout l'univers avait ressenti la vive clarté; les milices monastiques, successivement ralliées par les règles de saint Pacôme, de saint Antoine, ou de saint Basile, passèrent en Occident, à l'époque des invasions, comme pour opposer aux habitudes violentes des barbares, le contraste de mœurs douces et civilisées.

Au commencement du v<sup>e</sup> siècle, et pendant que les empereurs fixaient leur résidence à Trèves, saint Martin fondait, près de Poitiers, l'abbaye de Ligugé, et ensuite près de Tours, celle de Marmoutiers. Au siècle suivant, saint Honorat et Cassien faisaient revivre les traditions de la Thébaïde à Saint-Victor de Marseille, et à Lérins; après ces premiers commencements, la vie cénobitique fit de rapides progrès dans les vallées du Nord et de la Loire. Vers 542, saint Benoît envoyait Maurus, son disciple, fonder le monastère de Glan-teuil, près Angers. La ferveur de ces âges, qui font l'honneur de la religion; réalisait l'idéal de la perfection chrétienne; les religieux donnaient aux peuples, à peine sortis de l'état sauvage, d'admirables exemples de vertu et de sainteté; mais ces exemples illustres que Dieu donnait au monde pour le convertir, ne portèrent leurs fruits que plus tard; pendant plusieurs siècles, ces pieuses retraites, ouvertes pour chanter les louanges de Dieu, furent exposées à la profanation et souvent envahies par la violence; et cependant,

pour comprendre quel était l'élan général qui portait une multitude d'hommes vers la vie du cloître, il suffit de rappeler que la plupart des campagnes cultivées depuis cette époque, furent défrichées par ces premiers religieux ; dans un temps où les travaux des champs étaient abandonnés, où tous les bras valides portaient les armes, les religieux rendirent un éminent service à la société en s'occupant de la culture des terres ; sans leurs travaux qui la fécondèrent, la terre eût été frappée de stérilité, et le peuple exposé à toutes les horreurs de la famine ; ce bienfait seul devrait suffire pour mériter aux religieux la reconnaissance de l'humanité.

Dès l'origine, les religieux jouirent, en France en particulier, d'une très-grande popularité. Ce qui donna aux ordres monastiques une si grande influence sur le peuple, c'est qu'ils allaient se recruter dans son sein, et qu'ils montrèrent toujours le plus grand zèle pour défendre ses intérêts. Leurs relations de sympathie et de famille avec les classes inférieures devenaient un gage de protection pour les opprimés ; souvent, on voyait un religieux bravant les puissants de la terre, se diriger le bâton à la main, portant une barbe négligée et des vêtements grossiers, vers les châteaux de fiers et puissants seigneurs, et leur adresser de sévères leçons ; le maître s'indignait intérieurement de l'audace du moine, mais il était obligé de subir une réprimande qui, sans son habit, eût exposé l'importun visiteur à toute la fureur de sa vengeance. Pour conquérir cette puissance, il avait suffi à l'homme du peuple



de changer de robe ; le capuchon affranchissait plus vite encore que le heaume, et la liberté, placée sous la sauvegarde du froc, offrait plus de garanties que celle appuyée sur les droits les plus incontestables, soutenus même par l'épée ; plus tard, au moyen âge, le peuple devait se faire moine ; c'est sous cette livrée que nous le retrouverons.

C'est dans les communautés religieuses qu'on vit mettre constamment en pratique les véritables maximes de la perfection chrétienne sur la propriété. Toutes les prescriptions du cloître tendaient particulièrement à déraciner du cœur des religieux l'attachement à la propriété personnelle ; sous ce rapport particulier comme sous plusieurs autres, les moines étaient les continuateurs des traditions de la primitive Eglise. Voici quels étaient les principaux règlements des conciles sur la constitution monacale : « Les moines ne » doivent rien avoir en propre ; mais tous les biens » appartiennent au monastère. Il est défendu aux religieux et aux abbés d'avoir une somme d'argent » qui leur soit propre. Si un pécule quelconque est découvert entre les mains d'un abbé, qu'il soit dégradé » de sa charge ; entre les mains d'un religieux, qu'il » soit privé de la communion de l'autel. Les religieux » propriétaires qui auront été surpris dans cet état » par la mort, ne doivent point être enterrés dans le » cimetière. » La première des règles monacales était l'abolition de la propriété individuelle. La vie religieuse avait pour objet d'identifier l'homme à Dieu, à la substance infinie, et comme la propriété devient

ordinairement un obstacle à ces rapports entre la créature et le créateur, elle était supprimée; l'homme d'ailleurs, dont le cœur est attaché aux biens de la terre est moins libre pour suivre les exercices de la vie contemplative, et pour arriver dans les hautes régions de la perfection chrétienne; le renoncement à la propriété devenait donc le premier pas dans la vie religieuse; il était d'une obligation étroite pour tous ceux qui voulaient l'embrasser.

Les travaux des religieux étaient en rapport avec leurs dispositions physiques ou intellectuelles. Ceux qui n'avaient pas d'aptitude pour les sciences étaient occupés aux soins de la culture. C'est aux ordres religieux qu'on doit ces grands travaux de défrichement qui ont assaini le sol d'une grande partie de l'Europe en le fertilisant. Les efforts isolés n'auraient jamais pu réussir à conquérir sur la nature sauvage, tous ces terrains autrefois stériles, qui forment aujourd'hui la plus importante partie de nos riches campagnes; une communauté seule pouvait s'imposer le sacrifice d'un travail ingrat de plusieurs années, pour recueillir plus tard le prix de ses labeurs. Les terrains incultes étaient ordinairement abandonnés à une colonie de religieux, qui y établissaient leurs tentes, sans craindre ni le voisinage des bêtes féroces, ni les miasmes délétères qui s'exhalaient de marais fangeux; et quelques années après, on voyait une campagne fertile et bien cultivée, dans une contrée où pendant longtemps on n'avait vu qu'une horrible solitude; les louanges de Dieu retentissaient au milieu de

forêts accoutumées aux cris des bêtes sauvages ; ce triomphe de la civilisation sur la nature barbare était l'œuvre des religieux !

Les plus anciennes chartres de concession de terrains à des monastères, déclarent que ces terrains sont soustraits à des forêts (1), qu'ils sont déserts, *eremi*, ou plus énergiquement, qu'ils sont conquis sur le désert *ab eremo* (2). Telle fut l'origine de la richesse des communautés religieuses ; comme les individus ne possédaient rien en propre et que la communauté ne mourait point, elle accroissait sans cesse ses biens sans pouvoir les perdre ; aussi cette fortune allant continuellement en s'accroissant, accrut considérablement la prospérité et même la puissance des monastères. Tant qu'ils conservèrent l'esprit de leur institution, les religieux employèrent leurs richesses à soulager les indigents et à venir en aide aux populations dans leur détresse ; mais à la fin, le temps qui détruit tout, même les meilleures choses, introduisit dans les cloîtres le relâchement à la place de l'ancienne ferveur, et les richesses ne servirent plus qu'à entretenir le luxe et l'oisiveté de religieux dégénérés ; l'accroissement de la richesse des monastères devint plus tard la cause principale de leur décadence et de leur ruine.

Toutefois un des plus beaux titres que les ordres religieux ont à la reconnaissance et aux hommages du monde civilisé, repose sur les services qu'ils ont rendus à la science, à la littérature et aux arts, dont ils ont sauvé les plus précieux monuments ; les monas-

(1) Act. S. Sever. — (2) S. Bern. Vit.

lères servirent de lien entre les temps passés et les âges modernes; c'est aux religieux qu'on doit la conservation des chefs-d'œuvre de l'antiquité; sans leur zèle à garder fidèlement le dépôt des connaissances traditionnelles de l'humanité, toutes les sciences auraient été étouffées par la barbarie; ces grandes découvertes, dont l'Europe est si fière, auraient été retardées de plusieurs siècles, si les livres, les langues, et les sciences de la Grèce et de Rome ne nous avaient été conservés par les hommes d'étude qui étaient venus chercher un asile dans la solitude du cloître.

Toutes les sciences, l'astronomie, la géométrie, l'arithmétique, le droit civil, la physique et la médecine, eurent dans les monastères, des interprètes distingués, depuis les âges barbares, où les religieux en gardèrent le dépôt dans le silence du cloître, jusqu'au temps où furent fondées ces universités célèbres qui firent sortir la science de l'enceinte des monastères pour la vulgariser, en la mettant à la disposition de toutes les intelligences. La science est justement fière de nommer comme ses représentants, à cette époque, des hommes tels que Alcuin, Eghinard, Téghan, Loup de Ferrières, Heiric d'Auxerre, Hincmar, Odon de Cluny, Gerbert, Abbon, Fulbert, qui eurent la gloire d'initier les âges suivants aux secrets de la science divine et humaine.

Les religieux s'étaient imposé la tâche de transcrire les manuscrits de l'antiquité; par là, ils ont rendu à la littérature un service éminent surtout à une époque où, l'imprimerie n'étant pas encore inventée, il y avait lieu de craindre que ces manuscrits ne fussent perdus

pour la science. Les religieux transcrivaient Tite-Live pendant le carême par esprit de mortification ; ils copièrent un grand nombre d'exemplaires des œuvres de Cicéron, de Virgile, d'Homère, de Lucain et d'Horace ; à Saint-Benoît sur Loire, chaque écolier donnait à ses maîtres deux volumes pour honoraires, et comme on comptait jusqu'à cinq mille étudiants, la bibliothèque du couvent s'enrichissait rapidement d'un grand nombre d'ouvrages précieux. Par les catalogues des anciennes abbayes qui mentionnent les collections d'auteurs qu'elles possédaient, on voit le prix que les religieux mettaient à augmenter leurs trésors littéraires, les regardant comme une des sources principales de leurs richesses ; souvent des abbés attachaient leur honneur à acquérir un manuscrit rare, au prix des plus grands sacrifices ; ce goût pour les chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité nous a valu la conservation de ces ouvrages immortels, qui, sans les soins et les travaux des religieux, eussent infailliblement péri au milieu des désordres suite nécessaire des invasions.

Le zèle pour copier les manuscrits de l'antiquité se perpétua dans les monastères, de sorte que nous retrouverons, au moyen âge, les religieux occupés à ce travail traditionnel de la transcription des anciens ouvrages ; encore une fois, c'est par ces travaux précieux, exécutés dans les abbayes du VIII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, que furent sauvés les monuments de la science.

Les travaux de l'intelligence occupèrent donc une place importante dans la vie des religieux, qui s'appli-

quaient également à l'étude des lois germaniques et romaines, ainsi que des lois ecclésiastiques rendues par les souverains pontifes et par les conciles. D'un autre côté, la transcription des manuscrits dans les monastères, en initiant les copistes à la science des lois, leur donnait une grande influence dans les affaires temporelles ; ils étaient les principaux légistes du temps ; aussi leurs lumières devenaient nécessaires dans les assemblées et les plaids où se traitaient les grandes affaires de l'Etat ; en vain Charlemagne, par ses capitulaires de 788 et 789, voulut-il défendre aux moines d'intervenir dans les choses du dehors ; cette défense n'eut aucun effet ; l'ignorance des laïques rendait la présence des religieux indispensable pour la marche des affaires et la solution des questions qui touchaient aux grands intérêts de l'Etat.

Les religieux ne se contentaient pas d'étudier les monuments de la science profane et sacrée ; universels dans leurs connaissances, ils apportaient à se perfectionner dans les arts le même soin qu'ils mettaient à l'étude de la philosophie et des lois ; ainsi, la musique, la peinture, la gravure, et surtout l'architecture, exilées d'une société étrangère aux arts, se réfugièrent dans les cloîtres. Il y avait à cette époque des écoles de musique, dans lesquelles les religieux enseignaient à toucher de l'orgue, et à exécuter des symphonies sur les instruments à cordes ou à vent. L'art de graver sur les pierres précieuses fut conservé par le clergé ; deux chanoines de sens, Bernelin, et Bernuin, construisirent une table d'or, ornée de pier-

eries et d'inscriptions ; Hildric, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, peignait ; Tutillon, moine de Saint-Gall, exerçait, à Metz, l'art de graveur et de sculpteur ; l'architecture, dite *lombarde*, remonte au siècle de Charlemagne ; on peut dire des arts, comme des sciences et des lettres, qu'ayant rencontré, en Occident, une société inhospitalière, ils furent recueillis dans les communautés religieuses qui les cultivèrent avec soin, et les sauvèrent de la ruine dont ils étaient menacés.

A la différence des anciennes écoles de Rome et d'Athènes, qui faisaient de la science le monopole de quelques hommes privilégiés et à la participation duquel les maîtres n'admettaient que de rares disciples, les religieux ouvrirent des écoles dans lesquelles était reçue, sans aucune formalité, la jeunesse studieuse accourue souvent de loin dans le désir de recevoir les leçons de maîtres savants ; malheureusement, le mouvement qui emportait la société vers la profession des armes, empêcha longtemps que l'éducation première ne portât ses fruits ; parmi les jeunes gens qui commençaient ces études, un grand nombre quittaient bientôt la plume et les livres pour le casque et l'épée, et ceux qui étaient dominés par l'amour de la science, restaient dans la maison qui les avait initiés à la vie intellectuelle, et embrassaient la vie religieuse pour ne pas quitter leurs travaux ; l'absence d'hommes instruits se fit donc sentir dans la vie civile, et produisit cette léthargie intellectuelle qui pesa pendant plusieurs siècles sur la société européenne.

A cette même époque, le Christianisme préparait au monde un nouveau bienfait, qui devait avoir une grande importance pour la société. Tandis que les monastères d'hommes conservaient le dépôt de la science et l'enrichissaient de leurs travaux, tandis que d'autres religieux travaillaient, par le défrichement des déserts, à étendre les conquêtes pacifiques de l'homme sur la nature, plusieurs célèbres communautés de femmes s'élevaient, pour assurer aux familles, par l'éducation de la femme, un bienfait qui devait en même temps faire le charme de la vie privée, et devenir un élément puissant de civilisation. De ces maisons religieuses sortirent plus tard des jeunes filles, qui firent entrer dans la famille ces vertus d'affection, de dévouement, de modestie, si précieuses dans les relations intimes de la vie; ainsi ces religieuses austères des *vi*<sup>e</sup> et *vii*<sup>e</sup> siècles commencèrent l'éducation du peuple le plus chevaleresque et le plus poli de la terre (1).

II. Puisque cette question de l'éducation de la femme s'est présentée sous notre plume, par hasard et sans être amenée directement par l'ordre d'idées que nous suivons, on nous permettra d'oublier un instant le plan général que nous avons adopté, pour présenter sur ce sujet quelques détails qui peuvent avoir un certain intérêt. Ce n'est pas une histoire de l'éducation des femmes que nous voulons écrire; c'est une simple

(1) Mabillon. *Anal. vet.* t. 1, *Act. sanctor. ordin. S. Bened. sæc. II et III. Vita Romarici; Vita Gertrudis. Martyrolog. Roman.* 30 januar. — Fleury, *Hist. ecclés.* 1. 37, 38, 39.



esquisse de quelques faits traditionnels que nous allons essayer de tracer.

Le Christianisme ne montra pas seulement sa sollicitude pour améliorer la condition de la femme en travaillant, sans relâche, à son affranchissement social; il s'occupa de bonne heure de son affranchissement intellectuel par l'éducation.

Dans l'antiquité, nous l'avons vu, la science n'était l'apanage que d'un petit nombre de privilégiés; l'exclusion prononcée contre la grande majorité des hommes, ne souffrait pas, lorsqu'il s'agissait de la femme, une seule exception. Aussi, le Christianisme peut-il revendiquer, comme un de ses plus beaux titres de gloire, l'honneur d'avoir travaillé à la réhabilitation intellectuelle de la femme, en consacrant, dès les temps les plus reculés, les abbayes de religieuses à l'éducation de la jeune fille. Les plus anciens monastères ouverts pour elles, sont ceux de Chelles, près Paris, et de Notre-Dame aux Nonains, situé aux portes de la ville de Troyes; ils remontent aux temps mérovingiens. Ainsi les premiers essais de perfectionnement intellectuel, tentés en faveur de la femme, coïncident-ils avec les premiers efforts du Christianisme pour civiliser la nation française!

Quoiqu'il soit impossible de suivre l'histoire de l'éducation des femmes, comme on le fait lorsqu'il s'agit des écoles et des universités fondées en faveur des clercs et des laïques, on peut croire cependant que cette branche importante de l'enseignement ne fut pas abandonnée. et que, si la chaîne de la tradition sur ce

point est brisée en quelques endroits, si quelques-uns de ses anneaux sont perdus pour nous, la femme, du moins, ne fut jamais systématiquement vouée à l'ignorance, dans la société chrétienne. Ainsi, trouvons-nous, à diverses époques, des femmes célèbres qui fournissent une honorable carrière dans l'éducation; vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle (1054), par exemple, il y avait à Paris un professeur, Manngold, né à Lutembach, en Alsace, dont la femme et les filles étaient profondément versées dans la connaissance des lettres sacrées et profanes; elles avaient ouvert une école publique, très-fréquentée par les personnes de leur sexe; tandis qu'à peu près à la même époque, les abbesses Hroswitha et Herrade de Landsberg avaient fondé dans leurs monastères un enseignement qui offrait toutes les ressources désirables pour l'éducation des femmes. Ces établissements rendirent à la société des services d'autant plus signalés que l'éducation de famille n'était guère possible en raison des troubles et des agitations politiques du moyen âge; ils présentèrent, en même temps, à la jeune fille un asile pour protéger son innocence, et une école, pour cultiver son esprit (1).

La condition de la femme, au moyen âge, nous apparaît sous un triple aspect : on peut la considérer au point de vue religieux, politique ou privé; et, à chaque situation, correspond un mode particulier d'enseignement, qui est ecclésiastique, aristocratique, ou populaire; ordinairement le premier élément se mêle aux

(1) On peut consulter sur ce sujet : *Les femmes célèbres de l'ancienne France*, par M. Leroux de Lincy, 1848, in-18, t. I.

deux autres; mais jamais les deux derniers ne se confondent.

L'éducation des filles appartenant aux familles nobles et princières se faisait dans l'intérieur du château, sous la surveillance de quelque châtelaine expérimentée, et par les soins des clercs, chargés de leur enseigner les vérités de la religion et de les former à la pratique des devoirs qu'elle impose; on leur apprenait le chant et la musique; on complétait leur éducation par des études littéraires, et en leur enseignant au moins les éléments des diverses langues. L'instruction qu'on leur donnait devait être assez étendue, puisque nous voyons, dans tous les temps, des femmes appartenant aux rangs élevés de la société, justement estimées pour leurs connaissances brillantes, variées, et même approfondies; les princesses, et même les femmes d'une classe moins élevée, connaissaient les langues grecque et latine, et les langues vivantes. Parmi les noms des femmes célèbres par leur science, on peut citer, pour la France: Gabrielle de Bourbon, femme de Louis la Trémouille; Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre; Rénée de France, depuis, duchesse de Ferrare; en Angleterre, Jeanne Grey; en Italie et en Allemagne: Alessandra Fedele, Vittoria Colonna, Olympia Morata, etc. Dans les âges suivants, d'autres femmes, telles que Christine de Suède, la princesse Palatine, Marie Kunitz, Anna Schurmann et Madame Dacier continuent les mêmes traditions de la science, dans les divers pays d'Europe.

Quant aux jeunes filles appartenant à la classe populaire, l'Église s'occupa de leur éducation en créant, comme nous l'avons dit, dans les monastères de religieuses, des écoles en leur faveur. On leur donnait une connaissance élémentaire des enseignements de la religion, et des notions de lecture, d'écriture et de calcul, en rapport avec leur condition. Malheureusement, le bienfait de l'éducation ne put atteindre que lentement et difficilement la classe à laquelle il était destiné. Avant le xvi<sup>e</sup> siècle, on voit beaucoup d'essais tentés pour l'éducation des jeunes filles faisant partie des classes inférieures de la société; mais aucun établissement grand et durable n'avait été fondé pour former cette partie importante de la population à la pratique des devoirs qui forment la mère de famille chrétienne et vertueuse. Ce n'est qu'au xvi<sup>e</sup> siècle qu'on voit éclore quelques institutions spécialement consacrées à l'éducation des jeunes filles pauvres, et c'est encore la religion qui les inspire. Telles furent : la communauté des religieuses *Angéliques*, fondée en Italie; celle de *Sainte-Elisabeth* et l'ordre des *Piaristes* qui, à la fin de ce siècle, s'établirent à Rome, et bientôt après, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Hongrie et en Pologne. La France n'en fut dotée que dans le siècle suivant.

Ce serait ici le lieu de parler des congrégations religieuses fondées pour l'éducation des jeunes filles de la classe populaire, dans les temps modernes; elles sont nombreuses, et leurs services sont connus; aussi, sans entrer ici dans des détails qui pourraient paraître

inutiles, contentons-nous de rappeler que c'est la religion qui seule a su inspirer ces œuvres si admirables ; c'est donc aussi à la religion seule que nous devons payer le tribut de notre reconnaissance pour les services qu'elles ont rendus et qu'elles rendent tous les jours à la société.

On a vu, par ce qui précède, que, dès leur origine, les ordres religieux exercèrent une grande influence sur la société ; notre siècle matérialiste ne voit dans les institutions monastiques que des milliers de vies consumées dans l'oisiveté du cloître, dans l'ennui d'une psalmodie éternelle ; que des existences inutiles à la société ; mais l'esprit chrétien y admirera l'inspiration religieuse, et les efforts que faisait la religion pour adoucir les mœurs, en montrant à des peuples barbares, qui ne connaissaient d'autre loi que la violence et la passion, comment on peut triompher des penchants les plus impétueux de la nature ; en même temps qu'une saine politique y découvrira un élément puissant de civilisation. Les abbayes du v<sup>e</sup> siècle, avec leur population de quatre ou cinq cents moines, étaient comme autant de forteresses dont les murs arrêtaient les incursions des infidèles ; elles étaient placées sur les bords du Rhin, comme un cordon sanitaire, pour préserver le peuple chrétien de la Gaule des dangers auxquels l'exposait le voisinage des peuples du Nord encore païens ; colonies immobiles au milieu du peuple nomade des campagnes, les communautés religieuses donnaient l'exemple de vertus qui étonnaient les barbares et qui leur préparaient le bienfait de la civilisation.

---

### CHAPITRE III.

#### DES ORDRES RELIGIEUX AU MOYEN AGE.

Le Christianisme s'était imposé la mission difficile de travailler à civiliser la société dans les circonstances les plus critiques et dans des conditions qui semblaient devoir rendre le succès de ses efforts impossible. Cette oeuvre de la civilisation des peuples, il la poursuivait en faisant entrer dans les conseils des souverains ses évêques dont la sagesse éclairait les délibérations, et dont l'habileté dirigeait avec succès les affaires publiques ; il la poursuivait également en organisant ces universités si célèbres par les services qu'elles ont rendus à la science. A ces deux premiers moyens d'action, qui concouraient directement, comme nous l'avons montré plus haut, à la régénération de la société, le Christianisme ajouta différentes institutions qui tendaient au même but, quoique d'une manière moins directe ; ainsi, alla-t-il chercher un élément puissant de réorganisation sociale dans la création des communautés religieuses, qui exercèrent, dès l'origine, une influence incontestable sur le monde moral ; au milieu d'une société où rien n'était organisé, qui, à peine affranchie de la barbarie, semblait menacée de décadence, qui ne sortait du berceau que pour courir à la tombe, l'Eglise établit ces institutions

religieuses dont la constitution devenait un modèle de sagesse et de prudence pour le législateur civil, et dont les membres donnaient au monde l'exemple d'une société parfaitement organisée, et pratiquaient, en même temps, ces admirables vertus, qui exercèrent sur les mœurs une influence réformatrice irrésistible; on peut dire que les institutions monastiques du moyen âge, en paraissant au moment où la barbarie menaçait de triompher, servirent de refuge à la civilisation, qui vint demander au cloître une hospitalité tutélaire, en attendant des temps meilleurs.

Les historiens représentent le moyen âge comme une époque d'anarchie, où presque tous les liens de la société civile étaient brisés; alors les gouvernements, à peine formés, étaient impuissants pour accomplir le bien et empêcher le mal; le pouvoir royal n'existait que de nom; les seigneurs, les possesseurs de fiefs, si insolents pour leurs vassaux, ne voulaient reconnaître aucune dépendance vis-à-vis de la royauté; on ne voyait que violences, que crime de toute espèce; les guerres continuelles avaient dégénéré en brigandages publics, à ce point qu'on voyait des seigneurs assaillir sur les grands chemins les voyageurs, les marchands, et s'associer entre eux pour le partage de leurs dépouilles sanglantes (1); les fureurs anarchiques d'un grand nombre de feudataires devinrent la cause principale des désordres qui effacèrent, pendant

(1) *Belluino furore bacchantur*, dit Conrad de Liechtenaw. *Chronic. ad ann. 1116.*

trois siècles, presque toutes les traces de civilisation antérieure (1).

Au milieu d'une désolation si générale, le progrès des sciences et des lettres, favorisé autrefois par Charlemagne, fut gravement compromis, l'esprit humain parut frappé d'une léthargie mortelle ! Il y eut une époque, au moyen âge, où non-seulement la culture des sciences fut abandonnée, mais encore où la terre devint stérile, faute de bras pour la travailler; d'épaisses forêts couvrirent les campagnes qui avaient produit naguère de riches moissons, et dans plus d'une contrée, on vit les bêtes sauvages prendre la place de l'homme, et occuper les pays qu'il laissait incultes; les rivières et les fleuves, retenus autrefois dans des digues que la main de l'homme avait élevées, mais qui n'étaient plus entretenues, sortirent de leur lit et formèrent de vastes marais dont les eaux stagnantes produisirent des épidémies mortelles; partout régnaient la dévastation, le silence et la mort !

Tels étaient les malheurs qui pesaient, je ne dirai pas seulement sur la France, sur l'Italie, ou sur l'Espagne, mais sur l'Europe tout entière. Pendant que partout on ne voyait que cruautés, violences, ignorance, anarchie, corruption, chaos physique, moral et intellectuel, un obscur anachorète forme le gigan-

(1) Voici en quels termes Guillaume de Tyr trace le tableau de cette époque : « *Videbatur sanè mundus declinasse ad vesperam, et filii hominis secundus adventus fore vicinior... et in chaos pristinum mundus videbatur redire velle...* » Willelmus Tyr., *Hist. Hierosol.* lib. I, cap. 8.



tesque projet de refouler la barbarie, de régénérer la société, et de vaincre le mal par le bien; saint Benoit, conduit par une inspiration surnaturelle et divine, se retire dans une affreuse solitude pour garder précieusement l'étincelle sacrée qui fera revenir la vie dans une société désorganisée et dissoute! Dans un siècle où la force décide de tout, il n'a pour armes que ses vertus, pour moyens d'action que ses exemples; il fonde un monastère qui devient le sanctuaire de la science et l'asile de la vertu. Cette œuvre paraît modeste; gardons-nous de la dédaigner, car le monastère du Mont-Cassin sera bientôt illustre par ses savants et par ses saints; il sera à la fois une académie et un temple! Dans ses murs seront conservés religieusement tous les trésors littéraires de l'antiquité, et son enceinte silencieuse s'ouvrira pour recevoir une jeunesse d'élite, venant demander aux dépositaires de la science les lumières et les leçons nécessaires pour diriger les affaires de leur pays; le cloître sera encore une espèce de port où viendront se réfugier tous les hommes fatigués par les agitations du monde, ou poursuivis par le désir de s'arracher à ses dangereuses séductions pour entrer dans la voie de la perfection chrétienne!

L'établissement des ordres religieux réalisa une pensée qui annonçait dans leurs fondateurs une haute intelligence des maux qui affligeaient la société et des remèdes qu'il fallait y apporter, et, en même temps, la ferme volonté de ne reculer devant aucun des sacrifices nécessaires pour son salut. Quand une société

est travaillée par une décomposition générale, il lui faut autre chose que des paroles, autre chose que des projets et même des lois pour se relever; il lui faut des institutions assez fortes pour résister au choc des passions et braver l'inconstance de l'esprit de l'homme; à celui qui veut entreprendre de la régénérer, il faut un esprit assez élevé pour comprendre le remède qu'elle réclame; il lui faut encore assez de désintéressement et de force pour entrer généreusement dans la voie de réformes sages et salutaires, et poursuivre son but sans se laisser décourager par les difficultés qui peuvent se présenter; le succès d'une œuvre de ce genre exige deux conditions : l'intelligence des abus à réformer, et l'esprit d'abnégation et de sacrifice pour travailler à cette réforme; celui qui l'accomplit est un héros selon le monde; suivant la religion, c'est un saint! Dans tous les âges, et surtout à l'époque où nous sommes, le Christianisme a produit ces hommes illustres qui, à force de dévouement, à force de charité, ont éclairé le monde, enveloppé dans les ténèbres de l'ignorance, et qui ont opposé une digue puissante au débordement du vice et du crime; telle fut la mission accomplie, au moyen âge en particulier, par les fondateurs des ordres religieux.

L'ingratitude du xviii<sup>e</sup> siècle et la frivolité du nôtre ont bien pu faire oublier les services rendus autrefois par les institutions monastiques; mais pour reconnaître leurs bienfaits il suffit d'être juste et d'ouvrir les yeux à la lumière; aussi nous ne craignons pas de dire que les religieux du moyen âge ont eu la gloire

d'être les précurseurs de la civilisation européenne ; eux seuls ont gardé fidèlement le double dépôt de la vérité et de la vertu ; glorieuse phalange, à la tête de laquelle on voit paraître des hommes illustres dont la tête est couronnée de la double auréole de la science et de la sainteté ! Leurs noms sont connus : c'est saint Isidore, archevêque de Séville, qui travaille à réformer les mœurs en Espagne et à y répandre les trésors de la science ; c'est saint Colomban, qui fonde à Luxeuil, en Franche-Comté, cette abbaye célèbre, d'où sortiront bientôt les plus savants évêques de l'Eglise de France ; c'est l'évêque d'Arles, saint Aurélien, qui évangélise le midi de la France ; saint Augustin, qui convertit l'Angleterre ; saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne ! Tels sont les hommes qu'avaient produits dès les temps les plus anciens les communautés religieuses ; après eux, nous pouvons citer avec orgueil Bède le Vénérable, Cuthbert, Auperth, Paul, moine du Mont-Cassin ; Hincmar, de Reims, élevé au monastère de Saint-Denis ; saint Pierre Damien, Lanfranc, saint Anselme, Yves de Chartres, et un grand nombre de pieux solitaires qui ont bien mérité de la religion et de la civilisation, par les travaux dont ils ont enrichi la science, et par les exemples de vertu qu'ils ont donnés aux hommes.

Ce n'est pas seulement, nous l'avons dit et nous le répétons, au point de vue religieux et moral que les moines du moyen âge rendirent des services éminents à la société ; ils contribuèrent encore au progrès des sciences par leurs travaux immenses pour la conser-

vation des plus précieux manuscrits de l'antiquité. Comme preuve de ce zèle des religieux pour sauver les œuvres anciennes des outrages du temps, qu'il nous suffise de rappeler ici les principaux travaux exécutés dans quelques-uns de ces monastères. Dans la seule abbaye du Mont-Cassin, par les soins de l'abbé Didier, qui fut ensuite pape sous le nom de Victor III, on recouvra une partie des livres de Justinien ; les moines transcrivirent, outre un grand nombre d'écrits sur la religion, les manuscrits des histoires de Jornandès, de Grégoire de Tours, d'Erchempert, de Cresconius, de Tacite ; enfin, les antiquités judaïques de Josèphe. On copia encore au Mont-Cassin le traité de Cicéron sur la Nature des dieux, Homère, Virgile, Térence, Horace, les Fastes d'Ovide, Sénèque, les églogues de Théocrite, Donat et plusieurs autres ouvrages ; c'est ainsi que, dans la solitude du cloître, ces religieux eurent la patience de copier ces ouvrages qui devaient nous transmettre les chefs-d'œuvre de l'antiquité, et préparer, dans la suite, la renaissance des arts et des sciences.

Ce zèle pour la transcription des manuscrits était général dans les monastères. Ainsi, la correspondance de Loup, abbé de Ferrières, publié par Baluze, nous montre ses religieux occupés à copier un grand nombre de manuscrits tirés d'Angleterre, où Bède le Vénérable avait fondé de savantes écoles dès le milieu du *viii<sup>e</sup>* siècle ; elle nous fait voir le prix que les moines attachaient à l'acquisition des anciens manuscrits des auteurs sacrés ou profanes ; ils regardaient la posses-

sion d'une collection complète comme la richesse de leur monastère, et cette richesse, ils travaillaient sans cesse à l'augmenter, en copiant les manuscrits qui leur manquaient en partie ou en totalité. L'abbaye de Ferrières possédait les Commentaires de J. César, le traité de l'Orateur et les lettres de Cicéron, Virgile, le commentaire de Donat sur Térence, Aulu Gelle, les douze livres de Quintilien, Macrobe, des fragments de Trogue Pompée, Eginhard, plusieurs Pères de l'Eglise, notamment saint Jérôme, et enfin, Bède le Vénéral (1). Ceci nous montre quel prodigieux mouvement littéraire avait lieu dès le ix<sup>e</sup> siècle.

Les religieux n'avaient pas seulement le mérite de copistes; parmi eux, quelques-uns occupent une place distinguée dans la science; les ouvrages de Pierre Lombard, de saint Bonaventure, de saint Bernard, et surtout les immortels écrits de saint Thomas d'Aquin, ont jeté les fondements de la science théologique; d'autres religieux ont composé des ouvrages sur la philosophie et sur les sciences profanes; l'école de Salerne, en particulier, devint célèbre par ses études approfondies sur les sciences naturelles, physiques et médicales. Parmi les travaux de ce genre, justement estimés pour l'époque où ils parurent, on remarque un ouvrage sur la musique et la dialectique, par le moine Albéric, et un traité sur l'arithmétique et sur l'astronomie de Pandolfe de Capoue; ces solitaires embrassaient, dans leurs vastes études, toutes les

(1) *Lupi Ferrariensis* epist. 1, 5, 8, 20, 37, 76, 103, et *passim*.

branches des connaissances humaines ; ils formaient entre eux une académie aussi modeste que savante(1).

C'est encore aux religieux que nous devons les seuls renseignements qui nous sont parvenus sur l'histoire de cette époque ; plusieurs d'entre eux, en composant leurs chroniques, ont transmis aux âges suivants l'histoire contemporaine qui, sans leurs travaux, eût été infailliblement perdue. Parmi ces chroniqueurs, remarquons : Adon, archevêque de Vienne, élevé dans l'abbaye de Ferrières ; il composa une histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à son temps ; Abbon, moine de Saint-Germain des Prés, qui composa, comme nous l'avons dit déjà, un poème latin, où il racontait le siège de Paris par les Normands ; Aymond d'Aquitaine, qui écrivit une histoire des Francs, en quatre livres ; saint Yves, qui publia une chronique des rois francs ; le moine allemand Witmar, qui a laissé une chronique de Henri I<sup>er</sup>, des rois Othons et de Henri II ; Leibnitz a fait l'éloge de cet ouvrage, qui lui a servi pour éclaircir, sur plusieurs points, l'histoire de Brunswick ; Adhémar, auteur d'une chronique qui embrasse l'histoire de deux siècles, de 829 à 1029 ; Glaber, moine de Cluny, qui a composé une histoire, fort estimée, des événements arrivés en France depuis 980 jusqu'à son temps ; Hermann, qui a écrit une histoire embrassant les six âges du monde, jusqu'à l'an 1054 ; enfin, pour ne pas prolonger cette longue nomenclature, contentons-nous de rappeler les noms de Sigebert, de Gui-

(1) Giannone, *Hist. civile de Naples*, liv. x, ch. 11.

bert, de Hugues, prieur de Saint-Victor, et passons sous silence d'autres savants distingués, dont les travaux sont d'autant plus dignes d'admiration, que leur exécution était entourée de plus de difficultés, par suite de l'incohérence et des lacunes dans les matériaux qu'ils avaient à leur disposition. Quels noms dans la science que ceux de Bède le Vénérable, de saint Bernard, de l'abbé Suger ! Ces hommes ont rendu à la société des services d'autant plus importants, qu'ils vivaient dans un siècle d'ignorance, où les ténèbres étaient si épaisses, que même dans la société élevée, il était assez rare de trouver un homme sachant lire et signer son nom ! Sans les communautés religieuses, tous les monuments de l'histoire, de la philosophie, des arts, des sciences, des lettres, eussent infailliblement disparu dans le chaos du moyen âge : pendant que la société se précipitait dans un abîme, ces associations civilisatrices travaillèrent en silence à la reconstruction de l'édifice prêt à s'écrouler ; elles servirent de lien entre le passé et l'avenir ; elles sauvèrent le monde d'une ruine universelle : enfin, elles préservèrent l'Europe de la barbarie !

La situation civile et politique où se trouva la société, à la fin du moyen âge, donna encore aux ordres religieux une plus grande influence sur la civilisation. L'Europe allait être régénérée par le bienfait d'une émancipation qui, en brisant l'orgueilleuse féodalité, appelait les peuples à une vie nouvelle. Pendant plusieurs siècles, on avait vu des familles entières de serfs entassées dans de misérables chaumières, au-

tour d'un château féodal dans lequel résidait un maître dont le pouvoir ne connaissait point de bornes; le règne de ces coureurs d'aventures, transformés en seigneurs par la féodalité, va passer; le peuple commence à quitter la glèbe; ce n'est plus maintenant dans les bourgs ni dans les hameaux qu'il faut aller le chercher; c'est dans les grandes villes qu'on le trouve; il y est venu pour vivre et se multiplier à l'ombre tutélaire des libertés municipales nouvellement conquises; l'ancien régime a fait son temps, et les seigneurs sont obligés à leur tour de s'humilier devant leurs vassaux et de subir la révolution!

Cette émancipation des campagnes créa la prospérité des villes qui donnèrent l'hospitalité à de nombreuses familles d'émigrants; à partir de cette époque, ces villes renaissent; leurs relations s'étendent, le commerce et l'industrie s'y développent; ces différentes causes produisent une plus grande somme de bien-être pour la population, qui, à la faveur du nouvel ordre de choses, s'accroît rapidement.

Mais à côté de sages réformes il y avait à redouter d'immenses dangers; la liberté était trop nouvelle pour ne pas produire la licence; d'ailleurs, la réaction contre le système odieux qui avait pesé sur l'Europe devait conduire le peuple à de déplorables excès; aussi l'esprit effrayé ne pouvait considérer qu'avec de sinistres appréhensions une situation qui menaçait de produire d'épouvantables catastrophes; le peuple était libre, mais exposé à tomber dans les excès d'une liberté nouvellement conquise; pour préserver la so-



ciété de bouleversements imminents, il fallait une parole puissante qui fit entendre le langage de la modération et de la justice; à une liberté sans limites, il fallait opposer un contrepoids qui la garantît contre ses propres excès!

C'est ici qu'interviennent les ordres religieux du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle; leur autorité sur le peuple devait servir la cause de l'ordre et de la civilisation; saint Dominique et saint François deviennent les pères de deux familles nombreuses qui se recrutent dans le peuple, qui portent des vêtements grossiers comme le peuple, qui se nourrissent comme lui, qui, enfin, en pratiquant sa pauvreté et en s'identifiant avec toutes ses souffrances, acquièrent le droit de lui parler avec autorité, pour mettre un frein à ses passions. Avec les frères mineurs et les frères prêcheurs nous sommes en pleine démocratie; mais quel contraste entre cette démocratie pacifique, qui vit dans le cloître, et cette autre démocratie orageuse et turbulente qui s'agite sur les places publiques; celle-ci repousse toute espèce de gouvernement en haine de l'ancien régime; elle se jette, tête baissée, dans tous les hasards d'un avenir incertain; de leur côté, les ordres religieux reposent, eux aussi, sur un élément démocratique; leur constitution offre une certaine analogie avec l'ordre politique nouveau, et, par là, elle attire la sympathie du peuple; les nouveaux religieux ne sont point des anachorètes, vivant dans le fond des déserts, mais, au contraire, ils fixent leur demeure au milieu même des cités; ils se mêlent à la vie du peuple; ils

se font tous à tous, suivant le précepte de l'Apôtre, pour conquérir les âmes à J. C.

Les communautés religieuses ont eu, dans leurs effets sur la civilisation, quelque analogie avec les communes municipales : les communes se proposaient de réformer l'ordre civil et politique et, par là, de perfectionner la civilisation ; et, pour arriver à ce but, elles eurent recours à une législation nouvelle, en harmonie avec les besoins et les tendances du peuple ; les communautés religieuses voulaient réformer l'homme dans sa vie privée, en le soumettant à des règlements austères, et en lui apprenant à faire le sacrifice de son intérêt ou de ses désirs, toutes les fois que le devoir l'exige ; ces deux sortes d'institutions tendaient, par des voies différentes, au bonheur de la société et à sa pacification ; elles voulaient fonder la prospérité publique sur le sacrifice de l'intérêt particulier.

La vie des frères mineurs et des frères prêcheurs fut entièrement consacrée à la pratique des bonnes œuvres, à la prédication de la parole de Dieu, et à l'accomplissement des devoirs de la charité chrétienne ; ils travaillaient à la conversion des hommes par leurs exemples aussi bien que par leurs paroles ; quelquefois ils traversaient les pays désolés par la guerre, pour aller porter des paroles de paix aux hommes armés les uns contre les autres, ils s'appliquaient à réformer les mœurs ; à calmer les animosités, à étouffer les haines, à désarmer les vengeances. Les auteurs contemporains ont raconté l'heureux empire

qu'exercèrent, sur un siècle corrompu, les vertus et les exhortations des deux ordres mineurs et prêcheurs; ils renouvelèrent, dit l'abbé d'Ursperg, la jeunesse de l'Église (1). Un autre écrivain prétend que les iniquités des hommes, montées à leur comble, auraient subitement abrégé la durée du monde, s'il ne s'était alors formé de nouvelles congrégations monastiques (2); par la généreuse charité, par les vertus et par les talents de leurs membres, ces associations exercèrent une influence irrésistible sur la société.

C'est aux ordres religieux qu'on doit le salut de l'Europe à cette époque; car, non-seulement ils employèrent toute leur autorité à faire triompher les sages maximes du Christianisme sur les mœurs et les habitudes païennes qui menaçaient de reparaitre, mais encore ils eurent à combattre le crédit de faux apôtres, qui cherchaient à séduire la multitude par leurs prédications fanatiques contre des abus, qu'ils voulaient faire cesser par des réformes violentes, souvent pires que le mal. Le peuple semblait fasciné par l'éloquence fougueuse de ces hardis novateurs, qui attaquaient en même temps l'ordre civil et religieux; en voyant un si grand danger, les moines accourent partout où le besoin de leur présence se fait sentir; ils se multiplient pour guérir le mal, ou l'empêcher de

(1) Conrad. de Liechtenaw, *Chronic. ad ann. 1212.* — Wal-  
dingus, *Annal. minor.* t. I, appar. p. 6.

(2) Otto Frisingensis, *Chronic.* lib. VII, cap. 34. — Jacob. de  
Vitriaco, *Histor. Occid.* cap. XI, *De renovatione occidentalis Ec-  
clesiæ.*

faire de nouveaux progrès ; leur zèle double leurs forces ; infatigables athlètes, ils sont toujours sur la brèche pour combattre les combats du Seigneur, et refouler l'erreur jusque dans ses derniers retranchements ; enfin, ils réussissent à calmer les passions populaires et à ramener la paix et l'ordre dans la société. Aussi nous devons reconnaître que c'est à l'intervention des ordres religieux dans le mouvement social, que la civilisation a dû de ne pas sombrer au xiii<sup>e</sup> siècle.

On doit donc proclamer que, par les services qu'ils ont rendus dans l'ordre moral, intellectuel, politique et social, les ordres religieux ont bien mérité de l'humanité et de la civilisation.

Nous allons continuer ce sujet en parlant des services rendus à l'éducation par les ordres religieux du xiv<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle.

ertus et les  
prêcheurs ;  
unesse de  
s iniquités  
nt subite-  
était alors  
iques (2) ;  
par les ta-  
exercèrent

salut de  
nt ils em-  
her les sa-  
eurs et les  
reparaître,  
it de faux  
itude par  
ous, qu'ils  
ntes, sou-  
asciné par  
rs, qui at-  
religieux ;  
accourent  
ait sentir ;  
mpêcher de

2. — Wal-

— Jacob. de  
*dentalis Ec-*

## CHAPITRE IV.

### DES SERVICES RENDUS A L'ÉDUCATION PAR LES ORDRES RELIGIEUX DANS LES TEMPS MODERNES.

C'est surtout depuis le xiv<sup>e</sup> siècle et dans les temps modernes que les ordres religieux exercèrent une plus grande influence sur la société, par les services qu'ils furent appelés à rendre dans l'éducation ; leur mission, déjà si belle dans les âges précédents, grandit encore avec leurs nouvelles fonctions d'instituteurs de la jeunesse, qui leur concilièrent la confiance des familles et la reconnaissance des générations.

L'Université avait déjà traversé, comme nous l'avons montré, une période brillante dans l'enseignement, quand les ordres religieux vinrent lui disputer l'honneur et la charge d'élever la jeunesse. Cette prétention des dominicains et des franciscains, connus sous le nom de religieux mendiants, souleva une vive opposition dans le corps qui avait toujours été en possession de l'enseignement, et qui, ne voulant abdiquer aucun de ses droits, se disposait à repousser énergiquement des prétentions rivales, pour conserver la couronne qu'on voulait lui enlever ; il résulta de là, entre l'Université et les ordres mendiants des rivalités qui tournèrent au profit de la science, par les efforts que firent les concurrents pour obtenir la supériorité sur leurs adversaires. Ces querelles produisirent

L'heureux effet d'exciter une noble émulation entre des hommes qui suivaient la même carrière; et si l'édification publique n'eut pas toujours lieu d'être très-satisfaite des procédés auxquels eurent recours réciproquement les adversaires, ces luttes, du moins, ranimèrent l'ardeur pour les études sérieuses, qui furent poursuivies avec un zèle d'autant plus infatigable qu'il était stimulé par le désir de faire triompher une cause au succès de laquelle chaque parti avait voué sa vie tout entière.

Les prétentions des religieux à partager avec l'Université le monopole de l'enseignement, remontent au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle; elles furent provoquées par les circonstances d'abord, et ensuite, encouragées par le pouvoir civil lui-même. En 1228, l'Université se croyant blessée dans ses privilèges, et n'obtenant pas la satisfaction qu'elle demandait, eut recours à son expédient ordinaire en pareille circonstance: la fermeture de ses cours, et la retraite en masse de ses professeurs; cette détermination équivalait à un interdit sur la science elle-même. Mais pendant que les docteurs quittaient leurs chaires et abandonnaient même la capitale, les dominicains, qui comprenaient l'importance pour leur ordre de se vouer à l'éducation de la jeunesse, se préparaient à recueillir leur succession; quelques mois plus tard, au commencement de 1229, le pouvoir civil, qui ne voulait pas fléchir devant les exigences universitaires, nomma des religieux de Saint-Dominique aux chaires vacantes, et les cours recommencèrent. Cette circonstance allu-

ma, entre les deux corps rivaux, des animosités qui eurent un long retentissement. L'Université commença les hostilités par un décret intimant défense aux religieux mendiants, c'est-à-dire, aux dominicains et aux franciscains qui étaient entrés dans le litige, d'exercer les fonctions qui appartenaient exclusivement au corps des maîtres, c'est-à-dire l'enseignement. Les religieux ne voulant pas céder, l'affaire fut déferée au saint-siège; la cause de l'Université fut défendue par le célèbre docteur Guillaume de Saint-Amour, et celle des ordres mendiants eut un avocat plus illustre encore dans la personne de saint Thomas d'Aquin. La cour de Rome ne jugea pas à propos de se hâter pour prononcer le jugement, et le conflit resta sans solution pendant près de trente années, jusqu'à l'avènement d'Alexandre IV au trône pontifical. Ce pape, religieux lui-même de l'ordre de Saint-Dominique, décida la question en faveur des ordres mendiants, et, le 28 octobre 1257, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure reçurent le bonnet de docteurs en théologie des mains du chancelier de l'université de Paris. Par cette admission des religieux au partage des honneurs académiques, se trouva renversé l'obstacle qui leur fermait la carrière de l'enseignement; cette difficulté une fois levée par les deux grands docteurs, on vit les carmes, les augustins, les bernardins, les prémontrés, les trinitaires, les cisterciens du Val des Ecoliers, arriver aux honneurs du doctorat. A partir de cette époque, les dominicains et les franciscains ouvrirent des écoles, et formèrent de nombreux disci-

ples, parmi lesquels plusieurs occupèrent un rang distingué dans la science, et devinrent des maîtres dont les noms sont encore célèbres.

Le premier qui se présente, en suivant l'ordre chronologique, est Alexandre de Halès, qui, après avoir commencé ses études à Oxford, vint les achever à Paris ; malgré de nombreuses intrigues, il réussit, après son entrée dans l'ordre des Franciscains, à obtenir une chaire dans l'Université de Paris ; il mourut en 1245.

Albert le Grand acquit une célébrité qui ne lui fut disputée que par son disciple saint Thomas d'Aquin ; il fut successivement provincial des dominicains (1239) et évêque de Ratisbonne (1260) ; il passa dans la retraite les dernières années de sa vie qui se termina en 1280.

Le docteur le plus célèbre de l'ordre des Franciscains est saint Bonaventure, qui, après avoir été général de son ordre et professeur de théologie à Paris, fut élevé aux honneurs du cardinalat, et mourut le 14 juillet 1274, pendant les sessions du concile œcuménique de Lyon, dont il était l'âme et la lumière.

Mais l'homme le plus illustre de cette époque est sans contredit saint Thomas d'Aquin, qui par ses ouvrages, et en particulier par sa *Somme Théologique*, mérite d'être placé au premier rang parmi les théologiens du moyen âge ; ses vertus égalaient sa science ; l'Eglise eut à pleurer sa perte le 4 mars 1274.

Enfin, citons encore Duns-Scot, franciscain, que son ordre voulut opposer comme rival à saint Thomas



d'Aquin ; sans avoir la profondeur et le génie du Docteur angélique, Scot peut être regardé comme un des grands docteurs du moyen âge ; après avoir longtemps professé la théologie, il termina sa carrière en 1308.

Les dominicains et les franciscains eurent donc une réputation bien méritée dans la science ; cependant leur enseignement se renfermait presque exclusivement dans les sciences théologique et philosophique ; il n'avait pas ce caractère d'universalité qui seul peut populariser un système d'éducation, et le rendre accessible à toutes les classes de la société et à toutes les intelligences. Ce défaut fut évité par d'autres ordres religieux, qui donnèrent à leur enseignement plus de variété, et qui adoptèrent un plan d'études plus complet ; c'est là ce qui fit, en particulier, la supériorité des jésuites dans la carrière de l'éducation.

Dès son apparition, la société de Jésus obtint dans l'éducation les plus grands et les plus légitimes succès. Fondée par saint Ignace, le 15 août 1534, dans la petite église de Montmartre, et confirmée, en 1540, par le pape Paul III, cette célèbre compagnie se voua, dès son origine, avec le plus grand zèle, à l'éducation de la jeunesse ; quelque opinion qu'on ait sur cette illustre congrégation, tout le monde, amis et ennemis, doivent reconnaître qu'elle exerça sur l'enseignement une influence considérable. Les règlements que lui donna son fondateur la rendirent admirablement propre à réussir dans cette importante et difficile mission ; on

trouve dans les *Constitutions* de saint Ignace une appréciation juste et élevée de l'instruction ; elles divisent les élèves en deux catégories : la première, destinée à recruter l'ordre lui-même, soumet les novices à des épreuves pénibles et à une discipline sévère ; l'autre, composée de jeunes gens appartenant souvent à l'élite de la société, est gouvernée par des lois qui attestent de la part des maîtres une profonde intelligence des besoins de la société qu'ils voulaient instruire. Tandis que l'Université, suivant toujours la vieille routine, n'osait aborder l'étude des langues anciennes, les jésuites firent une révolution dans l'enseignement en prescrivant hardiment l'étude du latin, du grec et de l'hébreu ; l'étude des langues mortes ou vivantes, nationales et étrangères, entra dans leur programme d'enseignement, qui comprit également les sept arts libéraux et la théologie. Prévoyant les moindres détails avec une sage sollicitude, la règle conseille de suivre, dans la dialectique, Aristote ; dans la théologie, saint Ambroise ; elle recommande encore d'adopter, comme méthode d'études, les *Sentences* de Pierre Lombard ; mais elle n'est pas exclusive : « Si dans la suite des temps, dit-elle, un auteur paraissait plus utile pour les étudiants, si, par exemple, on composait (dans le sein de la société) un traité qui parût plus approprié à notre temps, après un examen et avec l'approbation du général, on pourrait l'adopter (1). » Et ailleurs : « On doit embrasser dans cha-

(1) *Constitutions*, 4<sup>e</sup> partie, chap. XIV, 1.

que faculté la doctrine la plus sûre et la plus suivie, ainsi que les docteurs l'enseignent (1). » Ces sages principes, appliqués par des hommes tels que les Jouvençy, les Gretzer, les de la Rue, les Vanière, perfectionnèrent rapidement les études classiques, tandis que les Pétau, les Labbe, les Sirmond, les Kircher, les Bollandistes, donnèrent une puissante impulsion aux études scientifiques. Le système d'éducation des jésuites reçut de toutes parts les témoignages d'approbation les plus flatteurs et les plus désintéressés; ainsi Leibnitz, quoique protestant, disait-il hautement : « Voulez-vous connaître de véritables et bonnes écoles ? allez voir celles des jésuites (2). » Aussi, le succès de la congrégation fut-il immense; les écoles des jésuites, à peine ouvertes, furent remplies par une jeunesse distinguée, qui y recevait une éducation plus complète que partout ailleurs; la faveur publique fut telle que le nombre des établissements fondés par les jésuites atteignit en peu de temps un chiffre considérable.

La fondation de leur premier collège, à Paris, remonte à l'année 1565; en 1600, ils avaient deux cents collèges, et en 1762, époque de l'abolition de l'ordre(3),

(1) *Constit.* ch. v, 4.

(2) La même opinion était partagée par Frédéric II, roi de Prusse, par Bacon de Vérulam, et par Grotius. V. *Hist. ecclés. d'Alzog*, t. III, p. 363; édit. 1849.

(3) La suppression de l'ordre des Jésuites, en France, eut lieu par un arrêt du parlement de Paris, du 16 août 1762; et, dans le monde catholique, par une bulle de Clément XIV, du 21 juin 1776.

ils en possédaient six cent soixante-neuf, dont quatre-vingt-six en France seulement.

Ces dernières paroles rappellent une vaste intrigue qui occupa une place considérable dans l'histoire du xviii<sup>e</sup> siècle, et qui eut pour résultat la suppression de l'ordre des Jésuites et la dispersion de ses membres dans différentes provinces de l'Europe.

Le signal de la persécution fut donné par le Portugal. Ce pays était gouverné, vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, par le ministre Pombal, ennemi personnel des jésuites, et qui mit perfidement à profit, pour satisfaire sa haine, des circonstances particulières qu'il fit naître, ou des fautes qu'il aggrava considérablement. A la suite d'une conjuration contre sa vie et dont on accusa les jésuites, le roi Joseph-Emmanuel I<sup>er</sup> les condamna à la déportation, par un arrêt en date du 13 janvier 1739.

Ce premier acte n'était que le présage des violences qui allaient se déchaîner ailleurs contre les membres de la compagnie de Jésus.

En France, les jésuites trouvèrent en même temps dans les parlements, dans l'Université et parmi les philosophes, des ennemis acharnés. Les jansénistes, en particulier, regardant les jésuites comme leurs plus redoutables adversaires, entrèrent avec empressement dans la ligue formée contre eux, et se signalèrent par une opposition envenimée sans cesse par le souvenir de funestes rivalités. A partir de cette époque, les jésuites sont enveloppés par leurs ennemis dans la complicité de tous les crimes qui se commettent; leurs

doctrines sont attaquées comme immorales et scandaleuses, parce que les livres de quelques-uns de leurs théologiens renferment plusieurs propositions condamnables. Le plus redoutable de leurs adversaires, Pascal, écrit contre eux ses *Lettres provinciales*, qui produisirent alors sur la classe élevée de la société une sensation profonde. Les accusations étaient injustes, car on ne pouvait raisonnablement rendre tout le corps solidaire des erreurs de quelques-uns de ses membres, ni oublier que, pour un jésuite dont la doctrine est erronée, il y a dix ou vingt théologiens du même ordre qui soutiennent la vérité; néanmoins, le coup était porté; ses effets ne tardèrent pas à se faire sentir.

L'honneur d'achever l'œuvre de destruction devait être réservé à une courtisane. Madame de Pompadour entra dans la ligue contre les jésuites, apportant à leurs adversaires le concours de sa haine et de ses intrigues. A la fin, toutes ces menées furent couronnées d'un plein succès; malgré la protestation d'une assemblée d'évêques, qui rendaient à ces religieux le plus honorable témoignage, le parlement, par un arrêt du 16 août 1762, supprima en France l'ordre des Jésuites, comme dangereux pour le repos de l'Etat.

Cependant l'Espagne ne tarda pas à suivre l'exemple que lui donnaient les cours de France et de Portugal; elle sembla même n'avoir différé la persécution que pour la rendre plus violente. Dans la nuit du 2 au 3 avril 1767, tous les membres de la compagnie de Jésus furent conduits de force au bord de la mer et embarqués pour les Etats pontificaux. L'arrêt de suppression

de Charles III ne parut qu'après cet acte de violence; il fut rendu sans aucune information préalable, et n'allègue aucune cause sérieuse de condamnation; il affirme simplement que la suppression de l'ordre avait lieu pour des motifs graves.

A Naples, où régnait, sous le nom de Ferdinand V, fils de Charles III, le ministre Tanucci, l'ordre fut également supprimé le 20 novembre 1767, sans aucune procédure régulière, et contre toutes les règles ordinaires de la justice. Ferdinand, duc de Parme et de Plaisance, et frère de Charles III, adopta la même mesure.

Enfin, pour atteindre leur but d'une manière complète, les adversaires des jésuites dirigèrent leurs intrigues du côté de Rome, afin d'obtenir de la faiblesse de Clément XIV l'abolition de l'ordre. Le pape, avant de rendre un jugement de cette importance, demanda le temps nécessaire pour instruire la cause, et procéder au moins d'une manière régulière. Mais ces lenteurs n'accommodaient point les souverains de France, d'Espagne et de Portugal; ils firent de nouvelles instances, et imposèrent l'abolition demandée comme condition du rétablissement de leurs relations amicales avec le saint-siège. Le souverain pontife finit par céder à leurs instances, et annonça le 17 août 1773, par la promulgation de la bulle *Dominus ac Redemptor*, qu'en vertu de son omnipotence papale, il supprimait l'ordre, attendu qu'il ne répondait plus au but de son institution; qu'il avait suscité d'innombrables plaintes contre lui en se mêlant aux affaires politiques, et en provoquant

la discorde et la jalousie.... et que le pape désirait rétablir la paix et la bonne amitié entre le saint-siège et les cours de la maison de Bourbon.

Ainsi succomba, sous les intrigues de ses ennemis, cet ordre célèbre qui fut aboli, « non en punition d'aucun méfait, comme dit Sismondi (1), mais comme mesure politique et pour la paix de la chrétienté. »

Cet aveu d'un historien protestant se trouve confirmé par d'autres savants, ses coreligionnaires. Ainsi, Schlosser affirme que les princes de la maison de Bourbon ne furent que les instruments des ennemis de la religion, qui attaquaient dans les Jésuites les plus fermes soutiens de l'Eglise catholique (2). Le protestant Schoëll, dans son *Cours d'Histoire des Etats Européens* (3), Ranke, dans son *Histoire de la papauté* (4), et Stark, dans son ouvrage intitulé : *Triomphe de la philosophie* (5), soutiennent la même opinion ; ils démasquent la conjuration des philosophes français contre la religion de l'Etat, et montrent qu'un des principaux moyens auxquels ils eurent recours pour atteindre leur but, fut d'obtenir la destruction des jésuites.

Après la destruction de leur ordre, les jésuites se dispersèrent, attendant des temps meilleurs. L'époque de leur réhabilitation arriva quarante ans plus tard, après les révolutions et les tempêtes qui se déchaînè-

(1) *Histoire des Français*, t. xxix, ch. 54.

(2) *Histoire des révolutions politiques et littéraires d'Europe, au XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. I. — (3) T. XLIV, p. 71. — (4) T. IV, p. 486.

(5) T. II, in-8, 1803.

rent sur l'Europe, et sur l'Eglise en particulier. A peine la paix eut-elle été rendue à l'Eglise et à son pontife, que le pape Pie VII, quoique élevé par des maîtres ennemis des jésuites, étonna l'Europe en rétablissant la société de Jésus, par sa bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, du 7 août 1814, et en chargeant de l'exécution de cette bulle le cardinal Pacca, qui n'avait pas conservé de sa jeunesse des impressions en leur faveur.

Après avoir été rappelés à Rome par le souverain pontife, les jésuites ne tardèrent pas à reconquérir leur ancienne influence dans les différentes contrées d'Europe. Ils furent successivement admis à Naples, en Belgique et en Irlande. La Sardaigne leur confia l'instruction de la jeunesse ; en France, ils ouvrirent plusieurs maisons d'éducation justement célèbres ; ils furent tolérés jusqu'en 1828, époque où l'opposition réclama et obtint la fermeture de leurs collèges. En Espagne, après être rentrés dans la possession de leurs biens, conformément aux ordres de Ferdinand VII, ils furent successivement expulsés par la révolution de 1820, et rétablis par la restauration de 1823. En Angleterre, ils fondèrent les collèges de Stonyhurst et de Hodderhouse, qu'ils possèdent encore actuellement. Enfin, ils fondèrent d'autres collèges en Autriche, dans la Gallicie, en Suisse, dans le Valais et à Fribourg ; ils obtinrent également la liberté d'en établir plusieurs dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Telles sont les diverses vicissitudes qu'a traversées cet ordre, objet en même temps des haines les



plus violentes et des plus ardentes sympathies, qui ne fut jamais découragé par la persécution, et qui resta aussi grand dans l'adversité que dans la prospérité.

Le nom des jésuites et leur histoire rappellent le souvenir de trois autres ordres religieux, justement célèbres par les grands hommes qu'ils produisirent et par leurs succès dans l'enseignement. Port-Royal, les Bénédictins et l'Oratoire occupèrent, à côté des jésuites, une place considérable dans l'éducation, et eurent avec la célèbre congrégation de nombreux démêlés. Port-Royal, en particulier, soutint contre eux une lutte qui se termina par sa défaite et la fermeture de ses maisons.

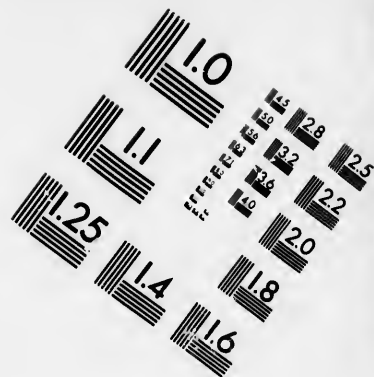
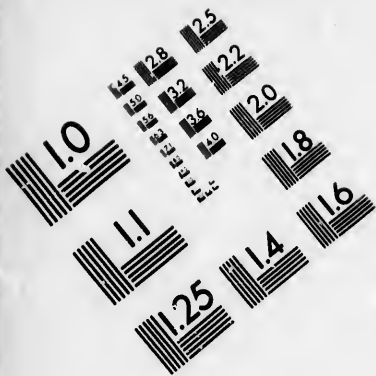
C'est vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, que Port-Royal eut sa période de grande prospérité. Dès l'an 1633, Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, ami et partisan de Jansénius, sut entraîner dans les erreurs de l'évêque d'Ypres l'abbesse de Port-Royal des Champs, Angélique Arnauld et ses compagnes, qui embrassèrent les doctrines jansénistes avec les convictions les plus ferventes. D'un autre côté, la maison de Port-Royal de Paris, composée d'hommes savants et austères dans leurs mœurs, était devenue le foyer des nouvelles erreurs ; mais la réputation de science et de vertu que s'étaient acquise Messieurs de Port-Royal, et peut-être aussi un mouvement de réaction contre l'enseignement des jésuites, portèrent un grand nombre de familles distinguées à confier leurs enfants à la direction de l'abbé de Saint-Cyran,<sup>1</sup> du prêtre Singlin et de quelques autres maîtres habiles. Les

commencements de Port-Royal, comme maison d'éducation, remontent à 1638, et quoique l'ambition des fondateurs ne fût pas de donner de grandes proportions à leur enseignement, vers 1653, on comptait six écoles dans lesquelles de jeunes élèves faisaient des études complètes et solides (1).

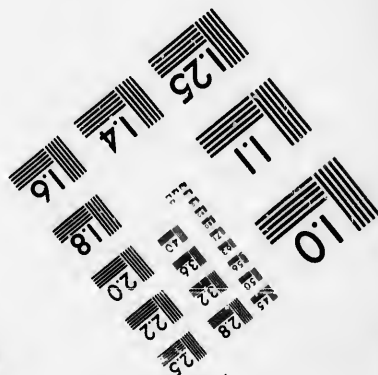
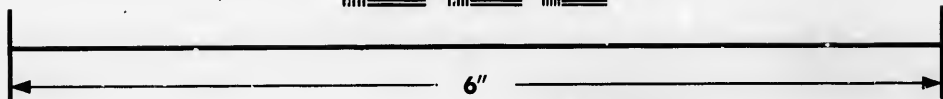
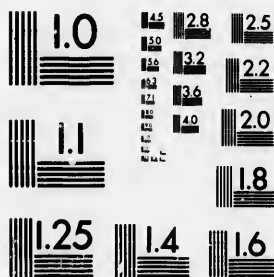
La période la plus florissante de Port-Royal s'étend de 1646 à 1650; parmi les maîtres dont s'honore à juste titre cette illustre école, on peut nommer Duvergier de Hauranne, Lemaitre de Sacy, Antoine Arnauld, Nicolle, Lancelot, Guyot, Coustel et Walon de Beaupuis; et parmi les élèves, dont le nombre fut toujours très-limité, ceux qui ont occupé une place plus éminente, dans le grand siècle, sont Racine, Jérôme et Thierry Bignon, le duc de Chevreuse, le prince de Conti, Achille de Harlay, les Périer, neveux de Pascal, qui furent tous des hommes distingués dans un siècle distingué lui-même entre tous les autres. De si beaux commencements promettaient une carrière brillante et de grands succès dans l'avenir; mais l'attachement des maîtres aux erreurs de Jansénius provoqua contre Port-Royal des rigueurs qui amenèrent la fermeture de ses maisons, et la suppression de la société elle-même. Un fait digne de remarque, c'est que, si l'éducation de Port-Royal fut toujours renfermée dans des limites assez étroites, elle eut néanmoins de très-grands succès, et laissa dans l'histoire de l'enseignement des souvenirs qui durèrent longtemps; plusieurs livres d'éducation,

(1) V. *Port-Royal*, par M. Sainte-Beuve, t. III, p. 393 et suiv.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

4.5 2.8  
5.0 3.2  
5.6 3.6  
6.3 4.0  
7.1 4.5  
8.0 5.0  
9.0 5.6  
10.0 6.3

11  
10  
10  
10  
10  
10  
10  
10

venus de cette source, furent des chefs-d'œuvre justement estimés maintenant encore. Les traditions de Port-Royal survécurent à la destruction des maisons de l'ordre, et se perpétuèrent dans plusieurs congrégations religieuses, et en particulier chez les bénédictins et chez les oratoriens, qui occupèrent également une place importante dans l'enseignement.

L'ordre de Saint-Benoît, qui florissait en France dès le vi<sup>e</sup> siècle, avait rendu, au moyen âge, des services dont nous avons eu déjà l'occasion de parler. Après dix siècles d'existence et de gloire, il avait fini par être atteint par un principe de décadence auquel ne sauraient échapper toutes les institutions humaines, même les plus excellentes; mais alors qu'il semblait menacé d'une ruine prochaine, Dieu suscita dans un religieux de cet ordre un réformateur qui lui donna une nouvelle vie; Didier Delacour, né à Verdun (1), entreprit de régénérer l'ordre en faisant adopter, en 1600, à ses frères en religion, une règle plus sévère, qui fut confirmée, en 1604, par le pape Clément VIII, et accueillie favorablement dans un grand nombre de couvents de France. A la suite de cette réforme, on vit se former deux congrégations, l'une dite de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, et l'autre de Saint-Maur. Toutes les deux rendirent de grands services à la science, par les études approfondies et par les immenses travaux

(1) Haudiquet, *Hist. du Vén. D. Didier de la Cour, réformateur des bénédictins*. Paris. 1772. — Tassin, *Hist. litt. de la Congr. de S.-Maur*. Paris, 1726, in-4. — *Services rendus à la science par S. Maur* (revue théol. de Tubingen, 1833, 1<sup>re</sup> partie). — Hélyot, tom. vi, chap. 35 et 37.

de leurs membres. La congrégation de Saint-Maur, plus nombreuse, s'occupa bientôt avec succès de l'éducation dans les collèges qu'elle fonda. Ses plus célèbres établissements furent les maisons de Sorèze, en Languedoc; de Pontlevoy, Vendôme, Saint-Maixent et Tyron, dans le centre; de Saint-Germer en Beauvoisis; et de Vertou, en Bretagne.

Les bénédictins ne se contentèrent pas de rendre les plus grands services à la société dans l'éducation de la jeunesse; fidèles à la tradition de leur ordre, ils tirèrent de la poussière de précieux manuscrits, pour composer ces éditions si correctes qui portent leur nom; c'est à eux qu'on doit ces vastes recueils qui constituent le fonds le plus riche de l'érudition historique et littéraire, et forment une part notable de notre gloire nationale.

Appuyés sur l'autorisation du pape Grégoire XV, et encouragés par la protection éclairée de Richelieu, les bénédictins ne tardèrent pas à fournir une carrière brillante dans l'enseignement. L'ordre compta bientôt cent quatre-vingts abbayes et prieurés conventuels. Le supérieur général de la congrégation résidait à Paris, dans le cloître Saint-Germain des Prés. Cet ordre acquit une grande renommée, soit par l'excellente direction qu'il donna aux séminaires, soit surtout par les savants solides qu'il forma, et qui, tels que Mabillon, Montfaucon, Ruinart, Thuillier, Martène, Durand, d'Achery, le Nourry, Martianay, s'acquirent un nom immortel par leurs travaux sur les Pères de l'Église et sur l'histoire ecclésiastique.

A côté de la congrégation de Saint-Maur, qui occupe un rang si distingué dans la science et dans l'éducation, nous devons placer celle de l'*Oratoire*, qui fut fondée, en France, sur le modèle d'un autre ordre de même nom, établi en Italie, vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, par le célèbre Philippe de Néri (1). Ce saint personnage, né à Florence, vint à Rome, après de brillantes études, pour se vouer à l'éducation de la jeunesse et au soin des malades dans les hôpitaux. Il y fonda, en 1548, la confrérie de la Sainte-Trinité, et bientôt le fondateur vit son œuvre tellement prospérer qu'il put bâtir, avec les seules ressources provenant de la charité des fidèles, un vaste hôpital en faveur des pèlerins. Cet oratoire (*oratorium*), ouvert en même temps pour l'instruction et le soulagement corporel des pauvres pèlerins, étant devenu trop étroit, le pape Paul IV céda à Philippe, en 1558, une église de Rome. Plus tard, la congrégation de l'Oratoire, composée d'ecclésiastiques et de laïques, sans vœux particuliers, et autorisée, en 1574, par Grégoire XIII, fonda plusieurs maisons dans Rome et dans les autres États d'Italie. Quoique le but principal de cette congrégation, dont le fondateur fut canonisé, en 1622, par le pape Grégoire XV, fût l'éducation du peuple, ses membres s'appliquèrent dès le principe à de fortes études; et l'on vit sortir de cet ordre des hommes illustres, tels que Baronius, Ordéric, Rainald,

(1) Ant. Gallonius, *Vita Philip. Nerii. Mog.*, 1602. — Hélyot, tom. VIII, ch. 10. — Holstein, tom. VI, p. 235 et 529.



Galloni et d'autres encore dont les noms font la gloire de la science.

Au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, la France eut donc elle aussi une congrégation de l'Oratoire. Inspiré par l'exemple de saint Philippe de Néri, le pieux et sage cardinal de Bérulle fonda, en 1614, avec quatre prêtres, les pères de l'Oratoire de Jésus, pour la réforme et l'éducation du clergé français. Cet ordre, reconnu et autorisé, en 1613, par le pape Paul V, se composait d'incorporés et d'associés, qui ne faisaient ni vœux solennels, ni vœux simples. Les oratoriens français ne tardèrent pas à occuper une place honorable dans le monde savant; dans la pensée de son fondateur, cet ordre ne devait pas se vouer à l'éducation; mais les oratoriens ne tardèrent pas à entrer dans cette laborieuse carrière, dans laquelle ils eurent de très-grands et très-légitimes succès; cent ans après leur fondation, ils dirigeaient cinquante-huit maisons, dont trois à Paris, quarante dans les différentes provinces de France, et quinze à l'étranger, dans les Pays-Bas, en Savoie et dans le comtat Venaissin. Leurs plus anciens collèges sont ceux de Dieppe, du Mans et de Juilly; ce dernier, en particulier, fut toujours le plus renommé. La gloire et les succès de l'Oratoire ne tardèrent pas à faire de cette congrégation la rivale des jésuites; comment cet ordre n'aurait-il pas atteint le plus haut degré de prospérité quand il comptait dans ses rangs d'illustres savants tels que Houbigant, Lelong, Lamy, Lecointe, Lejeune, Mallebranche, Massillon, Morin, Richard Simon, Thomassin, Adry et

qui occupe  
ns l'éduca-  
re, qui fut  
re ordre de  
du xvi<sup>e</sup> siè-  
saint per-  
ès de bril-  
de la jeu-  
pitaux. Il y  
-Trinité, et  
t prospérer  
provenant  
ital en fa-  
m), ouvert  
le soula-  
ant devenu  
e, en 1558,  
égation de  
de laïques,  
1574, par  
ns Rome et  
nt principal  
t canonisé,  
ucation du  
le principe  
t ordre des  
c, Rainald,

2. — Hélyot,  
9.

Daunou ! Aussi, l'Oratoire possédait-il, en 1790, outre la maison-mère, à Paris, trois *institutions* secondaires dont le siège était à Paris, à Lyon et à Aix ; des *séminaires*, des *académies* ou universités, des *maisons d'études* ou écoles normales de professeurs, des *collèges* et même des *écoles militaires*. Ses seuls établissements d'instruction proprement dite étaient au nombre de trente-six ; au moment de la révolution de 89, toute la jeunesse d'élite française avait été élevée dans les maisons des jésuites ou dans les collèges des oratoriens ; parmi ces jeunes gens, plusieurs restèrent fidèles aux principes de leurs maîtres ; un plus grand nombre les trahirent, et c'est là certainement une des causes principales des malheurs qu'on eut à déplorer dans la suite.

En parlant des services rendus dans l'enseignement par la religion, il est impossible d'oublier une institution plus modeste que les précédentes, et qui par son obscurité même, aussi bien que par son dévouement, mérite la reconnaissance de la société tout entière ; on comprend qu'il s'agit de cette institution des *Frères des écoles chrétiennes* qui, depuis près de deux siècles, pourvoit gratuitement à ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement primaire, et qui donne à la classe du peuple, si longtemps délaissée, le bienfait de l'éducation morale et religieuse.

L'origine de cet institut remonte à l'année 1671 ; on en doit la première idée à un religieux minime de Paris, le P. Barré, qui forma, sous le nom de *Frères et Sœurs des écoles chrétiennes et charitables de l'Enfant*

*Jésus*, une société d'instituteurs et d'institutrices voués à l'éducation des enfants des deux sexes. Son exemple trouva un imitateur zélé quelques années après dans l'abbé J. B. de la Salle, né à Reims, qui posa, en 1679, dans sa ville natale, les premiers fondements de l'institut connu sous le nom de *Frères des écoles chrétiennes*. Cette nouvelle corporation enseignante, fondée pour réaliser une pensée éminemment chrétienne, eut, dès le principe, un immense succès ; elle s'établit d'abord à Paris, où le fondateur vint lui-même ouvrir une maison en 1688 ; et ensuite dans les diocèses de Chartres, Troyes, Rouen, Dijon, Alais, Mende, Grenoble et Boulogne. Depuis, cette société a fait encore de nouveaux et immenses progrès ; en 1789, la communauté possédait cent vingt et un établissements, dont cent dix-sept en France, deux en Italie, un en Suisse et un à la Martinique ; plus tard, en 1825, les frères des écoles chrétiennes dirigeaient deux cent dix maisons, tant en France qu'à Bourbon, à Cayenne, en Italie, en Corse, en Savoie, et en Belgique ; ce nombre s'élevait, en 1830, à deux cent quarante ; en 1840, à trois cents ; en 1844, à quatre cent trente-deux ; enfin, en 1848, les écoles tenues par les frères instruisaient, en France seulement, plus de trois cent mille enfants du peuple.

Par cette institution, le pain de l'éducation fut donné à une multitude d'enfants qui en manquaient complètement ; et avec l'éducation, la science de la religion trouva accès auprès de jeunes cœurs qui avaient toujours auparavant été étrangers à sa douce et persuasive influence.

Nous aurions dû parler dans ce chapitre de plu-

sieurs communautés religieuses qui, par les travaux et les vertus de leurs membres, ont bien mérité de l'Eglise et de la société. Si nous les avons passé sous silence, c'est qu'elles se sont vouées principalement à l'éducation du clergé, et qu'elles ne s'occupèrent jamais de l'enseignement des laïques. Dans ce nombre, on doit assigner une place distinguée aux prêtres de la communauté de Saint-Sulpice. Cette congrégation eut pour fondateur un prêtre éminent par la sainteté de sa vie et par son zèle sacerdotal ; J. J. Olier, ayant compris que pour réformer les désordres qui régnaient dans le monde, il fallait surtout former un clergé zélé, pieux et instruit, parvint à réunir autour de lui, en 1642, quelques prêtres animés de son esprit et prêts à seconder ses vues. Tels furent les commencements de la communauté de Saint-Sulpice ; depuis deux siècles, les descendants du vénérable Olier ont su communiquer au clergé de France ce zèle apostolique et cet esprit vraiment sacerdotal dont ils possèdent maintenant encore la plénitude.

Nous devons placer sur la même ligne la congrégation des prêtres de la Mission, fondée par l'immortel Vincent de Paul, qui chargea ses disciples de travailler en même temps à l'éducation des clercs dans les séminaires et au salut des âmes par des missions qu'ils font principalement dans les campagnes.

Toutes ces œuvres sont admirables, et, en voyant les merveilles qu'elles ont produites pour le salut des âmes et dans l'intérêt de la société, on est forcé de reconnaître qu'elles sont véritablement divines !

---

## CHAPITRE V.

### DES SERVICES RENDUS PAR LES ORDRES RELIGIEUX DANS LES MISSIONS.

Jusqu'ici, dans l'exposé des services rendus par le Christianisme à la civilisation, il a été question presque exclusivement de la société européenne.

Mais l'Eglise ne renferme pas son action dans des limites étroites ; elle est catholique , et son zèle embrasse le monde entier, qu'elle voudrait gagner à Jésus-Christ ; aussi, ses ministres, pressés par le commandement du divin maître qui leur ordonnait de *prêcher l'Évangile à toute créature* (1), ont-ils, dans tous les temps, travaillé, avec le dévouement le plus infatigable, à conquérir les âmes et à étendre le royaume de Dieu sur la terre, par leur parole, et au prix des plus grands sacrifices, souvent même en donnant leur vie pour la défense de la vérité.

Nous allons donc sortir du vieux continent d'Europe pour suivre, à travers les diverses contrées du monde, ces missionnaires intrépides qui ont porté la lumière de l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre, et dont l'ardente charité pour le salut de leurs frères n'a souvent été récompensée que par les épreuves de la persécution, mais leur a mérité, du moins, la couronne des martyrs.

(1) Marc, chap. xvi, v. 13.

Autrefois, le prophète Isaïe annonçait en ces termes les circonstances qui devaient accompagner la prédication de l'Évangile et la conversion du monde : « Je » viens, dit Jéhova, pour assembler toutes les nations » et toutes les langues ; et ils viendront, et ils verront » ma gloire. J'élèverai un signe au milieu d'eux : j'en » choisirai quelques-uns qui auront été sauvés, pour » les envoyer vers les nations de Tharsis (de la mer), » en Phul (Afrique), en Lud (Lydie), peuples armés de » flèches, en Thubal (Italie, Espagne), en Javan (Ionie, » Grèce), dans les îles les plus reculées, vers des » hommes qui n'ont point entendu parler de moi et » qui n'ont point vu ma gloire, et ils annonceront ma » gloire aux nations. Et ils amèneront vos frères du » milieu de tous les peuples comme une offrande à » Jéhova ; ils les amèneront sur des chevaux, dans » des litières, sur des chars, sur des mules, sur des » dromadaires, à ma montagne sainte, à Jérusalem, » dit Jéhova, comme lorsque les enfants d'Israël portent un présent au temple de l'Éternel dans un vase » pur. Et je choisirai parmi eux pour en faire des » prêtres et des lévites, dit Jéhova ; car, comme les » nouveaux cieux et la terre nouvelle que je vais faire » subsisteront toujours devant moi, ainsi votre » postérité et votre nom subsisteront toujours. De mois » en mois, de sabbat en sabbat, toute chair viendra » et m'adorera, dit CELUI QUI EST (1). »

Ces paroles se vérifièrent d'abord au temps où les

(1) Isaïe, chap. LXVI, v. 7 et suiv.

premiers ouvriers de l'Évangile, envoyés à la conquête de l'univers, en vertu de la parole: *Allez, enseignez toutes les nations* (1), se partagèrent le monde, et annoncèrent la bonne nouvelle jusqu'aux extrémités de la terre. Leur zèle ne connaissant aucun obstacle, ils accomplirent leur mission au milieu des épreuves de tout genre, et avec un succès que nous avons constaté précédemment. Nous avons vu ces infatigables athlètes de Jésus-Christ annonçant la vérité chrétienne à tous les peuples, aux tribus barbares comme aux nations civilisées; écoutons un de ces hommes héroïques, traçant, en quelques lignes éloquentes, l'objet et la nécessité de la prédication apostolique: « Il n'y a point » de distinction entre le Juif et le gentil, dit le grand » Apôtre, parce que tous n'ont qu'un même Seigneur, » qui répand ses richesses sur tous ceux qui l'invo- » quent; car tous ceux qui invoqueront le Seigneur » seront sauvés (2). Mais comment l'invoqueront-ils, » s'ils ne croient point en lui? Et comment croiront- » ils en lui, s'ils n'en ont point entendu parler? Et » comment en entendront-ils parler, si personne ne » leur prêche? Et comment y aura-t-il des prédica- » teurs, s'ils ne sont envoyés? selon ce qui est écrit : » Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent » l'Évangile de paix, qui annoncent les biens! Mais » tous n'obéissent pas à l'Évangile. C'est ce qui a fait » dire à Isaïe: Seigneur, qui est-ce qui a cru à ce que » nous avons fait entendre? La foi vient donc de

(1) Matth. chap. xxviii, v. 19.

(2) Joël, chap. ii, v. 32.

» l'ouïe, et l'ouïe, par la parole de Dieu, le Christ. Mais  
» ne l'ont-ils pas déjà entendue? sans doute; leur  
» voix a retenti par toute la terre, et leur parole jus-  
» qu'aux extrémités du monde (1)! »

Telle fut l'œuvre accomplie par les premiers ouvriers évangéliques; après eux, nous voyons, dans tous les siècles, de nombreux imitateurs de leur dévouement, de zélés continuateurs de leur mission; l'Eglise peut montrer, avec orgueil, une glorieuse phalange d'apôtres qui, à toutes les époques, ont marché courageusement sur les traces de leurs devanciers; toujours les plus généreux efforts ont été tentés pour mettre en possession de la vérité chrétienne les hommes qui n'avaient pas encore le bonheur d'ouvrir les yeux à la lumière de l'Évangile.

Toutefois, ces efforts ont été combinés d'une manière plus régulière dans les temps modernes; l'Eglise a organisé l'œuvre de la prédication de l'Évangile sur une plus large échelle; et, pour seconder ses vues, elle a trouvé, en particulier dans les ordres religieux, le concours le plus actif et le plus généreux. C'est pour cette raison que nous avons cru devoir traiter, à la fin de ce livre, la question spéciale des services rendus par les ordres religieux dans les missions.

Examinons donc rapidement quelles furent les destinées des missions catholiques au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle d'abord, et ensuite nous exposerons quel est l'état actuel des missions chez les divers peuples du monde.

(1) Rom. chap. x, v. 12 et suiv.



SECTION I.

**Efforts des missionnaires catholiques, au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, pour la conversion des infidèles.**

Tandis que les vieilles nations d'Europe s'efforçaient de sortir de la léthargie intellectuelle du moyen âge, et se préparaient à faire, dans la voie de la civilisation, ce pas décisif pour le progrès social, qu'on appelle la *Renaissance*, l'Eglise catholique faisait des efforts surhumains pour arracher aux ténèbres de l'ignorance et de la superstition une multitude de peuples encore idolâtres. Si, d'une part, l'antique édifice de la foi chrétienne était battu en brèche, en Europe, par les nouveautés protestantes, d'autre part, la religion catholique réparait ses pertes par d'importantes conquêtes en Asie, et dans le nouveau monde. Elle organisait des missions lointaines, et les travaux de ses apôtres comblaient les vides que faisait l'esprit de schisme et d'hérésie (1).

Pour favoriser l'œuvre de la conversion des infidèles,

(1) On peut consulter sur les missions catholiques les ouvrages suivants : Fabricii, *Lux salutaris*, p. 662 et suiv. — *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères par quelques missionnaires de la compagnie de Jésus*. Paris, 1717-77, 34 vol. ; et, en particulier : *Choix de lettres édifiantes, etc., précédées de tableaux géographiques, historiques, politiques, religieux et littéraires des pays de missions* ; 3<sup>e</sup> édit., Paris, 8 vol. — Wittmann, *Grandeur de l'Eglise dans ses missions depuis le schisme*. — *Histoire générale des missions pendant les trois derniers siècles*. Augsb. 1841 et suiv., 2 vol. — Henrion, *Histoire générale des missions catholiques*, Paris, 1846-47, 4 vol. gr. in-8°.

l'Eglise fonda l'institution de la Propagande, sous le pontificat de Grégoire XV (*Congregatio de propagandâ fide*, 1622) (1). Cette congrégation se composa, dès l'origine, de quinze cardinaux, de trois prélats et d'un secrétaire. Urbain VIII assura sa durée en la dotant, en 1627, d'un grand bâtiment (*Collegium de propagandâ fide*) qui devint le premier séminaire des missions étrangères. Depuis cette époque, les jeunes gens des diverses nations, surtout des nations orientales, y sont envoyés par les missionnaires, afin d'y puiser, avec les connaissances théologiques fondamentales, l'ardente charité et le zèle apostolique nécessaires pour venir ensuite exercer les fonctions sacrées dans leur pays.

Une fois dans l'année, le jour de l'Epiphanie, anniversaire de la première manifestation du Sauveur aux nations étrangères, le collège de la Propagande présente un aspect extraordinaire, qui rappelle les premiers âges de l'Eglise. Ce jour-là, les prêtres des différents rites de l'Orient et de l'Occident, accourus de toutes parts à Rome, offrent le saint sacrifice, chacun dans sa liturgie particulière. On voit monter successivement à l'autel un prêtre ou évêque grec, arménien, copte, maronite, syriaque, revêtus d'ornements pontificaux particuliers, et célébrant les saints

(1) *Erectio S. congr. de fide cath. propagandâ*. (Bullar. Rom. t. III, p. 421.) — Fabricii, *Lux salutaris*, p. 466. — *Constitut. apostolicæ S. congr. de prop. fide*. Romæ, 1642, in fol. — Bayeri, *Hist. cong. cardinalium de prop. fide*. Regim., 1670, in-4°. — Hélyot, *Des divers instituts fondés pour la propagation de la foi*.

mystères dans une langue et avec des cérémonies diverses extérieurement, mais qui ont le même sens au fond. Après l'office, tous se réunissent dans une salle immense pour célébrer ensemble les agapes ou repas de charité. On voit alors, assis à la même table, et participant au même repas, des hommes qui ne s'étaient jamais vus et qui ne doivent probablement jamais se revoir ; cette réunion offre le spectacle touchant de cette grande fraternité que le Christianisme seul a su réaliser sur la terre.

Cette solennité se termine par un exercice qu'on appelle la *fête des langues* et qui offre un spectacle touchant et sensible de l'unité catholique. Les jeunes élèves de la Propagande se réunissent, en présence d'une assemblée d'élite, et célèbrent les mystères de l'Épiphanie dans les langues de tous les peuples. On entend tour à tour l'hébreu, le syriaque, le samaritain, le chaldéen, l'arabe, le turc, l'arménien, le persan, le sabéen, le grec, le péguan, le tamoul, le kurde, le géorgien, l'irlandais, l'écossais, l'illyrien, le bulgare, le polonais, l'allemand, l'anglais, le français, le portugais, l'espagnol, le hollandais, l'indien, le cophte, l'albanais, l'éthiopien et le chinois de toutes les espèces. Le collège est alors une véritable tour de Babel ; mais cette variété infinie de langages exprime en réalité les mêmes vérités ; la forme extérieure seule est différente ; toutes les nations sont représentées dans cette réunion par leurs jeunes députés qui proclament, chacun dans son idiome, la grande unité catholique. Cette fête rappelle le jour de la première Pentecôte, à

sous le  
agandâ  
dès l'o-  
et d'un  
dotant,  
propa-  
es mis-  
es gens  
tales, y  
puiser,  
entales,  
es pour  
ans leur

e, anni-  
sauveur  
pagande  
elle les  
res des  
ccours  
ce, cha-  
ter suc-  
, armé-  
d'orne-  
s saints

ar. Rom.  
Constitut.  
- Bayeri,  
in-4°. —  
de la foi.

Jérusalem, où se trouvaient des *hommes de toutes les nations qui sont sous le ciel, proclamant en leur langue la grandeur de Dieu.*

Cette institution a fourni aux peuples infidèles de nombreux missionnaires. Sa destination particulière, sa haute importance dans l'Eglise et les services qu'elle a rendus, lui assignent le premier rang parmi les institutions catholiques.

A côté du collège de la Propagande, il faut signaler plusieurs ordres religieux qui rivalisent d'efforts dans l'œuvre de la conversion des infidèles. Nous ferons connaître leurs services en parlant des diverses missions qui leur furent confiées.

La mission qui mérite d'abord notre attention, parce qu'elle est la plus importante par ses immenses résultats, est celle des Indes ; sa juste célébrité lui vient des efforts généreux et du courage héroïque de son fondateur, saint François Xavier, dont la confiance en Dieu et le zèle immense pour le salut des âmes renouvelèrent sur des plages lointaines et au milieu de peuplades sauvages, les prodiges accomplis autrefois, dans les temps apostoliques.

Le triomphe de l'Evangile chez les peuples de l'Inde rencontra de puissants obstacles dans des croyances religieuses qui, malgré leurs rapports avec les principaux mystères du Christianisme, avaient fait accepter comme des vérités, depuis un temps immémorial, les superstitions les plus grossières. Certains dogmes des Védas ont, il est vrai, une parenté sensible avec les vérités fondamentales de la religion chrétienne ; ainsi,

le dogme de la Trinité est représenté, dans la théologie indienne, par les trois personnes de BRAHMA, VISCHNOU et SIVA, manifestation de l'ÊTRE primordial ; VISCHNOU s'est mis en communication avec les hommes par une manifestation qui rappelle le mystère chrétien de l'incarnation ; mais, malgré ces similitudes, la ligne de démarcation entre l'erreur et la vérité était trop profonde pour que la conversion de l'Inde ne présentât pas de grandes difficultés ; ces obstacles, il était réservé aux efforts généreux d'un apôtre d'en triompher.

Cet apôtre fut François Xavier, prêtre de la compagnie de Jésus, homme puissant en œuvres et en vertu, dont les travaux extraordinaires rappellent les merveilles accomplies, dans les premières années du Christianisme, par les prédications du grand Apôtre des Gentils. Comme un autre Paul, François Xavier parcourut les provinces en prêchant l'Évangile du royaume de Dieu, et en accomplissant des prodiges pour prouver l'autorité de sa mission. Envoyé, en 1542, à Goa, par le roi de Portugal Jean III, et avec l'autorisation du pape Paul III, il y trouva une population livrée aux plus abominables excès ; la polygamie, le divorce, l'iniquité régnaient chez ce peuple. Pour réformer les mœurs d'une pareille société, l'apôtre chrétien s'adressa d'abord aux enfants afin d'arriver par eux jusqu'à leurs parents ; multipliant les efforts de sa charité, il parvint, par les consolations qu'il portait aux malades, par son empressement à secourir toutes les infortunes, à gagner la confiance

des familles les plus puissantes et à opérer dans toutes les classes de nombreuses conversions.

Encouragé par ces premiers succès, il alla recueillir une moisson plus abondante encore au milieu des populations qui habitaient les rivages de Travancor; après un mois de travaux, il eut la consolation de baptiser à peu près dix mille idolâtres. « C'était un touchant spectacle, dit-il lui-même dans sa relation, de voir avec quelle sainte émulation ces néophytes renversaient les temples de leurs idoles. » Ainsi se renouvelaient, sur une terre longtemps ingrate, les merveilleux effets de la première prédication des apôtres.

Pressé par une soif ardente du salut des âmes, François Xavier passa à Malacca, dans les îles Moluques et de Ternate, malgré le triste tableau qu'on lui avait fait des mœurs de ces peuplades, malgré les conseils qu'on lui avait donnés de diriger d'un autre côté les efforts de son zèle. « Des nations moins sauvages et plus riches, disait-il, ne manqueront pas d'ouvriers évangéliques; mais une moisson qui répugne à tout le monde est bien celle qui m'est réservée. » Au milieu des plus rudes fatigues, Dieu l'encourageait par ces grâces privilégiées qui adoucissent les plus pénibles travaux; c'est ce qu'on voit par un passage d'une lettre qu'il écrivait à son supérieur, saint Ignace: « Les dangers auxquels je suis exposé, disait-il, les travaux que j'entreprends pour la gloire de Dieu sont des sources inépuisables de joies spirituelles; et cette consolation est si pure, si douce et si persévérante,

que mon corps lui-même devient insensible à la souffrance. » Ici encore, il eut la consolation de convertir un nombre immense d'infidèles, et de faire fleurir les plus belles vertus du Christianisme parmi des peuples esclaves naguère de tous les vices et adonnés à toutes les superstitions du paganisme.

Quand il vit la religion chrétienne suffisamment affermie dans ces contrées, François Xavier alla chercher un autre théâtre de ses combats et de ses triomphes. Il arriva au Japon en 1549, et parvint, en peu de temps, malgré les mauvaises dispositions du peuple et l'opiniâtre résistance des bonzes, à poser les fondements du Christianisme à Amangouchi et dans le royaume de Bungo, où, dans l'espace de deux ans et demi, il réussit à baptiser plusieurs milliers d'idolâtres.

Pour couronner tous ces travaux, François Xavier voulut tenter l'œuvre périlleuse de la conversion de la Chine, dont l'accès était interdit aux étrangers par les ordres les plus sévères. Après avoir triomphé d'obstacles en apparence insurmontables, il aborda dans l'île de Sancian, à six milles du continent de la Chine. Mais là devaient se terminer les travaux de l'intrépide missionnaire; atteint par une maladie mortelle, suite de ses fatigues, il resta douze jours étendu sur le rivage, sans recevoir aucun secours humain, et, le 2 décembre 1552, il expira en prononçant ces paroles : « Seigneur, c'est en vous que j'ai mis ma confiance, je ne serai pas comédou (1) ! »

(1) Horatius Tursellinus, *De vitâ Franc. Xav., qui primus à soc. Jesu in Indiâ et Japoniâ Evangelium propagavit.* Lib. iv, Romæ,

L'œuvre commencée avec tant d'éclat par saint François Xavier, vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, fut continuée avec succès, dans le siècle suivant, par les pères de la compagnie de Jésus, héritiers des vertus de leur frère en religion et fidèles imitateurs de son zèle apostolique. L'Évangile fut prêché dans les diverses provinces de l'Inde par trois jésuites, les pères Blandinotti, Alex. de Rhodès et Ant. Marquez, qui fondèrent de nouvelles églises, et eurent la consolation de baptiser un grand nombre d'infidèles. Parmi leurs néophytes se trouvaient trois bonzes, qui devinrent à leur tour de fervents missionnaires. Cette jeune chrétienté ne tarda pas à subir les épreuves de la persécution qui se déchaîna, dès 1694, avec une violence et une cruauté inouïes (1). Les temples furent renversés, et les chrétiens poursuivis sans relâche et égorgés impitoyablement ; parmi les nombreux martyrs, on remarque plusieurs jésuites qui furent mis à mort pour avoir refusé de fouler aux pieds le Christ, action à laquelle on attachait la signification d'une apostasie.

Toutefois, la tempête finit par se calmer ; l'orage passé, les missionnaires continuèrent leurs prédications, dans lesquelles ils furent secondés efficacement par plusieurs indigènes qui avaient été élevés au sacerdoce. Dans la dernière période du xviii<sup>e</sup> siècle, les

1594. — Maffei, *Histor. Indicar.* lib. XII, Flor. 1588, in-fol. — Charlevoix, *Histoire du Christianisme dans l'empire du Japon*, Rouen, 1715, 3 vol.

(1) *Histoire de l'établiss. du Christianisme dans les Indes orientales*, Paris, 1803, 2 vol.



chrétiens, ayant obtenu le libre exercice de leur culte, la foi étendit ses conquêtes, et jeta dans l'esprit et dans le cœur de ces peuples de profondes racines.

Les projets de saint François Xavier pour la conversion de la Chine furent repris et exécutés par les religieux de son ordre. Après avoir étudié les mœurs, les habitudes et le caractère des Chinois, les jésuites entreprirent, avec le zèle intelligent que donne la charité, l'œuvre difficile de convertir à la foi chrétienne un peuple dont les préjugés leur opposaient des obstacles humainement invincibles. Ils réussirent, par leur supériorité dans les sciences physiques et dans les arts, à se concilier la confiance des grands et à leur faire agréer leurs services; employant avec habileté leur crédit, ils gagnèrent à la religion chrétienne de nombreux partisans. Le père Ricci obtint l'autorisation de fixer sa résidence à Canton d'abord, et ensuite à Nanking; il profita de son influence pour étendre les conquêtes de l'Évangile non-seulement parmi le peuple, mais encore parmi les grands. L'empereur ayant entendu parler de lui, le fit venir à Péking, lui accorda sa faveur, et lui donna l'autorisation de bâtir une église. Sa réputation ne fit que croître jusqu'à sa mort, qui arriva en 1610. Après lui, Adam Schall, de Cologne, continua son œuvre; il devint président d'une société mathématique de Péking, et employa la considération dont il jouissait pour accomplir de nombreuses conversions. L'Église de Chine eut, comme toutes les chrétientés naissantes, à traverser des alternatives de paix et de persécution; la propagation du Christianisme

er saint  
fut con-  
es pères  
de leur  
le apos-  
ses pro-  
Blandi-  
ndèrent  
de bap-  
ars néo-  
nt à leur  
rétienté  
sécution  
e et une  
ersés, et  
égorgés  
tyrs, on  
à mort  
t, action  
ostasie.  
l'orage  
prédica-  
acement  
s au sa-  
ècle, les

in-fol. —  
du Japon,

les Indes

y fut exposée à bien des vicissitudes. Vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle (1692), la prédication de l'Évangile était légalement autorisée dans le Céleste Empire (1).

Nulle part les missionnaires ne rencontrèrent d'aussi invincibles difficultés que dans le Tonquin et en Cochinchine ; aussi les efforts des jésuites, qui souvent arrosèrent de leur sang cette terre ingrate, furent-ils longtemps frappés d'impuissance par la cruauté des persécuteurs ; cependant, si le paganisme opposa au zèle apostolique des missionnaires une résistance opiniâtre, la religion du moins fut glorifiée par le courage d'un grand nombre de martyrs, qui reçurent dans le ciel la récompense de leur héroïsme (2).

Les tribus qui habitaient le Thibet entendirent aussi prêcher l'Évangile à la même époque ; mais ici, les jésuites n'obtinrent pas leurs succès accoutumés. Après eux, vinrent les capucins, qui eurent la consolation de trouver une plus grande docilité de la part de ces peuplades encore sauvages ; à la suite de leurs prédications, beaucoup d'indigènes abandonnèrent le bouddhisme, leur religion nationale, pour recevoir le baptême et embrasser la religion chrétienne. Les persécutions qui éclatèrent vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, arrêtèrent les progrès du Christianisme, mais

(1) Stuhr, *La Religion d'Etat en Chine*. Berlin, 1835 ; et, *Système religieux des peuples païens de l'Orient*. Berlin, 1836, p. 9 et suiv. — Abel Rémusat, *Mélanges asiat.* Paris, 1825, 2 vol. — *Nouv. mélanges*. Paris, 1829, 2 vol.

(2) J. Koffler, *Historica Cochinchinæ descriptio, in epitome redacta ab Ans. Eccardo*. Norimb., 1703.

sans

La

que

Chris

par l

les m

tion

miss

trave

anno

seul

succ

gran

dont

dign

pre

forts

défr

der

grac

1549

gieu

anth

true

les

(1)

bet.

(2)

rica,

don

sans ruiner les établissements des missionnaires (1).

La foi chrétienne fut prêchée en Amérique presque aussitôt après la découverte de ce continent par Christophe Colomb. Pendant que les Européens, attirés par l'appât des trésors du nouveau monde, traversaient les mers avec le seul but de s'enrichir par l'exploitation de ces contrées et de leurs habitants, de zélés missionnaires s'exposaient aux périls d'une longue traversée dans un but bien différent ; ils venaient pour annoncer le salut à ces pauvres infidèles, et avec le seul désir de conquérir leurs âmes à Jésus-Christ. Le succès de la prédication évangélique rencontra de grands obstacles dans l'intelligence bornée des Indiens, dont on mit quelquefois en doute les droits et la dignité morale (2). Aussi les dominicains, chargés les premiers de cette pénible mission, virent-ils leurs efforts à peu près stériles. Après eux, les jésuites vinrent défricher cette terre ingrate, et réussirent à la féconder et à lui faire produire des fruits abondants de grâce et de salut. La mission du Brésil, commencée en 1549 par le P. Emmanuel Robriga et cinq autres religieux de son ordre, changea tellement ces peuplades anthropophages, adonnées aux excès les plus monstrueux, qu'elle leur fit embrasser la doctrine sévère et les mœurs chastes du Christianisme. En 1550, on éri-

(1) *Relazione del principio e stato presente della miss. del Tibet.* Rom. 1722.— P. Giorgi, *Alphabetum tibetan.* Rom. 1762.

(2) Robertson, *History of America. Noticias secretas de America, por don J. Juan y don. Ant. de Ulloa ; sacadas á luz por don Dav. Barry.* Lond. 1826. — Wittmann, t. 2, p. 18.

gea l'évêché de Saint-Salvador pour constituer d'une manière plus stable cette Eglise naissante, et depuis cette époque la foi chrétienne y a suivi une marche progressive constante.

Il est une province d'Amérique, le Paraguay, dans laquelle les efforts des jésuites obtinrent un succès plus remarquable encore, justement admiré par l'Europe chrétienne. Avant eux, les franciscains avaient fait d'inutiles essais de conversion dans ce pays (1580-1582). Vinrent ensuite, en 1586, trois jésuites qui appliquèrent à ce pays le plan d'une vaste organisation sociale et religieuse ; ils identifièrent la conversion de cette nation barbare avec sa civilisation politique et avec la culture du pays ; l'application de ce système eut pour effet de transformer en quelques années un peuple, qui, de sauvage et de cruel, devint humain et civilisé ; les jésuites formèrent rapidement de leurs dociles néophytes, des ouvriers habiles, des artistes, des agriculteurs et des soldats ; et bientôt, au lieu des terres incultes et stériles, on vit des champs féconds donnant les plus riches récoltes ; la prospérité et l'abondance remplacèrent la misère et le dénûment, et chacun put bénir une religion qui savait procurer de si grands bienfaits (1). Malheureusement, de jalouses susceptibilités vinrent troubler cette prospérité, et arrêter le libre développement d'une œuvre qui, après de si beaux commencements, pro-

(1) Muratori, *Christianismo felice nelle missione nel Paraguai*. Ven., 1743, in-4°. — Charlevoix, *Hist. du Paraguay*, Paris, 1756, 3 vol. in-4°. — Wittmann, t. 1, p. 29-117.

mell  
core.

Le  
ment

qui,  
à y t

malg  
des i

Ver  
Salva

terre  
qu'el

rent  
ferme

coutu  
entre

la sup  
menc

par le  
trava

cette  
comp

Si

Doc  
donn

l'Eglis

mettait dans l'avenir des résultats plus brillants encore.

Le Christianisme fut encore prêché, au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle (1611), au Canada, par les jésuites, qui, de concert avec d'autres missionnaires, réussirent à y fonder une Eglise dont l'existence se perpétua, malgré les difficultés du climat et la vive résistance des indigènes.

Vers la fin du même siècle (1697), les deux jésuites Salvatierra et François Kuhn allèrent défricher une terre, devenue célèbre de nos jours par les richesses qu'elle promet à l'avidité des Européens; ils prêchèrent l'Evangile en Californie, et réussirent, par leur fermeté et leur persévérance, à déraciner plusieurs coutumes réprouvées par la civilisation chrétienne, entre autres la polygamie et le divorce. Plus tard, après la suppression de l'ordre des Jésuites, l'œuvre commencée par ces premiers missionnaires fut continuée par les dominicains et par les franciscains dont les travaux assurèrent, avec la prospérité et l'avenir de cette nouvelle Eglise, tous les autres bienfaits qui accompagnent la civilisation chrétienne.

## SECTION II.

### Situation des missions catholiques, au xix<sup>e</sup> siècle.

Docile au commandement du Sauveur, qui lui ordonna d'enseigner sa doctrine à tous les peuples, l'Eglise ne cesse actuellement encore d'envoyer ses

missionnaires dans tous les pays du monde, pour annoncer l'Évangile aux hommes de bonne volonté. Elle a enveloppé l'univers dans un immense réseau, afin qu'aucune partie du globe ne pût échapper à sa vigilante sollicitude. L'organisation actuelle des missions comprend six grandes circonscriptions géographiques : 1<sup>o</sup> *les missions du Levant*, qui embrassent l'Archipel, Constantinople, la Syrie, l'Arménie, la Crimée et la Perse ; 2<sup>o</sup> *les missions de l'Inde*, qui s'étendent jusqu'à Manille et aux Nouvelles-Philippines ; 3<sup>o</sup> *les missions de Chine*, auxquelles se joignent celles de Siam, de Cochinchine et du Tonquin ; 4<sup>o</sup> *les missions d'Afrique*, qui comprennent l'Algérie, le Maroc, le Sénégal, la Guinée, le Cap de Bonne-Espérance et l'Éthiopie ; 5<sup>o</sup> *les missions Américaines*, commençant à la baie d'Hudson, et s'étendant, par le Canada, la Louisiane, les Antilles et la Guyane, jusqu'aux tribus du Paraguay ; 6<sup>o</sup> *les missions de l'Océanie*, qui comprennent l'Australie, l'Océanie occidentale et l'Océanie orientale.

Ces missions sont desservies par différents établissements dont les principaux, en France, sont : à Paris, la *maison de Saint-Lazare*, pour le Levant, la Chine, et l'Abyssinie ; le *séminaire du Saint-Esprit*, pour l'Asie centrale ; la *société de Piepus*, pour l'Océanie orientale ; à Lyon, *les Maristes*, pour l'Océanie occidentale ; enfin, le *Séminaire des missions étrangères* de Paris fournit un grand nombre de prêtres qui se consacrent à la même œuvre. C'est par ces institutions, et par celles fondées, dans le même but, en Italie, en Allemagne, en Autriche et en Bavière, que l'Église accomplit la tâche

qui lui a été confiée de travailler sans cesse à la conversion des peuples infidèles.

### § 1. Missions du Levant.

Le retour des peuples d'Orient à la religion catholique, qu'ils ont abandonnée depuis tant de siècles, a lieu dans une progression continue, qui éveille pour l'avenir les plus consolantes espérances; l'Eglise catholique grandit de jour en jour dans ces contrées qui lui servirent jadis de berceau; ainsi, les églises d'Athènes, du Pirée, de Nauplie, de Patras, et les deux chapelles de Navarin et d'Argos, sont desservies par six missionnaires, qui sont à la tête de plusieurs communautés catholiques (1). Les Jésuites ont à Naxos une résidence, et les Lazaristes y dirigent une école de garçons; une autre école de filles est confiée à la direction des religieuses Ursulines; ainsi, la foi ressaisira bientôt, par le bienfait de l'éducation, une population que le schisme cherche à retenir sous sa loi.

La Grèce compte encore l'évêché de Syra, dans lequel a été fondé un séminaire général pour tout le pays; celui de Tyne et de Mycone, où il y a une résidence des Jésuites, un hospice de Franciscains réformés, un couvent d'Ursulines et un petit séminaire; enfin, l'évêché de Santorin qui possède une école tenue par les Lazaristes, ou missionnaires de Saint-Vincent de Paul.

(1) Hœningaus, *Gazette catholique*, 1839, n<sup>o</sup> 17 et 41; et *Annales de la propagation de la foi*.

En parcourant ces parages, nous pouvons arrêter encore nos regards sur des contrées qui offrent un spectacle consolant pour la foi chrétienne. Nous voyons l'évêché de Chio, où les pères capucins ont un hospice, et les lazaristes une résidence; l'évêché de Famagouste, dans l'île de Chypre; l'archevêché de Sophia, vicariat apostolique de Philippopolis, dans la Roumélie, mission desservie par les liguriens de Vienne; l'évêché de Nicopolis, dans la Bulgarie, desservi par les clercs réguliers de la Passion; l'évêché ou vicariat apostolique de Bosnie, qui compte environ cent trente mille catholiques, administrés par les religieux de Saint-François, connus sous le nom de frères Mineurs de l'Observance; l'archevêché d'Antivari, sur la côte d'Albanie; celui de Scutari et celui de Pulati, desservis par les religieux de Saint-François, connus sous ce nom de frères Mineurs Réformés; l'archevêché de Durazzo, et enfin, les évêchés d'Alessio et de Scappa. Ces diverses Eglises sont situées dans l'Albanie moderne, ou l'ancienne Epire.

Dans les contrées voisines, on voit l'archevêché de Scopia, vicariat apostolique de Servie, ainsi que l'évêché de Belgrade; le vicariat apostolique de Valachie, dont l'évêque réside à Bucharest; enfin la préfecture apostolique de Moldavie, desservie par les religieux de Saint-François, connus sous le nom de frères Mineurs-Conventionnels, dont le supérieur réside à Yassi.

La Turquie d'Europe reçoit des secours spirituels des Lazaristes, des Minimes et des Capucins; elle compte actuellement six cent treize mille catholiques,

don  
est  
évê  
enc  
exc  
ave  
non

Il  
des  
l'Eg  
aux  
ven  
par  
revi  
son  
et a  
des  
enfi  
des  
près

O  
les M  
sui  
avec  
évêc

Pa  
une  
fidél  
mod  
Mar



dont cent quatre-vingt mille à Constantinople, et il est légitimement permis d'espérer que, grâce aux événements politiques récents, ce nombre augmentera encore. L'avenir religieux de ce pays semble plus exclusivement aux mains des Lazaristes, qui exercent avec succès le ministère apostolique dans leurs nombreux établissements.

Il existe encore dans d'autres provinces de l'Orient des populations qui se rapprochent chaque jour de l'Eglise catholique, et dont les dispositions promettent aux missionnaires une moisson abondante ; un mouvement prononcé en faveur du catholicisme se déclare parmi les schismatiques grecs ou arméniens, qui reviennent peu à peu au sein de l'Eglise mère. Ils sont entraînés dans cette voie par des hommes zélés et actifs, parmi lesquels il faut remarquer le patriarche des Maronites, à Antioche, celui des Melchites, et enfin ceux des Syriens, des Arméniens de Cilicie, et des Chaldéens de Babylone qui gouvernent ensemble près d'un million de catholiques.

On distingue deux sortes de Syriens catholiques : les Melchites, qui suivent le rite grec, et les Syriens qui suivent le rite syriaque. Les premiers ont un patriarche avec neuf évêchés ; les seconds, un patriarche et cinq évêchés.

Parmi les nations catholiques de l'Orient, il en est une qui, soit par sa fermeté dans la foi, soit par sa fidélité aux devoirs de la religion, peut servir de modèle aux chrétiens d'Europe les plus fervents. Les Maronites forment cette fraction du peuple de Syrie

qui, après l'invasion et la conquête du pays par les Sarrasins, se réfugia dans les montagnes du Liban, pour conserver sa foi et sa liberté. Ce peuple est soumis spirituellement au patriarche d'Antioche, et il est gouverné par un clergé qui se compose de cinq cents prêtres séculiers, et de seize cents moines, dont six cents revêtus du sacerdoce ; les Maronites forment une population de cinq cent mille catholiques, tous fidèles aux observances extérieures de la religion, tous remplissant le devoir pascal ; ils possèdent trois cent vingt églises, et cinq séminaires patriarcaux, gratuitement ouverts à la jeunesse de toutes les nations ; divers établissements d'instruction publique distribuent l'enseignement à tous les degrés, de telle sorte qu'il n'existe peut-être pas de peuple dans le monde plus privilégié sous ce rapport. Ces courts détails attestent que le catholicisme a, maintenant encore, de profondes racines chez les divers peuples de l'Orient.

## § II. — *Missions de l'Inde.*

Ces missions, qui embrassent toutes les provinces de l'Asie méridionale, semblent, après de longues épreuves, sur le point de donner à l'Église une abondante moisson. Les catholiques de Perse ont obtenu, il y a quinze ans, grâce à l'intervention de la France, ancienne protectrice de l'Église catholique d'Orient, la restitution de leurs temples. Le schah de Perse accorda un firman de sûreté, en 1834, au père Deuberia, supérieur de la mission arménienne ; il est actuellement

question de fonder un séminaire des missions étrangères à Tauris.

Dans le Thibet et l'Indoustan , il y a deux évêques catholiques, résidant tour à tour dans les villes d'Agra ou de Delby, avec douze missionnaires. On y voit un séminaire, qui a été fondé par une princesse indienne convertie au catholicisme. En 1844, le vicaire apostolique d'Agra comptait dans son vicariat vingt prêtres, et avait fondé une école dirigée par des sœurs venues de Lyon.

De nombreux évêchés, établis récemment dans ces contrées, distribuent aux populations des secours spirituels réguliers et abondants. Dans le Bengale, il y a un évêque catholique à Calcutta; un à Bombay, avec un coadjuteur; un à Madras, avec un coadjuteur; un à Pondichéry; un dans le Malabar, avec un coadjuteur; un enfin dans l'île de Ceylan. Cette île, dans laquelle la religion catholique était persécutée, il y a quarante ans, compte actuellement deux cent mille fidèles de cette communion, et ce nombre augmente chaque jour.

L'Eglise du Tong-King et de la Cochinchine a passé, depuis vingt années, par les plus cruelles épreuves de la persécution. Depuis 1834 jusqu'en 1840, la cruauté du roi Minh-Menh fit de nombreux martyrs, parmi lesquels on remarque cinq missionnaires français, MM. Gagelin, Jaccard, Marchand, Cornay et Dumoulin-Borie; le nombre des chrétiens mis à mort durant ces sept années est considérable. Tous ceux qui ne voulaient pas apostasier leur foi, en foulant aux

pieds le crucifix, étaient condamnés à mourir dans les plus cruels tourments. Comme aux plus glorieuses époques des persécutions, on vit des chrétiens de tout âge et de toute condition, braver la fureur des bourreaux, et courir joyeux au-devant des souffrances et de la mort : « Mandarins, disait un jour un enfant de dix ans, donnez-moi un coup de sabre au cou, afin que je m'en aille dans ma patrie. — Où est ta patrie? — Elle est au ciel. — Où sont tes parents? — Ils sont au ciel; je veux aller auprès d'eux; donnez-moi un coup de sabre pour me faire partir. » Les mandarins eurent pitié de sa jeunesse, et lui refusèrent le coup de sabre qu'il appelait de tous ses désirs.

La persécution redoubla dans l'année 1839. La mort de Minh-Menh, arrivée le 20 janvier 1840, fit espérer pour l'Eglise du Tong-King des jours plus calmes; mais le Néron anamite eut, dans son fils Thieu-Tri, un digne successeur de ses cruautés. Sous le règne du nouveau roi, qui ne dura que sept années, les édits de persécution se succédèrent sans interruption et firent de nombreuses victimes. Enfin, Dieu mit un terme à ces souffrances par la mort de Thieu-Tri, qui arriva le 4 novembre 1847, et qui fut suivie de jours plus calmes pour cette Eglise si cruellement éprouvée.

### § III. — *Missions de Chine.*

Malgré les nombreux obstacles que la Chine a toujours opposés au succès de la prédication de l'Évan-

gile, le nombre des chrétiens de ce pays a atteint un chiffre important; ainsi, on y compte aujourd'hui six cent mille catholiques, dirigés par treize évêques et soixante et dix prêtres; il faut citer particulièrement, parmi les chrétientés de ce pays, les vicariats apostoliques de Fo-Kien, de Han-si, de Zua-Jan, et les trois évêchés de Péking, de Nanking et de Macao. / /

Les chrétiens de la Chine étaient assez tranquilles, lorsque, dans l'automne de 1839, éclata une violente persécution. Le 15 septembre, dans la chrétienté de Kout-Chen, plusieurs mandarins, à la tête d'une centaine de soldats, cernèrent tout à coup la demeure des missionnaires. Les pères Perboyre et Baldus, lazariques, et un franciscain n'eurent que le temps de s'évader sans pouvoir emporter autre chose que leurs vêtements; leur habitation fut pillée par les soldats, puis entièrement consumée par les flammes. Trois jours plus tard, M. Perboyre fut trahi par le catéchumène qui lui servait de guide, et livré aux persécuteurs pour trente taels, comme son divin Maître pour trente deniers. Il endura, pendant près d'un an, d'horribles tortures, avec un courage héroïque, et fut martyrisé par strangulation, le 11 septembre 1840.

Depuis cette époque, l'ambassadeur de France a cru devoir intervenir, au nom de l'humanité, pour obtenir du gouvernement de Chine des conditions plus douces en faveur des chrétiens; malheureusement, ces conditions ne sont pas toujours respectées par les mandarins. De leur côté, les autorités anglaises ont donné aux missionnaires catholiques des témoignages

de sympathie et de bienveillance, en leur offrant le choix d'un emplacement dans l'île de Hong-Kong pour une église et un séminaire; les missionnaires cherchent à fonder, dans cette île, des établissements qui leur permettraient de travailler plus facilement à la conversion de la Corée.

L'Eglise de Corée, la dernière de ces jeunes chrétiens par l'ancienneté, est déjà grande et illustre par les martyrs qu'elle a produits. Deux missionnaires français, MM. Maubant et Chastan pénétrèrent dans ce pays en 1836; leurs efforts furent bientôt encouragés par l'arrivée d'un vicaire apostolique, monseigneur Imbert, évêque de Capse, qui débarqua en Corée, le 17 décembre 1837. Après trois années de travaux héroïques, les missionnaires comptèrent plus de dix mille conversions; mais ces succès naissants furent traversés par de cruelles épreuves; l'évêque Imbert et les deux prêtres français souffrirent généreusement le martyre pour leur peuple, le 21 septembre 1839. Ils auraient pu échapper longtemps peut-être aux persécuteurs; mais leurs têtes ayant été mises à prix, ils se livrèrent eux-mêmes dans l'espoir de détourner de leur cher troupeau les rigueurs qui le menaçaient. Depuis cette époque, la jeune chrétienté de Corée, consacrée par ce baptême de sang, a grandi par les soins de l'évêque Ferréol, digne successeur de son premier pontife, et aujourd'hui cette Eglise compte plus de vingt mille chrétiens, qui vivent retirés dans les montagnes, afin d'exercer plus librement leur religion, et en attendant des jours meilleurs.

§ IV. — *Missions d'Afrique.*

Une nouvelle aurore semble se lever actuellement sur l'Afrique, qui servit jadis de berceau à tant de docteurs et à tant de saints illustres.

L'ancienne capitale de la Barbarie voit la religion grandir et s'élever à l'ombre de l'étendard protecteur de la France. Le seul diocèse d'Alger comptait, en 1840, une population catholique de soixante-quatorze mille âmes, dont quatorze mille dans la ville d'Alger; aujourd'hui, ce nombre a presque doublé. Les établissements religieux se sont multipliés dans l'intérêt de la civilisation et du salut des peuples; près d'Alger, à Staouéli, a été fondé un monastère nombreux de Trappistes, qui apprennent aux Arabes à cultiver la terre et à mériter le ciel. D'humbles religieuses sont venues pour se consacrer au soin des malades et à l'éducation des enfants pauvres. Cette terre, si longtemps ingrate, semble sortir d'une longue léthargie, et se ranimer au souvenir des grands noms de saint Cyprien et de saint Augustin, pour recommencer une existence nouvelle, en se soumettant à la religion qui fit si longtemps sa gloire et son bonheur.

En suivant la route occidentale qui conduit d'Alger au cap de Bonne-Espérance, on voit partout des signes qui attestent que la miséricorde divine n'a pas tout à fait abandonné les Africains, comme on pourrait le croire. Les catholiques ont un évêché à Ceuta, et un autre à Tanger, capitale du Maroc. Les îles de l'océan

Atlantique sont également pourvues de nombreux évêchés, parmi lesquels nous remarquons celui de Christophe de Lagune, dans l'île de Ténériffe; de Canaries, dans l'île de Palmas; de San-Yago, pour l'archipel du Cap-Vert; de San-Thomé, dans l'île de ce nom; et enfin, d'Angola, sur la côte de Congo.

Des missionnaires Maristes se sont établis sur les côtes de la Guinée, depuis 1845, et ils ont opéré de nombreuses conversions dans la Nigritie, ou le pays des Noirs. Au Sénégal, colonie française, il y a des prêtres, des églises et des écoles tenues par des frères; la population indigène paraît désirer vivement l'instruction chrétienne; il ne manque qu'un évêque missionnaire pour affermir la religion dans ce pays.

La religion catholique a jeté de profondes racines parmi les habitants du cap de Bonne-Espérance; grâce aux efforts d'un évêque, aidé de quelques prêtres, les catholiques ont été dotés d'une église, de trois chapelles et d'une école. L'île Maurice compte une population catholique de quatre-vingt-cinq mille âmes, qui, en 1840, n'était encore gouvernée que par un évêque et six prêtres. L'île Bourbon, habitée par un grand nombre de catholiques, est administrée actuellement par quelques prêtres, à la tête desquels le gouvernement français a mis un évêque en 1850.

Les missions d'Abyssinie ou d'Ethiopie sont en voie complète de prospérité, grâce aux efforts des Lazaristes, et à la protection de la France, qui a placé un consul à Massora pour y défendre les intérêts de la religion catholique. Ce pays contient une population



chrétienne, mais peu instruite, d'environ deux millions d'âmes ; les missionnaires de Saint-Vincent de Paul, qui s'y sont établis depuis quinze ans, ont travaillé avec succès à la réconciliation de cette antique chrétienté avec l'Eglise romaine.

L'Egypte a ressenti elle aussi les bienheureux effets de cette propagande catholique ; l'évêque du Caire, aidé du concours de trente prêtres, gouvernait, en 1840, une population catholique d'environ vingt mille Coptes ou vieux Egyptiens, troupeau fidèle qui s'augmente de jour en jour par la réunion d'autres Coptes, qui renoncent aux vieilles traditions de l'hérésie d'Eutychès pour rentrer dans le bercail de Jésus-Christ !

Enfin, à Tunis et à Tripoli, nous trouvons une population de sept mille catholiques administrés par neuf religieux de Saint-François. A la fin de 1840, des sœurs de Charité partirent de France pour aller s'établir à Tunis, avec l'autorisation du gouvernement musulman de la Régence ; ainsi, l'Afrique semble-t-elle entourée par la divine Providence d'un réseau de grâces et de bénédictions destinées à préparer, dans un temps plus ou moins éloigné, son retour définitif à la foi catholique qui fit autrefois sa gloire, et qui seule pourra lui rendre son ancienne splendeur.

#### § V. — *Missions d'Amérique.*

L'Amérique est peut-être celui de tous les pays du monde dans lequel le mouvement en faveur du catholicisme est plus prononcé ; l'Eglise y fait de nom-

breuses et rapides conquêtes. Malgré les obstacles qui arrêtaient ses progrès dans le cours du dernier siècle, elle compte actuellement, dans l'Amérique tant septentrionale que méridionale, plus de soixante-dix évêchés ou vicariats apostoliques, et près de trente millions de fidèles. En 1831, les chefs de la nation des Algonquins et des Iroquois, convertis au catholicisme, envoyèrent au pape des sandales et une ceinture fabriquées de leurs mains, avec ces paroles, naïve expression de leur foi : « Père de tous les fidèles, tu nous as enseigné à connaître Jésus-Christ. Tu nous a envoyé l'homme à la robe noire. Tu lui as dit : Va trouver les Indiens ; ce sont mes enfants ; cours et assiste-les ! Tu es notre père ; jamais nous n'en reconnaltrons d'autre. Si nos descendants t'oubliaient et tombaient dans l'erreur, montre-leur cette ceinture, et ils reviendront promptement à toi. »

Pour enregistrer les conquêtes du catholicisme dans les différentes provinces d'Amérique, il faudrait passer en revue tous les peuples qui les habitent, parce que tous ont déjà donné des gages précieux de leur foi, ou font naître, pour un avenir prochain, les plus consolantes espérances. Ainsi les Indiens du Bas-Canada sont aujourd'hui tous catholiques, malgré les obstacles qu'opposait à la propagation de la foi la domination de l'Angleterre protestante. Outre les évêchés de Toronto et de Kingston, on a fondé à Saint-Boniface une mission florissante ; et parmi les chrétiens du Haut-Canada, il se trouve des communautés assez importantes.

C'est surtout dans les vastes provinces de l'Union

quo  
tes ;  
sem  
mille  
liqu  
leur  
tère  
énon  
tucl  
évêc  
Bar

La  
tes p  
gest  
près  
fure  
dans  
Sud  
fure  
en 1  
ville  
Enfi  
été  
siég  
et à  
relig  
réun  
con  
ritu  
min

que la religion fait de rapides et importantes conquêtes; tandis que, en 1789, longtemps après l'affranchissement des colonies, on n'y comptait que dix-huit mille catholiques, aujourd'hui, grâce au zèle apostolique des missionnaires et à la liberté des cultes qui leur permet d'exercer sans obstacles leur saint ministère, le nombre des catholiques s'élève au chiffre énorme de deux millions, qui sont gouvernés spirituellement par l'archevêque de Baltimore et par les évêques de New-York, de Philadelphie, de Boston et de Bardstown.

La Louisiane est entièrement catholique. Les jésuites possèdent en Amérique deux collèges, l'un à Georgetown, dans le Maryland, et l'autre à Wittmarck, près de Washington. Dès 1821, de nouveaux évêchés furent érigés à Cincinnati, dans l'Ohio, à Richemont, dans la Virginie, à Charlestown, dans la Caroline du Sud; après ces premières érections, d'autres évêchés furent fondés, en 1829, à Mobile et à Saint-Louis; et, en 1839, à Détroit, à Vincennes, à Natchez, à Nashville, et à Dubucpue, dans le Missouri septentrional. Enfin l'organisation ecclésiastique de ces provinces a été complétée par la création récente de nouveaux sièges épiscopaux à Hartford, à Wisconsin, à Chicago, et à Littlerock. A la faveur de la liberté politique et religieuse dont jouissent ces églises, les évêques se réunissent en conciles, conformément au vœu du concile de Trente, afin de discuter sur les intérêts spirituels de leurs peuples, et de pourvoir à la bonne administration de leurs diocèses.

Le Mexique compte dix-huit mille ecclésiastiques répartis en douze diocèses, dont les sièges sont fixés à Mexico, à Puebla, à Chiapa, à Durango, à Oaxaca, à Guadalajara, à Méchoacan, à Nueva-Reyna de Léone, à Sonora, à Tlascala et à Yucatan. La république de Guatemala, partagée en trois diocèses, dont les sièges épiscopaux sont fixés à Guatemala, à Comayagua, et à Nicaragua, compte environ deux millions de catholiques.

De nombreuses missions ont été fondées dans la Vieille et dans la Nouvelle-Californie; elles sont dirigées par les Jésuites et les Dominicains, et elles promettent une prochaine et abondante mission.

Nous pouvons citer encore parmi les missions qui sont en voie de prospérité, celle de la Nouvelle-Ecosse, dirigée par l'évêque de Terre-Neuve, qui compte trente-quatre prêtres et soixante mille catholiques; celles des Indes occidentales, et de l'Amérique du Sud, et notamment de Guyane. Les trois Guyanes, Française, Anglaise et Hollandaise, sont évangélisées par de nombreux missionnaires. Enfin, le Brésil, converti à la foi catholique par les jésuites, auxquels ont succédé les lazaristes, a donné des preuves nombreuses de son attachement au saint-siège; actuellement, les affaires ecclésiastiques y sont dans une assez bonne situation.

#### § VI.— *Missions de l'Océanie.*

Cette cinquième partie du monde a été divisée, de nos jours, par le chef de l'Eglise universelle, en trois

immenses diocèses ou provinces : l'Australie, l'Océanie occidentale et l'Océanie orientale.

L'Australie, qui comprend la Nouvelle-Hollande et la terre de Van-Diémen, est devenue, sous l'habile direction de son vicaire apostolique, une province ecclésiastique dans laquelle la population chrétienne a déjà atteint un chiffre considérable. Depuis 1846, le vicaire apostolique est devenu archevêque de Sidney, et compte trois suffragants, les évêques d'Adélaïde, d'Hobartown, et de Perth; ce pays possède, outre une église métropolitaine, vingt-cinq chapelles et trente et une écoles; les cinquante-six missionnaires qui s'y trouvent partagent leurs soins entre la population civile et le ministère de la prédication parmi les sauvages de la Nouvelle-Hollande et de la province de Van-Diémen. Depuis quelques années surtout, le nombre des ouvriers évangéliques a augmenté; les Bénédictins et les Maristes sont venus, au nom de la religion, prendre possession de ces plages longtemps abandonnées, et travailler à l'œuvre de la conversion des sauvages qui produit chaque jour une abondante moisson.

Depuis vingt ans, l'Océanie occidentale a vu se succéder de nombreux missionnaires, parmi lesquels plusieurs ont mérité la couronne du martyr en voulant sauver des hommes esclaves encore des vices et des superstitions de l'idolâtrie. L'évêque, envoyé pour travailler à la conversion de ces peuples, débarqua, le 10 janvier 1838, à Hokianga, dans la Nouvelle-Zélande, et établit son siège dans la partie du nord de ce

pays. Pour faciliter le succès de cette mission, le souverain pontife voulut y multiplier les vicariats apostoliques ; il créa celui de l'Océanie centrale, celui de la Nouvelle-Calédonie, qui comprend les Nouvelles-Hébrides ; et enfin celui de la Mélanésie et de la Micronésie. A la suite de cette nouvelle organisation, les efforts des missionnaires, chargés d'évangéliser ces immenses contrées, ont été couronnés de grands succès ; les sauvages, accessibles aux sentiments d'humanité et de reconnaissance, malgré la rudesse de leurs mœurs, comprennent ce qu'il y a de dévouement dans le cœur de ces hommes qui ont quitté leur famille et leur pays pour venir travailler au salut de leurs âmes, et ils montrent souvent le plus grand respect pour leur personne et la plus parfaite docilité à leurs paroles et à leurs enseignements.

L'Océanie orientale marche dans les mêmes voies de progrès religieux et moral que les autres provinces du même continent. Ici, les missionnaires ont rencontré d'abord les plus grands obstacles au succès de leur œuvre, de la part des naturels du pays, qui étaient les plus féroces et les plus cruels de cet hémisphère. Ces peuples anthropophages devinrent en peu de temps, grâce à l'influence de la prédication chrétienne, les plus humains des hommes ; quelques mois suffirent souvent pour obtenir les changements les plus extraordinaires dans leurs mœurs et dans leurs habitudes. « L'île est maintenant renouvelée de manière à ne plus la reconnaître, écrivait en 1842 un missionnaire ; ces pauvres naturels comprennent enfin le prix de la foi

qu'ils  
jours  
tain  
tout e  
qui  
» son  
» co  
» sa  
» no  
L'e  
dici  
tiem  
Gam  
qu'e  
taille  
et fé  
guer  
arri  
par  
dan  
sion  
bles  
aux  
cinc  
don  
vér  
ces  
nu  
(  
(

qu'ils ont embrassée. Le roi se trouvait, il y a quelques jours, à bord de la goëlette de la mission, avec un certain nombre des principaux indigènes. Après avoir tout examiné dans le plus grand détail, il dit aux chefs qui l'escortaient : « Toutes les richesses des blancs » sont pour moi peu de chose ; le seul bien cher à mon » cœur, c'est la religion chrétienne, c'est la connaissance du Dieu qui nous a aimés jusqu'à mourir pour » nous (1). »

L'évêque de l'Océanie orientale réunit sous sa juridiction les archipels situés à l'ouest du cent soixantième degré de longitude occidentale, tels que les îles Gambier, les îles Marquises, O-Taïti et Sandwich. Jusqu'en 1834, les habitants des îles Gambier, dont la taille est généralement de six pieds, étaient sauvages et féroces, au point de manger leurs prisonniers de guerre ; et trois ou quatre ans seulement après leur arrivée, quelques pauvres missionnaires avaient opéré par leurs exhortations la plus complète transformation dans les mœurs de ce peuple. « La foi, dit un missionnaire, fait ici tous les jours des progrès bien capables d'encourager les fidèles d'Europe qui s'intéressent aux missions de l'Océanie. Dans une seule île, plus de cinq mille personnes, depuis un an seulement, ont abandonné les voies de l'erreur pour suivre celles de la vérité, où elles goûtent maintenant cette joie pure et ces délices qui leur étaient auparavant inconnues (2). » Enfin, le nombre des catholiques, qui n'é-

(1) *Annales de la Propagation de la foi*, t. 15, n° 90.

(2) *Annales*, 15, n° 90.

tait que de quelques centaines au commencement de 1841, dépassait quinze mille en 1847 (1); et depuis, il a encore augmenté dans les mêmes proportions.

C'est ainsi que l'Eglise poursuit, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'accomplissement de la mission qu'elle a reçue de son divin fondateur de prêcher l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre. Toutes les nations catholiques d'Europe unissent leurs efforts pour faire connaître aux peuples idolâtres le nom et la foi du Christ; pour atteindre ce but, l'Eglise triomphe de tous les obstacles; aucune difficulté n'arrête le zèle de son généreux prosélytisme; elle travaille sans cesse à assurer aux nations païennes le bienfait de la civilisation chrétienne; mais, en même temps elle se propose surtout de leur faire connaître le chemin du ciel et de les conduire au salut éternel.

(1) *Annales*, t. 19, n<sup>o</sup> 110.

Il  
ce li  
men  
la ci  
influ  
ract  
En  
cès i  
oppo  
res  
assu  
sou  
tous  
L  
en f  
miè  
païe  
nom  
le p  
pèch  
L  
nem  
reliq  
tun  
l'ex  
crif



---

## CONCLUSION.

Il demeure établi, par les explications données dans ce livre, que le Christianisme occupe une place immense dans l'histoire de l'humanité. Il a exercé sur la civilisation des différents peuples d'Europe une influence dont il est facile de saisir les principaux caractères.

En effet, il a commencé par poursuivre, avec un succès incontestable, la réforme de l'ordre moral, soit en opposant à la corruption du siècle les maximes si pures et si sublimes de l'Évangile, soit en parvenant à assurer le triomphe de la vertu et à la faire régner en souveraine, dans un monde esclave auparavant de tous les vices, voué à toutes les ignominies !

Le Christianisme a transformé l'ordre intellectuel, en faisant briller aux yeux de tous les hommes la lumière de la vérité révélée; et, tandis que l'antiquité païenne avait fait de la science le privilège du petit nombre, après l'avènement de la religion chrétienne, le peuple vit s'abaisser devant lui la barrière qui l'empêchait d'entrer dans le sanctuaire de la science !

Le Christianisme, enfin, a travaillé au perfectionnement de l'ordre social, en établissant ses institutions religieuses pour le soulagement de toutes les infortunes et en donnant par elles, au monde étonné, l'exemple de tous les dévouements, de tous les sacrifices !

Aussi, peut-on dire que, grâce à cette religion divine, la vertu est devenue accessible à tous les hommes, qui ont puisé, dans les exemples de ses héros, la force et la générosité nécessaires pour accomplir les œuvres les plus sublimes, et réaliser progressivement le règne de Dieu sur la terre !

Grâce au Christianisme, la science fut également accessible à toutes les intelligences, par l'abolition de cet odieux monopole qui laissait la grande majorité des hommes étrangère à tous les secrets des connaissances humaines !

Enfin, à la suite de la prédication de l'Évangile, toutes les classes de la société furent appelées, par une doctrine de charité et d'égalité, à la possession des droits religieux civils et politiques dont le paganisme avait fait pendant tant de siècles le privilège des classes élevées ! Et c'est ainsi que le Christianisme a su enfanter une société et une humanité nouvelles !

Les commencements de cette œuvre divine furent modestes et obscurs ; mais cette obscurité même devient une preuve de l'intervention de la sagesse divine, qui a su triompher de tous les obstacles, invincibles en apparence, et qui devaient, humainement parlant, frapper d'impuissance la prédication des apôtres. Jésus-Christ, réformateur et sauveur du monde, a suivi, pour accomplir sa mission, une voie toute opposée à celle qu'eût suggérée la prudence humaine. En venant sur la terre, il n'a pas voulu s'entourer du prestige qui commande le respect et la soumission des peuples ; il a pris notre humanité avec toutes ses misères, ayant

pour  
un m  
une c  
man  
per le  
tition  
tres  
vant  
mais  
des p  
« Ve  
» cor  
» vo  
» tri  
» bre  
» cor  
» lon  
Ec  
« Bie  
ceux  
soif,  
heur  
pacif  
tion  
eux !  
et qu  
vous  
d'alle  
le Ci  
vain

pour mère une humble vierge, pour père nourricier un modeste artisan, pour palais une étable, pour trône une crèche, pour dignité en ce monde une profession manuelle. Considérons-le quand il entreprend de dissiper les erreurs du paganisme et de détruire les superstitions grossières de l'idolâtrie ; il choisit pour ministres de son œuvre, non pas des philosophes et des savants, non pas des conquérants, des princes du monde ; mais des hommes du peuple, des pauvres, des ignorants, des pêcheurs de Galilée ; il les appelle en leur disant : « Venez et je vous ferai pêcheurs d'hommes ! Pour accomplir votre mission, vous n'aurez ni or ni argent ; vous avez reçu gratuitement les dons de Dieu ; distribuez-les gratuitement. Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudents comme des serpents et dociles comme des colombes ! »

Écoutez les leçons de sagesse qu'il leur donne : « Bienheureux les pauvres, leur dit-il ; bienheureux ceux qui pleurent ; bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice ; bienheureux les miséricordieux ; bienheureux ceux qui ont le cœur pur ; bienheureux les pacifiques ; bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux est à eux ! Bienheureux serez-vous lorsqu'on vous maudira et qu'on vous persécutera, et qu'on dira tout mal contre vous à cause de moi ! Réjouissez-vous et tressaillez d'allégresse ; car votre récompense est grande dans le Ciel. Ne craignez point, petit troupeau ; car j'ai vaincu le monde ! »

Oui, il a triomphé de la puissance des ténèbres, et pour remporter cette victoire il a soutenu le plus terrible de tous les combats ; il a vu se soulever contre lui toutes les haines, toutes les passions, toutes les vengeances ; il a été tourmenté dans son âme par la trahison, par les insultes de ses ennemis ; dans son corps, par les tortures et les cruautés de ses bourreaux ; devant sa divinité, enfin, par les blasphèmes des princes des prêtres ! et tous ces outrages furent couronnés par le plus cruel de tous les supplices ! Mais sa croix est devenue comme le trône de sa gloire ; du haut de cet instrument de son supplice, il appelle toutes les nations, qui ne tarderont pas à venir se ranger sous ce nouvel étendard du Dieu des chrétiens ! Cet homme, mis à mort par la Synagogue, sort bientôt glorieux du tombeau ; il réunit ses onze apôtres, et leur dit : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ; allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; leur apprenant à observer tout ce que je vous ai recommandé. Et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles ! »

Ainsi fut constitué l'apostolat des douze pêcheurs de Galilée qui, sur l'ordre de leur maître, marchèrent à la conquête du monde. A partir du jour de la première Pentecôte chrétienne et depuis dix-huit siècles, les premiers fondateurs de la religion et leurs successeurs ont accompli leur mission, en annonçant l'Évangile par toute la terre ; ils ont prêché en Orient, en Occident ; au Midi, au Septentrion ; en Europe, en

Asie,  
pladé  
du m  
sont  
les r  
guer  
des l  
le Ch  
ruin  
leur  
chré  
par  
exéc  
de D  
le Ch  
les r  
et d  
l'esp  
fam  
ira  
vear  
entr  
attir  
tren  
un  
ver  
la c  
par  
mil  
l'er

Asie, en Afrique, en Amérique, et jusque chez les peuplades les plus sauvages qui habitent les extrémités du monde ! Les nations ont frémi, et les peuples se sont levés menaçants ; les princes se sont réunis, et les rois ont déclaré au Seigneur et à son Christ une guerre impie ! Mais Dieu a confondu les vains projets des hommes. La synagogue judaïque avait mis à mort le Christ ; et, bientôt après, elle est ensevelie sous les ruines de Jérusalem et de son temple ! Les Césars, à leur tour, avaient fait couler à grands flots le sang des chrétiens, et leur sceptre n'a pas tardé à être brisé par un orage impétueux venu du Nord ! Les Barbares, exécuteurs des arrêts du ciel contre l'empire de Néron, de Domitien et de Dioclétien, finissent par embrasser le Christianisme, et deviennent, au sein de l'Eglise, les nations catholiques de France, d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne ! Et quand, dans la suite des temps, l'esprit de schisme et d'hérésie détachera de la grande famille chrétienne des populations entières, l'Eglise ira réparer ses pertes en convertissant à la foi de nouveaux peuples, et, en même temps, elle dilatera les entrailles de sa charité et de son unité vivante, pour attirer de nouveau ses enfants égarés et les faire rentrer dans le bercail de Jésus-Christ ; ainsi, voyons-nous un mouvement prononcé de l'Angleterre protestante vers le catholicisme ; ainsi, encore, l'Eglise a-t-elle eu la consolation de compter de nombreuses conversions parmi les savants dont l'Allemagne s'honore ! Et au milieu de tous ces combats contre le monde et contre l'enfer, l'Eglise ne cesse de produire de saintes œu-

vres ; sa merveilleuse fécondité démontre bien que Dieu est toujours avec elle, et que, par elle seule, la société peut être régénérée ; par elle seule, le monde peut être sauvé !

Si nous avons rappelé avec une sorte de complaisance les services rendus à la société par le Christianisme, ce n'est point pour faire un vain étalage de ces bienfaits qui méritent l'éternelle reconnaissance de l'humanité ; c'est surtout afin de montrer, avec plus d'évidence, l'injustice des reproches adressés à la religion chrétienne à raison de ses doctrines et de ses tendances, qu'on n'a pas craint de présenter comme opposées au progrès social, comme hostiles à la liberté des peuples. A force de répéter certaines accusations banales, ses ennemis ont réussi trop souvent à tromper l'opinion publique ; ils l'ont égarée, en lui faisant accepter, comme exacts, des récits dénaturés par la haine, ou exagérés par la mauvaise foi ; et, en entendant souvent les mêmes reproches sur différents tons, le peuple a fini par croire à la réalité des faits qui leur servaient de base.

Ainsi, on a accusé l'Eglise de favoriser l'ignorance et d'étendre sa domination sur les intelligences asservies ; mais comment une pareille accusation pourrait-elle se soutenir en présence de ses efforts incessants pour répandre sur toutes les classes de la société le bienfait de l'instruction, en voyant sa sollicitude continuelle pour le succès des écoles qu'elle avait fondées ?

On a voulu encore lui faire le reproche d'être insensible aux misères des hommes ; mais ses efforts

pour soulager toutes les infortunes et guérir toute les souffrances répondent victorieusement à ses détracteurs !

On a essayé enfin de nier son action bienfaisante et civilisatrice sur les peuples ? Mais il suffit d'ouvrir les yeux pour la voir, dans tous les temps, protester contre toutes les injustices, revendiquer toujours les droits de la vertu, défendre la faiblesse et protéger l'innocence !

Je sais bien qu'on peut donner à certains faits de l'histoire une couleur odieuse, pour soulever les haines du peuple et lui faire passer condamnation sur quelques actes coupables, attribués à l'Eglise, et dont elle n'est point responsable ; je sais bien qu'on peut, à l'aide de phrases sonores, dresser un acte d'accusation contre la religion qui a sauvé le monde de la barbarie, et la présenter comme ennemie des droits des peuples, comme complice de toutes les tyrannies ; lorsqu'il s'est agi d'accuser l'Eglise, ses adversaires ne se sont pas montrés très-scrupuleux sur le choix des moyens propres à tromper le peuple ; à quoi bon des scrupules lorsqu'on veut attaquer la religion ! Contre elle, toutes les armes sont bonnes !

Heureusement pour le monde, la vérité chrétienne ne pouvait être obscurcie complètement par le tourbillon qui voilait, pour un temps, sa lumière bienfaisante : l'erreur passe, la vérité reste ! Les faits de l'histoire demeurent, ils nous apprennent que l'Eglise a toujours noblement accompli la mission qu'elle avait reçue d'enseigner les peuples et de les sauver. Tou-

jours les apôtres chrétiens ont travaillé avec zèle au salut du monde ! Hérauts de la vérité, ils ont tenu, en même temps, d'une main ferme l'étendard de la vertu pour combattre l'erreur et détruire l'empire du vice. Cette noble tâche, l'Eglise l'a poursuivie au milieu des épreuves qui ont entravé sa marche, et sans se laisser décourager par les obstacles qu'elle rencontrait ; héritière de son divin fondateur, elle a passé sur la terre en faisant le bien, et en ne recueillant souvent, comme récompense de ses travaux et de son dévouement, que l'ingratitude, la haine, la persécution ! Mais elle a pu dire, à son tour, après Jésus-Christ : Et moi aussi *j'ai vaincu le monde !*

L'Eglise a vaincu le monde par le courage de ses martyrs qui ont bravé la fureur des tyrans, et qui ont sacrifié leur vie pour assurer le triomphe de leur foi !

L'Eglise a vaincu le monde par la science de ses docteurs qui, dans des pages éloquentes, ont soutenu les droits de la vérité contre les attaques de l'hérésie et de l'impiété !

L'Eglise a vaincu le monde par la sagesse de ses pontifes, défenseurs nés des droits de la morale et de la discipline, contre le relâchement des mœurs et les désordres du siècle !

L'Eglise, enfin, a vaincu le monde par l'héroïsme de tous ses saints dont les exemples sont devenus comme le sel de la terre, qui, en la préservant de la corruption, a fait germer les plus belles vertus, et produit les actes du plus sublime héroïsme.



On peut donc appliquer ici un mot célèbre, et dire que les bienfaits de la religion chrétienne sont aussi éclatants que le soleil! Aveugle est celui qui ne les voit pas! ingrat est celui qui ne les comprend pas!

FIN.

---

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

---

INTRODUCTION.	v
AVANT-PROPOS.	xi

## LIVRE I.

DU PROGRÈS MORAL ACCOMPLI SOUS L'INFLUENCE  
DU CHRISTIANISME.

CHAPITRE I. — <i>Grandeur et décadence de la civilisation païenne.</i>	1
CHAPITRE II. — <i>Régénération sociale accomplie par Jésus-Christ.</i>	25
<i>Section I.</i> — Jésus-Christ, dans sa vie, devient le modèle des hommes et réhabilite toutes les conditions.	25
<i>Section II.</i> — Des enseignements de Jésus-Christ considérés comme principe de la réforme sociale.	36
CHAPITRE III. — <i>Des réformes accomplies dans la société par le Christianisme.</i>	47
<i>Section I.</i> — Influence de la prédication des apôtres sur l'ordre social.	47
<i>Section II.</i> — Efforts de l'Eglise pour transformer l'ordre moral.	55
CHAPITRE IV. — De l'influence du Christianisme sur la civilisation des peuples d'Europe.	64
<i>Section I.</i> — La civilisation chrétienne et la société barbare.	64
§ 1. Réforme des mœurs par la législation chrétienne.	64
§ 2. Services rendus par le clergé dans l'ordre politique.	73
<i>Section II.</i> — La civilisation chrétienne et la société au moyen âge.	78

<i>Section III. — La civilisation chrétienne et la société moderne.</i>	88
§ 1. Du progrès moral accompli par le Christianisme dans les temps modernes.	88
§ 2. Triomphe de la charité dans les âges anciens et modernes.	96
§ 3. Efforts récents tentés par le Christianisme dans l'intérêt de la civilisation.	104

LIVRE II.

DU PROGRÈS INTELLECTUEL ACCOMPLI SOUS L'INFLUENCE  
DU CHRISTIANISME. 121

<i>CHAPITRE I. — Organisation des écoles en Occident sous la domination romaine.</i>	125
<i>CHAPITRE II. — De l'enseignement en France sous la dynastie mérovingienne.</i>	156
<i>CHAPITRE III. — De l'enseignement en France sous la dynastie carlovingienne.</i>	144
§ 1. Organisation de l'enseignement par Charlemagne.	144
§ 2. Situation des écoles sous les successeurs de Charlemagne.	151
<i>CHAPITRE IV. — De l'enseignement en France au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècle.</i>	162
§ 1. Ecole de Paris.	163
§ 2. Ecole de Reims.	168
§ 3. Ecole de Chartres.	173
§ 4. Ecole de Tours.	176
§ 5. Ecole de Toul.	179
<i>CHAPITRE V. — Histoire de l'université de Paris.</i>	184
§ 1. Origine et destinées de l'enseignement universitaire.	185
§ 2. Constitution légale de l'Université comme corporation.	194



LIVRE III.

DU PROGRÈS SOCIAL ACCOMPLI SOUS L'INFLUENCE DES  
ORDRES RELIGIEUX.

CHAPITRE I. — <i>Des ordres religieux en Orient au iv<sup>e</sup> et au v<sup>e</sup> siècle.</i>	206
CHAPITRE II. — <i>Des ordres religieux en Occident du v<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle. — Courte digression sur l'édu- cation des femmes.</i>	221
CHAPITRE III. — <i>Des ordres religieux au moyen âge.</i>	237
CHAPITRE IV. — <i>Des services rendus à l'éducation par les ordres religieux, dans les temps mo- dernes.</i>	252
CHAPITRE V. — <i>Des services rendus par les ordres re- ligieux dans les missions.</i>	273
Section I. — <i>Efforts des missionnaires catholiques au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, pour la conversion des infi- dèles.</i>	277
Section II. — <i>Situation des missions catholiques au xix<sup>e</sup> siècle.</i>	289
§ 1. <i>Missions du Levant.</i>	291
§ 2. <i>Missions de l'Inde.</i>	294
§ 3. <i>Missions de Chine.</i>	296
§ 4. <i>Missions d'Afrique.</i>	299
§ 5. <i>Missions d'Amérique.</i>	301
§ 6. <i>Missions de l'Océanie.</i>	304
CONCLUSION.	309

DES

iv<sup>e</sup> 206

du  
u- 221

ge. 237

on  
o- 252

ce- 273

au  
fi- 277

x<sup>e</sup> 289

291

294

296

299

301

304

509

